



COMPTES 2010

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

Rapport Financier Annuel

Informations complémentaires pour le Document de Référence

L'ORÉAL

Sommaire

	Page		Page
1		4	
Comptes consolidés 2010	3	Comptes sociaux 2010	141
1.1. Comptes de résultat consolidés comparés	4	4.1. Comptes de résultat comparés	142
1.2. Etats consolidés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5	4.2. Bilans comparés	143
1.3. Bilans consolidés comparés	6	4.3. Variation des capitaux propres	144
1.4. Tableaux de variations des capitaux propres consolidés	7	4.4. Tableau des flux de trésorerie	145
1.5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés	8	4.5. Notes Annexes	146
1.6. Notes annexes	9	4.6. Annexe : Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2010	163
1.7. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010	58		
2		5	
Rapport de Gestion 2010 du Conseil d'Administration	64	Assemblée Générale Mixte 2011	169
2.1. Activité du Groupe en 2010	66	5.1. Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions	170
2.2. Rapport sur les comptes sociaux	73	5.2. Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011	175
2.3. Facteurs de risques	75		
2.4. Organisation du Conseil d'Administration	81	6	
2.5. Rémunérations des mandataires sociaux	81	Informations complémentaires	181
2.6. Informations concernant le capital social	87	6.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	182
2.7. Informations sociales et environnementales	93	6.2. L'action L'Oréal	184
2.8. Annexe : Filiales et participations	107	6.3. Marchés des titres	185
2.9. Annexe : Résultats financiers sur cinq ans	108	6.4. Politique d'investissements	189
		6.5. Politique d'information	189
3		6.6. Evénements récents et perspectives	191
Rapport 2010 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal	109	6.7. Responsables du contrôle des comptes	192
3.1. Rappel des principes	110	6.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	192
3.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	110	6.9. Informations financières historiques incluses par référence	192
3.3. Mandataires sociaux	114		
3.4. Informations générales sur les séances du Conseil d'Administration	122	7	
3.5. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne	127	Rapports des Commissaires aux Comptes et Attestation	193
3.6. Annexe : texte intégral du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	134		
		Table des matières	201
		Table de concordance du Rapport Financier Annuel	202
		Table de concordance du Document de Référence	203

Le sommaire détaillé des chapitres figure au début de chaque chapitre.

L'ORÉAL

Comptes 2010

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
Rapport Financier Annuel
Informations complémentaires pour le Document de Référence



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2011 conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de deux tomes :

- ◆ une plaquette générale "Rapport Annuel 2010",
- ◆ le Rapport Financier Annuel 2010 ainsi que les informations légales,

à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du vendredi 22 avril 2011.

Imprimé sur un papier exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.
www.pefc-france.org



1

Comptes consolidés 2010*

	Page		Page
1.1. Comptes de résultat consolidés comparés	4	Note 14 Immobilisations corporelles	34
1.2. Etats consolidés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5	Note 15 Actifs financiers non courants	35
1.3. Bilans consolidés comparés	6	Note 16 Stocks	35
1.4. Tableaux de variations des capitaux propres consolidés	7	Note 17 Créances clients	36
1.5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés	8	Note 18 Autres actifs courants	36
1.6. Notes annexes	9	Note 19 Trésorerie et équivalents de trésorerie	36
Note 1 Principes comptables	9	Note 20 Capitaux propres	37
Note 2 Variations de périmètre	17	Note 21 Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	42
Note 3 Information sectorielle	19	Note 22 Provisions pour risques et charges	46
Note 4 Frais de personnel et effectifs	22	Note 23 Emprunts et dettes financières	48
Note 5 Dotations aux amortissements	23	Note 24 Instruments dérivés et exposition aux risques de marché	49
Note 6 Pertes et gains de change	23	Note 25 Autres passifs courants	54
Note 7 Autres produits et charges opérationnels	24	Note 26 Engagements hors bilan	54
Note 8 Autres produits et charges financiers	24	Note 27 Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	55
Note 9 Impôts sur les résultats	25	Note 28 Incidences des variations de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie	55
Note 10 Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe Résultat par action	26	Note 29 Transactions entre parties liées	56
Note 11 Ecarts d'acquisition	28	Note 30 Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	57
Note 12 Autres immobilisations incorporelles	31	Note 31 Evénements post-clôture	57
Note 13 Test de dépréciation des actifs incorporels	33	1.7. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010	58
		1.7.1. Sociétés consolidées par intégration globale	58
		1.7.2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	62

* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

1.1. Comptes de résultat consolidés comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	3	19 495,8	17 472,6	17 541,8
Coût des ventes		- 5 696,5	- 5 161,6	- 5 187,2
Marge brute		13 799,3	12 311,0	12 354,6
Frais de recherche et développement		- 664,7	- 609,2	- 587,5
Frais publi-promotionnels		- 6 029,1	- 5 388,7	- 5 269,1
Frais commerciaux et administratifs		- 4 048,6	- 3 735,5	- 3 773,4
Résultat d'exploitation		3 056,9	2 577,6	2 724,6
Autres produits et charges	7	- 153,2	- 277,6	- 156,3
Résultat opérationnel		2 903,7	2 299,9	2 568,3
Coût de l'endettement financier brut		- 43,8	- 92,0	- 208,8
Produits de la trésorerie et équivalents de trésorerie		17,2	16,0	34,6
Coût de l'endettement financier net		- 26,6	- 76,0	- 174,2
Autres produits et charges financiers	8	- 9,0	- 13,0	- 7,2
Dividendes Sanofi-Aventis		283,8	260,1	244,7
Résultat avant impôt		3 151,9	2 471,0	2 631,6
Impôts sur les résultats	9	- 909,9	- 676,1	- 680,7
Résultat net		2 242,0	1 794,9	1 950,9
Dont :				
- part du groupe		2 239,7	1 792,2	1 948,3
- part des minoritaires		2,3	2,7	2,6
Résultat net par action part du groupe (euros)	10	3,82	3,07	3,31
Résultat net dilué par action part du groupe (euros)	10	3,79	3,07	3,30
Résultat net par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros)	10	4,04	3,42	3,50
Résultat net dilué par action hors éléments non récurrents part du groupe (euros)	10	4,01	3,42	3,49

1.2. Etats consolidés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Résultat net consolidé de l'exercice	2 242,0	1 794,9	1 950,9
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	- 852,3	1 142,5	- 2 083,9
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>	- 8,0	- 154,3	88,3
<i>Gains et pertes actuariels</i>	- 213,5	- 142,9	- 160,4
<i>Effet d'impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres⁽¹⁾</i>	92,0	61,4	78,6
<i>Réserves de conversion</i>	463,3	6,5	- 124,5
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 518,5	913,2	- 2 201,9
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 723,5	2 708,1	- 251,0
Dont :			
- part du groupe	1 721,2	2 705,4	- 253,6
- part des minoritaires	2,3	2,7	2,6

(1) L'effet d'impôt se décline comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente	14,6	- 19,8	37,7
Couverture des flux de trésorerie	1,1	39,6	- 17,4
Gains et pertes actuariels	76,3	41,6	58,3
Total	92,0	61,4	78,6

1.3. Bilans consolidés comparés

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants		17 048,2	17 350,4	16 380,3
Ecarts d'acquisition	11	5 729,6	5 466,0	5 532,5
Autres immobilisations incorporelles	12	2 177,5	2 042,4	2 038,2
Immobilisations corporelles	14	2 677,5	2 599,0	2 753,3
Actifs financiers non courants	15	5 837,5	6 672,2	5 557,4
Impôts différés actifs	9	626,1	570,8	498,9
Actifs courants		6 996,3	5 941,1	6 526,5
Stocks	16	1 810,1	1 476,7	1 635,5
Créances clients	17	2 685,3	2 443,3	2 694,6
Autres actifs courants	18	846,0	732,8	985,8
Impôts sur les bénéfices		104,5	115,2	133,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	1 550,4	1 173,1	1 077,1
Total		24 044,5	23 291,5	22 906,9

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres	20	14 865,8	13 598,3	11 562,5
Capital		120,2	119,8	120,5
Primes		1 148,3	996,5	965,5
Autres réserves		11 107,1	10 141,3	9 232,1
Éléments constatés directement en capitaux propres		1 188,1	2 169,9	1 263,2
Réserve de conversion		- 89,6	- 552,9	- 559,4
Actions auto-détenues		- 850,9	- 1 071,6	- 1 410,6
Résultat net part du groupe		2 239,7	1 792,2	1 948,3
Capitaux propres – part du groupe		14 862,9	13 595,2	11 559,6
Intérêts minoritaires		2,9	3,1	2,8
Passifs non courants		2 596,6	4 306,6	3 978,0
Provisions pour retraites et autres avantages	21	1 129,0	1 021,4	961,6
Provisions pour risques et charges	22	181,3	125,6	111,4
Impôts différés passifs	9	462,0	418,0	398,4
Emprunts et dettes financières non courants	23	824,3	2 741,6	2 506,6
Passifs courants		6 582,1	5 386,5	7 366,4
Dettes fournisseurs		3 153,5	2 603,1	2 656,6
Provisions pour risques et charges	22	536,9	510,0	431,1
Autres passifs courants	25	1 958,1	1 750,5	1 848,4
Impôts sur les bénéfices		166,6	133,2	159,7
Emprunts et dettes financières courants	23	767,0	389,7	2 270,6
Total		24 044,5	23 291,5	22 906,9

1.4. Tableaux de variations des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Autres réserves et résultat	Eléments comptabilisés directement en capitaux propres	Actions auto- détenues	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres
Situation au 31.12.2008	583 140 468	120,5	965,5	11 180,4	1 263,2	- 1 410,6	- 559,4	11 559,6	2,8	11 562,5
Résultat consolidé de l'exercice				1 792,2				1 792,2	2,7	1 794,9
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					1 122,7			1 122,7		1 122,7
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					- 114,7			- 114,7		- 114,7
<i>Gains et pertes actuariels</i>					- 101,3			- 101,3		- 101,3
<i>Réserves de conversion</i>							6,5	6,5		6,5
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					906,7		6,5	913,2		913,2
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				1 792,2	906,7		6,5	2 705,4	2,7	2 708,1
Augmentation de capital	527 200	0,1	31,0					31,1		31,1
Annulation d'actions auto-détenues		-0,8		- 271,5		272,3		-		
Dividendes versés (hors actions propres)				- 839,7				- 839,7	- 2,4	- 842,1
Rémunérations payées en actions				76,7				76,7		76,7
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	1 067 992			- 1,7		66,7		65,0		65,0
Autres variations				- 2,9				- 2,9		- 2,9
Situation au 31.12.2009	584 735 660	119,8	996,5	11 933,5	2 169,9	- 1 071,6	- 552,9	13 595,2	3,1	13 598,3
Résultat consolidé de l'exercice				2 239,7				2 239,7	2,3	2 242,0
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>					- 837,7			- 837,7		- 837,7
<i>Couverture des flux de trésorerie</i>					- 6,8			- 6,8		- 6,8
<i>Gains et pertes actuariels</i>					- 137,3			- 137,3		- 137,3
<i>Réserves de conversion</i>							463,3	463,3		463,3
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 981,8		463,3	- 518,5		- 518,5
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 239,7	- 981,8		463,3	1 721,2	2,3	1 723,5
Augmentation de capital	2 520 175	0,5	151,8					152,3		152,3
Annulation d'actions auto-détenues		-0,1		- 37,8		37,9		-		
Dividendes versés (hors actions propres)				- 878,8				- 878,8	- 2,2	- 881,0
Rémunérations payées en actions				84,8				84,8		84,8
Variation nette des titres L'Oréal auto-détenus	2 400 068			1,1		182,8		183,9		183,9
Rachat d'intérêts minoritaires				- 2,9				- 2,9		- 2,9
Autres variations				7,2				7,2	- 0,3	6,9
Situation au 31.12.2010	589 655 903	120,2	1 148,3	13 346,8	1 188,1	- 850,9	- 89,6	14 862,9	2,9	14 865,8

1.5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés

En millions d'euros	Notes	2010	2009	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité				
Résultat net part du groupe		2 239,7	1 792,2	1 948,3
Intérêts minoritaires		2,3	2,7	2,6
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
♦ amortissements et provisions		734,2	834,0	706,1
♦ variation des impôts différés	9.1	110,0	51,7	6,6
♦ charge de rémunération des plans de stock-options	20.3	84,8	76,7	85,9
♦ plus ou moins-values de cessions d'actifs		0,1	0,9	- 3,6
Marge brute d'autofinancement		3 171,1	2 758,2	2 745,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	27	132,5	466,3	- 148,8
Flux de trésorerie généré par l'activité (A)		3 303,6	3 224,5	2 597,1
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 677,9	- 628,0	- 745,9
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		18,3	27,5	9,2
Variation des autres actifs financiers (y compris les titres non consolidés)		2,3	36,7	- 9,4
Incidence des variations de périmètre	28	- 160,7	- 160,2	- 1 299,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)		- 818,0	- 723,9	- 2 045,2
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés		- 921,6	- 851,5	- 849,2
Augmentation de capital de la société mère		152,3	31,1	2,3
Valeur de cession/(acquisition) des actions propres		184,0	65,0	- 912,6
Rachat d'intérêts minoritaires		- 8,7	-	-
Emission (remboursement) d'emprunts à court terme		- 132,6	- 1 886,0	1 262,5
Emission d'emprunts long terme		4,0	350,3	1,1
Remboursement d'emprunts long terme		- 1 462,5	- 98,4	- 62,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)		- 2 185,1	- 2 389,4	- 558,7
Incidence des variations de cours des devises et de juste valeur (D)		76,9	- 15,3	- 2,8
Variation de trésorerie (A + B + C + D)		377,4	96,0	- 9,6
Trésorerie d'ouverture (E)		1 173,1	1 077,1	1 086,7
Trésorerie de clôture (A + B + C + D + E)	19	1 550,4	1 173,1	1 077,1

Les impôts payés s'élevaient à 713,3 millions d'euros, 613,9 millions d'euros et 823,6 millions d'euros respectivement pour les exercices 2010, 2009 et 2008.

Les intérêts payés s'élevaient à 46,6 millions d'euros, 105,0 millions d'euros et 209,4 millions d'euros respectivement pour les exercices 2010, 2009 et 2008.

Les dividendes reçus s'élevaient à 283,8 millions d'euros, 260,1 millions d'euros et 244,7 millions d'euros respectivement pour les exercices 2010, 2009 et 2008. Ceux-ci font partie de la marge brute d'autofinancement.

1.6. Notes annexes

Sommaire détaillé des notes annexes		Page			Page
Note 1	Principes comptables	9	Note 19	Trésorerie et équivalents de trésorerie	36
Note 2	Variations de périmètre	17	Note 20	Capitaux propres	37
Note 3	Information sectorielle	19	Note 21	Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	42
Note 4	Frais de personnel et effectifs	22	Note 22	Provisions pour risques et charges	46
Note 5	Dotations aux amortissements	23	Note 23	Emprunts et dettes financières	48
Note 6	Pertes et gains de change	23	Note 24	Instruments dérivés et exposition aux risques de marché	49
Note 7	Autres produits et charges opérationnels	24	Note 25	Autres passifs courants	54
Note 8	Autres produits et charges financiers	24	Note 26	Engagements hors bilan	54
Note 9	Impôts sur les résultats	25	Note 27	Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	55
Note 10	Résultat net hors éléments non récurrents part du groupe – Résultat par action	26	Note 28	Incidences des variations de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie	55
Note 11	Ecarts d'acquisition	28	Note 29	Transactions entre parties liées	56
Note 12	Autres immobilisations incorporelles	31	Note 30	Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	57
Note 13	Test de dépréciation des actifs incorporels	33	Note 31	Evénements post-clôture	57
Note 14	Immobilisations corporelles	34			
Note 15	Actifs financiers non courants	35			
Note 16	Stocks	35			
Note 17	Créances clients	36			
Note 18	Autres actifs courants	36			

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le Groupe ») qui sont publiés au titre de l'exercice 2010, sont établis conformément au référentiel IFRS, *International Financial Reporting Standards*, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, le 10 février 2011. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 22 avril 2011.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2010.

Les révisions d'IFRS 3 et IAS 27 sont applicables pour les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications par rapport aux principes précédemment applicables sont les suivantes :

- ♦ lors de chaque acquisition, le Groupe doit choisir entre la comptabilisation de la totalité de l'écart d'acquisition, indépendamment du pourcentage d'intérêt acquis, ou de la quote-part acquise par le Groupe, seule méthode précédemment admise ;
- ♦ les actifs d'impôt différé reconnus après l'achèvement de la comptabilisation initiale sont comptabilisés en résultat, sans réduction, comme précédemment, du montant de l'écart d'acquisition qui aurait été constaté si l'actif d'impôt différé avait été comptabilisé en tant qu'actif identifiable à la date d'acquisition ;
- ♦ les coûts encourus au titre d'un regroupement d'entreprises sont désormais comptabilisés en charges et non plus inclus dans le coût d'acquisition ;

- ◆ le prix d'acquisition, lorsqu'il inclut une part conditionnelle, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations subséquentes de juste valeur notamment sur la partie conditionnelle présentées en passif sont reconnues en résultat et non plus enregistrées en ajustement de l'écart d'acquisition ;
- ◆ toute participation antérieure détenue dans l'entreprise acquise avant une prise de contrôle, est désormais réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et le produit ou la perte correspondant reconnu dans le compte de résultat.

Les modifications induites par IFRS 3 n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes dans la mesure où les acquisitions de l'exercice ont porté sur 100 % du capital des entités acquises.

Le Groupe pourrait également être concerné par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » phase 1 « classement et valorisation », applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne.

Les autres normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1^{er} janvier 2010 ne concernent pas le Groupe.

1.1. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés et la valorisation des paiements en actions. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des comptes et détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du Groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés du Groupe contrôlées conjointement, avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

1.3. Méthode de conversion

1.3.1. Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

En matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan comme couvertures de juste valeur et les flux de trésorerie sur opérations commerciales futures comptabilisés comme couvertures de flux futurs dont la réalisation est jugée hautement probable.

Tous les instruments dérivés de couverture de change sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché, même ceux couvrant les achats et ventes de la période suivante. Si la relation de couverture de flux futurs est dûment documentée et l'efficacité démontrée, la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée de la façon suivante :

- ◆ la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps (points de terme pour les changes à terme et valeur temps des options) est comptabilisée en résultat ;
- ◆ la variation de la valeur de marché liée aux variations du cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de clôture est comptabilisée en capitaux propres et le montant accumulé en capitaux propres impacte le résultat à la date de réalisation des transactions couvertes. Toute inefficacité résiduelle est reconnue directement en résultat.

En application de la comptabilité de couverture, l'écart de change relatif aux stocks non encore vendus est différé au bilan dans les stocks. De même, lorsque les immobilisations achetées en devises font l'objet d'une couverture de change, elles sont valorisées au bilan sur la base du cours de couverture.

Le Groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères. Les pertes ou gains de change relatifs à ces couvertures affectent directement les capitaux propres consolidés, dans le poste *Réserves de conversion*.

1.3.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste *Réserves de conversion*, pour la part revenant au Groupe et au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la Société.

1.3.3. Evaluation des écarts d'acquisition en devises

Les écarts d'acquisition dégagés sur des sociétés étrangères sont considérés comme des actifs et passifs de la société étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entité et convertis au cours de clôture. Les écarts d'acquisition constatés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 ont été conservés en euros.

1.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

1.5. Coût des ventes

Le coût de revient des ventes comprend principalement le coût de revient industriel des produits vendus, les coûts de distribution des produits aux clients y compris les frais de transports et de livraison des marchandises vers les clients, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de dépôts, ainsi que les coûts de dépréciation des stocks et les redevances versées à des tiers.

1.6. Frais de recherche et de développement

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en *Immobilisations incorporelles* uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- ◆ le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- ◆ la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- ◆ l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- ◆ les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- ◆ le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Compte tenu du nombre très important de projets de développement et des aléas liés à la décision du lancement des produits concernés par ces projets, L'Oréal considère que certains critères d'activation ne sont dès lors pas remplis.

Les frais de développement des logiciels à usage interne sont capitalisés pour les phases de programmation, de codification et de tests. Les coûts des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont également activés.

Les frais de développement capitalisés sont amortis à compter de la mise à disposition des logiciels dans l'entité concernée, sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement entre 5 et 7 ans.

1.7. Frais publi-promotionnels

Ils incluent principalement les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.8. Frais commerciaux et administratifs

Ils regroupent essentiellement les forces de vente et leur encadrement, les équipes marketing, les services administratifs ainsi que les frais généraux et les charges de stock-options.

1.9. Pertes et gains de change

Les pertes et gains de change constatés sur les charges et produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture sont affectés directement aux différentes lignes de charges et produits concernés. En outre, la variation de la valeur temps des instruments dérivés de couverture est systématiquement comptabilisée en résultat, y compris pour les primes d'options (note 1.3.).

1.10. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des frais de recherche et développement, des frais publi-promotionnels et des frais commerciaux et administratifs. Il correspond à la définition du résultat opérationnel courant présenté dans la recommandation n° 2009-R-03 du Conseil National de la Comptabilité du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international. Il comprend notamment la totalité de la charge de la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe collectée en France, y compris sa composante basée sur la valeur ajoutée. Cette classification en charges d'exploitation est donc sans changement par rapport à la Taxe Professionnelle qu'elle a remplacée.

1.11. Autres produits et charges

Le poste *Autres produits et charges* inclut les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi que les éléments relatifs à des produits et charges opérationnels bien identifiés, non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Le coût des opérations de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il résulte d'une obligation du groupe, vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux pré-retraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

1.12. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat d'exploitation et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, les dépréciations d'actifs et les coûts de restructuration.

1.13. Coût de l'endettement financier net

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Les instruments dérivés en couverture de taux d'intérêt étant pleinement efficaces, aucune inefficacité n'impacte le coût de l'endettement.

1.14. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à la somme des impôts exigibles de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement donne lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

1.15. Immobilisations incorporelles

1.15.1. Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans

l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en *Ecarts d'acquisition* et alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les bénéfices ou synergies de l'acquisition sont attendus.

Les écarts d'acquisition dégagés lors de l'acquisition d'une société mise en équivalence sont présentés sur la ligne *Titres mis en équivalence*.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient, et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables y compris les écarts d'acquisition à la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. Une Unité Génératrice de Trésorerie peut rassembler plusieurs signatures en fonction de critères organisationnels et en particulier lorsque les circuits de distribution et les structures de commercialisation et de direction sont communs. Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 10 ans (période nécessaire au positionnement stratégique d'une acquisition) et d'une valeur terminale. Les flux de trésorerie sont établis dans les devises des pays concernés et convertis ainsi que les actifs nets comptables auxquels ils sont comparés, aux cours de change estimés pour l'exercice suivant. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est fondé sur le coût moyen pondéré du capital du groupe, s'élevant à 7,9 % pour 2010, à 7,9 % pour 2009 et à 8,5 % pour 2008, ajusté d'une prime de risque pays si nécessaire. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en terme de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et cohérentes avec les données de marché disponibles (de l'ordre de 3 % en général pour les valeurs terminales sauf cas spécifique).

L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

1.15.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de gammes de produits ainsi que de formules ou brevets.

En ce qui concerne les marques, l'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- ♦ **l'approche par la prime** : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs générés par la marque par comparaison avec les flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque ;
- ♦ **l'approche par les redevances** : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le Groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise. Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché disponibles (de l'ordre de 3 % en général, sauf cas spécifique).

Une marque peut avoir une durée de vie finie ou indéfinie.

Les marques locales destinées à être progressivement remplacées par une marque internationale déjà existante dans le Groupe sont à durée de vie finie.

Elles sont amorties sur la durée de vie estimée à la date d'acquisition.

Les marques à vocation internationale ont une durée de vie indéfinie. Elles font l'objet de tests de perte de valeur lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre. Les éléments défavorables peuvent résulter entre autres d'une hausse des taux d'intérêt du marché ou d'une baisse du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel réalisés par rapport aux prévisions.

Le test de perte de valeur consiste à calculer la valeur recouvrable de la marque sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

En ce qui concerne les gammes de produits, cette notion recouvre tous les éléments qui constituent une franchise : le concept du produit, son nom complémentaire à celui de la signature, les formules et brevets utilisés, son packaging, ses logos, son empreinte publicitaire...

La durée de vie d'une gamme de produits est limitée : une gamme arrive en fin de vie le jour où les principaux éléments sous-jacents tels que packaging, nom, formules et brevets ne sont plus utilisés. A ce titre, les gammes de produits sont amorties sur leur durée de vie résiduelle, estimée à la date d'acquisition.

Le Groupe peut être amené à identifier et valoriser des brevets et formules qu'il souhaite développer.

La valeur d'un brevet ou d'une formule est évaluée à partir des bénéfices futurs qui sont attendus de sa propriété dans le futur, selon l'approche par les redevances.

La durée d'amortissement des brevets correspond à la durée de protection juridique. Les formules, qui ne font pas l'objet d'une protection juridique, sont amorties sur une durée maximum de 5 ans.

Les parts de marché et les fonds de commerce comptabilisés dans les comptes consolidés établis selon les principes comptables français ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel séparable et ont été reclassés en *Ecarts d'acquisition* lors du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2004.

1.16. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les biens d'importance significative financés par des contrats de location financement, qui en substance transfèrent au Groupe les risques et avantages inhérents à leur propriété, sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Les subventions d'investissement sont présentées au passif dans les *Autres passifs courants*.

Les composantes d'une immobilisation sont comptabilisées séparément lorsque leurs durées d'utilité estimées, et donc leurs durées d'amortissement, sont significativement différentes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées de vie économiques suivantes :

Constructions	10 - 40 ans
Matériels industriels	5 - 15 ans
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont présentés au compte de résultat selon la destination de l'immobilisation.

Compte tenu de la typologie des actifs corporels, aucune valeur n'a été considérée à l'issue des durées de vie économique présentées ci-dessus.

1.17. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation et les prêts et créances financiers qui ont une échéance supérieure à douze mois.

Les titres de participation sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, et les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres en *Eléments comptabilisés directement en capitaux propres*.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse significative ou prolongée, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

1.18. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient est calculé selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

1.19. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond à leur juste valeur.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

La politique du Groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent.

1.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, présentant un risque négligeable de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les *Autres actifs courants*.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les *Emprunts et Dettes financières courants*.

Les parts d'OPCVM sont qualifiées d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, elles sont valorisées au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne *Éléments constatés directement en capitaux propres*.

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.21. Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.22. Rémunérations en actions : Options de souscription ou d'achat d'actions – Actions gratuites

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des options ou actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, généralement 5 ans pour les options et 4 ans pour les actions gratuites.

La juste valeur des stock-options est déterminée sur la base du modèle de *Black & Scholes*. Ce dernier prend en compte les caractéristiques du plan telles que prix d'exercice et période d'exercice, les données de marché lors de l'attribution telles que taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus et une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

La juste valeur des actions gratuites correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Pour les résidents français, la période de conservation de 2 ans supplémentaires a donné lieu à la valorisation d'un coût d'illiquidité sur la base d'un taux de prêt consenti au salarié équivalent au taux que consentirait une banque à un particulier de profil financier moyen.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 pour lesquels des droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est pris en compte sur la ligne du compte de résultat *Frais commerciaux et administratifs* globalement au niveau du Groupe et n'est pas alloué aux Divisions ni aux zones géographiques.

1.23. Provisions pour retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du Groupe sont les suivantes :

- ◆ en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du Groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le Groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle ;

- ◆ à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

Le Groupe a choisi d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2009, l'option d'IAS 19 qui permet une comptabilisation immédiate en capitaux propres des pertes et gains actuariels pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, en lieu et place de la méthode du corridor.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- ◆ les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice ;
- ◆ la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- ◆ le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme ;
- ◆ l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture

est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Les écarts actuariels constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat.

La dette relative à l'engagement net de la Société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

1.24. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le Groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation tels que ruptures de contrats, reprises de produits et des risques sociaux.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Les provisions pour risques et charges sont classées selon leur nature en *Passifs non courants* ou en *Passifs courants*. Les provisions concernant des risques ou litiges devant se régler dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation (i.e. retours produits) sont présentées dans les *Passifs courants*. Les autres provisions pour risques et charges sont présentées dans les *Passifs non courants*.

1.25. Emprunts et dettes financières

Ils sont évalués au coût amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Conformément au principe de comptabilisation des couvertures de juste valeur, les emprunts et dettes financières à taux fixe « swappés » à taux variable sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur qui en résultent sont comptabilisées en coût de l'endettement financier et sont compensées par les variations de valeur des swaps de taux attachés.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée par actualisation des *cash flows* futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture, avec prise en compte du « *spread* » correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des dettes à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme sont présentés dans les *Passifs non courants*. Les emprunts et dettes financières à court terme, ainsi que la part remboursable à moins de un an des emprunts et dettes financières à moyen et long terme, sont présentés dans les *Passifs courants*.

1.26. Instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés afin de couvrir les risques de change et de taux identifiés, sont comptabilisés dans les comptes du Groupe selon le principe de la comptabilité de couverture.

En matière de risque de change, les principes comptables applicables sont détaillés en note 1.3.

S'agissant du risque de taux, les dettes et prêts financiers à taux fixe couverts par des *swaps* de taux sont valorisés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur de ces dettes sont enregistrées dans le coût de l'endettement financier, et compensées par la comptabilisation des variations de juste valeur des dérivés de couverture attachés. Les dettes et prêts financiers à taux variable sont valorisés au coût qui correspond à leur valeur de marché. Les *swaps* ou *caps* qui les couvrent sont valorisés au bilan à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées directement en capitaux propres sur la ligne *Éléments constatés directement en capitaux propres*.

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. Cette valeur de marché est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

1.27. Résultats par action

Le calcul des résultats nets par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Les résultats nets par action sont obtenus à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le cas échéant les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions » : les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

NOTE 2 Variations de périmètre

2.1. Année 2010

Le 10 décembre 2010, L'Oréal USA a acquis l'activité de distribution professionnelle de Peel's Salon Services, société basée dans le Nebraska. Implantée dans 12 états du centre des Etats-Unis, Peel's Salon Services fournit les salons de coiffure à travers un réseau de représentants et de points de vente réservés aux professionnels. La société réalise un chiffre d'affaires d'environ 100 millions de dollars. Cette acquisition est consolidée par intégration globale à compter du 11 décembre 2010.

Le 21 avril 2010, L'Oréal USA a signé un accord en vue d'acquérir les actifs constitutifs de l'activité Essie Cosmetics, marque emblématique dans le domaine du maquillage des ongles aux Etats-Unis. La marque est commercialisée essentiellement dans les salons de coiffure et les spas américains. Cette acquisition a été finalisée le 25 juin 2010 et Essie est consolidée par intégration globale à compter du 30 juin 2010. Le chiffre d'affaires d'Essie s'est élevé à 25 millions de dollars en 2009.

Le 1^{er} juin 2010, L'Oréal USA a acquis 100 % du capital de la société C.B. Sullivan basée dans le New Hampshire. Implantée dans 6 états du Nord-Est des Etats-Unis (Vermont, New Hampshire, Maine, Connecticut, Rhode Island et Massachusetts), C.B. Sullivan fournit les salons de coiffure de cette région à travers un réseau de représentants et de points de vente réservés aux professionnels. La société a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 50 millions de dollars. Cette acquisition est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juin 2010.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 200,5 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit provisoirement respectivement à 123,0 et 57,9 millions d'euros.

Ces acquisitions ont réalisé en année pleine 2010 un chiffre d'affaires d'environ 170 millions de dollars et un résultat d'exploitation de 7,2 millions de dollars. Le chiffre d'affaires additionnel pour le Groupe se serait élevé à 130 millions de dollars en année pleine 2010.

2.2. Année 2009

Le 9 avril 2009, L'Oréal USA a signé un accord en vue de l'acquisition d'Idaho Barber and Beauty Supply (IBB), distributeur de produits professionnels aux salons de coiffure de plusieurs Etats du Nord-Ouest des Etats-Unis, notamment Idaho, Montana et Washington. Idaho Barber and Beauty Supply est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juin 2009.

Le 31 décembre 2009, L'Oréal USA a acquis Maly's Midwest et Marshall Salon Services, distributeurs de produits professionnels aux salons de coiffure répartis sur 8 états du

Middle West des Etats-Unis. Maly's Midwest et Marshall Salon Services sont consolidées par intégration globale à compter du 31 décembre 2009.

Ces acquisitions ont réalisé en année pleine un chiffre d'affaires 2009 d'environ 150 millions de dollars et un résultat d'exploitation de 8 millions de dollars. Le chiffre d'affaires additionnel pour le Groupe se serait élevé à 93,5 millions de dollars en année pleine 2009.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 60,8 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit après affectation définitive des coûts d'acquisition respectivement à 26,9 et 20,4 millions d'euros.

2.3. Année 2008

En novembre 2007, L'Oréal a signé un accord en vue d'acquérir 100 % du capital de la société turque de produits capillaires Canan. Créée en 1981, Canan a réalisé un chiffre d'affaires de 28 millions d'euros en 2007, essentiellement à travers sa marque Ipek qui occupe la 4^e position sur le marché des produits capillaires de grande diffusion en Turquie. L'acquisition a été finalisée en janvier 2008 et Canan est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Début janvier 2008, L'Oréal USA a acquis 100 % du capital de la société Columbia Beauty Supply. L'acquisition de Columbia Beauty Supply fait suite au rachat des sociétés Beauty Alliance et Maly's West par L'Oréal USA en avril et juillet 2007. Implantée dans quatre états du sud-est des Etats-Unis, Columbia Beauty Supply a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars en 2007. Columbia Beauty Supply est consolidée par intégration globale à compter du 4 janvier 2008.

Le 23 janvier 2008, L'Oréal a adressé à PPR une offre ferme à l'effet de :

- ◆ acquérir les actions d'YSL Beauté Holding, ainsi que la marque Roger & Gallet, pour un prix en valeur d'entreprise de 1 150 millions d'euros ;
- ◆ obtenir une licence mondiale d'exploitation exclusive et de très longue durée des marques Yves Saint Laurent et Boucheron, dans le domaine des parfums et cosmétiques, à des conditions conformes aux usages du marché ;
- ◆ reprendre les licences dans le domaine des parfums et cosmétiques des marques Stella McCartney, Oscar de la Renta, et Ermenegildo Zegna.

L'acquisition a été finalisée le 30 juin 2008 et YSL Beauté est consolidée par intégration globale à compter de cette date.

YSL Beauté a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 650 millions d'euros avec la marque Yves Saint Laurent et les marques Roger & Gallet, Boucheron, Stella McCartney, Oscar de la Renta, Ermenegildo Zegna.

Les principaux éléments du bilan d'acquisition au 30 juin 2008 d'YSL Beauté retenus pour l'affectation définitive du prix d'acquisition se décomposent ainsi :

En millions d'euros

Actifs non courants ⁽¹⁾	141,8
Actifs courants	318,6
Passifs non courants	- 83,8
Passifs courants	- 279,9
Total situation nette acquise	96,7

(1) Dont 32,0 millions d'euros d'actifs incorporels résultant de l'acquisition. L'écart d'acquisition de 1 014,0 millions d'euros a été affecté à hauteur de 579,0 millions d'euros sur l'Unité Génératrice de Trésorerie YSL et le solde réparti entre les différentes UGT de la Division Produits de Luxe concernées en fonction des synergies attendues. En 2010, le transfert de l'activité Roger & Gallet à la Division Cosmétique Active a entraîné le transfert de l'écart d'acquisition correspondant pour 37,5 millions d'euros.

Le 26 février 2008, Galderma Pharma S.A., et CollaGenex Pharmaceuticals, Inc. ont annoncé la conclusion d'un accord aux termes duquel la société Galderma Laboratories, Inc., filiale américaine de Galderma, a proposé d'acheter l'intégralité des actions de CollaGenex au prix unitaire de 16,60 \$, en numéraire, représentant un montant total d'environ 420 millions de dollars pour l'intégralité des titres de CollaGenex.

L'opération d'acquisition de CollaGenex par Galderma s'est déroulée en deux phases. La première a consisté en une offre d'achat en numéraire en vue d'acquiescer toutes les actions ordinaires de CollaGenex au prix de 16,60 \$ par action. Lors de la deuxième phase, l'offre d'achat a été suivie d'une fusion entre CollaGenex et Galderma Acquisition Inc., filiale à 100 % de Galderma Laboratories, au cours de laquelle les détenteurs des actions ordinaires de CollaGenex non apportées dans le cadre de l'offre se sont vu proposer le même prix par action que celui payé à l'occasion de l'offre d'achat.

L'offre d'achat a expiré le 4 avril 2008 et à cette date un total d'environ 21 millions d'actions ordinaires avait été présenté à l'offre et représentait environ 97 % des titres de CollaGenex en circulation.

La deuxième phase s'est achevée le 10 avril 2008 et CollaGenex est devenue à cette date une filiale à 100 % de Galderma Laboratories, Inc.

CollaGenex Pharmaceuticals, Inc. est un laboratoire pharmaceutique dédié au développement et à la commercialisation de spécialités thérapeutiques innovantes en dermatologie. Le chiffre d'affaires de CollaGenex en 2007 a été de \$ 63,6 millions, une augmentation de 141 % comparé aux \$ 26,4 millions enregistrés en 2006, qui s'explique pour une grande part par la progression des ventes d'Oracea®. En juillet 2006, CollaGenex a mis sur le marché Oracea®, le premier produit de traitement de la rosacée par voie orale autorisé par la FDA (*Food and Drug Administration*).

Cette société a été consolidée par intégration proportionnelle à compter du 10 avril 2008.

En mai 2008, le Groupe L'Oréal et la société 3 Suisses International ont finalisé l'accord aux termes duquel L'Oréal a racheté les 50 % du capital du Club des Créateurs de Beauté détenus par 3 Suisses International.

Créé en 1987 par L'Oréal et la société 3 Suisses International, Le Club des Créateurs de Beauté est spécialisé dans la vente à distance de produits cosmétiques de créateurs. La société commercialise ses produits par catalogue et via internet.

Les principales marques du Club des Créateurs de Beauté sont *Agnès b.*, *Cosmence*, *Pr. Christine Poelman*.

La société est particulièrement implantée en France et au Japon.

La société est désormais consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juin 2008.

Le coût des nouvelles acquisitions hors YSL Beauté s'établit à environ 238,0 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions hors YSL Beauté s'établit après affectation définitive du coût d'acquisition pour CollaGenex respectivement à 113,8 millions d'euros et 125,2 millions d'euros.

NOTE 3 Information sectorielle

3.1. Informations par secteur d'activité

La branche **Cosmétique** est organisée en quatre secteurs, s'adressant chacun à des circuits de distribution spécifiques :

- ◆ Division **Produits Professionnels** : produits utilisés mais aussi vendus dans les salons de coiffure ;
- ◆ Division **Produits Grand Public** : produits commercialisés dans les circuits de grande distribution ;
- ◆ Division **Produits de Luxe** : produits commercialisés dans la distribution sélective, c'est-à-dire grands magasins, parfumeries, *travel retail* et boutiques en propre ;
- ◆ Division **Cosmétique Active** : soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies.

Le « Non alloué » correspond aux frais des Directions Fonctionnelles, de Recherche Fondamentale et aux charges de stock-options non affectés aux Divisions cosmétiques. En outre, cette rubrique inclut les activités annexes aux métiers du Groupe, telles que les activités d'assurance, de réassurance et bancaire.

La branche « **The Body Shop** » : The Body Shop offre une large gamme de produits cosmétiques et de toilette d'inspiration naturelle. D'origine britannique, la marque distribue ses produits et exprime ses valeurs à travers un large réseau de boutiques exclusives dans plus de 50 pays. Des circuits de distribution complémentaires tels que la vente à domicile et la vente par Internet renforcent la diffusion des produits The Body Shop. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de The Body Shop sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à un haut niveau d'activité durant les derniers mois de l'année.

La branche **Dermatologie** constituée par Galderma, joint-venture entre L'Oréal et Nestlé, répond aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Les données par branche et Division sont établies en suivant les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés.

La mesure de la performance de chaque branche ou de chaque Division est basée sur le « résultat d'exploitation ».

Au 1^{er} janvier 2010, les Divisions et zones géographiques ont fait l'objet des reclassements ci-dessous :

- ◆ l'activité Roger & Gallet a été transférée de la Division des Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active ;
- ◆ l'activité Travel Retail d'YSL Beauté, précédemment comptabilisée à 100 % en Europe de l'Ouest, est dorénavant ventilée dans les zones Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et Nouveaux Marchés.

La Zone Reste du monde devient la Zone Nouveaux Marchés avec les modifications suivantes :

- ◆ l'Australie, l'Inde et la Nouvelle-Zélande, qui étaient précédemment dans la Zone Afrique, Orient, Pacifique, ont été rattachées à la Zone Asie qui devient la Zone Asie, Pacifique ;
- ◆ la Zone Afrique, Orient, Pacifique devient la Zone Afrique, Moyen-Orient.

Les années 2009 et 2008 ont été retraitées pour tenir compte de ces changements.

En millions d'euros 2010	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
Produits Professionnels	2 717,1	551,9	2 624,0	53,4	101,4
Produits Grand Public	9 529,9	1 764,6	5 994,0	359,3	409,0
Produits de Luxe	4 506,6	790,5	3 651,2	113,3	172,2
Cosmétique Active	1 385,6	278,2	829,6	23,2	40,2
Total des Divisions cosmétiques	18 139,1	3 385,3	13 098,8	549,1	722,8
Non alloué		- 512,9	396,1	106,1	82,7
Branche Cosmétique	18 139,1	2 872,4	13 494,9	655,2	805,4
Branche « The Body Shop »	754,9	65,3	1 104,7	11,9	34,9
Branche Dermatologie	601,7	119,2	612,4	24,0	47,5
Groupe	19 495,8	3 056,9	15 212,0	691,1	887,8

(1) L'actif opérationnel comprend principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks.

En millions d'euros 2009	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
Produits Professionnels	2 388,5	476,9	2 417,8	60,4	112,4
Produits Grand Public	8 555,2	1 576,9	5 364,5	317,0	379,5
Produits de Luxe ⁽²⁾	4 041,4	612,0	3 527,6	103,0	202,2
Cosmétique Active ⁽²⁾	1 272,0	255,0	810,9	21,8	45,9
Total des Divisions cosmétiques	16 257,2	2 920,8	12 120,8	502,2	740,0
Non alloué		- 482,0	371,6	53,2	79,3
Branche Cosmétique	16 257,2	2 438,8	12 492,4	555,4	819,3
Branche « The Body Shop »	726,3	53,8	1 075,9	13,5	40,9
Branche Dermatologie	489,1	85,0	551,0	31,9	35,8
Groupe	17 472,6	2 577,6	14 119,3	600,8	895,9

En millions d'euros 2008	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Actif opérationnel ⁽¹⁾	Investissements corporels et incorporels	Dotations aux amortissements et provisions
Produits Professionnels	2 471,7	518,8	2 506,4	64,6	95,1
Produits Grand Public ⁽³⁾	8 426,0	1 566,4	5 545,5	369,1	354,5
Produits de Luxe ⁽²⁾	4 145,7	762,9	3 922,2	153,2	189,0
Cosmétique Active ⁽²⁾	1 313,3	262,7	866,5	33,1	48,2
Divers cosmétiques ⁽³⁾	2,4	- 0,4	-	-	-
Total des Divisions cosmétiques	16 358,9	3 110,3	12 840,6	620,0	686,7
Non alloué		- 501,9	380,6	79,2	78,8
Branche Cosmétique	16 358,9	2 608,4	13 221,1	699,2	765,4
Branche « The Body Shop »	756,0	36,2	1 028,3	40,6	42,1
Branche Dermatologie	426,9	80,0	518,9	18,9	36,2
Groupe	17 541,8	2 724,6	14 768,3	758,7	843,8

(1) L'actif opérationnel comprend principalement les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles, les clients, les stocks.

(2) Après transfert de l'activité Roger & Gallet de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

(3) Après reclassement de l'activité « Vente à distance » dans la Division Produits Grand Public.

L'actif opérationnel se raccorde comme suit aux bilans 2010, 2009 et 2008 :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Actif opérationnel	15 212,0	14 119,3	14 768,3
Actifs financiers non courants	5 837,5	6 672,2	5 557,4
Impôts différés actifs	626,1	570,8	498,9
Autres éléments courants	818,5	756,1	1 005,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 550,4	1 173,1	1 077,1
Actif non ventilé	8 832,5	9 172,2	8 138,6
Total Actif	24 044,5	23 291,5	22 906,9

3.2. Informations par Zone géographique - Groupe

Toutes les informations sont présentées par Zone d'implantation géographique des filiales.

3.2.1. Chiffre d'affaires consolidé par Zone géographique

	2010		Croissance (en %)		2009 ⁽¹⁾		2008 ⁽¹⁾	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 801,7	40,0 %	2,9 %	1,7 %	7 582,7	43,4 %	7 961,4	45,4 %
dont France	2 323,9	11,9 %	3,8 %	3,8 %	2 238,2	12,8 %	2 294,6	13,1 %
Amérique du Nord	4 818,7	24,7 %	12,7 %	6,1 %	4 274,4	24,5 %	4 172,8	23,8 %
Nouveaux marchés	6 875,4	35,3 %	22,4 %	11,2 %	5 615,5	32,1 %	5 407,6	30,8 %
Groupe	19 495,8	100,0 %	11,6 %	6,0 %	17 472,6	100,0 %	17 541,8	100,0 %

(1) Après reclassement de l'activité Travel Retail d'YSL Beauté.

3.2.2. Chiffre d'affaires cosmétique par Zone géographique

	2010		Croissance (en %)		2009 ⁽¹⁾		2008 ⁽¹⁾	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 181,0	39,6 %	2,6 %	1,6 %	6 998,1	43,0 %	7 358,2	45,0 %
dont France	2 264,9	12,5 %	4,2 %	4,2 %	2 174,6	13,4 %	2 237,3	13,7 %
Amérique du Nord	4 291,5	23,7 %	12,5 %	5,9 %	3 813,3	23,5 %	3 744,7	22,9 %
Nouveaux marchés	6 666,6	36,8 %	22,4 %	11,2 %	5 445,8	33,5 %	5 256,0	32,1 %
Asie, Pacifique	3 192,2	17,6 %	22,9 %	11,2 %	2 597,9	16,0 %	2 259,0	13,8 %
Europe de l'Est	1 398,9	7,7 %	15,3 %	8,1 %	1 212,8	7,5 %	1 380,3	8,4 %
Amérique Latine	1 517,7	8,4 %	32,6 %	17,4 %	1 144,8	7,0 %	1 157,3	7,1 %
Afrique, Moyen-Orient	557,8	3,1 %	13,8 %	4,1 %	490,2	3,0 %	459,5	2,8 %
Branche Cosmétique	18 139,1	100,0 %	11,6 %	6,0 %	16 257,2	100,0 %	16 358,9	100,0 %

(1) Après reclassement de l'activité Travel Retail d'YSL Beauté.

3.2.3. Ventilation du résultat d'exploitation de la branche cosmétique par Zone géographique

En millions d'euros	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
Europe de l'Ouest	1 552,0	1 472,2	1 630,5
Amérique du Nord	708,5	554,8	594,2
Nouveaux marchés	1 124,8	893,8	885,6
Total des Divisions cosmétiques	3 385,3	2 920,8	3 110,3
Non alloué	- 512,9	- 482,0	- 501,9
Branche Cosmétique	2 872,4	2 438,8	2 608,4

(1) Après reclassement de l'activité Travel Retail d'YSL Beauté.

3.2.4. Ventilation de l'actif opérationnel et des investissements consolidés par Zone géographique

En millions d'euros	2010		2009 ⁽¹⁾		2008 ⁽¹⁾	
	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels	Actif opérationnel	Investissements corporels et incorporels
Europe de l'Ouest	7 743,9	215,2	7 585,5	254,8	7 959,1	311,4
Amérique du Nord	3 981,2	167,8	3 606,9	153,1	3 861,8	197,4
Nouveaux marchés	3 090,8	202,0	2 555,3	139,7	2 566,9	170,7
Non alloué	396,1	106,1	371,6	53,2	380,6	79,2
Groupe	15 212,0	691,1	14 119,3	600,8	14 768,3	758,7

(1) Après reclassement de l'activité Travel Retail d'YSL Beauté.

NOTE 4 Frais de personnel et effectifs

4.1. Effectif ⁽¹⁾

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Europe de l'Ouest	29 542	29 439	30 956
Amérique du Nord	14 811	14 127	15 305
Nouveaux marchés	22 266	21 077	21 401
Total	66 619	64 643	67 662

(1) Après prise en compte des sociétés consolidées par intégration proportionnelle et hors effectifs temporaires de The Body Shop.

4.2. Frais de personnel

En millions d'euros	2010	2009	2008
Frais de personnel (charges sociales incluses)	3 764,9	3 517,1	3 429,4

Les frais de personnel incluent les rémunérations liées aux stock-options ainsi que les impôts et taxes sur rémunérations.

4.3. Rémunération des dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés au Comité de Direction et au Conseil d'Administration se ventilent comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Jetons de présence	1,0	1,1	1,0
Salaires et avantages en nature y compris charges patronales	24,3	23,3	23,8
Charges de retraite	9,2	6,5	9,4
Charges de stock-options	28,4	30,0	32,5

Le nombre des dirigeants, membres du Comité de Direction, est de 13 membres au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 et 2008.

NOTE 5 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les charges opérationnelles s'élèvent à 767,7, 780,8 et 704,5 millions d'euros respectivement pour 2010, 2009 et 2008.

NOTE 6 Pertes et gains de change

Les pertes et gains de change se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Variation de la valeur temps	- 17,0	- 17,8	- 33,2
Autres écarts de change	- 115,0	105,9	91,4
Total	- 132,0	88,1	58,2

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant, ainsi que les éléments suivants afférents aux instruments financiers dérivés, constituent des pertes et gains de change :

- ♦ la variation de la valeur de marché liée aux variations de la valeur temps (point de terme pour les changes à terme et valeur temps des options) ;
- ♦ la variation de la valeur de marché liée aux variations de cours comptant entre la date de mise en place de la couverture et la date de réalisation des transactions couvertes ;
- ♦ l'inefficacité résiduelle liée aux sur-couvertures et comptabilisée en résultat dans les autres écarts pour respectivement - 0,4, - 1,3 et 0,8 million d'euros pour 2010, 2009 et 2008.

Ces montants sont affectés aux différentes lignes de frais composant le résultat d'exploitation auxquelles ils se rapportent. La répartition est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Coût des ventes	- 118,1	70,8	52,9
Frais de recherche et développement	11,1	2,7	- 6,2
Frais publi-promotionnels	- 15,9	5,0	5,4
Frais commerciaux et administratifs	- 9,1	9,6	6,1
Pertes et gains de change	- 132,0	88,1	58,2

NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels

Ce poste se décline comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Plus ou moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels	0,3	- 0,9	3,6
Dépréciation des actifs corporels et incorporels ⁽¹⁾	- 56,4	- 53,8	- 23,6
Coûts de restructuration ⁽²⁾	- 17,9	- 222,9	- 136,3
Autres ⁽³⁾	- 79,2	-	-
Total	- 153,2	- 277,6	- 156,3

(1) Ces dépréciations concernent principalement :

- en 2010, la marque SoftSheen Carson pour 14,5 millions d'euros, la marque Yue Sai pour 11,5 millions d'euros ainsi que les écarts d'acquisition de Sanoflore pour 20,4 millions d'euros et SoftSheen Carson pour 10,0 millions d'euros ;
- en 2009, la marque Biomedic pour 2,7 millions d'euros, la marque Yue Sai pour 7,6 millions d'euros ainsi que les écarts d'acquisition de Yue Sai pour 13,9 millions d'euros, Sanoflore pour 10,0 millions d'euros et SoftSheen Carson pour 19,6 millions d'euros ;
- en 2008, la marque Biomedic pour 11,3 millions d'euros ainsi que l'écart d'acquisition de Yue Sai pour 10,9 millions d'euros.

(2) Dont :

- en 2010, 4,7 millions d'euros relatifs à l'arrêt de la distribution de Shu Uemura aux Etats-Unis, 5,5 millions d'euros relatifs à l'arrêt de la distribution de Helena Rubinstein en France, ainsi que la suite de la réorganisation d'YSL Beauté pour 5,0 millions d'euros et de la réorganisation industrielle et logistique en France pour 3,2 millions d'euros ;
- en 2009, suite de la réorganisation industrielle et logistique en Europe avec la fermeture de l'usine Albesa (Espagne), la réorganisation logistique dans la péninsule ibérique, la réorganisation industrielle et logistique en France et le complément pour la fermeture de l'usine Biotherm à Monaco pour 116 millions d'euros, le rapprochement des organisations d'YSL Beauté et de la Division Produits de Luxe dans les différents pays concernés pour 45 millions d'euros, la suite de la réorganisation de la filiale L'Oréal USA pour 42 millions d'euros ainsi que la réorganisation et la rationalisation des structures centrales et régionales de The Body Shop pour 18 millions d'euros ;
- en 2008, la réorganisation industrielle en Europe avec la cession en cours de finalisation de l'usine de Llantrisant (Royaume-Uni) et la fermeture de l'usine Biotherm à Monaco pour 71 millions d'euros, la rationalisation de la distribution des produits et des structures pays d'YSL Beauté pour 36,2 millions d'euros, la réorganisation de la filiale L'Oréal USA pour 19,8 millions d'euros ainsi que la rationalisation des structures de CollaGenex suite à son rachat par Galderma pour 5 millions d'euros.

(3) En 2010, risques liés aux enquêtes des autorités de contrôle de la concurrence (voir note 22.1.).

NOTE 8 Autres produits et charges financiers

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Autres produits financiers	7,5	0,7	1,1
Autres charges financières	- 16,5	- 13,7	- 8,3
Total	- 9,0	- 13,0	- 7,2

NOTE 9 Impôts sur les résultats**9.1. Détail des impôts sur les résultats**

En millions d'euros	2010	2009	2008
Impôts exigibles	799,9	624,5	674,1
Impôts différés	110,0	51,6	6,6
Impôts sur les résultats	909,9	676,1	680,7

9.2. Analyse de la charge d'impôt

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Résultat avant impôt	3 151,9	2 471,0	2 631,6
Taux théorique d'imposition	30,13 %	29,83 %	29,81 %
Charge d'impôt attendue	949,7	737,0	784,5
Effet des différences permanentes	93,1	82,6	75,3
Effet des différences de taux d'impôts	- 107,7	- 91,4	- 100,4
Variation des impôts différés non constatés	- 18,5	- 8,8	5,6
Autres ⁽¹⁾	- 6,7	- 43,3	- 84,3
Charge d'impôt Groupe	909,9	676,1	680,7

(1) Dont crédits d'impôts, impôts sur distribution, redressements fiscaux et provisions pour risques fiscaux. L'évolution 2010/2009 se justifie principalement par la suppression des retenues à la source aux Etats-Unis en 2009 provisionnées en 2008 et l'augmentation des impôts sur distribution liée à l'évolution favorable des résultats.

La charge d'impôt attendue est le cumul du produit pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de la charge d'impôt attendue par le résultat consolidé avant impôt.

9.3. Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

En millions d'euros	
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2007	466,0
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2007	- 471,5
Effet résultat	- 6,6
Effet change	28,8
Autres effets ⁽¹⁾	83,6
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2008	498,9
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2008	- 398,4
Effet résultat	- 51,6
Effet change	- 6,1
Autres effets ⁽¹⁾	108,6
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2009	570,8
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2009	- 418,0
Effet résultat	- 110,0
Effet change	6,7
Autres effets ⁽¹⁾	114,6
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2010	626,1
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2010	- 462,0

(1) Dont pour l'essentiel, l'effet d'impôt sur les écarts actuariels constaté en capitaux propres.

Les impôts différés actif et passif enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires	599,0	371,9	540,9	313,2	470,2	313,3
Impôt différé passif sur réévaluation Sanofi-Aventis		90,1		104,8		85,1
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	27,1		29,9		28,7	
Total impôts différés	626,1	462,0	570,8	418,0	498,9	398,4

Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite (313,2 millions d'euros, 297,4 millions d'euros et 190,2 millions d'euros respectivement à fin 2010, à fin 2009 et à fin 2008), les provisions pour risques et charges (197,9 millions d'euros, 180,5 millions d'euros et 133,2 millions d'euros à fin 2010, à fin 2009 et à fin 2008).

Les impôts différés passifs relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise hormis les écarts d'acquisition non déductibles fiscalement.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 80,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 91,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 111,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 10 **Résultat net hors éléments non récurrents - part du groupe** **Résultat par action**

10.1. Réconciliation avec le résultat net

Le résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe se réconcilie comme suit avec le résultat net – part du groupe :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Résultat net – part du groupe	2 239,7	1 792,2	1 948,3
Plus ou moins-values de cessions d'actifs corporels et incorporels	- 0,3	0,9	- 3,6
Dépréciation des actifs corporels et incorporels	56,4	53,8	23,6
Coûts de restructuration	17,9	222,9	136,3
Autres	79,2	-	-
Effet impôt sur les éléments non récurrents	- 22,0	- 73,1	- 40,8
Intérêts minoritaires	-	-	- 0,2
Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe	2 370,9	1 996,7	2 063,6

10.2. Résultat net par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net – part du groupe par action :

2010	Résultat net – part du groupe	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action
	<i>En millions d'euros</i>		<i>En euros</i>
Résultat net par action	2 239,7	586 582 918	3,82
Options d'achats et de souscriptions	-	4 538 021	
Actions gratuites	-	271 510	
Résultat net dilué par action	2 239,7	591 392 449	3,79

2009	Résultat net – part du groupe <i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action <i>En euros</i>
Résultat net par action	1 792,2	583 388 024	3,07
Options d'achats et de souscriptions	-	320 338	
Actions gratuites	-	89 204	
Résultat net dilué par action	1 792,2	583 797 566	3,07

2008	Résultat net – part du groupe <i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat net – part du groupe par action <i>En euros</i>
Résultat net par action	1 948,3	588 812 611	3,31
Options d'achats et de souscriptions	-	2 107 467	
Résultat net dilué par action	1 948,3	590 920 078	3,30

10.3. Résultat net hors éléments non récurrents par action

Les tableaux ci-dessous détaillent le résultat net hors éléments non récurrents - part du groupe par action :

2010	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe <i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action <i>En euros</i>
Résultat net hors éléments non récurrents par action	2 370,9	586 582 918	4,04
Options d'achats et de souscriptions	-	4 538 021	
Actions gratuites	-	271 510	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	2 370,9	591 392 449	4,01

2009	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe <i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action <i>En euros</i>
Résultat net hors éléments non récurrents par action	1 996,7	583 388 024	3,42
Options d'achats et de souscriptions	-	320 338	
Actions gratuites	-	89 204	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	1 996,7	583 797 566	3,42

2008	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe <i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Résultat net hors éléments non récurrents – part du groupe par action <i>En euros</i>
Résultat net hors éléments non récurrents par action	2 063,6	588 812 611	3,50
Options d'achats et de souscriptions	-	2 107 467	
Résultat net hors éléments non récurrents dilué par action	2 063,6	590 920 078	3,49

10.4. Calcul du nombre d'actions

Le tableau suivant donne le nombre d'actions ordinaires potentielles exclues du calcul du résultat par action puisque correspondant aux plans d'options d'actions qui n'ont pas d'effet dilutif pour les périodes présentées :

	2010	2009	2008
Plans d'options d'actions	14 858 900	35 994 200	20 425 450

NOTE 11 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie ou regroupements d'Unités Génératrices de Trésorerie. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à une ou plusieurs signatures mondiales. La méthodologie des tests de dépréciation est décrite en note 1.

En millions d'euros 2010	31.12.2009	Acquisitions/ Cessions	Autres mouvements	31.12.2010
L'Oréal Professionnel/Kérastase	328,6	2,5	12,0	343,1
Matrix	266,3	9,3	20,7	296,3
Redken/PureOlogy	419,4	2,1	46,2	467,7
Autres	40,0	34,8	- 42,9	31,9
Total Produits Professionnels	1 054,3	48,7	36,0	1 139,0
L'Oréal Paris	756,6		11,5	768,1
Maybelline/Garnier	992,8	24,5	61,7	1 079,0
SoftSheen Carson	50,9		- 5,9	45,0
Autres	35,2	49,8	- 0,1	84,9
Total Produits Grand Public	1 835,5	74,3	67,2	1 977,0
Lancôme	767,6		7,6	775,2
Shu Uemura	123,7		28,8	152,5
YSL Beauté ⁽¹⁾	528,4		- 8,6	519,8
Parfums	334,0			334,0
Autres	62,9		0,5	63,4
Total Produits de Luxe	1 816,6		28,3	1 844,9
Vichy/Dermablend ⁽¹⁾	264,8		3,2	268,0
Autres	131,0		- 16,6	114,4
Total Cosmétique Active	395,8		- 13,4	382,4
Autres	9,2			9,2
The Body Shop	312,5	1,9	7,4	321,8
Dermatologie	42,2		13,1	55,3
Total Groupe	5 466,0	124,9	138,7	5 729,6

(1) Après transfert de l'activité Roger & Gallet de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

Les acquisitions de l'exercice 2010 concernent principalement Essie Cosmetics, C.B. Sullivan et Peel's Salon Services à hauteur de 123,0 millions d'euros. L'écart d'acquisition provisoire de 74,3 millions d'euros résultant de l'acquisition de Essie Cosmetics a été affecté à hauteur de 49,8 millions d'euros à l'Unité Génératrice de Trésorerie Essie Cosmetics (inclus dans le « Autres » de la Division Produits Grand Public) et le solde, soit 24,5 millions d'euros à l'Unité Génératrice de Trésorerie Maybelline/Garnier en fonction des synergies attendues. L'écart entre le coût d'acquisition et les actifs et passifs identifiables de Peel's Salon Services figure pour sa totalité, soit 34,8 millions d'euros sur la ligne « Autres » de la Division Produits Professionnels dans l'attente de l'affectation définitive du coût d'acquisition. Aucune cession significative n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation positive des taux de change pour 187,4 millions d'euros, en partie compensée par l'allocation du prix d'acquisition des distributeurs américains acquis en 2009 pour 16,3 millions d'euros et par des pertes de valeur de 10,0 millions d'euros sur SoftSheen Carson et 20,4 millions d'euros sur Sanoflore (inclus dans le « Autres » de la Division Cosmétique Active). Les pertes de valeur ont été constatées sur ces Unités Génératrices de Trésorerie dès lors que leur performance ne s'est pas révélée en phase avec les prévisions.

Le cumul des dépréciations sur SoftSheen Carson, Yue Sai et Sanoflore s'élève à respectivement 103,2, 27,6 et 30,4 millions d'euros au 31 décembre 2010.

<i>En millions d'euros</i> 2009	31.12.2008	Acquisitions/ Cessions	Autres mouvements	31.12.2009
L'Oréal Professionnel/Kérastase	334,2		- 5,6	328,6
Matrix	272,2		- 5,9	266,3
Redken/PureOlogy	428,8	2,2	- 11,6	419,4
Autres	-	41,5	- 1,5	40,0
Total Produits Professionnels	1 035,2	43,7	- 24,6	1 054,3
L'Oréal Paris	756,4		0,2	756,6
Maybelline/Garnier	1 003,5		- 10,7	992,8
SoftSheen Carson	72,6		- 21,7	50,9
Autres ⁽¹⁾	35,5		- 0,3	35,2
Total Produits Grand Public	1 868,0		- 32,5	1 835,5
Lancôme	773,0		- 5,4	767,6
Shu Uemura	130,6		- 6,9	123,7
YSL Beauté ⁽²⁾	551,0	0,1	- 22,6	528,4
Parfums	335,9		- 1,9	334,0
Autres	75,3		- 12,4	62,9
Total Produits de Luxe	1 865,6	0,1	- 49,1	1 816,6
Vichy/Dermablend ⁽²⁾	266,4		- 1,6	264,8
Autres	142,8		- 11,8	131,0
Total Cosmétique Active	409,3		- 13,4	395,8
Autres ⁽¹⁾	9,2			9,2
The Body Shop	292,1	5,6	14,8	312,5
Dermatologie	53,1		- 10,9	42,2
Total Groupe	5 532,5	49,4	- 115,9	5 466,0

(1) Après reclassement de l'activité « Vente à distance » dans la Division Produits Grand Public.

(2) Après transfert de l'activité Roger & Gallet de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

Les acquisitions de l'exercice 2009 concernent principalement Idaho Barber and Beauty Supply, Maly's Midwest et Marshall Salon Services à hauteur de 43,7 millions d'euros. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation négative des taux de change pour 37,0 millions d'euros, des pertes de valeur pour 13,9 millions d'euros sur Yue Sai (inclus dans le « Autres » de la Division Produits de Luxe), 19,6 millions d'euros sur SoftSheen Carson et 10,0 millions d'euros sur Sanoflore (inclus dans le « Autres » de la Division Cosmétique Active), ainsi que l'effet de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur YSL Beauté et CollaGenex (Dermatologie).

Le cumul des dépréciations sur SoftSheen Carson, Yue Sai et Sanoflore s'élève à respectivement 85,0, 24,7 et 10,0 millions d'euros au 31 décembre 2009.

En millions d'euros 2008	31.12.2007	Acquisitions/ Cessions	Autres mouvements	31.12.2008
L'Oréal Professionnel/Kérastase	326,9		7,3	334,2
Matrix	263,1		9,1	272,2
Redken/PureOlogy	398,3	13,2	17,3	428,8
Total Produits Professionnels	988,2	13,2	33,7	1 035,2
L'Oréal Paris	738,5	12,0	5,9	756,4
Maybelline/Garnier	959,8	11,1	32,6	1 003,5
SoftSheen Carson	68,4		4,3	72,6
Autres ⁽¹⁾	1,9	32,2	1,4	35,5
Total Produits Grand Public	1 768,6	55,3	44,2	1 868,0
Lancôme	559,6	205,0	8,4	773,0
Shu Uemura	102,2		28,3	130,6
YSL Beauté ⁽²⁾		545,2	5,8	551,0
Parfums	159,7	176,0	0,2	335,9
Autres	31,1	54,0	- 9,9	75,3
Total Produits de Luxe	852,6	980,1	32,9	1 865,6
Vichy/Dermablend ⁽²⁾	226,5	37,5	2,5	266,4
Autres	139,6		3,2	142,8
Total Cosmétique Active	366,1	37,5	5,7	409,3
Autres ⁽¹⁾	5,4	3,8		9,2
The Body Shop	363,6	7,0	- 78,5	292,1
Dermatologie		46,5	6,6	53,1
Total Groupe	4 344,4	1 143,5	44,6	5 532,5

(1) Après reclassement de l'activité « Vente à distance » dans la Division Produits Grand Public.

(2) Après transfert de l'activité Roger & Gallet de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

Les acquisitions de l'exercice 2008 concernent principalement YSL Beauté et CollaGenex à hauteur de 1 064,2 millions d'euros. L'écart d'acquisition provisoire de 1 017,6 millions d'euros résultant de l'acquisition YSL Beauté a été affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie YSL Beauté à hauteur de 545,2 millions d'euros et Roger & Gallet à hauteur de 37,5 millions d'euros et le solde a été réparti entre les différentes Unités Génératrices de Trésorerie de la Division Produits de Luxe concernées en fonction des synergies attendues. Aucune cession n'est intervenue sur l'exercice. Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation positive des taux de change pour 55,5 millions d'euros en partie compensée par 10,9 millions d'euros de perte de valeur sur Yue Sai (inclus dans le « Autres » de la Division Produits de Luxe).

Le cumul des dépréciations sur SoftSheen Carson et Yue Sai s'élève à respectivement 64,8 et 11,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 12 Autres immobilisations incorporelles

En millions d'euros 2010	31.12.2009	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2010
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	1 183,1			46,0	66,4	1 295,5
Marques et gammes de produits amortissables	62,6	0,6	- 0,4		4,0	66,8
Concessions, brevets, licences	662,9	7,6	- 1,6		56,7	725,6
Autres	776,2	84,8	- 19,0	11,9	52,6	906,5
Valeurs brutes	2 684,8	93,0	- 21,0	57,9	179,7	2 994,3
Marques à durée de vie indéfinie ⁽³⁾	37,3	26,0			2,9	66,3
Marques et gammes de produits amortissables	32,4	13,8	- 0,4		2,8	48,6
Concessions, brevets, licences	217,8	32,5	- 1,6		22,2	270,9
Autres	354,9	83,9	- 18,8		11,2	431,2
Amortissements et provisions	642,4	156,2	- 20,8		39,1	816,9
Autres immobilisations incorporelles nettes	2 042,4	- 63,2	- 0,2	57,9	140,6	2 177,5

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre : Essie Cosmetics et C.B. Sullivan.

(2) Au 31 décembre 2010, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques The Body Shop (481,1 millions d'euros), Matrix (274,5 millions d'euros), Kiehl's (122,9 millions d'euros) et Shu Uemura (121,5 millions d'euros).

(3) Les marques Yue Sai et SoftSheen Carson ont fait l'objet d'une dépréciation de respectivement 11,5 millions d'euros et 14,5 millions d'euros sur l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation positive des taux de change sur la période pour 128,1 millions d'euros ainsi que l'allocation du prix d'acquisition des distributeurs américains acquis en 2009 (ligne « Autres » pour 16,3 millions d'euros).

Le cumul des dépréciations s'élève à 14,0 millions d'euros sur Biomedic, 37,8 millions d'euros sur Yue Sai ainsi que 14,5 millions d'euros sur SoftSheen Carson au 31 décembre 2010.

En millions d'euros 2009	31.12.2008	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2009
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	1 174,0				9,1	1 183,1
Marques et gammes de produits amortissables	62,1	1,7			- 1,2	62,6
Concessions, brevets, licences	608,2	43,4			11,3	662,9
Autres	745,0	63,5	- 23,8	2,5	- 11,0	776,2
Valeurs brutes	2 589,2	108,7	- 23,8	2,5	8,2	2 684,8
Marques à durée de vie indéfinie ⁽³⁾	27,9	10,3			- 0,9	37,3
Marques et gammes de produits amortissables	29,6	3,7			- 0,9	32,4
Concessions, brevets, licences	188,8	29,6			- 0,6	217,8
Autres	304,8	81,1	- 23,4		- 7,6	354,9
Amortissements et provisions	551,1	124,7	- 23,4		- 10,0	642,4
Autres immobilisations incorporelles nettes	2 038,2	- 16,0	- 0,4	2,5	18,2	2 042,4

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre : Idaho Barber and Beauty Supply.

(2) Au 31 décembre 2009, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques The Body Shop (466,7 millions d'euros), Matrix (259,5 millions d'euros), Kiehl's (116,9 millions d'euros) et Shu Uemura (104,7 millions d'euros).

(3) Les marques Yue Sai et Biomedic ont fait l'objet d'une dépréciation de respectivement 7,6 millions d'euros et 2,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

Le cumul des dépréciations s'élève à 14,0 millions d'euros sur Biomedic et 23,3 millions d'euros sur Yue Sai au 31 décembre 2009.

<i>En millions d'euros</i> 2008	31.12.2007	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Autres mouvements	31.12.2008
Marques à durée de vie indéfinie ⁽²⁾	1 228,6			26,3	- 81,0	1 174,0
Marques et gammes de produits amortissables	52,1	0,4		7,3	2,4	62,1
Concessions, brevets, licences	478,7	6,3	- 1,1	89,6	34,8	608,2
Autres	627,1	71,1	- 8,5	54,8	0,4	745,0
Valeurs brutes	2 386,6	77,8	- 9,6	178,0	- 43,4	2 589,2
Marques à durée de vie indéfinie ⁽³⁾	14,6	11,3			2,0	27,9
Marques et gammes de produits amortissables	22,8	4,5			2,4	29,6
Concessions, brevets, licences	156,9	26,4	- 1,1	0,3	6,3	188,8
Autres	233,2	69,6	- 8,5	17,0	- 6,5	304,8
Amortissements et provisions	427,4	111,7	- 9,6	17,3	4,2	551,1
Autres immobilisations incorporelles nettes	1 959,2	- 34,0	-	160,7	- 47,7	2 038,2

(1) Il s'agit essentiellement des variations de périmètre : CollaGenex, Roger & Gallet (YSL) et Canan.

(2) Au 31 décembre 2008, les marques à durée de vie indéfinie concernent pour l'essentiel les marques The Body Shop (437,1 millions d'euros), Matrix (267,1 millions d'euros), Kiehl's (120,0 millions d'euros) et Shu Uemura (109,3 millions d'euros).

(3) La marque Biomedic a fait l'objet d'une dépréciation de 11,3 millions d'euros sur l'exercice.

Les autres mouvements incluent pour l'essentiel la variation des taux de change sur la période.

Le cumul des dépréciations s'élève à 11,3 millions d'euros sur Biomedic et 16,6 millions d'euros sur Yue Sai au 31 décembre 2008.

NOTE 13 Test de dépréciation des actifs incorporels

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie pour les Unités Génératrices de Trésorerie pour lesquelles les écarts d'acquisition et marques non amortissables sont significatifs sont réalisés à partir des données et hypothèses suivantes :

En millions d'euros	Valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques à durée de vie indéfinie	Taux d'actualisation (en %)	
		International hors Etats-Unis	Etats-Unis
Test 2010			
Maybelline/Garnier	1 079,0	7,9	8,9
The Body Shop	802,9	7,9	(1)
Lancôme	775,2	7,9	8,9
L'Oréal Paris	768,1	7,9	8,9
Matrix	570,8	7,9	8,9
Redken	528,8	7,9	8,9
YSL Beauté	519,8	7,9	(1)
Test 2009			
Maybelline/Garnier	992,8	7,9	8,9
The Body Shop	779,2	7,9	(1)
Lancôme	767,6	7,9	8,9
L'Oréal Paris	756,6	7,9	8,9
YSL Beauté (2)	528,4	7,9	(1)
Matrix	525,8	7,9	8,9
Redken	476,2	7,9	8,9
Test 2008			
Maybelline/Garnier	1 003,5	8,5	8,9
Lancôme	773,0	8,5	8,9
L'Oréal Paris	756,4	8,5	8,9
The Body Shop	729,2	8,9	(1)
Matrix	539,3	8,5	8,9
Redken	487,8	8,5	8,9

(1) Les flux en USD des Unités Génératrices de Trésorerie YSL Beauté et The Body Shop n'étant pas significatifs, aucun taux spécifique n'est utilisé pour les actualiser.

(2) Après transfert de l'activité Roger & Gallet de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

Au 31 décembre 2010, l'effet de la hausse des taux d'actualisation de 1 % sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie engendrerait un risque de perte de valeur d'environ 31 millions d'euros.

Le taux de croissance à l'infini est conforme aux données de marché soit 3 %.

L'effet de la baisse des taux de croissance à l'infini de 1 % sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie engendrerait un risque de perte de valeur d'environ 19 millions d'euros.

NOTE 14 Immobilisations corporelles

En millions d'euros 2010	31.12.2009	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2010
Terrains et constructions	1 663,7	43,3	- 38,5	54,2	6,7	1 729,4
Installations techniques, matériel et outillage	2 495,1	100,7	- 139,3	91,5	37,3	2 585,3
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 080,7	197,0	- 207,9	75,5	15,7	1 161,0
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 164,1	257,0	- 44,9	71,6	- 110,3	1 337,5
Valeurs brutes	6 403,6	598,0	- 430,6	292,8	- 50,6	6 813,2
Terrains et constructions	871,6	68,0	- 29,6	21,7	- 6,9	924,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 617,6	223,1	- 132,9	50,8	- 33,4	1 725,2
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	718,6	236,9	- 207,6	51,0	- 1,0	797,9
Autres immobilisations corporelles	596,8	109,4	- 42,6	33,7	- 9,5	687,8
Amortissements et provisions	3 804,6	637,4	- 412,7	157,2	- 50,8	4 135,7
Immobilisations corporelles nettes	2 599,0	- 39,4	- 17,8	135,6	0,2	2 677,5

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros 2009	31.12.2008	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2009
Terrains et constructions	1 608,5	34,1	- 45,3	14,2	52,2	1 663,7
Installations techniques, matériel et outillage	2 459,8	115,3	- 141,5	12,3	49,2	2 495,1
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	1 081,5	151,4	- 163,9	6,3	5,4	1 080,7
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 161,4	216,6	- 76,8	- 3,8	- 133,3	1 164,1
Valeurs brutes	6 311,2	517,4	- 427,5	29,0	- 26,5	6 403,6
Terrains et constructions	819,8	75,5	- 26,3	5,8	- 3,2	871,6
Installations techniques, matériel et outillage	1 525,5	242,6	- 137,0	5,5	- 19,0	1 617,6
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	637,3	233,5	- 161,2	3,2	5,9	718,6
Autres immobilisations corporelles	575,4	114,8	- 74,5	- 0,5	- 18,4	596,8
Amortissements et provisions	3 557,9	666,4	- 399,0	14,0	- 34,7	3 804,6
Immobilisations corporelles nettes	2 753,3	- 149,0	- 28,5	15,0	8,2	2 599,0

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

En millions d'euros 2008	31.12.2007	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2008
Terrains et constructions	1 536,9	31,2	- 15,5	- 31,8	87,7	1 608,5
Installations techniques, matériel et outillage	2 260,1	149,0	- 131,5	- 21,4	203,7	2 459,8
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	883,5	261,8	- 100,3	- 32,8	69,3	1 081,5
Autres immobilisations corporelles et en-cours	1 165,0	239,1	- 82,5	- 3,2	- 157,0	1 161,4
Valeurs brutes	5 845,5	681,1	- 329,8	- 89,2	203,7	6 311,2
Terrains et constructions	764,1	73,5	- 14,0	- 11,9	8,1	819,8
Installations techniques, matériel et outillage	1 366,9	218,6	- 129,2	- 8,0	77,3	1 525,5
Publicité sur le lieu de vente : stands et présentoirs	510,7	212,3	- 100,1	- 21,8	36,2	637,3
Autres immobilisations corporelles	552,6	101,0	- 81,5	- 7,0	10,3	575,4
Amortissements et provisions	3 194,3	605,4	- 324,8	- 48,8	131,8	3 557,9
Immobilisations corporelles nettes	2 651,2	75,7	- 5,1	- 40,4	71,9	2 753,3

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Terrains et constructions	112,8	112,6	111,1
Installations techniques, matériel et outillage	3,0	5,5	6,4
Autres immobilisations corporelles et en-cours	16,7	20,9	20,9
Valeurs brutes	132,5	139,0	138,4
Amortissements	58,1	62,3	56,7
Valeurs nettes	74,4	76,7	81,7

NOTE 15 Actifs financiers non courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition	Valeur bilan	Coût d'acquisition
Actifs financiers disponibles à la vente						
♦ Sanofi-Aventis ⁽¹⁾	5 657,2	4 033,5	6 509,6	4 033,5	5 367,5	4 033,5
♦ Titres non cotés ⁽²⁾	3,5	4,3	4,1	4,9	4,8	5,7
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances financiers non courants	176,8	182,8	158,5	168,9	185,1	194,8
Total	5 837,5	4 220,6	6 672,2	4 207,3	5 557,4	4 234,0

(1) La participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis s'élève à 9,02 % au 31 décembre 2010. La valeur au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 respectivement de 5 367,5 millions d'euros, de 6 509,6 millions d'euros et de 5 657,2 millions d'euros correspond à la valeur boursière des titres sur la base du cours de Bourse au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 respectivement de 45,40 euros, 55,06 euros et 47,85 euros. Le coût d'acquisition de 4 033,5 millions d'euros correspond à un coût d'entrée de 34,12 euros.

(2) Leur juste valeur n'étant pas déterminable de façon fiable, ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement déprécié.

NOTE 16 Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Produits finis et marchandises	1 606,0	1 326,4	1 479,9
Matières premières, articles de conditionnement et en-cours	416,3	357,1	372,7
Valeurs brutes	2 022,3	1 683,5	1 852,6
Provisions pour dépréciation	212,2	206,8	217,1
Stocks et en-cours nets	1 810,1	1 476,7	1 635,5

NOTE 17 Créances clients

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur brute	2 733,4	2 493,5	2 739,9
Provisions pour dépréciation	48,1	50,2	45,3
Valeur nette	2 685,3	2 443,3	2 694,6

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an. La politique du Groupe est de recommander une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent. En conséquence, le risque de non-recouvrement des créances clients est minimisé d'autant, ce que traduit le niveau de provisionnement qui reste limité à 2 % des créances brutes.

NOTE 18 Autres actifs courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Créances fiscales (hors impôts sur les bénéfices) et sociales	310,9	268,3	256,7
Charges constatées d'avance	208,9	168,1	139,6
Instruments dérivés	83,2	65,4	267,1
Autres actifs courants	243,0	231,0	322,4
Total	846,0	732,8	985,8

NOTE 19 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition	Valeur au bilan	Coût d'acquisition
Valeurs mobilières de placements	523,6	522,9	83,3	82,9	82,8	82,7
Comptes bancaires et autres disponibilités	1 026,8	1 026,8	1 089,8	1 089,8	994,3	994,3
Total	1 550,4	1 549,7	1 173,1	1 172,7	1 077,1	1 077,0

Les valeurs mobilières de placement comprennent essentiellement des SICAV monétaires et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA). Elles sont considérées comme des actifs financiers disponibles à la vente. Au 31 décembre 2010, il s'agit exclusivement de placements investis en titres d'état de la zone euro au travers de fonds commun de placement.

Les gains latents constatés sur la période s'élèvent à 0,7 million d'euros contre 0,4 et 0,1 million d'euros respectivement en 2009 et en 2008.

Les comptes à terme à moins de 3 mois à l'origine figurent sur la ligne « Comptes bancaires et autres disponibilités ».

NOTE 20 Capitaux propres**20.1. Capital et primes**

Le capital se compose de 600 992 585 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2010 suite à la décision du Conseil d'Administration du 27 avril 2010 d'annuler 500 000 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 2 520 175 actions.

Le capital se composait de 598 972 410 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2009 suite à la décision du Conseil d'Administration du 16 février 2009 d'annuler 3 970 600 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 527 200 actions.

Le capital se composait de 602 415 810 actions de 0,20 euro au 31 décembre 2008 suite à la décision des Conseils d'Administration du 13 février et du 28 août 2008 d'annuler respectivement 7 187 000 et 8 410 400 actions et aux levées d'options de souscription à hauteur de 37 600 actions.

20.2. Actions auto-détenues

Les actions correspondant au programme de rachat d'actions L'Oréal autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont également inscrits en capitaux propres.

a) Année 2010

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2010 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2010	598 972 410	- 14 236 750	584 735 660
Annulation	- 500 000	500 000	-
Levées options	2 520 175	2 400 068	4 920 243
Rachats d'actions propres	-	-	-
Au 31.12.2010	600 992 585	- 11 336 682	589 655 903

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2010 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En millions d'euros</i>
Au 01.01.2010	-	14 236 750	14 236 750	1 071,6
Annulation	-	- 500 000	- 500 000	- 37,9
Levées options	-	- 2 400 068	- 2 400 068	- 182,8
Rachats d'actions propres	-	-	-	-
Au 31.12.2010	-	11 336 682	11 336 682	850,9
<i>En millions d'euros</i>	-	850,9	850,9	

b) Année 2009

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2009 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2009	602 415 810	- 19 275 342	583 140 468
Annulation	- 3 970 600	3 970 600	-
Levées options	527 200	1 064 242	1 591 442
Rachats d'actions propres	-	3 750	3 750
Au 31.12.2009	598 972 410	- 14 236 750	584 735 660

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2009 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En millions d'euros</i>
Au 01.01.2009	3 808 000	15 467 342	19 275 342	1 410,6
Annulation	- 3 808 000	- 162 600	- 3 970 600	- 272,3
Levées options		- 1 064 242	- 1 064 242	- 66,5
Rachats d'actions propres		- 3 750	- 3 750	- 0,3
Au 31.12.2009	-	14 236 750	14 236 750	1 071,6
<i>En millions d'euros</i>	-	1 071,6	1 071,6	

c) Année 2008

Le nombre d'actions a évolué de la façon suivante au cours de l'année 2008 :

<i>En nombre d'actions</i>	Capital social	Actions auto-détenues	En circulation
Au 01.01.2008	617 975 610	- 22 664 937	595 310 673
Annulation	- 15 597 400	15 597 400	-
Levées options	37 600	579 195	616 795
Rachats d'actions propres	-	- 12 787 000	- 12 787 000
Au 31.12.2008	602 415 810	- 19 275 342	583 140 468

Les actions auto-détenues ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2008 :

<i>En nombre d'actions</i>	Programme de rachat	Affectées aux plans de stock-options	Total	<i>En millions d'euros</i>
Au 01.01.2008	6 281 000	16 383 937	22 664 937	1 787,2
Annulation	- 15 260 000	- 337 400	- 15 597 400	- 1 288,9
Levées options		- 579 195	- 579 195	- 32,1
Rachats d'actions propres	12 787 000	-	12 787 000	944,4
Au 31.12.2008	3 808 000	15 467 342	19 275 342	1 410,6
<i>En millions d'euros</i>	259,6	1 151,0	1 410,6	

20.3. Options de souscription ou d'achat d'actions - Actions gratuites

1) Options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options, émis après le 7 novembre 2002 et en vigueur au 31 décembre 2010.

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'options non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			de	à	
03.12.2003	2 500 000	1 591 550	04.12.2008	03.12.2013	63,02
03.12.2003	2 500 000	1 838 000	04.12.2008	03.12.2013	71,90
24.03.2004	2 000 000	1 106 500	25.03.2009	24.03.2014	64,69
01.12.2004	4 000 000	2 482 150	02.12.2009	01.12.2014	55,54
29.06.2005	400 000	400 000	30.06.2010	29.06.2015	60,17
30.11.2005	4 200 000	3 582 175	01.12.2010	30.11.2015	61,37
30.11.2005	1 800 000	1 546 879	01.12.2010	30.11.2015	62,94
25.04.2006	2 000 000	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60
01.12.2006	5 500 000	5 250 250	02.12.2011	01.12.2016	78,06
30.11.2007	4 000 000	3 896 600	01.12.2012	30.11.2017	91,66
25.03.2009	3 650 000	3 650 000	26.03.2014	25.03.2019	50,11
27.04.2010	4 200 000	4 200 000	28.04.2015	27.04.2020	80,03

Tous ces plans ont une période d'exercice de 5 ans et ne comportent pas de conditions de performance, à l'exception des plans du 27 avril 2010 et du 25 mars 2009 pour les membres du Comité de Direction. Dans leur cas, les conditions de performance concernent :

- ♦ à hauteur de 50 % des options attribuées, la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2009, par rapport à la progression du marché cosmétique ;
- ♦ à hauteur de 50 % des options attribuées, le pourcentage atteint sur la même période par le ratio du disponible stratégique – somme du résultat d'exploitation et des frais publi-promotionnels – sur le chiffre d'affaires cosmétique publié.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2009 et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint.

La juste valeur des options est déterminée sur la base du modèle de Black & Scholes selon les hypothèses suivantes :

	Options d'achat		Options de souscription									
	Décembre 2003	Novembre 2005	Décembre 2003	Mars 2004	Décembre 2004	Juin 2005	Novembre 2005	Avril 2006	Décembre 2006	Novembre 2007	Mars 2009	Avril 2010
Taux de rendement sans risque	4,22 %	3,16 %	3,92 %	3,39 %	3,17 %	2,63 %	3,16 %	3,80 %	3,62 %	4,01 %	3,15 %	2,83 %
Durée de vie attendue	8 ans	6 ans	6 ans	7 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	21,50 %	21,00 %	21,50 %	23,67 %	18,70 %	17,00 %	21,00 %	20,50 %	22,52 %	23,00 %	31,95 %	23,53 %
Dividendes attendus	1,00 %	1,35 %	1,00 %	1,20 %	1,34 %	1,38 %	1,35 %	1,35 %	1,35 %	1,24 %	2,83 %	1,86 %
Cours de l'action	63,45 €	61,30 €	63,45 €	60,60 €	54,60 €	59,40 €	61,30 €	74,10 €	74,60 €	94,93 €	50,94 €	80,50 €
Prix d'exercice	71,90 €	62,94 €	63,02 €	64,69 €	55,54 €	60,17 €	61,37 €	72,60 €	78,06 €	91,66 €	50,11 €	80,03 €
Juste valeur	15,24 €	12,30 €	15,66 €	14,67 €	10,15 €	9,45 €	12,88 €	17,48 €	17,19 €	25,88 €	12,16 €	17,17 €

La volatilité attendue est égale à la volatilité implicite des options cotées sur le Monep aux dates d'attribution. A compter de 2007, afin d'atténuer les effets des phénomènes atypiques, la volatilité retenue correspond à la moyenne entre la volatilité implicite en date d'attribution et la volatilité historique sur la durée de vie attendue de l'option. La durée de vie attendue tient compte des hypothèses comportementales des bénéficiaires.

Les données relatives à la totalité des plans d'options sur actions au cours des exercices 2008, 2009 et 2010 sont récapitulées ci-dessous :

	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice pondéré
Nombre d'options non levées en début de période	40 051 000	70,86	39 166 092	72,39	40 825 387	71,96
♦ Options attribuées	4 200 000	80,03	3 650 000	50,11	-	-
♦ Options exercées	- 4 920 243	68,40	- 1 591 442	59,87	- 616 795	55,38
♦ Options caduques	- 2 034 253		- 1 173 650		- 1 042 500	
Nombre d'options non levées en fin de période	37 296 504	71,55	40 051 000	70,86	39 166 092	72,39
Dont :						
- nombre d'options exerçables en fin de période	18 299 654	67,61	19 083 150	71,32	15 759 342	74,88
- options caduques en fin de période	326 750		571 000		1 215 250	

Le cours moyen pondéré de l'action s'élève à 80,47 euros, 60,37 euros et 72,56 euros respectivement pour l'exercice 2010, 2009 et 2008.

La charge totale comptabilisée en 2010, 2009 et 2008 s'élève respectivement à 76,5, 74,5 et 85,9 millions d'euros.

2) Actions gratuites

Les Conseils d'Administration du 27 avril 2010 et du 25 mars 2009 ont procédé à l'attribution conditionnelle respectivement de 450 000 et 270 000 actions gratuites.

Conditions d'acquisition des droits

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de 4 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan. Au terme de cette période d'acquisition, s'ajoute une période de conservation de 2 ans pour les résidents français, pendant laquelle les actions sont incessibles.

Les conditions de performance concernent :

- ♦ à hauteur de 25 % des actions attribuées pour le plan 2010 et 50 % pour le plan 2009, la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011 et 2012 pour le plan 2009 par rapport à la progression du marché cosmétique ;
- ♦ à hauteur de 75 % des actions attribuées pour le plan 2010 et 50 % pour le plan 2009, le pourcentage atteint sur la même période par le ratio du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires cosmétique publié.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011 et 2012 pour le plan 2009 et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint.

Juste valeur des actions gratuites attribuées

La juste valeur correspond à la valeur de l'action au jour de l'attribution sous déduction de l'hypothèse de distribution de dividendes pendant la période d'acquisition. Pour les résidents français, la période de conservation de 2 ans supplémentaire a donné lieu à la valorisation d'un coût d'illiquidité sur la base d'un taux de prêt consenti au salarié équivalent au taux que consentirait une banque à un particulier de profil financier moyen. La décote d'illiquidité s'élève respectivement à 8,64 % et 8,47 % de la valeur de l'action à la date d'attribution pour les plans 2010 et 2009.

Sur la base de ces hypothèses les justes valeurs s'élèvent respectivement pour les plans 2010 et 2009 à 66,78 € et 40,23 € pour les résidents et 73,73 € et 44,55 € pour les non-résidents par rapport à un cours de l'action de 80,50 € et de 50,94 €.

La charge comptabilisée en 2010 et 2009 s'élève respectivement à 8,4 millions d'euros et 2,2 millions d'euros.

20.4. Eléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature les mouvements sur ces éléments :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Titres disponibles à la vente			
Réserve à l'ouverture	2 476,4	1 334,0	3 417,9
Variations de juste valeur de la période	- 852,3	1 142,5	- 2 074,2
Perte de valeur constatée en résultat	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession	-	- 0,1	- 9,7
Réserve à la clôture	1 624,1	2 476,4	1 334,0

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Couverture de flux futurs – change			
Réserve à l'ouverture	8,1	162,0	72,7
Variations de juste valeur de la période	- 151,5	- 7,2	178,6
Variations de juste valeur constatées en résultat	143,6	- 146,7	- 89,3
Réserve à la clôture	0,2	8,1	162,0

Une hausse (baisse) de 10 % de l'euro contre toutes les devises utilisées dans le Groupe aurait eu un effet de + 186,5 millions d'euros (- 167,5 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2010.

Une hausse (baisse) de 10 % de l'euro contre toutes les devises utilisées dans le Groupe aurait eu un effet de + 136,6 millions d'euros (- 136,1 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2009.

Une hausse (baisse) de 10 % de l'euro contre toutes les devises utilisées dans le Groupe aurait eu un effet de + 174,3 millions d'euros (- 176,9 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2008.

Une hausse (baisse) de 10 % de l'USD contre les principales devises du Groupe aurait eu un effet de + 3,3 millions d'euros (+ 8,2 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2010.

Une hausse (baisse) de 10 % de l'USD contre les principales devises du Groupe aurait eu un effet de - 18,0 millions d'euros (+ 21,6 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2009.

Une hausse (baisse) de 10 % de l'USD contre les principales devises du Groupe (CHF, MXN) aurait eu un effet de - 15,1 millions d'euros (+ 19,8 millions d'euros) sur la réserve de couverture des flux futurs de change et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 décembre 2008.

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Couverture de flux de trésorerie – taux d'intérêt			
Réserve à l'ouverture	- 1,6	- 1,3	- 0,3
Variations de juste valeur de la période	- 0,7	- 0,8	- 1,0
Variations de juste valeur constatées en résultat	0,6	0,5	-
Réserve à la clôture	- 1,7	- 1,6	- 1,3

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Gains et pertes actuariels et effet du plafonnement des actifs			
Réserve à l'ouverture	- 410,5	- 267,6	- 107,2
Gains/(pertes) actuariels de la période	- 215,7	- 140,9	- 160,4
Effet du plafonnement des actifs	2,2	- 2,0	-
Réserve à la clôture	- 624,0	- 410,5	- 267,6

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Total des éléments constatés directement en capitaux propres			
Réserve brute	998,6	2 072,4	1 227,1
Effet impôt associé	189,5	97,5	36,1
Réserve nette d'impôt	1 188,1	2 169,9	1 263,2

NOTE 21 Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Le Groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du Groupe sont les suivantes :

- ♦ en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du Groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le Groupe et bénéficiant aux retraités ;

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle ;

- ♦ à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

Les engagements de retraite sont déterminés et comptabilisés en accord avec les principes comptables présentés en note 1.23. En particulier le Groupe a choisi d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2009, l'option d'IAS 19 qui permet une comptabilisation immédiate en capitaux propres des pertes et gains actuariels en lieu et place de la méthode du corridor.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le Groupe :

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Taux d'actualisation	4,6 %	5,3 %	5,8 %
Taux de progression des salaires	4,7 %	4,9 %	4,8 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	5,7 %	5,9 %	6,2 %

	31.12.2010			31.12.2009			31.12.2008		
	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final	Taux initial	Taux final	Application du taux final
Taux d'évolution des coûts médicaux	5,5 %	3,6 %	2016	6,3 %	4,1 %	2016	7,0 %	4,8 %	2016

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations des émetteurs privés, de très bonne qualité de signature, de maturité correspondant à celle de l'engagement. Le niveau de qualité retenu est apprécié par référence à la notation minimale AA-/Aa3 auprès de l'une des trois principales agences de notation financière.

Ils se déclinent comme suit par Zone géographique :

En %	2010	2009	2008
Moyenne pondérée tous pays	4,6 %	5,3 %	5,8 %
Dont :			
Zone euro	4,4 %	5,2 %	5,9 %
Etats-Unis	5,0 %	5,8 %	6,3 %
Royaume-Uni	5,5 %	5,8 %	6,3 %

Une baisse de 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 185 millions d'euros sur la zone euro, de 51 millions d'euros sur les Etats-Unis et de 29 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

Les taux de rendement prospectif des actifs de couverture ont été déterminés en fonction de la composition des portefeuilles d'actifs en retenant pour chaque catégorie d'actifs des niveaux de rendement représentatifs de leur risque et de l'historique de leurs performances.

Ils se déclinent comme suit par Zone géographique :

En %	2010	2009	2008
Moyenne pondérée tous pays	5,7 %	5,9 %	6,2 %
Dont :			
Zone euro	5,6 %	6,0 %	6,4 %
Etats-Unis	6,8 %	6,8 %	6,8 %
Royaume-Uni	6,0 %	6,1 %	6,6 %

Une baisse de 50 points de base des taux de rendement prospectif entraînerait une baisse des actifs ainsi que du rendement attendu des fonds de -5,3 millions d'euros sur la zone euro, de -1,8 millions d'euros sur les Etats-Unis et de -1,4 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

En %	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actions ⁽¹⁾	38,2 %	36,3 %	31,8 %
Obligations	50,0 %	53,2 %	50,7 %
Immobilier ⁽²⁾	4,4 %	5,2 %	6,3 %
Placements monétaires	2,1 %	1,1 %	5,3 %
Divers	5,3 %	4,2 %	5,9 %
Totaux	100 %	100 %	100 %

(1) Dont actions L'Oréal : néant.

(2) Dont locaux occupés par l'entreprise : néant.

La répartition des actifs de couverture doit respecter des limites de placement entre les différentes catégories d'actifs et répondre à des critères de notation minimum pour les placements monétaires et les obligations.

Les variations durant les exercices 2010, 2009 et 2008 s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<i>Dettes actuarielles</i>	<i>Actifs de couverture</i>	<i>Modifications de régimes restant à étaler</i>	<i>Provisions au bilan</i>
Solde au 31 décembre 2007	2 370,1	- 1 508,2	- 5,1	856,7
Coûts des services rendus au cours de la période	90,7			90,7
Effet de l'actualisation	121,0			121,0
Rendement attendu des fonds		- 94,5		- 94,5
Droits passés : créations/modifications de régimes	- 18,2		- 0,2	- 18,4
Réductions de régimes	- 4,7			- 4,7
Liquidations de régimes	- 6,2	6,2		0,0
Prestations versées	- 100,7	81,9		- 18,8
Cotisations versées	4,3	- 177,7		- 173,4
Ecarts actuariels	- 207,6	373,3		165,7
Effet de la variation des taux de change	- 31,6	29,9	0,3	- 1,4
Autres mouvements	71,3	- 32,6		38,7
Solde au 31 décembre 2008	2 288,4	- 1 321,7	- 5,0	961,6
Coûts des services rendus au cours de la période	87,2			87,2
Effet de l'actualisation	127,6			127,6
Rendement attendu des fonds		- 89,5		- 89,5
Droits passés : créations/modifications de régimes	0,1		- 0,7	- 0,6
Réductions de régimes	- 14,8		11,8	- 3,0
Liquidations de régimes	- 0,8	0,6		- 0,2
Prestations versées	- 130,0	95,9		- 34,1
Cotisations versées	4,5	- 181,2		- 176,7
Ecarts actuariels	222,0	- 79,1		142,9
Effet de la variation des taux de change	0,9	- 3,8	- 0,2	- 3,1
Autres mouvements	15,4	- 6,2		9,2
Solde au 31 décembre 2009	2 600,5	- 1 585,0	5,9	1 021,4
Coûts des services rendus au cours de la période	99,0			99,0
Effet de l'actualisation	135,2			135,2
Rendement attendu des fonds		- 102,9		- 102,9
Droits passés : créations/modifications de régimes	14,3		- 17,4	- 3,1
Réductions de régimes	- 0,2		- 0,8	- 1,0
Liquidations de régimes	- 0,3	0,3		0,0
Prestations versées	- 139,8	105,2		- 34,6
Cotisations versées	7,2	- 232,4		- 225,2
Ecarts actuariels	245,9	- 32,4		213,5
Effet de la variation des taux de change	87,5	- 58,6	0,1	29,0
Autres mouvements	- 0,5	- 1,8		- 2,3
Solde au 31 décembre 2010	3 048,8	- 1 907,6	- 12,2	1 129,0

La valeur actuelle totale des engagements se ventile comme suit entre les plans totalement ou partiellement financés et ceux non couverts par des actifs financiers :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	2 625,4	2 279,5	2 029,1
Valeur de marché des fonds investis	1 907,6	1 585,0	1 321,7
Position nette des engagements partiellement ou totalement financés	717,8	694,5	699,3
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	423,4	321,0	259,2

Les coûts de retraite pris en charges sont inclus avec les frais de personnel en résultat opérationnel et se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Coûts des services rendus au cours de la période	99,0	87,2	90,7
Effet de l'actualisation des droits acquis	135,2	127,6	121,0
Rendement attendu des fonds	- 102,9	- 89,5	- 94,5
Amortissement des écarts actuariels	-	-	1,1
Créations/modifications de régimes	- 3,1	- 0,6	- 18,4
Réductions de régimes	- 1,0	- 3,0	- 0,7
Liquidations de régimes	-	- 0,2	- 0,2
Total	127,2	121,5	99,0

Les cotisations dues aux caisses de retraites au titre des régimes à cotisations définies pour les exercices 2010, 2009 et 2008 se sont élevées respectivement à 310,6, 301,0 et 295,8 millions d'euros.

L'évolution de 1 % du taux d'augmentation tendancielle des coûts médicaux se traduirait par les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Dette actuarielle	18,82	- 14,87
Charge normale et charge d'intérêts	2,74	- 1,51

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels générés se décline comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Engagement	3 048,8	2 600,5	2 288,4	2 370,1	2 532,1
Actifs financiers	- 1 907,6	- 1 585,0	- 1 321,7	- 1 508,2	- 1 440,7
Couverture financière	1 141,2	1 015,5	966,7	861,9	1 091,4
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement	- 5,6	- 33,0	12,1	44,3	- 43,3
(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers	- 30,2	81,0	- 373,3	- 50,9	32,0

NOTE 22 Provisions pour risques et charges

22.1. Soldes à la clôture

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Provisions pour risques et charges non courantes	181,3	125,6	111,4
Provisions pour restructurations		0,4	0,8
Autres provisions non courantes ⁽¹⁾	181,3	125,2	110,6
Provisions pour risques et charges courantes	536,9	510,0	431,1
Provisions pour restructurations	90,6	179,8	124,3
Provisions pour retour de produits	209,4	174,6	162,9
Autres provisions courantes ^{(1) (2)}	236,9	155,6	143,9
Total	718,2	635,6	542,5

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats), des coûts liés au personnel, ainsi que les risques liés aux enquêtes des autorités de contrôle de la concurrence.

(2) Les autorités nationales de contrôle de la concurrence de plusieurs pays d'Europe ont initié des enquêtes visant notamment le secteur des cosmétiques.

Nos filiales en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas et en Suisse ont reçu au cours de l'exercice 2010 des notifications de griefs. Les dossiers sont en cours de revue et nos filiales feront valoir leurs arguments de défense comme il se doit. En ce qui concerne l'Italie, une décision de l'autorité nationale a été rendue le 15 décembre 2010. Un appel est en cours contre cette décision.

A ce stade, les amendes concernant ces notifications ont été provisionnées à hauteur de 79,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2010. Compte tenu des provisions antérieurement constituées, notamment pour la France, le total des provisions pour les litiges concurrence s'élève à 91,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, d'autres demandes d'information et enquêtes sont en cours dans quelques autres pays d'Europe mais aucune notification de griefs n'a été reçue pour ces pays au 31 décembre 2010.

22.2. Variations de l'exercice

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2009	Dotations ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence Périmètre/Taux de change/ Autres ⁽¹⁾	31.12.2010
Provisions pour restructurations	125,1	180,2	20,4	- 106,4	- 6,1	2,5	90,6
Provisions pour retour de produits	162,9	174,6	184,6	- 161,3	- 21,4	32,9	209,4
Autres provisions pour risques et charges	254,5	280,8	216,6	- 62,6	- 21,6	5,0	418,2
Total	542,5	635,6	421,6	- 330,3	- 49,1	40,4	718,2

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
♦ Autres produits et charges	95,2	- 106,7	- 6,1
♦ Résultat d'exploitation	263,9	- 217,3	- 35,1
♦ Résultat financier	0,6	- 0,1	
♦ Impôts sur les résultats	61,9	- 6,2	- 7,9

Pour l'exercice 2009, la variation s'analysait comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2008	Dotation ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence Périmètre/Taux de change/ Autres ⁽¹⁾	31.12.2009
Provisions pour restructurations	10,6	125,1	146,0	- 83,5	- 12,0	4,6	180,2
Provisions pour retour de produits	139,1	162,9	97,9	- 74,9	- 8,7	- 2,6	174,6
Autres provisions pour risques et charges	284,5	254,5	127,5	- 76,0	- 27,9	2,7	280,8
Total	434,2	542,5	371,4	- 234,4	- 48,6	4,7	635,6

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
♦ Autres produits et charges	146,0	- 83,5	- 12,0
♦ Résultat d'exploitation	178,0	- 129,5	- 27,9
♦ Résultat financier	0,1	- 0,8	-
♦ Impôts sur les résultats	47,3	- 20,6	- 8,7

Pour l'exercice 2008, la variation s'analysait comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2007	Dotation ⁽²⁾	Reprises (utilisées) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence Périmètre/Taux de change/ Autres ⁽¹⁾	31.12.2008
Provisions pour restructurations	20,3	10,6	120,8	- 6,6	- 0,1	0,4	125,1
Provisions pour retour de produits	123,1	139,1	74,4	- 67,0	- 4,8	21,2	162,9
Autres provisions pour risques et charges	282,7	284,5	82,8	- 60,6	- 53,9	1,7	254,5
Total	426,1	434,2	278,0	- 134,2	- 58,8	23,3	542,5

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)
♦ Autres produits et charges	120,8	- 6,6	- 0,1
♦ Résultat d'exploitation	141,9	- 114,2	- 21,4
♦ Résultat financier	0,3	- 0,4	-
♦ Impôts sur les résultats	15,0	- 13,0	- 37,3

NOTE 23 Emprunts et dettes financières

Le Groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires, et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux Etats-Unis. Aucune de ces dettes ne comporte de clauses de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

23.1. Analyse de la dette par nature

En millions d'euros	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Billets de trésorerie	-	71,1	-	115,5	-	1 896,2
Emprunts bancaires MLT	751,2	563,0	2 664,4	100,0	2 414,6	71,5
Dettes financières de location-financement	53,2	10,9	57,4	11,1	69,3	13,2
Concours bancaires	-	47,9	-	36,0	-	63,6
Autres emprunts et dettes financières	19,9	74,1	19,8	127,1	22,7	226,1
Total	824,3	767,0	2 741,6	389,7	2 506,6	2 270,6

23.2. Analyse de la dette par maturité

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Inférieure à 1 an	767,0	389,7	2 270,6
De 1 à 5 ans	796,1	2 709,3	2 463,6
Supérieure à 5 ans	28,2	32,3	43,0
Total	1 591,3	3 131,3	4 777,2

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2010 sont de l'ordre de 12,6 millions d'euros en 2011, 5,0 millions d'euros pour la période 2012 à 2015 et 1,0 million d'euros au-delà de 2015.

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2009 étaient de l'ordre de 28,3 millions d'euros en 2010, 33,0 millions d'euros pour la période 2011 à 2014 et 1,4 million d'euros au-delà de 2014.

Les flux d'intérêts financiers attendus à fin 2008 étaient de l'ordre de 113,6 millions d'euros en 2009, 174,7 millions d'euros pour la période 2010 à 2013 et 0,9 million d'euros au-delà de 2013.

Ces évaluations sont faites sur la base du taux effectif à la fin de l'exercice, après prise en compte des instruments de couverture et sans renouvellement des dettes arrivant à échéance.

23.3. Analyse de la dette par devise (après prise en compte des instruments de couverture de change)

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Euro (EUR)	1 122,8	2 579,0	3 812,9
US dollar (USD)	127,2	158,5	552,5
Franc Suisse (CHF)	79,4	61,9	-
Yen (JPY)	64,4	71,5	90,2
Peso Mexicain (MXN)	38,3	35,4	-
Yuan (CNY)	29,7	41,5	51,0
Autres	129,4	183,5	270,6
Total	1 591,3	3 131,3	4 777,2

23.4. Répartition de la dette taux fixe – taux variable (après prise en compte des instruments de couverture de taux)

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Taux variable	1 517,3	3 052,2	4 677,4
Taux fixe	74,0	79,1	99,8
Total	1 591,3	3 131,3	4 777,2

23.5. Taux d'intérêt effectif

Les taux d'intérêt effectif de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 3,26 % en 2008, 0,21 % en 2009 et 0,21 % en 2010 pour les billets de trésorerie, et à 4,48 % en 2008, 1,02 % en 2009 et 1,15 % en 2010 pour les emprunts bancaires.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des dettes s'élève à 1 591,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, la juste valeur des dettes s'élevait à 3 131,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2008, la juste valeur des dettes s'élevait à 4 777,8 millions d'euros.

23.6. Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 4,77 % en 2008, 1,63 % en 2009 et 0,99 % en 2010 pour l'euro et respectivement à 2,91 % en 2008, 0,53 % en 2009 et 0,36 % en 2010 pour l'US dollar.

23.8. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dette couverte par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

23.7. Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des *cash-flows* futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du *spread* correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

23.9. Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2010, L'Oréal et ses filiales ont 2 387 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées contre 2 425 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2 461 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les échéances des lignes s'étalent comme suit :

- ◆ 87 millions d'euros à moins d'un an ;
- ◆ 2 300 millions d'euros compris entre un an et 5 ans.

NOTE 24 Instruments dérivés et exposition aux risques de marché

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt qui découle de ses opérations courantes, le Groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du Groupe, ces instruments dérivés de change et de taux d'intérêt sont mis en place à des fins de couverture.

24.1. Couverture du risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du Groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir en fin d'année une part très significative du risque de change de l'année suivante par des instruments dérivés sur la base des budgets d'exploitation de chaque filiale.

L'ensemble des flux futurs du Groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du Groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par REGEFI ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du Groupe lorsque la réglementation locale l'exige, ces opérations étant soumises au contrôle de REGEFI (banque du Groupe).

Les sociétés du Groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

En raison de la politique de couverture du risque de change du Groupe d'une part très significative des besoins annuels de l'année suivante en fin d'année, la sensibilité du résultat aux variations du cours des devises au 31 décembre reste marginale. L'impact d'une variation du cours des devises sur la réserve de couverture de flux futurs relative au change est donné en note 20.4.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change ont tous une maturité inférieure à 18 mois à l'origine et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeurs de marché		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Changes à terme						
Achat EURO contre devises	1 595,9	1 500,1	1 320,0	- 51,9	- 17,1	89,1
EUR/RUB	301,8	2,8	162,6	- 5,8	- 0,1	29,9
EUR/CHF	255,8	228,8	120,9	- 14,9	- 3,7	- 6,4
EUR/USD	170,2	298,1	233,5	- 2,3	4,7	3,6
EUR/CNY	85,4	107,9	87,9	- 2,7	1,6	- 2,5
EUR/BRL	84,0	89,3	33,1	- 5,6	- 7,2	7,5
EUR/CAD	79,3	97,8	67,8	- 2,0	- 2,4	7,5
EUR/MXN	78,3	74,2	41,8	- 1,1	0,8	7,5
EUR/HKD	72,3	71,4	41,1	0,0	0,5	- 0,5
EUR/JPY	64,1	69,0	82,3	- 1,0	1,6	- 0,6
EUR/AUD	60,8	64,0	54,7	- 5,6	- 4,2	6,1
EUR/Devises Europe de l'Ouest	17,0	115,4	122,8	- 2,5	- 0,5	18,8
EUR/Devises Europe de l'Est	100,6	99,9	99,6	- 0,1	- 1,0	8,4
EUR/Devises Asie Pacifique	116,5	102,7	90,7	- 4,5	- 3,4	5,4
EUR/Autres Devises	109,8	78,8	81,2	- 3,8	- 3,8	4,4
Achat USD contre devises	247,4	191,4	116,4	- 9,7	- 6,0	12,2
USD/Devises Amérique Latine	119,5	80,4	66,7	- 3,8	- 2,9	8,0
USD/Devises Asie Pacifique	72,3	50,0	49,7	- 4,0	- 0,7	4,2
USD/Autres Devises	55,6	61,0	0,0	- 1,9	- 2,4	0,0
Vente USD contre devises	0,0	140,4	79,5	0,0	7,5	4,0
Vente USD contre CHF	0,0	140,4	74,8	0,0	7,5	4,2
USD/Autres Devises	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0	- 0,2
Autres couples de Devises	232,9	173,0	161,7	- 1,7	0,8	- 4,9
Total changes à terme	2 076,2	2 004,9	1 677,6	- 63,3	- 14,8	100,4
Options de change						
Options EUR/USD	122,8	0,0	250,8	8,0	0,0	6,6
Options EUR/GBP	82,3	65,0	120,5	4,5	2,1	18,3
Options EUR/Autres devises	222,7	17,4	351,0	11,0	0,3	42,2
Autres couples de devises	30,3	16,2	216,2	1,0	0,4	25,4
Total options de change	458,1	98,6	938,5	24,5	2,8	92,5
Dont options achetées	458,2	98,6	1 346,2	24,5	2,8	104,6
Dont options vendues	- 0,1	0,0	- 407,7	0,0	0,0	- 12,1
Total	2 534,3	2 103,5	2 616,1	- 38,8	- 12,0	192,9

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les valeurs de marché par nature de couverture se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Couvertures de juste valeur ⁽¹⁾	- 18,7	3,8	21,5
Couvertures de flux futurs	- 20,1	- 15,8	171,4
Couvertures d'investissement net à l'étranger	-	-	-
Total	- 38,8	- 12,0	192,9

(1) Les couvertures de juste valeur concernent les risques liés à la devise pour les créances et dettes d'exploitation ainsi que pour les opérations de placement/financement en devises.

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

Le Groupe n'a pas de positions en devises significatives non couvertes au bilan.

24.2. Couverture du risque de taux d'intérêt

Le Groupe se refinance principalement à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêts (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments telles que détaillées ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

En millions d'euros	Notionnels			Valeurs de marché		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dérivés de taux						
Couvertures de flux de trésorerie						
Swaps de taux emprunteurs taux fixe						
EUR Euribor/taux fixe	14,3	15,2	18,6	- 1,7	- 1,8	- 1,3
USD Libor/taux fixe	-	-	-	-	-	-
Caps – Achats						
USD Libor	-	-	288,5	-	-	-
Couvertures de juste valeur						
Swaps de taux emprunteurs taux variable						
EUR Euribor/taux fixe	-	-	69,8	-	-	2,2
Total	14,3	15,2	376,9	- 1,7	- 1,8	0,9

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Les échéances des instruments dérivés de taux ventilés par nature de couverture se déclinent comme suit :

En millions d'euros	Nominal réparti par échéance											
	31.12.2010				31.12.2009				31.12.2008			
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Couverture de flux de trésorerie												
Swaps de taux emprunteurs taux fixe	1,0	4,6	8,7	14,3	0,9	4,3	10,0	15,2	3,4	4,1	11,2	18,6
Caps - Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	288,5	-	-	288,5
Couverture de flux de juste valeur												
Swaps de taux emprunteurs taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	69,8	-	-	69,8
Total	1,0	4,6	8,7	14,3	0,9	4,3	10,0	15,2	361,7	4,1	11,2	376,9

24.3. Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt

Une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait un impact direct sur le coût de l'endettement financier net de + 0,5 million d'euros au 31 décembre 2010 contre - 18,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 et - 36,0 millions d'euros au 31 décembre 2008, après prise en compte de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés, et en considérant que le montant total de la dette nette reste stable et que les dettes à taux fixe arrivées à échéance sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur la juste valeur des dettes financières à taux fixe du Groupe, après prise en compte des instruments dérivés de taux, peut être estimée à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2010 contre 1,2 million d'euros au 31 décembre 2009 et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

24.4. Risque de contrepartie

Le Groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées. Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

24.5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe peut être apprécié au travers de la dette financière à court terme qui inclut des échéances d'emprunts bancaires à moyen terme pour 563 millions d'euros pour 2011 et de l'encours de son programme de billets de trésorerie de 71,1 millions d'euros. Au regard du non renouvellement éventuel de ces concours, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées de 2 387 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces lignes de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière de conditionnalité.

24.6. Risque sur actions

Il n'existe pas de trésorerie investie en actions.

La trésorerie disponible est placée, auprès d'organismes financiers de premier rang, sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés

dans des délais très courts. Au 31 décembre 2010, il s'agit exclusivement de placements investis en titres d'états de la zone euro au travers de fonds communs de placement (note 19).

Au 31 décembre 2010, le Groupe détient 118 227 307 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 5 657,2 millions d'euros (note 15). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10 % par rapport au cours de 47,85 euros du 31 décembre 2010 aurait un impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe de plus ou moins 565,7 millions d'euros avant impôt.

Un passage significatif ou prolongé au-dessous du cours de 34,12 euros, coût d'entrée de l'action Sanofi-Aventis, exposerait potentiellement L'Oréal à déprécier son actif par le compte de résultat.

Au 31 décembre 2009, le Groupe détenait 118 227 307 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 6 509,6 millions d'euros (note 15). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10 % par rapport au cours de 55,06 euros du 31 décembre 2009 aurait eu un impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe de plus ou moins 651,0 millions d'euros avant impôt.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 118 227 307 actions Sanofi-Aventis pour une valeur de 5 367,5 millions d'euros (note 15). Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10 % par rapport au cours de 45,40 euros du 31 décembre 2008 aurait eu un impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe de plus ou moins 536,8 millions d'euros avant impôt.

24.7. Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan selon les trois niveaux suivants :

- ◆ niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- ◆ niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- ◆ niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

Le tableau ci-dessous donne l'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie.

En millions d'euros

31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		83,2		83,2
Dérivés de taux		-		-
Actions Sanofi-Aventis	5 657,2			5 657,2
Valeurs mobilières de placement	523,6			523,6
Total des actifs à la juste valeur	6 180,8	83,2		6 264,0
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		115,3		115,3
Dérivés de taux		1,8		1,8
Total des passifs à la juste valeur		117,1		117,1

En millions d'euros

31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		65,4		65,4
Dérivés de taux		-		-
Actions Sanofi-Aventis	6 509,6			6 509,6
Valeurs mobilières de placement	83,3			83,3
Total des actifs à la juste valeur	6 592,9	65,4		6 658,3
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		79,9		79,9
Dérivés de taux		1,8		1,8
Total des passifs à la juste valeur		81,7		81,7

En millions d'euros

31 décembre 2008	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total juste valeur
Actifs à la juste valeur				
Dérivés de change		266,2		266,2
Dérivés de taux		0,9		0,9
Actions Sanofi-Aventis	5 367,5			5 367,5
Valeurs mobilières de placement	82,8			82,8
Total des actifs à la juste valeur	5 450,3	267,1		5 717,4
Passifs à la juste valeur				
Dérivés de change		98,5		98,5
Dérivés de taux				
Total des passifs à la juste valeur		98,5		98,5

NOTE 25 Autres passifs courants

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dettes sociales et fiscales (hors impôts sur les bénéfices)	986,8	918,2	903,1
Clients créditeurs	582,2	525,3	543,1
Dettes sur immobilisations	121,2	78,1	159,1
Instruments dérivés	117,1	81,7	98,5
Autres passifs courants	150,8	147,2	144,7
Total	1 958,1	1 750,5	1 848,4

NOTE 26 Engagements hors bilan

26.1. Engagements de location simple

Ils s'élèvent à 1 764,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 776,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 1 914,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 dont :

- ♦ 376,6 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2010, contre 351,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 368,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- ♦ 975,9 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2010, contre 933,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 1 024,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- ♦ 411,8 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2010, contre 491,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 522,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

26.2. Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 23.

Les autres engagements hors bilan significatifs ont été identifiés et chiffrés. Ils sont pour l'essentiel à moins d'un an et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Garanties données ⁽¹⁾	109,5	117,7	107,4
Engagements sur les contrats de Dermatologie	48,5	31,3	32,7
Garanties reçues	45,8	33,7	36,5
Commandes d'investissement	220,8	168,0	243,7
Obligations d'achats dans le cadre de contrats logistiques d'approvisionnement	461,8	400,9	406,2

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du Groupe, ainsi que l'engagement net pris envers la Fondation L'Oréal pour son programme d'action pluriannuel.

L'offre publique d'achat lancée par Galderma Holding BV sur la société Q-Med est détaillée en note 31.

26.3. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible. Il en est ainsi concernant les risques liés aux enquêtes des autorités de contrôle de la concurrence décrits en note 22.1.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société et du Groupe L'Oréal.

26.4. Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

NOTE 27 Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Elles s'élèvent à 132,5, 466,3 et - 148,8 millions d'euros respectivement pour l'exercice 2010, 2009 et 2008 et se ventilent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2010	2009	2008
Stocks	- 217,0	169,6	- 22,3
Clients	- 90,6	312,3	- 8,0
Fournisseurs	415,8	- 89,3	- 8,5
Autres créances et dettes	24,3	73,7	- 110,0
Total	132,5	466,3	- 148,8

NOTE 28 Incidences des variations de périmètre dans le tableau de flux de trésorerie

Pour 2010, elles concernent essentiellement les acquisitions de Essie Cosmetics et des distributeurs américains.

Pour 2009, elles concernent essentiellement les acquisitions des distributeurs américains ainsi que le rachat des minoritaires de Shu Uemura.

Pour 2008, elles concernent essentiellement les acquisitions de Canan, CollaGenex, Columbia Beauty Supply, Le Club des Créateurs de beauté et YSL Beauté.

NOTE 29 Transactions entre parties liées

29.1. Co-entreprises

Les transactions envers les entreprises consolidées en intégration proportionnelle sont détaillées comme suit :

En millions d'euros	2010	2009	2008
Ventes de biens et de services	0,9	0,8	3,2
Charges et produits financiers	0,8	1,4	3,4

Les créances et dettes inscrites au bilan relatives aux parties liées sont les suivantes :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Créances d'exploitation	2,7	1,5	1,5
Dettes d'exploitation	0,2	0,3	0,5
Créances financières	80,6	94,8	72,9

29.2. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

29.3. Entreprises associées

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le périmètre des exercices 2008, 2009 et 2010.

29.4. Informations supplémentaires sur les entités sous contrôle conjoint

Les informations présentées ci-dessous sont en quote-part de détention du Groupe.

En millions d'euros 2010	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Produits se rapportant à ces participations	Charges se rapportant à ces participations	Résultat d'exploitation
Galderma	228,3	481,0	326,9	75,3	601,7	- 482,5	119,2
Innéov	9,7	1,6	17,9	0,1	31,1	- 30,7	0,4

En millions d'euros 2009	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Produits se rapportant à ces participations	Charges se rapportant à ces participations	Résultat d'exploitation
Galderma	176,4	450,2	288,6	62,7	489,1	- 404,1	85,0
Innéov	7,9	0,7	15,6	0,1	27,7	- 29,5	- 1,8

En millions d'euros 2008	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Produits se rapportant à ces participations	Charges se rapportant à ces participations	Résultat d'exploitation
Galderma	226,3	423,6	319,4	48,3	426,9	- 346,9	80,0
Innéov	6,2	0,3	10,8	0,1	27,8	- 28,3	- 0,5

NOTE 30

Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

En millions d'euros HT	PricewaterhouseCoopers Audit				Deloitte & Associés			
	Montant		En %		Montant		En %	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux Comptes	5,5	5,5	65 %	85 %	5,7	5,3	88 %	81 %
L'Oréal	1,0	1,0	11 %	15 %	1,0	0,9	15 %	14 %
Filiales intégrées globalement	4,5	4,5	54 %	70 %	4,7	4,4	73 %	67 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	2,4	0,7	29 %	11 %	0,4	0,9	7 %	14 %
L'Oréal	0,1	0,0	1 %	0 %	0,1	0,4	2 %	6 %
Filiales intégrées globalement	2,3	0,7	28 %	10 %	0,3	0,5	5 %	8 %
Sous-total Audit	7,9	6,2	94 %	95 %	6,1	6,2	95 %	95 %
Autres prestations								
Autres prestations (juridique, fiscal, social, autres)	0,5	0,3	6 %	5 %	0,3	0,3	5 %	5 %
Total	8,4	6,5	100 %	100 %	6,4	6,5	100 %	100 %

NOTE 31

Evénements post-clôture

Galderma Holding AB détenue à 100 % par Galderma Pharma S.A., elle-même détenue à 50 % par L'Oréal S.A. a annoncé le 13 décembre 2010 une offre publique d'achat sur la société Q-Med cotée à la Bourse Nasdaq OMX Nordic de Stockholm.

Q-Med, créée en 1987, est une société de dispositifs médicaux qui développe, commercialise et vend des implants médicaux à usage esthétique et médical. La plupart des produits sont basés sur la technologie brevetée de l'entreprise, Nasha™, pour la production d'un acide hyaluronique stabilisé d'origine non animale.

Le portefeuille de produits actuel comprend entre autres produits, Restylane, produit d'injection pour lisser les rides et améliorer les contours du visage, Macrolane produit d'injection qui permet de remodeler la silhouette.

Les ventes sont réalisées dans plus de 70 pays, par les filiales en propre de la société ou par l'intermédiaire de distributeurs. La société Q-Med compte aujourd'hui environ 636 collaborateurs dans 20 pays, dont environ 364 à Uppsala en Suède, où se situent le siège de la société, les laboratoires de recherche ainsi que le site de production.

La société a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires total de 1,5 milliard de SEK et un résultat opérationnel reporté de 287 millions de SEK.

La période d'acceptation initiale de l'offre s'étendait du 4 janvier au 7 février 2011.

Le prix offert, payable en numéraire, s'élevait à 75,00 SEK par action pour toutes les actions à l'exception de celles détenues par le fondateur de Q-Med, Bengt Agerup. Ce dernier s'est engagé irrévocablement à vendre à Galderma Holding AB les 47,5 % d'actions qu'il détient au prix de 58,94 SEK par action. Ce prix est assorti d'une clause de complément de prix qui stipule que le prix total ne pourra en aucun cas excéder 74,96 SEK par action.

Le 10 février 2011, Galderma a étendu son offre de 15 jours en la portant à 79,00 SEK par action.

Au 1^{er} janvier 2011, Matrix Distribution GmbH, filiale de L'Oréal Deutschland GmbH, a acquis les activités de distribution de marques cosmétiques et de ciseaux de Arex GmbH, société basée en Allemagne.

Arex GmbH distribue des marques professionnelles de produits capillaires et des ciseaux de grande qualité réservés aux professionnels. La société réalise un chiffre d'affaires d'environ 7 millions euros en 2010. Cette acquisition est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2011.

1.7. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010

1.7.1. Sociétés consolidées par intégration globale ⁽¹⁾

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
Areca & Cie	France	100,00	
Avenamite S.A.	Espagne	100,00	
Beauté Créateurs	France	100,00	
Beauté, Recherche & Industries	France	100,00	
Beautycos International Co. Limited	Chine	100,00	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100,00	
Belcos Ltd	Japon	100,00	
Biotherm	Monaco	100,00	
Canan Kozmetik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100,00	
Canan Tuketim Urunleri Pazarlama A.S.	Turquie	100,00	
Centre Logistique d'Essigny	France	100,00	
Centrex	France	100,00	
Chimex	France	100,00	
Cobelsa Cosméticos, S.A.	Espagne	100,00	
Colainaf	Maroc	100,00	
Compagnie Thermale Hôtelière et Financière	France	99,98	
Consortium Général de Publicité	France	100,00	
Cosbel S.a. de C.V.	Mexique	100,00	
Cosmelor KK	Japon	100,00	
Cosmelor Ltd	Japon	100,00	
Cosmephil Holdings Corporation Philippines	Philippines	100,00	
Cosmetil	Maroc	49,80	100,00
Cosmétique Active France	France	100,00	
Cosmétique Active International	France	100,00	
Cosmétique Active Ireland Ltd	Irlande	100,00	
Cosmétique Active Production	France	100,00	
Cosmétique Active (Suisse) S.A.	Suisse	100,00	
Egyptelorel LLC	Egypte	100,00	
Elebelle (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	
EpiSkin	France	100,00	
EpiSkin Biomatériaux	France	100,00	
Erwiton S.A.	Uruguay	100,00	
Exclusive Signatures International	France	100,00	
Fapagau & Cie	France	100,00	
Faprogi	France	100,00	
Finval	France	100,00	
Frabel S.A. de C.V.	Mexique	100,00	
Gemey Maybelline Garnier	France	100,00	
Gemey Paris – Maybelline New York	France	100,00	
Goldys International	France	100,00	
Helena Rubinstein	France	100,00	
Helena Rubinstein Italia S.p.A	Italie	100,00	
Holdial	France	100,00	
Kosmepol Sp z.o.o	Pologne	100,00	
L & J Ré	France	100,00	
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	France	99,98	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D. 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	France	99,98	
Laboratoire Bioexigence	France	100,00	
Laboratoire Garnier & Cie	France	100,00	
Laboratoire Sanoflore	France	100,00	
Lai Mei Cosmetics International Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	100,00	
Lancôme Parfums & Beauté & Cie	France	100,00	
Lancos Ltd	Japon	100,00	
LaScad	France	100,00	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne	100,00	
Le Club des Créateurs Cosmeticversand GmbH & Co.	Allemagne	100,00	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique	100,00	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan Co. Ltd	Taiwan	100,00	
Lehoux et Jacque	France	100,00	
L'Oréal Adria d.o.o.	Croatie	100,00	
L'Oréal Argentina S.A.	Argentine	100,00	
L'Oréal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	
L'Oréal Balkan d.o.o.	Serbie	100,00	
L'Oréal Baltic SIA	Lettonie	100,00	
L'Oréal Belgilux S.A.	Belgique	100,00	
L'Oréal Brasil Comercial de Cosméticos Ltda	Brésil	100,00	
L'Oréal Bulgaria EOOD	Bulgarie	100,00	
L'Oréal Canada, Inc.	Canada	100,00	
L'Oréal Ceska Republika s.r.o	République Tchèque	100,00	
L'Oréal Chile S.A.	Chili	100,00	
L'Oréal (China) Co. Ltd	Chine	100,00	
L'Oréal Colombia S.A.	Colombie	100,00	
L'Oréal Cosmetics Industry SAE	Egypte	100,00	
L'Oréal Danmark A/S	Danemark	100,00	
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Egypt LLC	Egypte	100,00	
L'Oréal España S.A.	Espagne	100,00	
L'Oréal Finland Oy	Finlande	100,00	
L'Oréal Guatemala S.A.	Guatemala	100,00	
L'Oréal Hellas S.A.	Grèce	100,00	
L'Oréal Hong Kong Ltd	Hong-Kong	100,00	
L'Oréal India Pvt Ltd	Inde	100,00	
L'Oréal Investments B.V.	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal Israel Ltd	Israël	92,97	
L'Oréal Italia S.p.A	Italie	100,00	
L'Oréal Japan Ltd	Japon	100,00	
L'Oréal Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	
L'Oréal Korea Ltd	Corée	100,00	
L'Oréal Liban SAL	Liban	99,88	
L'Oréal Libramont	Belgique	100,00	
L'Oréal Magyarorszag Kozmetikai Kft	Hongrie	100,00	
L'Oréal Malaysia SDN BHD	Malaisie	96,53	
L'Oréal Manufacturing Midrand Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	
L'Oréal Maroc	Maroc	50,00	100,00
L'Oréal Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,00	
L'Oréal Mexico Servicios S.A. de C.V.	Mexique	100,00	
L'Oréal Middle East	Emirats Arabes Unis	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D. 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

1

Comptes consolidés 2010

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
L'Oréal Nederland B.V.	Pays-Bas	100,00	
L'Oréal New Zealand Ltd	Nouvelle Zélande	100,00	
L'Oréal Norge A/S	Norvège	100,00	
L'Oréal Österreich GmbH	Autriche	100,00	
L'Oréal Pakistan Private Limited	Pakistan	100,00	
L'Oréal Panama S.A.	Panama	100,00	
L'Oréal Peru S.A.	Pérou	100,00	
L'Oréal Philippines, Inc.	Philippines	100,00	
L'Oréal Polska Sp z.o.o	Pologne	100,00	
L'Oréal Portugal, Lda	Portugal	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe France	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe International	France	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland GmbH & Co. Kg	Allemagne	100,00	
L'Oréal Romania SRL	Roumanie	100,00	
L'Oréal Saipo Industriale S.p.A	Italie	100,00	
L'Oréal Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	
L'Oréal Slovenija Kozmetika d.o.o	Slovénie	100,00	
L'Oréal Slovensko s.r.o	Slovaquie	100,00	
L'Oréal South Africa Holdings Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	
L'Oréal Suisse S.A.	Suisse	100,00	
L'Oréal Sverige AB	Suède	100,00	
L'Oréal Taiwan Co Ltd	Taiwan	100,00	
L'Oréal Thailand Ltd	Thaïlande	100,00	
L'Oréal Turkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,00	
L'Oréal UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	
L'Oréal Ukraine	Ukraine	100,00	
L'Oréal Uruguay S.A.	Uruguay	100,00	
L'Oréal USA, Inc. (sous-groupe)	Etats-Unis	100,00	
L'Oréal Venezuela, C.A.	Venezuela	100,00	
L'Oréal Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,00	
L'Oréal West Africa Ltd	Ghana	100,00	
Marigny Manufacturing Australia Pty Ltd	Australie	100,00	
Masrelor LLC	Egypte	100,00	
Matrix Distribution GmbH	Allemagne	100,00	
Maybelline (Suzhou) Cosmetics Ltd	Chine	100,00	
Nihon L'Oréal K.K.	Japon	100,00	
NLO K.K.	Japon	100,00	
P.T. L'Oréal Indonesia	Indonésie	100,00	
P.T. Yasulor Indonesia	Indonésie	100,00	
Parbel of Florida, Inc.	Etats-Unis	100,00	
Parfums Cacharel & Cie	France	100,00	
Parfums Guy Laroche	France	100,00	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	100,00	
Prestige et Collections International	France	100,00	
Procosa Productos de Beleza Ltda	Brésil	100,00	
Productos Capilares L'Oréal S.A.	Espagne	100,00	
Redken France	France	100,00	
Banque de Réalisations de Gestion et de Financement (Regefi)	France	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D. 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
Roger & Gallet	France	100,00	
Scental Ltd	Hong-Kong	100,00	
Seda Plastik Ve Boya San. Ith. Tic. Ltd Sti	Turquie	100,00	
Shu Uemura Cosmetics Inc.	Japon	100,00	
Sicôs & Cie	France	100,00	
SkinEthic	France	99,52	
Socex de Expansao Mercantil em Cosméticos Ltda	Brésil	99,00	
Société de Développement Artistique	France	100,00	
Société Hydrominérale de La Roche-Posay	France	99,98	
Sofamo	Monaco	100,00	
Soprococ	France	100,00	
Soproréal	France	100,00	
Sparlys	France	100,00	
The Body Shop (sous-groupe)	Grande-Bretagne	100,00	
Venprobel	Venezuela	100,00	
Viktor & Rolf Parfums	France	100,00	
Yichang Tianmei International Cosmetics Co. Ltd	Chine	100,00	
YSL Beauté	France	100,00	
YSL Beauté Hong Kong Ltd	Hong-Kong	100,00	
YSL Beauté Middle East Fze	Emirats Arabes Unis	100,00	
YSL Beauté Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	
YSL Beauté Suisse	Suisse	100,00	
YSL Beauté Vostok o.o.o.	Russie	100,00	
Zao L'Oréal	Russie	100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D. 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

1.7.2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
Galderma Argentina S.A.	Argentine	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Australia Pty Ltd	Australie	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Belgilux N.V.	Belgique	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Brasil Limitada	Brésil	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Canada Inc.	Canada	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Colombia S.A.	Colombie	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Hellas Trade of Pharmaceuticals Products S.A.	Grèce	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Holding AB	Suède	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Hong Kong	Hong-Kong	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma India Private Ltd	Inde	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma International	France	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Italia S.p.A.	Italie	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma K.K.	Japon	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Korea Ltd	Corée	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Laboratories Inc.	Etats-Unis	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Laboratories South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Laboratorium GmbH	Allemagne	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Mexico S.A. de C.V.	Mexique	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Nordic Ab	Suède	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma o.o.o.	Russie	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Peru Laboratorios S.A.	Pérou	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Pharma S.A.	Suisse	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Philippines Inc.	Philippines	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Polska Sp. z.o.o.	Pologne	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Production Canada Inc.	Canada	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Research & Development	France	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Research and Development Inc.	Etats-Unis	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma S.A.	Suisse	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Singapore Pvt Ltd	Singapour	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma (UK) Ltd	Grande-Bretagne	50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Uruguay	Uruguay	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Adria d.o.o. for trade and services	Croatie	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Argentina S.A.	Argentine	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Belgique	Belgique	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Brasil Nutricosméticos Ltda	Brésil	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Canada, Inc.	Canada	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Chile S.A.	Chili	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov CZ s.r.o.	République Tchèque	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov d.o.o.	Slovénie	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Deutschland GmbH	Allemagne	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov España S.A.	Espagne	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov France	France	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Hellas A.E.	Grèce	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Italia S.p.A.	Italie	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Mexico S.A. de C.V.	Mexique	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Nederland B.V.	Pays-Bas	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Nutrikozmetik Ticaret Ve Sanayi Ltd Sirketi	Turquie	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Österreich Handelsgesellschaft mbH	Autriche	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Polska Sp. z.o.o.	Pologne	50,00 ⁽¹⁾	

(1) Sociétés communes avec Nestlé.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Sociétés	Siège	% intérêt	% contrôle ⁽²⁾
Innéov (Shanghai) Trading Co., Ltd	Chine	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov SK s.r.o.	Slovaquie	50,00 ⁽¹⁾	
Innéov Suisse	Suisse	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratoires Galderma	France	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratoires Innéov	France	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratoires Innéov Portugal Unipessoal Lda	Portugal	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratorios Galderma Chile Limitada	Chili	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratorios Galderma S.A.	Espagne	50,00 ⁽¹⁾	
Laboratorios Galderma Venezuela S.A.	Venezuela	50,00 ⁽¹⁾	
O.O.O Innéov	Russie	50,00 ⁽¹⁾	

(1) Sociétés communes avec Nestlé.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

2

Rapport de Gestion 2010 du Conseil d'Administration *

	Page		Page
2.1. Activité du Groupe en 2010	66	2.4. Organisation du Conseil d'Administration	81
2.1.1. Synthèse des résultats 2010	66		
2.1.2. Chiffre d'affaires consolidé	66	2.5. Rémunérations des mandataires sociaux	81
2.1.3. Résultats	70	2.5.1. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration	81
2.1.4. Perspectives	72	2.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	82
2.1.5. Recherche et Innovation	72	2.5.3. Options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux	84
2.1.6. Production et technologie	73	2.5.4. Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	85
2.1.7. Développement Durable	73	2.5.5. Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux	85
2.1.8. Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2011	73	2.5.6. Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres L'Oréal par les mandataires sociaux	86
2.2. Rapport sur les comptes sociaux	73	2.6. Informations concernant le capital social	87
2.2.1. Chiffre d'affaires	73	2.6.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux	87
2.2.2. Bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A.	74	2.6.2. Capital émis et capital autorisé non émis	87
2.2.3. Filiales et participations	74	2.6.3. Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années	89
2.3. Facteurs de risques	75	2.6.4. Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la Société, un contrôle sur elle	89
2.3.1. Risques liés à l'activité	75	2.6.5. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	90
2.3.2. Risques juridiques	76		
2.3.3. Risques industriels et environnementaux	77		
2.3.4. Risque de contrepartie	78		
2.3.5. Risque client	78		
2.3.6. Risque de liquidité	78		
2.3.7. Risques financiers et de marché	79		
2.3.8. Assurance	80		

* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

	Page		Page
2.6.6.	Participation des salariés dans le capital	90	
2.6.7.	Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	90	
2.6.8.	Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société	90	
2.6.9.	Rachat par la Société de ses propres actions	92	
2.7.	Informations sociales et environnementales	93	
2.7.1.	Ressources humaines	93	
2.7.2.	Informations sociales L'Oréal S.A.	93	
2.7.3.	Présentation des plans d'options d'achat et de souscription d'actions et d'Attribution Conditionnelle d'Actions aux Salariés (ACAS)	99	
2.7.4.	Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions de L'Oréal S.A.	100	
2.7.5.	Plan d'Attribution Conditionnelle d'Actions aux Salariés (ACAS)	102	
2.7.6.	Engagements en matière de régime de retraite et avantages complémentaires	103	
2.7.7.	Informations environnementales	106	
2.8.	Annexe : Filiales et participations	107	
	Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)	107	
2.9.	Annexe : Résultats financiers sur cinq ans	108	
	Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)	108	

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la Société et de son Groupe au cours de l'exercice 2010. Le Rapport du Président est joint à ce Rapport (cf chapitre 3) qu'il vient compléter pour toutes les rubriques concernées. Le Conseil expose dans un rapport séparé (cf. chapitre 5) les motifs du projet des Résolutions soumis au vote des actionnaires convoqués en Assemblée Générale.

2.1. Activité du Groupe en 2010

2.1.1. Synthèse des résultats 2010

Chiffre d'affaires 2010 : 19,5 milliards d'euros
(+ 11,6 % à données publiées, + 5,6 % à données comparables)

Résultat d'exploitation : + 18,6 %

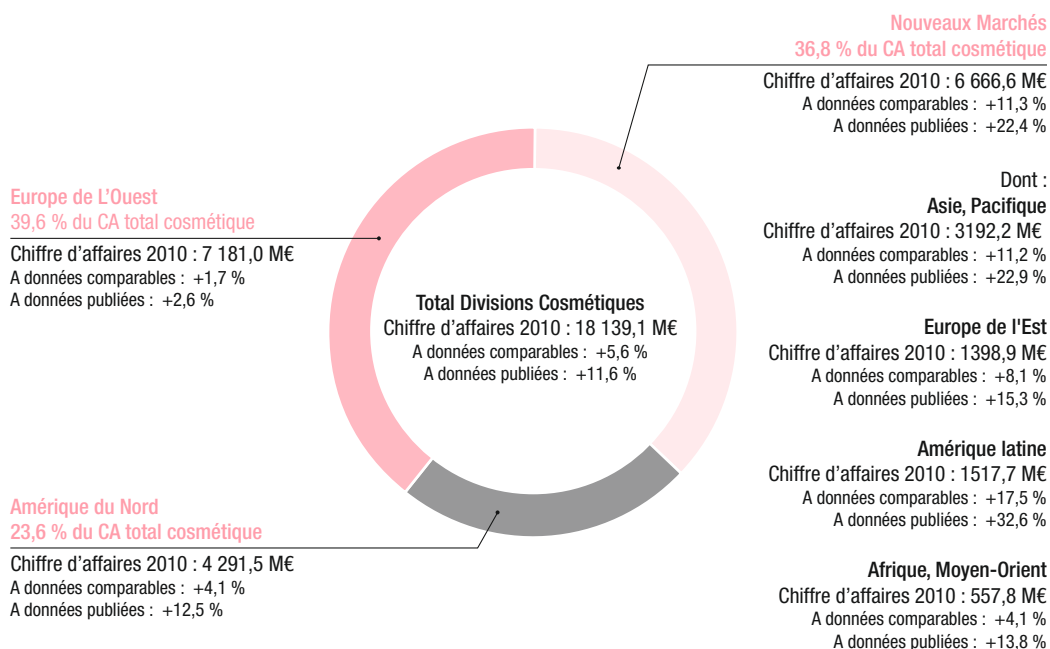
Bénéfice net par action* : + 17,2 %

Hausse du dividende : + 20 % à 1,80 euro par action**

2.1.2. Chiffre d'affaires consolidé

A données comparables, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe L'Oréal ressort à + 5,6 %. L'effet net de changement de structure est de + 0,4 %. Les effets monétaires ont eu un impact positif de + 5,6 %. La croissance à taux de change constants ressort à + 6,0 %. A données publiées, le chiffre d'affaires du Groupe, au 31 décembre 2010, atteint 19,496 milliards d'euros en progression de + 11,6 %.

Chiffre d'affaires 2010 de la branche cosmétique par Zone géographique ⁽¹⁾



* Bénéfice net par action dilué, calculé sur le résultat net hors éléments non récurrents part du groupe.

** Proposé à l'Assemblée Générale du 22 avril 2011.

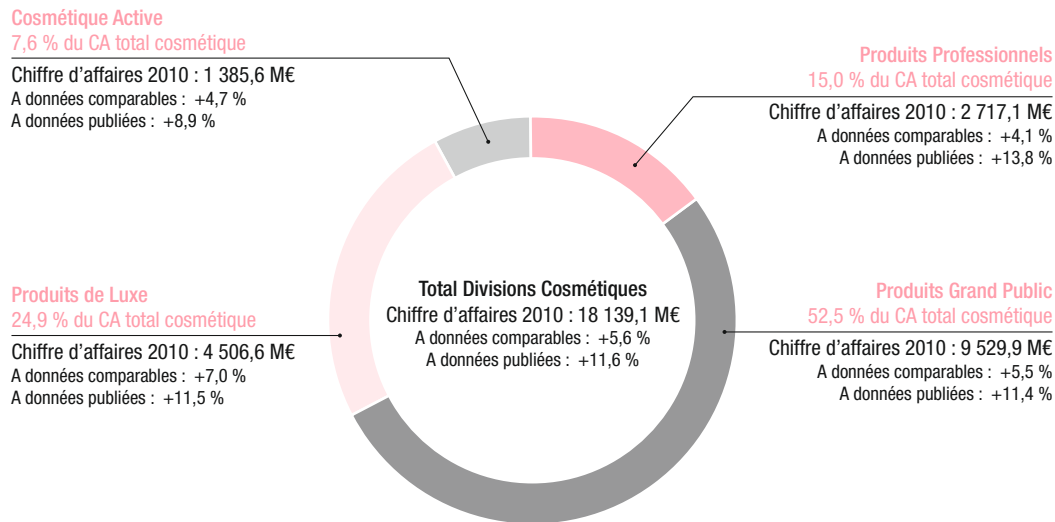
(1) Au 1^{er} janvier 2010, les Divisions et Zones géographiques ont fait l'objet des reclassements ci-dessous. Tous les historiques ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

L'activité Travel Retail d'YSL Beauté, précédemment comptabilisée à 100% en Europe de l'Ouest, est dorénavant ventilée dans les Zones Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et Nouveaux Marchés.

La Zone Reste du Monde devient la Zone Nouveaux Marchés avec le découpage suivant :

L'Australie, l'Inde et la Nouvelle Zélande, qui étaient précédemment dans la Zone Afrique, Orient, Pacifique, ont été rattachées à la Zone Asie qui devient la Zone Asie, Pacifique. La zone Afrique, Orient, Pacifique devient la Zone Afrique, Moyen-Orient.

Chiffre d'affaires 2010 de la branche cosmétique par Division opérationnelle ⁽²⁾



(2) L'activité Roger et Gallet a été transférée de la Division des Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active.

Produits Professionnels

Dans un marché de la coiffure en légère reprise, la **Division des Produits Professionnels** réalise une année 2010 à + 4,1 % en comparable, + 13,8 % en publié. Ses initiatives, déployées au sein d'un portefeuille de marques très complémentaires, ont permis la conversion de plus de 35 000 nouveaux salons. Plus que jamais, la Division affirme son rôle de leader incontesté du circuit.

- ◆ En 2010, les initiatives mises en œuvre dans le domaine des produits techniques ont remporté un succès décisif. En coloration, INOA de L'Oréal Professionnel connaît un succès mondial, recrutant et fidélisant consommatrices et coiffeurs. Repositionné sur un prix par application plus accessible, SoColor de Matrix conquiert de nombreux salons en Europe tandis que Wonderbrown, coloration destinée aux cheveux foncés, se développe aux Etats-Unis. En forme durable, Optistraight de Matrix et la permanente Dulcia Advanced de L'Oréal Professionnel conquièrent l'Asie.
- ◆ En Occident, X-Tenso Moisturist de L'Oréal Professionnel porte le développement mondial du « lissage brésilien ». Le soin du cheveu progresse, soutenu par des lancements innovants : Kérastase Chronologiste, soin de luxe au caviar, L'Oréal Professionnel Fiberceutic à l'intracrylane ou encore Colourist Solutions de PureOlogy. L'Oréal Professionnel et Matrix tirent la croissance de la Division ; Kérastase accélère progressivement tandis que Redken conforte son leadership aux Etats-Unis.
- ◆ En Europe de l'Ouest, la Division gagne des parts de marché et affiche une croissance significative en Allemagne, au Royaume-Uni, en Suède et en France. En Amérique du Nord, 2010 voit le retour à la croissance de Matrix, le dynamisme de Mizani et PureOlogy.

L'acquisition de deux distributeurs, CB Sullivan et Peel's, complète le réseau Salon Centric. Les Nouveaux Marchés sont dynamiques avec de fortes croissances en Inde, en Chine, en Indonésie, mais aussi au Moyen-Orient et au Brésil où L'Oréal Professionnel participe à la construction des marchés professionnels de demain en ouvrant son premier Institut de formation de jeunes coiffeurs.

Produits Grand Public

La **Division des Produits Grand Public** enregistre une progression de + 5,5 % à données comparables et de + 11,4 % à données publiées. Elle gagne des parts de marché en Amérique du Nord et dans les Nouveaux Marchés. La dynamique du marché du maquillage, première catégorie de la Division, a stimulé la croissance dans l'ensemble des zones. Toutes les marques sont en progression, principalement Maybelline qui croît de + 13,3 % à données comparables.

- ◆ L'Oréal Paris réalise une bonne année en soins capillaires avec des progressions importantes en Amérique Latine, aux Etats-Unis et en Asie. En soins de la peau, Code Jeunesse réalise de bons scores. En maquillage, le mascara Volume Millions de Cils rencontre un succès mondial.

Garnier renforce son leadership sur le segment des nettoyants du visage destinés aux peaux jeunes avec le lancement de Pure Active ExfoBrosse. La marque poursuit ses avancées dans la nouvelle catégorie des déodorants : elle consolide les positions acquises en Amérique Latine et en Europe de l'Est et se déploie en Europe de l'Ouest.

Maybelline progresse fortement dans toutes les régions. Elle prend le leadership du maquillage aux Etats-Unis grâce au succès du mascara Falsies et du fond de teint L'Effaceur Instant Age Rewind.

- ◆ En Asie, le soin teinté BB Cream connaît un grand succès. Enfin, la Division réalise des progrès notables dans la catégorie des soins pour hommes, notamment en Europe de l'Ouest où Men Expert devient n° 1 du marché, ainsi qu'en Asie où le lancement de Garnier Men vient compléter l'offre de L'Oréal Paris Men Expert.

En Europe de l'Ouest, sur un marché atone, la Division progresse grâce au maquillage, aux soins capillaires et aux déodorants, et plus particulièrement au Royaume-Uni, en Allemagne et en Scandinavie.

En Amérique du Nord, dans un marché également stable, la Division améliore nettement ses positions avec des gains de parts de marché en maquillage, en coloration, en soins capillaires et en styling.

Les Nouveaux Marchés sont dynamisés par des initiatives régionales fortes : au Brésil et en Argentine, par les soins capillaires L'Oréal Paris et les déodorants Garnier ; en Chine, en Inde, en Indonésie ou aux Philippines, par les soins capillaires L'Oréal Paris, le maquillage, et les soins pour homme L'Oréal Paris et Garnier.

Produits de Luxe

La Division Produits de Luxe réalise en 2010 une progression de + 7 % à données comparables et de + 11,5 % en publié. Dans un contexte de reprise du marché sélectif, la Division affiche une croissance de ses ventes à l'écoulement en ligne avec le marché. Elle consolide ainsi ses positions mondiales, et notamment son leadership dans le Travel Retail. Ses grandes marques stratégiques réalisent de belles performances.

- ◆ Lancôme renoue avec une croissance forte, soutenue par le succès des soins de la peau, notamment de la ligne Génifique, mais aussi par le lancement de Teint Miracle, un fond de teint issu de dix années de recherche et couronné par le Prix d'Excellence Marie-Claire. Le parfum Trésor de Lancôme se développe fortement grâce à une nouvelle communication et au lancement de Trésor in Love. Yves Saint Laurent est en pleine renaissance, avec une croissance à deux chiffres : la marque multiplie les succès en parfums, L'Homme Yves Saint Laurent, La Nuit de L'Homme, la rénovation d'Opium et l'arrivée de Belle d'Opium, et revient en force sur le maquillage avec le lancement de Rouge Pur Couture. Giorgio Armani réalise une belle année, tirée par le succès du nouveau parfum féminin Acqua di Gioia, sans oublier Giorgio Armani Cosmetics dont le mascara Eyes to kill Excess séduit les consommatrices. Kiehl's enfin réalise en 2010 une percée exceptionnelle sur tous les continents.

- ◆ En Europe de l'Ouest, la Division, nettement leader, évolue en ligne avec le marché. Elle est dynamisée par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les pays scandinaves. On notera la bonne performance des marques Yves Saint Laurent, Kiehl's et Ralph Lauren.

En Amérique du Nord, la situation est plus contrastée, mais les marques Yves Saint Laurent, Kiehl's et Viktor & Rolf affichent une forte croissance de leurs chiffres d'affaires. Ralph Lauren se distingue avec The Big Pony Collection.

Dans les Nouveaux Marchés, la Division progresse plus vite que le marché : en Asie grâce au dynamisme du *Travel Retail*, de la Chine, et aux bonnes performances de Lancôme, Kiehl's, Giorgio Armani et Shu Uemura ; en Europe de l'Est, où la Division poursuit ses conquêtes.

Cosmétique Active

Le chiffre d'affaires annuel de la Division Cosmétique Active croît de + 4,7 % à données comparables et + 8,9 % à données publiées. Toutes les marques et toutes les zones sont en progression. Mondialement, la Division confirme sa position de leader de la dermo-cosmétique.

- ◆ La Roche-Posay, grâce en particulier à Redermic[+] réalise une croissance à deux chiffres, et gagne des parts de marchés partout.

Vichy confirme le succès de la franchise LiftActiv sur le marché de l'anti-âge sur tous les continents et en particulier en Chine.

Lancé en fin d'année en Europe de l'Ouest, le soin du corps NutriExtra reçoit un très bon accueil. Cette initiative permet à la marque de renforcer sa position en soin du corps, un segment très stratégique en pharmacie.

Innéov, avec un dernier trimestre dynamique sur le segment des produits capillaires, renforce son leadership en Europe de l'Ouest et réalise une percée spectaculaire sur le marché brésilien.

SkinCeuticals connaît une très bonne croissance grâce à son déploiement sur les marchés européens et à l'ouverture de la Chine, du Canada et du Brésil. L'intégration de Roger & Gallet dans la Division est très encourageante, avec un début d'internationalisation en Europe de l'Ouest et au Brésil.

Toutes les zones terminent l'année en croissance, et en particulier l'Europe de l'Ouest. La Division accélère sur les Nouveaux Marchés. L'Amérique Latine réalise une bonne performance, en particulier au Brésil.

Synthèse multi-divisions par Zone géographique

Europe de l'Ouest

Avec une performance de + 1,7 % à données comparables, et + 2,6 % à données publiées, le groupe progresse très légèrement plus vite que le marché, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suède ou en France, ainsi que dans le Travel Retail. Toutes les divisions sont en croissance.

Amérique du Nord

L'année 2010 marque une nette progression et affiche une croissance bien supérieure à celle du marché, avec + 4,1 % à données comparables et + 12,5 % à données publiées. La Division des Produits Grand Public signe une très belle performance, notamment grâce aux excellents résultats de Maybelline. La Division des Produits de Luxe confirme le redressement entamé fin 2009.

La Division des Produits Professionnels réalise une belle année grâce au succès d'Inoa.

Nouveaux marchés

Avec une croissance de + 11,3 % à données comparables, et + 22,4 % à données publiées, le groupe progresse deux fois plus vite que le marché. L'Asie et l'Amérique latine en sont les principaux moteurs.

Asie, Pacifique : Pour l'ensemble de l'année, le groupe affiche une croissance de + 11,2 % sur la Zone à données comparables, + 22,9 % à données publiées, et de + 13,2 % hors Japon, à données comparables. Le groupe continue

de gagner des parts de marché, notamment en Inde, aux Philippines, en Indonésie, mais aussi en Corée ou à Taiwan.

Avec une nouvelle année de croissance à deux chiffres, L'Oréal Chine, portée par le dynamisme des soins Homme, le maquillage, et les initiatives en soins capillaires, poursuit ses gains de parts de marché et franchit le seuil de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, devenant ainsi la troisième filiale cosmétique du groupe.

Europe de l'Est : Avec + 8,1 % à données comparables et + 15,3 % à données publiées, la croissance reste soutenue malgré une situation des marchés très contrastée selon les pays. L'Ukraine et la Russie sont les pays les plus dynamiques, notamment par le maquillage, Garnier, et la poursuite des avancées de la Division des Produits de Luxe.

Amérique latine : Les ventes progressent de + 17,5 % à données comparables et de + 32,6 % à données publiées. Tous les grands pays de la Zone sont en progression, en particulier le Brésil et l'Argentine. Le Mexique est reparti en croissance. La Division des Produits Grand Public est le moteur de cette expansion, par les soins capillaires et les déodorants.

Afrique, Moyen-Orient : Les ventes progressent de + 4,1 % à données comparables et de + 13,8 % à données publiées, avec des évolutions contrastées. Si la situation reste difficile en Afrique du Sud et en Turquie, le Liban et le Maroc enregistrent une belle croissance.

Evolution du chiffre d'affaires de The Body Shop

The Body Shop termine l'année à 754,9 M€ soit - 1,1 % à données comparables. Les ventes de détail sont à - 2,6 %. The Body Shop a connu une année aux performances contrastées entre les pays développés et les Nouveaux Marchés. 2010 est une année de transition pour The Body Shop, qui achève sa réorganisation stratégique. La marque amplifie sa politique d'innovations militantes, avec des lancements comme Natrulift, un soin fermeté à la grenade biologique, Dreams Unlimited, un parfum à l'alcool équatorien issu du Commerce Equitable, ou encore Rainforest, une gamme de soins capillaires

éco-conçus. The Body Shop accélère son implantation dans les Nouveaux Marchés, notamment en Europe de l'Est, en Asie, en Inde où la marque a doublé le nombre de ses magasins. La marque a également élargi sa distribution à de nouveaux circuits comme Internet ou le Travel Retail, étendant ainsi sa présence et sa visibilité. Enfin, les actions engagées sur le plan opérationnel continuent à porter leurs fruits : The Body Shop poursuit l'amélioration régulière de sa rentabilité. Fin 2010, The Body Shop compte 2 605 magasins.

Evolution du chiffre d'affaires de Galderma

Galderma réalise un chiffre d'affaires de 601,7 M€ (part revenant au groupe soit 50 %) en progression de + 16,1 % à données comparables et + 23,0 % à données publiées, renforçant ainsi sa position au sein des leaders mondiaux de la dermatologie. Galderma enregistre une croissance à deux chiffres dans toutes les grandes zones géographiques.

Les écoulements évoluent deux fois plus vite que le marché.

Les marques de prescription stratégiques Epiduo (acné), Oracea (rosacée), Clobex (psoriasis du cuir chevelu), Metvix (cancer de la peau), Rozex/Metro (rosacée) et Locéryl (onychomycose) confirment leurs très bons résultats. Dans le segment de la dermatologie correctrice et esthétique, Galderma renforce sa présence de manière significative. La commercialisation d'Azzalure (une toxine botulique de type A spécifiquement conçue pour une utilisation en médecine esthétique) s'est poursuivie dans plusieurs pays européens et le pré-lancement d'Emervel, une gamme de produits de comblement des rides à base d'acide hyaluronique, est venu enrichir le portefeuille produits.



2.1.3. Résultats

Rentabilité d'exploitation et Compte de résultat consolidé

	2009		2010	
	M€	% CA	M€	% CA
Chiffre d'affaires	17 473	100 %	19 496	100 %
Coût des ventes	- 5 162	29,5 %	- 5 697	29,2 %
Marge brute	12 311	70,5 %	13 799	70,8 %
Frais de R&D	- 609	3,5 %	- 665	3,4 %
Frais publi-promotionnels	- 5 389	30,8 %	- 6 029	30,9 %
Frais commerciaux & administratifs	- 3 736	21,4 %	- 4 049	20,8 %
Résultat d'exploitation	2 578	14,8 %	3 057	15,7 %

La marge brute augmente de + 12,1 % et ressort à 70,8 % du chiffre d'affaires, à comparer à 70,5 % en 2009, soit une amélioration de 30 points de base. Plusieurs facteurs ont joué favorablement, parmi lesquels : l'amélioration sensible du prix de revient industriel résultant notamment de la forte croissance des volumes et de bonnes performances sur les achats, la meilleure gestion des stocks entraînant une baisse des provisions pour obsolètes et rotations lentes, la réduction des coûts de distribution physique.

En contrepartie, deux facteurs ont eu un impact défavorable sur ce poste : les effets de l'évolution des parités monétaires, l'augmentation modérée des avantages promotionnels consentis aux clients, qui viennent en déduction du chiffre d'affaires.

Les frais de recherche ont augmenté de + 9,1 % à données publiées (+ 8,9 % à données comparables) et représentent 3,4 % du chiffre d'affaires.

Les frais publi-promotionnels ressortent à 30,9 % du chiffre d'affaires.

Les frais commerciaux et administratifs ont crû nettement moins rapidement que le chiffre d'affaires, à + 2,7 % à périmètre et taux de change comparables. Ils sont en amélioration de 60 points de base par rapport à 2009.

Au total, le résultat d'exploitation est en croissance de + 18,6 % et ressort à 3 057 millions d'euros soit 15,7 % du chiffre d'affaires, en amélioration de 90 points de base par rapport à 2009.

Résultats d'exploitation par branche et par Division

	2009		2010	
	M€	% CA	M€	% CA
Par Division Opérationnelle				
Produits Professionnels	477	20,0 %	552	20,3 %
Produits Grand Public	1 577	18,4 %	1 765	18,5 %
Produits de Luxe ⁽¹⁾	612	15,1 %	791	17,5 %
Cosmétique Active ⁽¹⁾	255	20,0 %	278	20,1 %
Total des Divisions cosmétiques	2 921	18,0 %	3 385	18,7 %
Non alloué ⁽²⁾	- 482	- 3,0 %	- 513	- 2,8 %
Total branche cosmétique	2 439	15,0 %	2 872	15,8 %
The Body Shop	54	7,4 %	65	8,7 %
Branche dermatologique ⁽³⁾	85	17,4 %	119	19,8 %
Groupe	2 578	14,8 %	3 057	15,7 %

(1) Au 1^{er} janvier 2010, Roger & Gallet a été transféré de la Division Produits de Luxe à la Division Cosmétique Active. L'année 2009 a été retraitée pour tenir compte de ce changement.

(2) Non Alloué = Frais centraux Groupe, recherche fondamentale, stock-options et divers. En % du chiffre d'affaires cosmétique.

(3) Part revenant au Groupe, soit 50 %.

Toutes les Divisions affichent une croissance de leur rentabilité d'exploitation, notamment la Division Produits de Luxe dont le résultat d'exploitation passe de 15,1 % à 17,5 %.

L'amélioration est aussi notable au niveau :

- ♦ des frais non alloués, en diminution, à 2,8 % du chiffre d'affaires ;

- ♦ de The Body Shop qui poursuit son redressement avec une rentabilité à 8,7 % ;

- ♦ de Galderma dont le résultat d'exploitation continue à progresser à 19,8 %.

Rentabilité par Zone géographique

	2009		2010	
	M€	% CA	M€	% CA
Résultat d'exploitation				
Europe de l'Ouest	1 472	21,0 %	1 552	21,6 %
Amérique du Nord	555	14,5 %	709	16,5 %
Nouveaux Marchés	894	16,4 %	1 125	16,9 %
Total des zones cosmétiques ⁽¹⁾	2 921	18,0 %	3 385	18,7 %

(1) Avant non alloué.

Au 1^{er} janvier 2010 : L'activité Travel Retail d'YSL Beauté, précédemment en Europe de l'Ouest, est ventilée dans les différentes zones.

La Zone Reste du monde devient la Zone Nouveaux Marchés.

L'année 2009 a été retraitée pour tenir compte de ces changements.

Toutes les zones ont vu leur rentabilité s'améliorer.

Résultat net par action ⁽²⁾ : 4,01 €

En M€	2009	2010
Résultat d'exploitation	2 578	3 057
Coût de l'endettement financier	- 89	- 36
Dividendes Sanofi-Aventis	260	284
Résultat avant impôt hors éléments non récurrents	2 749	3 305
Impôt sur les résultats hors éléments non récurrents	- 749	- 932
Intérêts minoritaires	- 2,7	- 2,3
Résultat net – part du groupe hors éléments non récurrents ⁽¹⁾	1 997	2 371
BNPA ⁽²⁾ (en euros)	3,42	4,01
Nombre d'actions moyen dilué	583 797 566	591 392 449

(1) Le résultat net – part du groupe hors éléments non récurrents exclut les plus ou moins-values sur cessions d'actifs à long terme, les dépréciations d'actifs, les coûts de restructuration, ainsi qu'en 2010 les litiges concurrence, les effets d'impôts associés et les intérêts minoritaires.

(2) Part du groupe par action diluée, hors éléments non récurrents.

Le coût de l'endettement financier s'établit à 35,6 millions d'euros, en forte réduction, essentiellement du fait de la diminution très significative de la dette nette.

Les dividendes reçus de Sanofi-Aventis se sont élevés à 284 millions d'euros, en croissance de + 9,1 %.

L'impôt s'est élevé à 932 millions d'euros, soit un taux de 28,2 %, légèrement supérieur à celui de 2009 qui ressortait à 27,3 %.

Le résultat net hors éléments non récurrents s'élève à 2 371 millions d'euros, en croissance de + 18,7 %.

Le Bénéfice Net Par Action, à 4,01 euros, est en croissance de + 17,2 %.

Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents : 2 371 M€

En M€	2009	2010	Evolution
Résultat net part du groupe hors éléments non récurrents	1 997	2 371	
Éléments non récurrents nets d'impôts	- 205	- 131	
Résultat net part du groupe	1 792	2 240	+ 25 %
Par action dilué (en euros)	3,07	3,79	

Après prise en compte des éléments non récurrents, c'est-à-dire une charge, nette d'impôts, de 131 millions d'euros, le résultat net s'élève à 2 240 millions d'euros, en croissance de + 25 %.

Marge Brute d'Autofinancement, Bilan et Dette

La marge brute d'autofinancement s'élève à 3 171 millions d'euros, en progression de + 15 % par rapport à 2009.

Le besoin de roulement a évolué de manière très positive puisqu'il a diminué en 2010, pour la seconde année consécutive, de 132 millions d'euros.

Les investissements sont restés contenus, à 3,5 % du chiffre d'affaires.

Après paiement du dividende, prises de participations et compte tenu des levées d'options, le flux résiduel ressort à 1 891 millions d'euros.

Le bilan dont la structure était déjà robuste, se renforce avec des capitaux propres représentant 62 % du total de l'actif.

La dette financière nette (dettes financières courantes et non courantes-trésorerie) ressort à 41 millions d'euros, soit 0,3 % des capitaux propres.

Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 22 avril 2011

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2011, d'approuver un dividende de 1,80 euro par action en hausse de + 20 % par rapport au dividende payé en 2010. Ce dividende sera mis en paiement le 4 mai 2011 (date de détachement au 29 avril à 0 h 00).

2.1.4. Perspectives

Les performances de L'Oréal en 2010 confirment la pertinence des directions stratégiques prises fin 2008 : innovation accessible, nouvelles catégories de produits, mondialisation accélérée des marques, et renforcement des investissements en Recherche et en moyens publi-promotionnels. 2010 est également une année de forte progression des résultats ; les actions engagées depuis deux ans en matière d'efficacité opérationnelle continuent de porter leurs fruits. Bien préparé à saisir toutes les opportunités stratégiques, et porté par l'ambition de séduire un milliard de nouveaux consommateurs, L'Oréal ouvre une nouvelle page de son histoire : celle de l'universalisation et de la beauté pour tous.

2.1.5. Recherche et Innovation

L'engagement de L'Oréal en termes d'innovation n'a pas changé : mettre sur le marché des formules qui apportent un plus aux consommateurs. Le consommateur est au centre de la mission et de l'organisation Recherche & Innovation. La capacité à innover pour les Nouveaux Marchés repose sur une connaissance approfondie des besoins et des critères de préférence des consommateurs, qu'ils soient chinois, indiens ou brésiliens... L'innovation doit se concevoir là où ils se trouvent dans toute leur diversité : partir des habitudes de beauté de la personne dans son contexte d'utilisation locale et imaginer puis développer des produits innovants en apportant un progrès de qualité et de performance. Le Groupe continue à investir sur de nouveaux territoires scientifiques et technologiques en les enrichissant de la dimension mondiale.

Voir chapitre Recherche et Innovation du tome 1 pages 22 à 27.

2.1.6. Production et technologie

Le modèle d'organisation industrielle de L'Oréal se révèle à la fois productif, très réactif, et particulièrement adapté à un objectif de croissance accélérée sur les Nouveaux Marchés.

Les métiers des Opérations sont en ordre de bataille pour atteindre l'objectif qui est de doubler le nombre de consommateurs, et ils sont prêts à assumer leur rôle à trois niveaux : optimisation des coûts industriels et logistiques, maîtrise des risques, contribution à la création de valeur. Les Opérations contribuent à la création de valeur, notamment en collaborant dès le début de toute conception à la stratégie d'« innovation accessible » qui vise à ajuster l'offre au besoin réel des consommateurs dans chaque marché.

Voir chapitre Opérations du tome 1 pages 74 à 77.

2.1.7. Développement Durable

Le Groupe s'attache à répondre aux nouvelles attentes de la société qui l'environne et de toutes ses parties prenantes dans un monde en pleine mutation, en particulier dans les grands pays émergents. La feuille de route en termes de développement durable vise à atteindre des objectifs économiques et sociétaux ambitieux : mettre sur les marchés des produits innovants qui permettent aux consommateurs d'avoir des comportements bénéfiques pour leur bien-être personnel mais aussi pour l'environnement et la biodiversité.

L'Oréal pense que le développement durable est l'affaire de tous, et en conséquence que chacun doit prendre sa part de responsabilité afin de progresser ensemble vers des solutions qui réconcilient croissance économique et évolution favorable de l'ensemble des écosystèmes.

Voir chapitre Engagements du tome 1 pages 16 à 19 et pages 27, 40, 48, 56, 62, 65, 76 et le Rapport de Développement Durable du Groupe en ligne sur www.loreal.com.

2.1.8. Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2011

Le 13 décembre 2010, Galderma, société Pharmaceutique détenue à parts égales par L'Oréal et Nestlé, a annoncé le lancement d'une offre sur la société suédoise Q-Med spécialisée dans la dermatologie corrective et esthétique. Cette acquisition devrait permettre à Galderma d'accélérer son développement sur le segment très dynamique de la dermatologie corrective et esthétique. Ayant reçu le soutien de 77,79 % des actionnaires de Q-Med, Galderma a communiqué le 10 février, que son offre était étendue de 15 jours et portée à 79 SEK par action (voir note 31 page 57).

Sir Lindsay Owen-Jones a fait part au Comité des Nominations et de la Gouvernance réuni le 9 Février 2011 puis au Conseil d'Administration réuni le 10 Février 2011 de sa volonté d'achever le transfert de responsabilités à son successeur avant l'âge de 65 ans, à savoir le 17 Mars 2011, comme prévu dès l'origine et annoncé à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2005. Le Conseil a voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Jean-Paul Agon en tant que Président-Directeur Général de L'Oréal.

2.2. Rapport sur les comptes sociaux

2.2.1. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires En millions d'euros	2010	2009	Variation en %
1 ^{er} trimestre	580,5	532,7	8,97 %
2 ^e trimestre	558,9	549,4	1,73 %
3 ^e trimestre	542,8	475,3	14,20 %
4 ^e trimestre	548,8	493,7	11,16 %
Total	2 231,0	2 051,1	8,77 %

NB : Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de services, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent notamment des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupe.

2.2.2. Bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A.

Le bilan et compte de résultat de L'Oréal S.A. figurent aux pages 142 et 143 du présent document.

Au 31 décembre 2010, le total du bilan s'élève à 11 246,3 millions d'euros contre 11 324,6 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux principes comptables généralement admis.

Au 31 décembre 2010, le capital social est composé de 600 992 585 titres de 0,2 euro de nominal.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de la technologie.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste « Autres produits », et au titre de la technologie dans le poste « Chiffre d'affaires ».

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 1 995,3 millions d'euros contre 1 841,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

L'augmentation du résultat entre 2009 et 2010 s'explique principalement par :

- ◆ l'amélioration du résultat financier de 187,9 millions d'euros liée à l'augmentation des produits de titres de participation ainsi qu'à la baisse des frais financiers ;
- ◆ une évolution défavorable des éléments exceptionnels (- 36,2 millions d'euros).

Le résultat net de 2010 de 1 995,3 millions d'euros s'entend :

- ◆ après reprise de la provision pour investissement constituée en 2005 au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 3,5 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans ;

- ◆ après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise :

- d'une réserve au profit du personnel de 20,0 millions d'euros, provisionnée en 2009 pour 20,5 millions d'euros,
- et d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2010 de 21,7 millions d'euros ;

- ◆ après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales à notre profit, en application des dispositions relatives à la participation pour un montant de 5,7 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2009.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 *quater* du Code général des impôts et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

◆ dépenses et charges	1,1 million d'euros
◆ impôt correspondant	0,4 million d'euros

Dettes fournisseurs

Conformément à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et aux articles consécutifs L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture du solde des dettes de L'Oréal S.A. à l'égard des fournisseurs est la suivante :

En millions d'euros	2009	2010
Dettes fournisseurs non échues	140,7	170,7
dont :		
◆ à 30 jours	84,9	95,6
◆ entre 30 jours et 45 jours	55,1	75,1
◆ au-delà de 45 jours	0,7	-
Dettes fournisseurs échues	4,5	4,6

2.2.3. Filiales et participations

Le détail des participations ainsi que les principales variations et franchissements de seuils au cours de l'exercice 2010 sont annexés au présent Rapport, pages 58 à 63, page 107 et pages 163 à 167.

2.3. Facteurs de risques

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe vise à prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, juridiques et financiers auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger. Cependant une absence totale de risque ne peut être garantie.

2.3.1. Risques liés à l'activité

Image et réputation

La réputation de l'entreprise et l'image de ses marques peuvent être compromises d'un moment à l'autre dans un monde globalisé où l'information est diffusée rapidement. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un événement indésirable, qu'il soit lié à l'utilisation ou au mésusage d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Afin de réduire les risques qui pourraient découler de tels événements, L'Oréal s'est doté d'une cellule de gestion de crise dont la mission mondiale est de prévenir, gérer et limiter les conséquences sur l'entreprise d'événements indésirables. De même, le déploiement de la Charte Ethique dans l'ensemble du Groupe vise à renforcer la diffusion des règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique de L'Oréal. Ces règles de conduite ont pour objet de guider les actions et les comportements, inspirer les choix et faire vivre les valeurs du Groupe dans les actes quotidiens de chacun des collaborateurs.

Qualité et sécurité des produits

La sécurité des consommateurs est pour L'Oréal une priorité absolue. La Direction Internationale d'Évaluation de la Sécurité évalue spécifiquement la sécurité des matières premières et des produits finis. Elle établit le profil toxicologique des ingrédients utilisés et la tolérance des formules avant leur mise sur le marché.

L'Oréal prolonge l'évaluation de la sécurité par un suivi des effets indésirables potentiels qui peuvent survenir lorsque le produit est sur le marché. Ceci permet de prendre si nécessaire les mesures correctives appropriées.

Face aux interrogations que la société civile peut avoir au sujet de certaines substances et de leurs effets sur la santé et l'environnement, la position de L'Oréal peut se résumer en 3 points :

- ◆ vigilance vis-à-vis de toute nouvelle donnée scientifique ;
- ◆ collaboration avec les autorités compétentes ;
- ◆ précaution conduisant à la substitution en cas de risque avéré ou fortement suspecté.

Saisonnalité

Le rythme des ventes peut, dans certains cas, et pour certains produits, être lié aux conditions climatiques, par exemple les produits solaires. Les produits et les marques qui sont recherchés par les consommateurs pour des cadeaux sont tributaires d'une concentration forte de leur chiffre d'affaires en fin d'année et aux périodes des fêtes. C'est le cas notamment des parfums, ainsi que des produits de The Body Shop. Toute perturbation importante sur l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait affecter le chiffre d'affaires de L'Oréal.

L'Oréal s'efforce de pallier ces risques par la diversité et l'enrichissement de ses offres produits ainsi que par la construction des lancements et animations tout au long de l'année.

Implantation géographique et conjoncture économique

L'Oréal est présent dans plus de 130 pays, 60 % de son chiffre d'affaires est réalisé hors d'Europe de l'Ouest. La croissance mondiale du marché des cosmétiques nous amène à développer nos activités sur les pays de la Zone « Nouveaux Marchés » qui représentent 37 % de nos ventes cosmétiques. La répartition et l'évolution du chiffre d'affaires de L'Oréal sont indiquées dans le tome 1 page 14 du Rapport Annuel.

Outre les risques en devises évoqués à la note 24.1 intitulée *Couverture du risque de change* pages 49 à 51 de ce document et au paragraphe 2.3.7., les perturbations politiques ou économiques des pays où le Groupe réalise une part significative de son chiffre d'affaires pourraient influencer sur son activité.

Cependant, la présence très globalisée favorise aussi l'équilibre des ventes et une compensation entre les pays et les zones géographiques. Dans les périodes de fort ralentissement économique, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe peut toutefois être affectée.

Catastrophes naturelles

La présence du Groupe sur plus de 210 sites à travers le monde l'expose à des risques de types catastrophes naturelles, aléas climatiques ou tremblements de terre, qui pourraient avoir un impact négatif sur ses activités.

En 2010, la Direction de l'Immobilier a classifié les pays selon leur risque sismique et lancé une campagne d'évaluation de la vulnérabilité des sites les plus exposés. Conjointement, la Direction des Systèmes d'Information a initié une démarche pour s'assurer que le risque sismique est pris en compte dans les plans de continuité informatique des pays les plus exposés.

Réseau de distribution

Pour commercialiser ses produits, L'Oréal s'appuie sur des circuits de distribution indépendants, hormis un nombre limité de boutiques détenues en propre. La concentration ou la disparition de chaînes de distribution, l'évolution des réglementations en matière de distribution sélective pourraient avoir un impact sur le développement des marques du Groupe dans le ou les pays concernés.

La présence des marques du Groupe dans tous les types de distribution permet de modérer un éventuel effet négatif.

Concurrence

Compte tenu de sa taille et du positionnement de ses marques, L'Oréal est soumis à la pression constante de concurrents locaux et internationaux dans tous les pays.

Cette concurrence est salubre ; elle entraîne nos équipes, partout dans le monde, à donner en permanence le meilleur d'elles-mêmes au service des consommateurs et de nos marques. Dans un contexte de lutte constante pour les meilleurs emplacements et les gammes de produits les plus attractives et les plus performantes, avec un rapport qualité-prix optimisé, gagner des parts de marché, améliorer la rentabilité de l'exploitation et donc assurer la croissance sont des enjeux constants.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa stratégie de développement, L'Oréal a réalisé et pourrait être amené à réaliser des acquisitions ou signer des accords de licences.

La mise en œuvre de cette stratégie suppose néanmoins que L'Oréal puisse trouver des opportunités de développement à un coût et à des conditions acceptables.

Bien que le Groupe ait mis en place un processus de contrôle de ces opérations (constitution d'équipes pluridisciplinaires pour la préparation des projets et des travaux de « due diligence »), celles-ci sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe si celui-ci ne réussissait pas à intégrer, dans les conditions prévues, les activités des sociétés acquises, leur personnel, leurs produits et leurs technologies, à atteindre les synergies escomptées et, à gérer des passifs qui n'auraient pas été anticipés au moment de la réalisation de l'opération et pour lesquels L'Oréal n'aurait pas ou peu de protection de la part du cédant.

Systèmes d'information

La gestion quotidienne des activités qui incluent notamment la production et la distribution, les opérations de facturation, de reporting et de consolidation ainsi que les échanges et l'accès à l'information interne, repose sur un bon fonctionnement de l'ensemble des infrastructures techniques et applications informatiques. Le risque de dysfonctionnement ou d'arrêt des systèmes pour des motifs exogènes ou endogènes ne peut être écarté.

Afin de minimiser l'impact que pourrait avoir ce type d'occurrence, la Direction des Systèmes d'Information a instauré des règles strictes en matière de sauvegarde des données, de protection, d'accès, de sécurité aussi bien en ce qui concerne les matériels que les applications. Ces mesures sont décrites dans le Rapport du Président sur le Contrôle Interne au paragraphe 3.5.4.2 page 132 *Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière*.

Risques liés à la gestion des Ressources Humaines

L'une des clés de la réussite de L'Oréal réside dans le talent de ses collaborateurs. Si L'Oréal ne parvenait pas à identifier, attirer, retenir et former des collaborateurs compétents, le développement de ses activités et de ses résultats pourrait être affecté.

Le Groupe développe donc un environnement professionnel motivant et impliquant, et encourage l'attachement à ses valeurs, y compris celles portées par la Charte Ethique. La politique de Ressources Humaines de L'Oréal est par ailleurs décrite dans la partie « Organisation et environnement du Contrôle Interne » du Rapport du Président du Conseil d'Administration en page 127 du présent document.

2.3.2. Risques juridiques

Propriété intellectuelle : marques et modèles

L'Oréal est propriétaire des actifs incorporels majeurs pour les sociétés du Groupe auxquelles elle concède des licences contre paiement de redevances. Ainsi, la Société L'Oréal est propriétaire de la plupart de ses marques, qui constituent un actif stratégique du Groupe, notamment des 23 grandes marques internationales présentées dans son Rapport Annuel 2010, à l'exception de quelques marques qui lui ont été concédées en licence et qui sont pour la plupart exploitées par la Division des Produits de Luxe, principalement les marques Giorgio Armani, Yves Saint Laurent, Ralph Lauren, Cacharel, Viktor & Rolf et Diesel.

Le nom des marques, les produits eux-mêmes ainsi que les modèles peuvent être contrefaits par des agents économiques qui souhaiteraient s'approprier ainsi de façon illégale et illégitime les bénéfices de leur notoriété.

La protection des marques et modèles appartenant à L'Oréal fait l'objet d'une vigilance spécifique confiée à un département dédié au sein de la Direction Juridique du Groupe, qui a la responsabilité des enregistrements des marques dans tous les pays. Ce département exerce également une surveillance du marché et lance les actions nécessaires à l'encontre des contrefacteurs.

Le Groupe L'Oréal est aussi actif dans les organisations qui se sont données pour mission de lutter contre la contrefaçon et de promouvoir de bonnes pratiques commerciales. C'est le cas notamment de l'Union des Fabricants, de la Chambre de Commerce Internationale et de Business Europe.

Préalablement aux dépôts de marques et modèles, des recherches d'éventuels droits antérieurs sont réalisées.

Compte tenu du grand nombre de pays dans lesquels les produits sont commercialisés ainsi que de la multiplicité des éventuels droits antérieurs dans chacun de ces pays, il ne peut être exclu que des tiers revendiquent des droits antérieurs sur certaines marques et modèles de L'Oréal.

Il s'agit là d'un risque potentiel qu'il faut citer pour être exhaustif mais dont la probabilité d'occurrence est faible compte tenu du soin qui est apporté aux recherches préalables de droits.

Propriété industrielle : brevets

La recherche et l'innovation sont les piliers historiques du développement de L'Oréal. La mobilisation des équipes de recherche de L'Oréal en a fait depuis de nombreuses années l'un des tout premiers déposants de brevets industriels dans son domaine.

Afin de protéger le Groupe contre le risque d'appropriation d'une molécule, d'un process de production ou d'un conditionnement par une autre société, L'Oréal s'est doté d'une structure spécifique, la Direction Internationale de la Propriété Industrielle au sein de la Direction Recherche et Innovation, qui assure les dépôts, l'exploitation et la défense des brevets du Groupe dans le monde entier, ainsi que la gestion des contentieux correspondants.

Evolution des réglementations

L'Oréal est soumis aux lois qui s'imposent à toutes les sociétés et cherche à avoir une attitude irréprochable. L'Oréal demande à ses filiales de respecter les réglementations des pays dans lesquels l'entreprise intervient. Membre actif des associations professionnelles dans les pays où son industrie est représentée, L'Oréal participe au dialogue permanent avec les autorités nationales ou régionales en charge de la réglementation spécifique des produits de notre secteur industriel afin de prévenir les risques liés aux changements de réglementation.

La réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) entrée en vigueur en juin 2007 vise à renforcer la sécurité humaine et environnementale des produits chimiques en imposant à toute société utilisatrice de justifier de la mise en œuvre de mesures appropriées de gestion des risques. L'élaboration des dossiers d'enregistrement des substances utilisées par L'Oréal est en cours. L'Oréal prend un rôle actif dans ce processus pour les substances fabriquées ou importées par ses entités légales européennes concernées. Dans le cadre associatif national et européen, L'Oréal contribue à l'analyse et à l'élaboration de guides pratiques de mise en place de cette réglementation qui nécessite l'adaptation de nombreux processus.

L'Oréal est également soumis en Europe à la 7^e modification de la Directive Cosmétique européenne relative aux tests des ingrédients sur animaux. Un plan d'action au sein de L'Oréal a été élaboré pour faire évoluer la conception et les modes d'évaluation de la sécurité des matières premières.

Autres risques juridiques et litiges

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Il fait également l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de contrôle de la concurrence, notamment dans des pays européens. (voir note 22. *Provisions pour risques et charges* page 46 du présent document).

Une provision est constituée chaque fois que le Groupe a une obligation vis-à-vis d'un tiers et devra faire face à une sortie de ressources probable dont le coût peut être estimé de manière fiable.

Nous considérons qu'il n'existe pas à ce jour de fait exceptionnel ni procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage risquant d'affecter ou ayant récemment affecté significativement et avec une probabilité sérieuse la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société et du Groupe L'Oréal.

2.3.3. Risques industriels et environnementaux

Afin d'améliorer l'efficacité et la productivité de ses processus industriels, L'Oréal concentre l'essentiel de ses productions sur 38 usines, spécialisées notamment par type de technologie.

Production

Les produits doivent être disponibles sur le marché à des dates fixes pour respecter les plans de lancement et les demandes des clients, ceci afin de permettre le référencement des nouvelles gammes dans un marché de cosmétiques exigeant toujours plus de réactivité.

De ce fait, un arrêt majeur de production dans une unité industrielle pourrait être préjudiciable à la réalisation des objectifs commerciaux.

Afin de prévenir ce risque, des plans de continuité de la production existent pour chacune des unités industrielles. Ils ont pour but de mieux anticiper l'indisponibilité de l'outil industriel et redémarrer l'activité dans les meilleurs délais.

Dépendance vis-à-vis des fournisseurs

L'Oréal est tributaire de ses fournisseurs externes pour la livraison d'emplois (matières premières et articles de conditionnement) indispensables à la fabrication des produits finis, laquelle peut donc être perturbée par la défaillance d'un fournisseur important.

Afin de prévenir ces risques, L'Oréal a établi des plans de continuité de la production dont l'objet est notamment de rechercher des solutions de substitution (par exemple : *back up* des fournisseurs, duplication des moules d'articles de produits stratégiques).

Environnement et Sécurité (EHS)

L'industrie cosmétique a un profil de risque environnemental limité. Cependant comme pour toute opération de production et de distribution, L'Oréal est exposé à des enjeux de sécurité et d'environnement (liés par exemple à l'utilisation de certaines matières premières, à l'utilisation de machines ou d'équipements électriques pour la fabrication ou le stockage, aux manutentions pouvant provoquer des accidents corporels, au traitement des eaux usées, etc.). Le principal risque est l'incendie en raison des matières inflammables utilisées dans les produits (alcool, gaz propulseurs, poudres, oxydants et solvants) et du stockage de combustibles et produits chimiques.

Gestion des risques EHS

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail, et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Environnement, Hygiène et Sécurité (EHS) rigoureuse a été mise en place au sein du Groupe depuis de nombreuses années.

La Direction Générale des Opérations émet des règles internes fixant les principes de la politique de L'Oréal en matière d'EHS. Un responsable EHS est nommé dans chaque site industriel. Des programmes de formation sont organisés de façon systématique. Des indicateurs de performance EHS sont collectés mensuellement par tous les sites de fabrication et toutes les centrales d'expédition.

Le risque incendie est encadré par des normes très strictes de prévention des incendies (norme de la *National Fire Protection Association*).

Le Groupe L'Oréal exploite 116 sites industriels dont un seul est classé « Seveso seuil haut » et est ainsi soumis à une réglementation stricte par le biais de la directive Seveso de l'Union européenne relative au contrôle des risques d'accidents majeurs dus au stockage de produits chimiques ou inflammables.

Cartographie des risques EHS et audits

Dans le cadre de cette politique EHS, le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain, sous la responsabilité du Directeur d'usine. Ce programme contribue à identifier globalement et pour chacun des postes de travail les dangers et en évalue les risques. La méthode SHAP permet ainsi de dresser une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode permet d'évaluer le niveau de risques et de mettre en place les moyens de contrôle nécessaires. Généralisée à tous les sites industriels du Groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques. Cette démarche est évolutive et actualisée régulièrement en fonction de l'évolution des sites et de l'expérience sur le terrain. Des audits EHS sont menés tous les trois ou quatre ans dans chaque usine et centrale et la cartographie du site est passée

en revue dans le cadre de cet audit. En 2010, 10 usines et 9 centrales de distribution ont fait l'objet d'un audit risques EHS.

Des informations détaillées sur les risques EHS et leur gestion sont disponibles dans le Rapport Développement Durable du Groupe en ligne sur www.loreal.com

2.3.4. Risque de contrepartie

Le Groupe privilégie les relations avec les Banques et Compagnies d'assurance de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès des trois principales agences spécialisées. Dès lors le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie (cf. note 24.4 page 52 *Risque de contrepartie*).

2.3.5. Risque client

Le risque lié à la dette client peut être matérialisé par le non-recouvrement des créances du fait de difficultés de trésorerie de la clientèle ou de disparition de clients.

Cependant ce risque est restreint par la politique du Groupe qui est de retenir une couverture d'assurance client dans la mesure où les conditions locales le permettent. Le risque associé à l'assurance-crédit est mentionné ci-dessous au paragraphe 2.3.8. Assurances.

Par ailleurs, compte tenu de la variété et de la multiplicité des circuits de distribution au niveau mondial, la probabilité d'occurrence d'un dommage significatif à l'échelle du Groupe reste limitée. Les 10 premiers clients distributeurs représentent environ 19 % des ventes du Groupe. Le montant considéré comme posant un risque de non-recouvrement et provisionné à ce titre est indiqué dans la note 17 intitulée *Créances clients* en page 36 du présent document. Il ne dépasse pas 2 % des créances clients brutes.

2.3.6. Risque de liquidité

La Direction des Services Financiers du Groupe centralise l'ensemble des besoins de financement des filiales et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement. Les opérations éventuellement effectuées par les filiales sont étroitement contrôlées.

Le risque de liquidité du Groupe L'Oréal est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

A cet effet, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées auprès de plusieurs banques de premier plan pour un montant total de 2 387 millions d'euros. Leurs dates d'échéances sont inférieures à 1 an pour 87 millions d'euros et de 1 à 5 ans pour 2 300 millions d'euros (voir note 23.9 page 49 *Lignes de crédit confirmées*).

Ces lignes de crédit ne sont assorties d'aucune clause financière de conditionnalité. De plus, le Groupe fait appel de manière très régulière au marché sous la forme, en France, de billets de trésorerie ou, aux Etats-Unis, de « *Commercial Paper* » (voir note 23.1 *Analyse de la dette par nature* et 23.2 *Analyse de la dette par maturité*, page 48 et note 24.5 *Risque de liquidité* page 52).

Le Groupe L'Oréal bénéficie des notations financières à court terme suivantes :

- ◆ A 1+, attribué en novembre 2010 par Standard & Poor's ;
- ◆ Prime 1, attribué en juillet 2010 par Moody's et ;
- ◆ F1+, attribué en juillet 2010 par FitchRatings.

Ces notations sont inchangées par rapport à celles attribuées en 2009.

2.3.7. Risques financiers et de marché

Les risques financiers englobent le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux actions détenues, le risque sur les actifs de couverture des engagements sociaux, le risque relatif à la dépréciation des actifs incorporels, le risque sur matières premières de base.

Risque de taux d'intérêt

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, L'Oréal a recours à des emprunts. Le Groupe se refinance principalement à taux variable, comme il est indiqué dans la note 23.4 page 49 *Répartition de la dette taux fixe – taux variable*. D'autres détails sur la dette et les taux d'intérêts sont aussi indiqués dans les notes 23.5 *Taux d'intérêt effectif*, 23.6 *Taux moyen de la dette* et 23.7 *Juste valeur des emprunts et dettes financières* page 49 du présent document.

Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative des taux en utilisant des instruments dérivés, décrits dans les notes 24.2 *Couverture du risque de taux d'intérêt* et 24.3 *Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêts* en pages 51 et 52 du présent document.

Risque de change

Du fait de sa présence internationale, L'Oréal est naturellement exposé aux variations des devises. Les fluctuations entre les principales devises peuvent donc influencer les résultats du Groupe, lors de la conversion en euros des comptes des filiales hors euros, et de ce fait rendre difficile la comparaison des performances entre deux exercices. De plus, des flux commerciaux d'achats et ventes d'articles et de produits sont réalisés entre les différents pays. L'approvisionnement des filiales se fait principalement dans la devise du pays fournisseur.

Afin de limiter le risque de change, le Groupe adopte une politique prudente de couverture en fin d'année, des besoins annuels de l'année suivante, par des achats ou ventes à terme ou par des options. Les besoins sont établis pour l'année à venir sur la base des budgets d'exploitation de chaque filiale. Ces besoins sont ensuite réexaminés régulièrement tout au long de l'année en cours. Afin de bénéficier d'une meilleure visibilité des flux générés, la gestion du risque de change est centralisée par la Direction de la Trésorerie au siège (Direction des Services Financiers) qui s'appuie sur un outil spécifique de centralisation des besoins filiales par devise (FX report).

Le dispositif de couverture des risques de change est présenté au Comité d'Audit. La méthodologie de couverture et les valeurs impliquées sont détaillées dans la note 24.1 *Couverture du risque de change* en pages 49 à 51 de ce document.

Le détail du chiffre d'affaires consolidé 2010 par devise est spécifié dans le tome 1 page 14 du Rapport Annuel.

L'analyse de sensibilité aux variations des devises et l'impact sur les capitaux propres sont détaillés en note 20.4 page 41 *Eléments constatés directement en capitaux propres*. Enfin, l'effet des pertes et gains de change sur le compte de résultat est indiqué en note 6 page 23 *Pertes et gains de change*.

Risque sur actions

L'Oréal n'investit pas sa trésorerie en actions. Pour L'Oréal, le principal risque sur actions réside dans sa participation dans le capital de la société Sanofi-Aventis à hauteur de 9,02 % pour un montant décrit dans la note 15 page 35 *Actifs financier non courants* du présent document.

Un passage significatif ou prolongé au-dessous du coût d'entrée de l'action Sanofi Aventis exposerait potentiellement L'Oréal à déprécier son actif par le compte de résultat comme expliqué dans la note 24.6 en page 52 *Risque sur actions*.

Risque sur actifs de couverture des engagements sociaux

Les actifs affectés à la couverture financière des engagements sociaux sont par nature exposés aux variations des marchés sur lesquels ces actifs sont investis.

En application des dispositions de la *Charte de Gestion des actifs dédiés à la couverture des engagements sociaux du Groupe*, la répartition par classe d'actifs est soumise à des limites visant à réduire notamment les risques de volatilité et de corrélation entre ces différentes classes d'actifs.

Cependant une baisse forte et durable des marchés financiers peut avoir un impact sur la valeur des portefeuilles constitués (voir note 21 *Avantages postérieurs à l'emploi, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme* en page 42 du présent document). Par ailleurs, le Groupe adopte une politique de prudence dans le choix des assureurs et dépositaires de ces actifs (voir risque de contrepartie).

Risque relatif à la dépréciation des actifs incorporels

Ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe 2.3.2. relatif aux risques juridiques, les marques de L'Oréal constituent un actif stratégique du Groupe (cf. *Bilan consolidé* page 6) comme détaillé en note 1.15 en page 12 *Immobilisations incorporelles*.

Les écarts d'acquisition et les marques à durée de vie indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation périodiques au moins une fois par an. Tout écart entre la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition ou de la marque objet du test, et sa valeur nette comptable se traduirait par une dépréciation d'actif constatée dans le compte de résultat. Les montants pour l'année 2010 sont indiqués en note 7 page 24 *Autres produits et charges opérationnels* et en note 13 page 33 *Test de dépréciation des actifs incorporels* du présent document.

Risque sur matières premières de base

La fabrication des produits cosmétiques est dépendante de l'achat de matières premières dont le cours varie. Ces matières premières ou composants entrent dans la composition des produits ou de leur emballage. Les matières premières de base principales sont le polyéthylène, le polypropylène, l'aluminium, et les huiles végétales et leurs dérivés. Une hausse exceptionnellement forte de ces matières premières ou de l'énergie sur le marché mondial pourrait se répercuter directement sur le prix de revient des produits cosmétiques. Néanmoins nous estimons que l'impact de cette hausse sur la marge brute resterait limité.

Afin d'anticiper l'effet de ces variations, L'Oréal mène de façon préventive des négociations d'indices de prix avec ses principaux fournisseurs de matières premières et d'articles de conditionnement. De ce fait, le Groupe n'a pas recours à des couvertures.

Egalement afin de compenser la volatilité des marchés, L'Oréal met en œuvre des efforts continus d'actions d'achat et de productivité industrielle. Par ailleurs la centralisation de la responsabilité des achats mentionnée dans le Rapport du Président au paragraphe 3.5.2.1 page 128 permet de renforcer ces dispositifs.

2.3.8. Assurance

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe. Cette politique est déclinée à 2 niveaux :

- ◆ au niveau central, le Groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible ;

- ◆ localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du Groupe pour leurs expositions spécifiques.

La solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Chaque programme souscrit par le Groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

Programmes mondiaux intégrés

Responsabilité civile générale

Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du Groupe. Il couvre notamment la responsabilité civile exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la responsabilité civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du Groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits. La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Les sociétés du Groupe bénéficient d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

Domages aux biens et pertes d'exploitation

Le Groupe a mis en place un programme centralisé pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales. Ce programme couvre également les pertes d'exploitation consécutives à un dommage matériel garanti. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place ainsi que les plans de continuité de production dans les sites industriels du Groupe.

La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événements, ce programme est assorti de sous-limites globales qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles. Ce programme est assorti d'audits Ingénierie Prévention des sites du Groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du Groupe.

Transport

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximale en matière d'assurance transport à tous les flux de marchandises.

Risque crédit client

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide et aux termes et conditions négociés par le siège, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance-crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

Dans une période de fort ralentissement économique, on pourrait constater sur le marché de l'assurance-crédit une contraction des engagements des grands assureurs

susceptibles de réduire leur couverture des encours sur certains pays. Les polices d'assurance mises en place dans ces pays pourraient être affectées par ce mouvement.

Auto-assurance

Le Groupe, via sa filiale de réassurance, conserve à sa charge, au-delà des franchises applicables au titre des programmes Dommages et Transport qui restent à la charge des filiales assurées, une rétention d'un montant non significatif au niveau consolidé.

2.4. Organisation du Conseil d'Administration

Ce sujet est traité dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, avec notamment la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général décidée par le Conseil du 10 février 2011 (cf. chapitre 3).

Toutes les informations sur les fonctions exercées par les administrateurs ces cinq dernières années se trouvent dans le Rapport du Président, page 114 et suivantes.

2.5. Rémunérations des mandataires sociaux

2.5.1. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Les dispositions retenues par le Conseil sur ce sujet en septembre 2003, au moment où le Conseil publiait pour la première fois son Règlement Intérieur, sont les suivantes :

« L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- ♦ une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions ;

- ♦ une part supplémentaire pour les membres des Comités d'Etudes ».

Pour 2010, le Conseil a retenu pour une année pleine : une somme forfaitaire annuelle de 30 000 € ; une somme de 5 000 € par séance du Conseil à laquelle l'administrateur assiste ; une somme de 15 000 € pour chaque administrateur membre du Comité Stratégie et Développement Durable et une somme complémentaire de 15 000 € pour le Président de ce Comité ; une somme de 7 500 € pour chaque administrateur membre du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations et du Comité des Nominations et de la Gouvernance et une somme complémentaire de 7 500 € pour le Président de chacun de ces Comités ; une somme de 20 000 € pour chaque administrateur membre du Comité d'Audit et une somme complémentaire de 20 000 € pour son Président.

C'est un montant total de 1 010 000 € qui a été distribué aux administrateurs début 2011 au titre de l'exercice 2010, pour un total de cinq réunions contre six en 2009, selon la répartition suivante :

<i>En euros</i>	2009 : Total 6 réunions	2010 : Total 5 réunions
M. Jean-Paul Agon	60 000	55 000
M. Werner Bauer	60 000	55 000
Mme Liliane Bettencourt	75 000	65 000
Mme Françoise Bettencourt Meyers	60 000	55 000
M. Peter Brabeck-Letmathe	85 000	85 000
M. Francisco Castañer Basco	95 000	90 000
M. Charles-Henri Filippi	100 000	95 000
M. Xavier Fontanet	50 000	55 000
M. Bernard Kasriel	105 000	100 000
M. Marc Ladreit de Lacharrière	55 000	55 000
M. Jean-Pierre Meyers	110 000	105 000
Sir Lindsay Owen-Jones	90 000	85 000
Mme Annette Roux	50 000	55 000
M. Louis Schweitzer	55 000	55 000

Tous les administrateurs ont assisté à toutes les réunions du Conseil d'Administration, à l'exception d'un seul, absent à une réunion.

2.5.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration a la volonté constante d'inciter la Direction Générale autant à maximiser la performance de chaque exercice qu'à en assurer la répétition et la régularité année après année.

Afin que soient offertes aux mandataires sociaux, nommés par le Conseil, des rémunérations et des options de nature à les attirer, les motiver et les fidéliser, le Conseil est guidé dans ses réflexions par 2 principes clairs :

- ◆ la rémunération en espèces doit être modulée en fonction de leurs responsabilités effectives, et être compétitive. Elle doit dépendre, également, dans la détermination de sa part variable, pour partie de la performance de la Société, du rôle qu'y prend chacun des mandataires sociaux, et pour partie de critères qualitatifs de management ;
- ◆ des stock-options doivent être attribuées à ces mandataires sociaux dans le but de les intéresser au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse, et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation.

Dans l'appréciation de ces différents éléments de rémunération, il est fait référence à la situation de dirigeants de grandes sociétés internationales occupant une position de leader mondial et qui opèrent sur des marchés similaires.

Suivant cette approche, et au vu de ces éléments, le Comité des Rémunérations devenu fin 2010 le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations fait ses propositions au Conseil qui délibère et statue collégalement sur chacune d'entre elles.

En début d'année, le Comité propose au Conseil :

- ◆ le montant de la partie variable de la rémunération afférente à l'exercice précédent après examen de chaque critère de performance qualitatif et quantitatif au vu des résultats définitifs de l'année. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de performance atteint est mesuré de manière précise par le Conseil mais ne peut être rendu public ;
- ◆ pour l'exercice en cours, le montant de la partie fixe à verser, ainsi que la détermination de l'objectif (valeur et critères) déterminant la partie variable.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations formule des propositions d'attribution d'options pour les mandataires sociaux nommés par le Conseil.

2.5.2.1. Rémunération du Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 15 février 2010 avait, sur proposition du Comité des Rémunérations du 12 février 2010, arrêté la rémunération fixe du Directeur Général à 2 100 000 euros en base annuelle pour 2010.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations du 9 février 2011 a examiné les conditions de réalisation des objectifs donnant lieu à l'attribution de la part variable au titre de l'année 2010.

L'objectif cible était de 2 100 000 euros, soit 100 % du fixe.

Les critères d'évaluation de la performance avaient été fixés comme suit :

- ♦ pour moitié en se référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance de l'entreprise : l'évolution du chiffre d'affaires comparable, des parts de marché, du résultat d'exploitation, du bénéfice net par actions et du *cash flow* ;
- ♦ pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs de management : la pertinence des choix stratégiques, les perspectives des produits et marchés, la qualité des projets de la Recherche, le renouvellement des structures, la qualité de la communication et la capacité à fédérer les équipes.

Sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, le Conseil d'Administration du 10 février 2011 a décidé d'attribuer à M. Jean-Paul Agon une part variable de 1 680 000 euros au titre de l'année 2010, soit 80 % de l'objectif cible.

Pour l'année 2011, le Conseil du 10 février 2011 a arrêté la partie fixe à 2 100 000 euros bruts en base annuelle, sans changement par rapport à 2010. La nomination de M. Jean-Paul Agon à compter du 18 mars 2011, en tant

que Président-Directeur Général, n'entraîne aucune augmentation de sa rémunération à ce titre. Le Conseil a reconduit l'objectif cible d'une part variable pouvant représenter 100 % de la partie fixe avec les critères suivants d'évaluation de la performance :

- ♦ pour moitié en se référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance de l'entreprise : l'évolution du chiffre d'affaires comparable par rapport au budget, des parts de marché par rapport aux principaux concurrents, du disponible stratégique (résultat d'exploitation plus frais publi-promotionnels), du bénéfice net et du *cash flow* par rapport à 2010 ;
- ♦ pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs de management : la pertinence des choix stratégiques, la qualité du leadership et du management, l'impact de la communication, les actions dans le domaine sociétal et la prise en charge des priorités spécifiques de l'année.

M. Jean-Paul Agon a, par ailleurs, reçu en 2010 une attribution de 400 000 stock-options que le Conseil d'Administration du 27 avril 2010 lui a accordée.

Le Directeur Général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Le tableau récapitulatif des rémunérations du Directeur Général se présente comme suit :

M. Jean-Paul Agon Directeur Général <i>En euros</i>	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Rémunération variable*	1 260 000	1 365 000	1 680 000	1 260 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	60 000	60 000	55 000	60 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	3 420 000	3 525 000	3 835 000	3 420 000

* La rémunération variable due au titre de l'année N est versée en N+1.

Le tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées au Directeur Général se présente sous la forme suivante :

<i>En euros</i>	2009	2010
Rémunération due au titre de l'exercice	3 420 000	3 835 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 ⁽²⁾	6 868 000 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	3 420 000	10 703 000

(1) Juste valeur estimée pour l'établissement des comptes consolidés de la Société en application des normes IFRS.

(2) M. Jean-Paul Agon a décliné l'attribution en 2009 de stock-options que le Conseil d'Administration avait envisagé de lui accorder.

2.5.2.2. Rémunération du Président

Le Conseil d'Administration du 15 février 2010 avait décidé de maintenir pour l'exercice 2010 à 2 000 000 euros bruts en base annuelle la part fixe de la rémunération du Président jusqu'au terme de son mandat d'administrateur renouvelable à l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

A compter de cette date, le Conseil du 15 février 2010 avait également fixé par anticipation pour le reste de l'année 2010 la partie fixe de la rémunération du Président, conformément

à son souhait, à 1 000 000 euros en base annuelle y compris les avantages en nature et supprimé toute part variable.

Le Président dispose d'un secrétariat, d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Pour l'année 2011, le Conseil a décidé de maintenir la rémunération fixe du Président à son niveau actuel, sans part variable additionnelle, et ce jusqu'au 17 mars 2011 au terme de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, soit 213 888 euros, prorata temporis.

À compter du 18 mars 2011, Sir Lindsay Owen-Jones ne percevra plus de rémunération autre que ses jetons de présence en qualité d'Administrateur.

Le tableau récapitulatif des rémunérations du Président se présente comme suit :

Sir Lindsay Owen-Jones Président du Conseil d'Administration <i>En euros</i>	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	1 984 664	1 984 664	1 317 996	1 317 996
Rémunération variable*	0	975 000	0	0
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	90 000	90 000	85 000	90 000
Avantages en nature	15 336	15 336	15 336	15 336
Total	2 090 000	3 065 000	1 418 332	1 423 332

* La rémunération variable due au titre de l'année N est versée en N+1.

Le Président n'a plus reçu d'options depuis 2006.

2.5.3. Options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Les attributions d'options, pouvant encore être exercées, qui ont été consenties par le Conseil d'Administration à Sir Lindsay Owen-Jones au cours des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non exercées	Date de 1 ^{re} levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) d'acquisition (A) ou de souscription (S)
28.03.2001	200 000	200 000	29.03.2006	28.03.2011	79,60 (A)
18.09.2001	300 000	300 000	19.09.2006	18.09.2011	77,60 (A)
08.10.2001	-	-	-	-	-
26.03.2002	-	-	-	-	-
04.09.2002	-	-	-	-	-
03.12.2003	500 000	500 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02 (S)
	500 000	500 000	04.12.2008	03.12.2013	71,90 (A)
24.03.2004	-	-	-	-	-
01.12.2004	1 000 000	1 000 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54 (S)
29.06.2005	-	-	-	-	-
30.11.2005	700 000	700 000	01.12.2010	30.11.2015	61,37 (S)
	300 000	300 000	01.12.2010	30.11.2015	62,94 (A)
25.04.2006	2 000 000	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60 (S)

Les attributions d'options pouvant encore être exercées, qui ont été consenties à M. Jean-Paul Agon depuis sa nomination en tant que mandataire social, sont les suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options non exercées	Date de 1 ^{re} levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) de souscription
01.12.2006	500 000	500 000	02.12.2011	01.12.2016	78,06 (S)
30.11.2007	350 000	350 000	01.12.2012	30.11.2017	91,66 (S)
25.03.2009	-	-	-	-	-
27.04.2010	400 000	400 000	28.04.2015	27.04.2020	80,03 (S)

Le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre des Plans du 30 novembre 2007 et du 27 avril 2010, que M. Jean-Paul Agon, en tant que mandataire social, conservera sous la forme nominative, jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général de L'Oréal, un nombre

d'actions correspondant à 50 % du « solde des actions issues de la levée ».

Le « solde des actions issues de la levée » s'entendrait du nombre total d'actions issues de la levée diminué d'un

nombre d'actions dont la cession est nécessaire pour financer l'exercice des options considérées et, le cas échéant, le paiement de tout impôt, immédiat ou différé, des prélèvements sociaux et des frais relatifs à la levée de ces options tels qu'applicables à la date d'exercice des options.

Si le nombre d'actions ainsi déterminé et devant être conservé jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général de M. Jean-Paul Agon n'est pas un nombre entier d'actions, celui-ci serait arrondi au nombre entier d'actions immédiatement inférieur.

En 2010, le Directeur Général a bénéficié exclusivement de stock-options.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'options d'achat et/ou de souscription d'actions se sont engagés à ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque.

2.5.4. Options levées par les dirigeants mandataires sociaux

Ni Sir Lindsay Owen-Jones, ni M. Jean-Paul Agon n'ont levé de stock-options en 2010.

2.5.5. Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux

2.5.5.1. Engagements pris à l'égard du Président

Sir Lindsay Owen-Jones, Président du Conseil d'Administration, ayant liquidé ses droits à la retraite en 2006, n'a plus de contrat de travail avec L'Oréal. Il ne dispose d'aucune indemnité éventuelle en cas de révocation ou de non-renouvellement de mandat.

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sir Lindsay Owen-Jones ⁽¹⁾ Président du CA		x	N/A	N/A		x		x

(1) Sir Lindsay Owen-Jones est administrateur depuis 1984. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

(2) Sir Lindsay Owen-Jones bénéficie de la Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture depuis la liquidation de ses droits à la retraite en 2006.

2.5.5.2. Engagements pris à l'égard du Directeur Général

Le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi conjointement par l'AFEP et le MEDEF, auquel L'Oréal se réfère, recommande, sans imposer, qu'il soit mis fin au cumul contrat de travail/mandat social (point 19). Le Conseil d'Administration de L'Oréal partage les objectifs de cette recommandation qui vise à éviter le cumul d'avantages tirés à la fois du contrat de travail et du mandat social et interdire toute entrave à la révocabilité *ad nutum* des mandataires sociaux. Le Conseil d'Administration a formalisé les modalités d'application des objectifs de la recommandation, adaptées au contexte professionnel du Groupe L'Oréal.

L'intention du Conseil est de traiter de la façon qui suit M. Jean-Paul Agon et, à l'avenir, tout nouveau mandataire social ayant plus de 15 ans d'ancienneté dans le Groupe au moment de sa nomination.

La politique constante de L'Oréal a été de nommer en qualité de dirigeants mandataires des collaborateurs ayant pleinement réussi dans les différentes étapes de leur carrière au sein du Groupe. C'est ainsi que M. Jean-Paul Agon, alors Directeur Général Adjoint, a été nommé Directeur Général en avril 2006, à la suite d'un brillant parcours de 27 ans chez L'Oréal.

Le Conseil d'Administration a constaté que si, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF, il était mis fin au contrat de travail qui lie M. Jean-Paul Agon à L'Oréal, celui-ci perdrait le statut résultant de vingt-sept années de travail consacrées au Groupe, en qualité de salarié.

Or le Conseil n'a pas souhaité qu'ayant accepté, après 27 ans de carrière chez L'Oréal, le mandat de Directeur Général, M. Jean-Paul Agon se voit privé d'avantages dont il aurait continué à bénéficier s'il était resté salarié.

Le Conseil d'Administration a estimé que l'objectif poursuivi par la recommandation AFEP-MEDEF peut être totalement atteint en maintenant le contrat de travail suspendu et en séparant clairement les avantages liés d'une part, au contrat de travail et d'autre part, au mandat.

Le Conseil d'Administration a décidé de supprimer toute indemnité en cas de cessation du mandat social.

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne serait versé à M. Jean-Paul Agon, que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail suspendu. Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de

L'Oréal, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail. Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ou les accords susvisés. Il en va de même de la clause de non-concurrence et de la contrepartie pécuniaire qui lui est attachée.

En aucun cas, les rémunérations, au titre du mandat, ne seront prises en considération pour le calcul des indemnités dues en application de la convention collective et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal.

M. Jean-Paul Agon continuera à bénéficier du régime de retraite à prestations définies dont relèvent actuellement les cadres dirigeants du Groupe, tel que décrit page 103 du présent Rapport sous le titre *Régimes de retraite en France- Régime à prestations définies*.

La rémunération de référence à prendre en compte pour l'ensemble des droits attachés au contrat de travail et notamment pour le calcul de la retraite à prestations définies susvisée, est établie à partir de la rémunération à la date de suspension du contrat en 2006, soit 1 500 000 euros de rémunération fixe et 1 250 000 euros de rémunération variable.

Le tableau ci-dessous, présenté sous la forme recommandée par l'AMF, fait apparaître clairement qu'il n'y a pas de cumul d'avantages entre contrat de travail suspendu et mandat social.

Dirigeant Mandataire Social	Contrat de travail ⁽²⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽³⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction ⁽⁴⁾		Indemnités relatives à une clause de non-Concurrence ⁽⁵⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Jean-Paul Agon ⁽¹⁾ Directeur Général	x		x			x		x

(1) M. Agon est administrateur depuis 2006. L'Assemblée Générale du 27 avril 2010 a renouvelé son mandat.

(2) Le contrat de travail de M. Agon est suspendu pendant la durée de son mandat social.

(3) Au titre du contrat de travail, M. Agon bénéficie du régime de Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture décrite en page 103.

(4) Aucune indemnité n'est due au titre de la cessation du mandat social. Au titre du contrat de travail, en application des dispositions de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, en cas de licenciement, sauf faute grave ou lourde, l'indemnité de licenciement serait plafonnée, compte tenu de l'ancienneté de M. Agon, à 20 mois de la rémunération de référence.

(5) Au titre du contrat de travail, en application des dispositions de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, en cas de cessation du contrat de travail, l'indemnité de contrepartie de la clause de non-concurrence serait payable mensuellement pendant deux ans sur la base des 2/3 de la rémunération fixe de référence mensuelle sauf si M. Agon était libéré de l'application de la clause.

2.5.6. Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres L'Oréal par les mandataires sociaux

(Article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant total
Charles-Henri FILIPPI Administrateur	7 mai 2010	Acquisition	73,71 €	73 719,45 €

2.6. Informations concernant le capital social

2.6.1. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

2.6.2. Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 120 198 517 € au 31 décembre 2010 ; il est divisé en 600 992 585 actions de 0,20 € de valeur nominale, toutes de même catégorie et portant même jouissance.

Le tableau ci-après récapitule (notamment en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce) les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration portant sur le capital, fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice et présente les autorisations dont le vote est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 avril 2011.

Autorisations en cours					Autorisations proposées à l'Assemblée Générale du 22 avril 2011		
Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale (n° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours de l'exercice 2010	Numéro de résolution	Durée	Plafond maximum
Augmentation du capital social							
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	16 avril 2009 (11°)	26 mois (16 juin 2011)	Porter le capital social à 175 000 000 €	Néant	9	26 mois	Porter le capital social à 180 000 000 €
Augmentation du capital social réservée aux salariés	16 avril 2009 (14°)	26 mois (16 juin 2011)	1 % du capital à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum de 5 984 452 actions)	Néant	12	26 mois	1 % du capital à la date de l'Assemblée Générale (soit un maximum au 10 février 2011 de 6 013 772 actions)
Rachat par la Société de ses propres actions							
Achat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat autorisé : 130 €)	27 avril 2010 (13°)	18 mois (27 octobre 2011)	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 099 258 actions au 31 décembre 2010)	Néant (Capital auto-détenu au 31 décembre 2010 1,89 % du capital social)	8	18 mois	10 % du capital social à la date de réalisation des achats (soit 60 137 723 actions au 10 février 2011)
Réduction du capital social par annulation d'actions							
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce	27 avril 2010 (14°)	26 mois (27 juin 2012)	10 % du capital social au jour de l'annulation par périodes de 24 mois	Néant			Néant
Annulation d'actions acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce	27 avril 2010 (14°)	26 mois (27 juin 2012)	500 000 actions	500 000 actions			Néant
Stock-options et attributions gratuites							
Attribution de stock-options d'achat ou de souscription d'actions (prix d'exercice sans décote)	16 avril 2009 (12°)	26 mois (16 juin 2011)	2 % du capital social au jour de la décision d'attribution	4 200 000 options de souscription	10	26 mois	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution
Attribution gratuite aux salariés d'actions existantes ou à émettre	16 avril 2009 (13°)	26 mois (16 juin 2011)	0,2 % du capital social au jour de la décision d'attribution	450 000 actions	11	26 mois	0,6 % du capital social au jour de la décision d'attribution

Au 31 décembre 2010, 28 159 225 options de souscription étaient attribuées. Toutes ces options sont exerçables à raison d'une action nouvelle par option, et sont donc susceptibles d'entraîner la création d'un nombre égal d'actions. De sorte que le capital potentiel de la Société s'élève à 125 830 362 €, divisé en 629 151 810 actions de 0,20 € de valeur nominale.

Il n'existe pas de titres émis par la Société donnant accès indirectement au capital.

2.6.3. Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2005	-	-	-	131 753 932 €	-	658 769 660
01.01 au 24.04.2006	Levées d'options de souscription	5 600 €	1 683 395,00 €	131 759 532 €	28 000	658 797 660
25.04.2006	Annulation d'actions	- 3 845 850 €	-	127 913 682 €	- 19 229 250	639 568 410
26.04 au 31.12.2006	Levées d'options de souscription	9 600 €	2 906 710,00 €	127 923 282 €	48 000	639 616 410
01.01 au 14.02.2007	Levées d'options de souscription	250 €	78 525,00 €	127 923 532 €	1 250	639 617 660
14.02.2007	Annulation d'actions	- 2 698 150 €	-	125 225 382 €	- 13 490 750	626 126 910
15.02 au 30.08.2007	Levées d'options de souscription	11 290 €	3 516 221,50 €	125 236 672 €	56 450	626 183 360
30.08.2007	Annulation d'actions	- 1 645 020 €	-	123 591 652 €	- 8 225 100	617 958 260
31.08 au 31.12.2007	Levées d'options de souscription	3 470 €	1 090 637,00 €	123 595 122 €	17 350	617 975 610
13.02.2008	Annulation d'actions	- 1 437 400 €	-	122 157 722 €	- 7 187 000	610 788 610
14.02 au 27.08.2008	Levées d'options de souscription	6 920 €	2 087 532,00 €	122 164 642 €	34 600	610 823 210
28.08.2008	Annulation d'actions	- 1 682 080 €	-	120 482 562 €	- 8 410 400	602 412 810
29.08 au 31.12.2008	Levées d'options de souscription	600 €	185 572,50 €	120 483 162 €	3 000	602 415 810
16.02.2009	Annulation d'actions	- 794 120 €	-	119 689 042 €	- 3 970 600	598 445 210
17.02 au 31.12.2009	Levées d'options de souscription	105 440 €	31 026 370,50 €	119 794 482 €	527 200	598 972 410
01.01 au 26.04.2010	Levées d'options de souscription	149 080,00 €	44 316 558,00 €	119 943 562 €	745 400	599 717 810
27.04.2010	Annulation d'actions	-100 000 €	-	119 843 562 €	- 500 000	599 217 810
27.04 au 31.12.2010	Levées d'options de souscription	354 955 €	107 450 074,75	120 198 517 €	1 774 775	600 992 585

2.6.4. Personnes physiques ou morales exerçant, à la connaissance de la Société, un contrôle sur elle

La Famille Bettencourt, d'une part, et Nestlé S.A., d'autre part, sont actionnaires de la Société et ont déclaré agir de concert (voir ci-après *Evolution de la répartition du capital et des droits de vote et Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société*).

2.6.5. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital et des droits de vote a évolué de la manière suivante :

	31.12.2008				31.12.2009				31.12.2010			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	% des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	% des droits de vote ⁽⁴⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	% des droits de vote ⁽⁴⁾
Famille												
Bettencourt ^{(1) (2)}	185 661 879	30,82	30,82	31,84	185 661 879	31,00	31,00	31,75	185 661 879	30,89	30,89	31,49
Nestlé S.A. ⁽²⁾	178 381 021	29,61	29,61	30,59	178 381 021	29,78	29,78	30,51	178 381 021	29,68	29,68	30,25
Plan d'Epargne d'Entreprise	3 870 953	0,64	0,64	0,66	4 307 998	0,72	0,72	0,74	4 260 700	0,71	0,71	0,72
Public	215 226 615	35,73	35,73	36,91	216 384 762	36,12	36,12	37,00	221 352 303	36,83	36,83	37,54
Actions auto-détenues	19 275 342	3,20			14 236 750	2,38			11 336 682	1,89		
Total	602 415 810	100,00	96,80	100,00	598 972 410	100,00	97,62	100,00	600 992 585	100,00	98,11	100,00

(1) Dont 185 654 833 actions L'Oréal détenues en pleine propriété ou en usufruit par Téthys, société par actions simplifiée dont Mme Liliane Bettencourt est Présidente et dont elle détient en usufruit la quasi-totalité des actions et des droits de vote attachés. Mme Françoise Bettencourt-Meyers est nue propriétaire de 76 441 389 actions L'Oréal dont l'usufruit est détenu par Téthys.

(2) La Famille Bettencourt et Nestlé S.A. agissent de concert (voir ci-après Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société).

(3) Calculés conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

(4) Aux Assemblées Générales : il est rappelé que, statutairement, chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées Générales d'actionnaires, et que, de par la loi, les actions auto-détenues sont dépourvues de droits de vote.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2010, les membres du Comité Exécutif détenaient moins de 1 % du capital.

Le nombre d'actions détenues par chacun des membres du Conseil d'Administration figure dans l'annexe du Rapport de Gestion à la rubrique *Mandataires sociaux*, pages 114 à 121 du présent document.

La Société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale. Au 31 décembre 2010, la Société détenait à ce titre 11 336 682 de ses propres actions (1,89 % du capital), qui, évaluées à leurs cours d'achat, représentaient 850,9 M€. 9 466 929 de ces actions étaient affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe et non échus.

2.6.6. Participation des salariés dans le capital

La participation du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées, par le biais du Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), s'établit, au 31 décembre 2010, à 4 260 700 actions, soit 0,71 % du capital.

A cette date, cette participation est détenue par 9 159 salariés participants au PEE du Groupe.

2.6.7. Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

2.6.8. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la Société

La Société n'a pas connaissance d'autres accords d'actionnaires portant sur les titres composant son capital que celui décrit ci-dessous.

Un protocole d'accord a été signé le 3 février 2004 entre, d'une part Madame Liliane Bettencourt et sa famille, et d'autre part Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et contenant en outre les clauses suivantes :

2.6.8.1. Clauses relatives à la gestion des actions détenues dans le capital de L'Oréal

Clause de plafonnement

Les parties se sont engagées à ne pas augmenter directement ou indirectement leurs participations en capital ou en droits de vote dans L'Oréal, par quelque moyen que ce soit, pendant une durée minimum de trois ans à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause pas avant six mois après le décès de Madame Bettencourt.

Clause d'incessibilité

Les parties se sont engagées à ne pas céder leurs actions L'Oréal en totalité ou en partie directement ou indirectement, pendant une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Exceptions aux engagements de plafonnement et d'incessibilité

- a) L'engagement de plafonnement ne s'applique pas si l'augmentation de la participation résulte d'une réduction du nombre d'actions ou de droits de vote de L'Oréal, de l'acquisition par la Société de ses propres actions, ou de la suspension ou suppression des droits de vote d'un actionnaire.
- b) Les engagements de plafonnement et d'incessibilité cessent d'être applicables dans le cas d'une offre publique sur les actions L'Oréal, à compter de la publication de l'avis de recevabilité et jusqu'au lendemain de la publication de l'avis de résultat.
- c) En cas d'augmentation du capital social de L'Oréal, les parties peuvent, à condition que l'autre partie ait voté en faveur de l'augmentation de capital, acquérir des actions ou souscrire de nouvelles actions, afin de maintenir leur participation au quantum existant avant ladite opération.
- d) Les parties sont libres de procéder à des transferts d'actions L'Oréal en faveur, pour les personnes physiques, d'un ascendant, descendant ou conjoint sous forme de donation et pour les personnes physiques ou morales en faveur de toute société dont la personne procédant au transfert détiendrait plus de 90 % du capital ou des droits de vote.

Clause de préemption

Les parties se sont consenties réciproquement un droit de préemption sur les actions L'Oréal qu'elles détiennent depuis la fusion et qu'elles détiendront ultérieurement.

Ce droit de préemption entrera en vigueur à l'expiration de la clause d'incessibilité pour une durée de cinq années ; par exception, il entrera en vigueur avant l'expiration de la période d'incessibilité en cas d'offre publique sur les actions L'Oréal pour une durée débutant le jour de l'avis de recevabilité et, se terminant le lendemain de la publication de l'avis de résultat.

Absence de concert avec un tiers

Les parties se sont interdites pendant une durée de dix années, à compter de la date d'effet de la fusion, de conclure avec un tiers un accord ou un concert relatif aux actions composant le capital social de L'Oréal.

La violation de cet engagement ouvre droit, au profit de l'autre partie, à l'exercice du droit de préemption sur la participation détenue par la partie auteur de la violation, pour un prix par action égal à la moyenne des trente derniers cours de Bourse, avant la notification d'exercice du droit de préemption.

2.6.8.2 Conseil d'Administration

Le Protocole ne prévoyait aucune modification du Conseil d'Administration par rapport à sa composition à la date de sa signature, mais l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

La Famille Bettencourt et Nestlé se sont également engagées à voter en faveur de la désignation de deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration, l'un proposé par la Famille Bettencourt, l'autre proposé par Nestlé.

Les parties ont prévu la création d'un Comité au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal dénommé : *Stratégie et Développement Durable* qui compte six membres, est présidé par le Président du Conseil d'Administration de L'Oréal et est composé de deux membres proposés par la Famille Bettencourt, deux proposés par Nestlé et d'un autre administrateur indépendant. Il se réunit six fois par an.

2.6.8.3 Durée

Sauf stipulations contraires, le Protocole restera en vigueur pour une durée de cinq années à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause, jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après le décès de Madame Bettencourt.

2.6.8.4. Action de concert entre les parties

Les parties ont déclaré agir de concert pour une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Le 9 avril 2009, la Famille Bettencourt et Nestlé ont publié le communiqué suivant :

« La famille Bettencourt et la société Nestlé ont signé le 3 février 2004 un protocole d'accord qui organise leurs relations et la gestion de leurs participations au sein de la Société L'Oréal.

Cet accord est public et demeure inchangé. Il prévoit l'incessibilité de leurs participations respectives dans le capital de L'Oréal jusqu'au 29 avril 2009, les autres clauses (notamment plafonnement, préemption, séquestre, interdiction de constituer un concert avec un tiers, composition du Conseil d'Administration et du Comité Stratégie et Développement Durable) poursuivant leurs effets jusqu'à l'échéance prévue par le protocole de 2004.

La famille Bettencourt et la société Nestlé continueront d'agir de concert à l'égard de la Société L'Oréal au-delà du 29 avril 2009. »

2.6.9. Rachat par la Société de ses propres actions

2.6.9.1. Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, la Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions. Il n'a ainsi été fait aucun usage de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2010.

Le Conseil d'Administration du 27 avril 2010 a procédé à l'annulation de 500 000 actions dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée Générale du même jour et relevant de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées dans ce cadre, et l'utilisation faite des titres rachetés par finalité :

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	16 avril 2009 (10 ^e résolution)	27 avril 2010 (13 ^e résolution)
Date d'expiration de l'autorisation	16 octobre 2010	27 octobre 2011
Plafond des rachats autorisés	10 % du capital à la date des rachats (soit au 16.02.2009 : 59 844 521 actions), pour un montant maximum de 7 800 millions d'euros	10 % du capital à la date des rachats (soit au 15.02.2010 : 59 897 241 actions), pour un montant maximum de 7 800 millions d'euros
Prix d'achat maximum par action	130 €	130 €
Finalités autorisées	Annulation Options d'achat Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe	Annulation Options d'achat Attribution gratuite Liquidité et animation du marché Croissance externe
Conseil d'Administration ayant décidé les rachats (montant maximum)	Néant	Néant
Finalité des rachats	Sans objet	Sans objet
Période des rachats opérés	Sans objet	Sans objet
Nombre de titres rachetés	Néant	Néant
Prix d'achat moyen par action	Néant	Néant
Utilisation des titres rachetés	Sans objet	Sans objet

2.6.9.2. Opérations réalisées par L'Oréal sur ses propres titres en 2010

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2010 :	1,89 %
dont :	
♦ adossé à des plans d'options d'achat d'actions	1,89 %
♦ destiné à être annulé	0,00 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	4 470 600
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31.12.2010 :	11 336 682
Valeur nette comptable du portefeuille au 31.12.2010 :	850,9 M€
Valeur de marché du portefeuille au 31.12.2010 :	941,9 M€

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts*
Nombre de titres	Néant	2 400 068
Cours moyen de la transaction	Sans objet	
Prix d'exercice moyen	76,78 €	
Montants	Néant	184,3 M€

* Levées d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux de sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de position ouverte à l'achat ni à la vente au 31 décembre 2010.

2.6.9.3. Renouvellement par l'Assemblée Générale de l'autorisation donnée au Conseil d'opérer sur les actions de la Société

Par le vote d'une nouvelle résolution, l'Assemblée pourrait donner au Conseil d'Administration les moyens lui permettant de poursuivre une politique de rachat.

Cette autorisation serait donnée pour une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée et le prix d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à 130 €.

La Société pourrait acheter ses propres actions en vue de :

- ◆ leur annulation ;
- ◆ leur attribution aux salariés et mandataires sociaux ;
- ◆ l'animation du marché ;
- ◆ leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital pour un montant maximum de 7 800 millions d'euros, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital. Compte tenu des actions auto-détenues au 31 décembre 2010 représentant 1,89 % du capital, soit 11 336 682 actions, le pourcentage maximum de rachat réalisable au 31 décembre 2010 est de 8,11 %, soit, compte tenu du prix maximum de rachat de 130 € par action, 6 339,1 millions d'euros.

Les opérations d'achat réalisées dans le cadre de cette autorisation pourraient être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et, notamment, en tout ou partie par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments dérivés.

2.7. Informations sociales et environnementales

2.7.1. Ressources humaines

La reprise de la croissance a permis de fortement accélérer les recrutements de jeunes diplômés, les « pépinières », recrutements maintenus pendant la crise. Opposé à une politique à court terme, L'Oréal a toujours privilégié la gestion des talents sur le long terme. Par ailleurs, l'intégration de personnes expérimentées a été amplifiée. De plus, les opportunités de mobilité internationale sont favorisées. En 2010, le nombre des expatriations a augmenté, à la fois parce que la demande de profils expérimentés dans les pays « Nouveaux Marchés » est en progression, mais aussi parce que le Groupe a capitalisé sur un dispositif facilitant l'expérience internationale des jeunes. En même temps, la forte croissance des Nouveaux Marchés multiplie les opportunités pour des talents locaux d'accéder rapidement à des postes de responsabilité. Enfin, l'universalité des consommateurs et des marques encourage une grande diversité au sein des équipes ; elle apporte plus de créativité, de performance et une meilleure compréhension des consommateurs.

2.7.2. Informations sociales L'Oréal S.A.

2.7.2.1. Effectifs et embauches

Effectif total au 31.12.2010

L'effectif total de L'Oréal était de 5 957 personnes au 31 décembre 2010. L'Oréal a effectué 307 embauches à durée indéterminée, 357 embauches à durée déterminée et 273 embauches de contrats en alternance (175 contrats d'apprentissage et 98 contrats de professionnalisation). A ceci, s'ajoutent 300 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

Année 2010	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres	1 360	1 686	3 046
Agents de maîtrise et techniciens	450	1 581	2 031
Employés	114	209	323
Ouvriers	169	103	272
VRP	171	114	285
Total	2 264	3 693	5 957

L'effectif total du Groupe (périmètre de consolidation mondiale) était au 31 décembre 2010 de 66 619 salariés (voir détail des Ressources Humaines page 70 du Tome 1).

Difficultés de Recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

Licenciement

En 2010, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique.

Sur un effectif total de 5 957 personnes, il y a eu 26 licenciements pour un motif inhérent à la personne dont 2 licenciements pour inaptitude physique.

Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2010 a été de 28 160 pour un montant brut de 576 559 €, représentant l'équivalent de 15,41 personnes, soit 0,25 % de l'effectif total.

Recours à l'intérim

L'intérim à L'Oréal représente en moyenne 2,78 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 184 travailleurs

temporaires et une durée moyenne des contrats de 15,88 jours.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Il n'y a pas eu à L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2010.

2.7.2.2. Organisation du travail

L'Oréal applique la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ainsi que plusieurs accords d'entreprise dont celui du 30 juin 2000, en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se trouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 588 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absences le mercredi.

Absentéisme par motif

Motifs d'absentéisme	Nb jours ouvrés d'absences	Nb jours ouvrés normalement travaillés	% d'absentéisme
Maladie	34 142	1 471 312	2,32 %
Accident de travail/ trajet -maladie professionnelle	2 455	1 471 312	0,17 %
Maternité - adoption	23 030	1 471 312	1,57 %
Evènements familiaux	6 677	1 471 312	0,45 %
Mi-temps thérapeutique	1 581	1 471 312	0,11 %
Total	67 885	1 471 312	4,61 %

Pourcentage d'absentéisme :

$$\frac{\text{Nombre de jours ouvrés d'absence subie} \times 100}{\text{Nombre de jours normalement travaillés ou chômeés}}$$

2.7.2.3. Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération brute mensuelle moyenne des continûment présents

Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la 2^e année.

En euros	2009			2010			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Evolution
Cadres	5 863	4 948	5 358	6 159	5 194	5 626	+ 5,0 %
Agents de maîtrise et techniciens	2 924	2 887	2 895	3 019	2 986	2 994	+ 3,4 %
Employés	2 213	2 082	2 131	2 286	2 157	2 205	+ 3,5 %
Ouvriers	2 442	2 369	2 416	2 529	2 443	2 499	+ 3,4 %
VRP	4 032	3 497	3 815	4 181	3 697	3 985	+ 4,4 %

Charges patronales

Le montant annuel des charges patronales en 2010 s'élève à 160 747 698 euros.

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : Intéressement et Participation

Intéressement

L'intéressement est un dispositif prévu par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord de Groupe en France, depuis 1988 et renouvelé en 2009. Son montant est proportionnel au résultat courant avant impôt corrigé des éléments exceptionnels et pondérés par le rapport salaire/valeur ajoutée.

L'intéressement est disponible immédiatement, mais il peut être bloqué 5 ans dans le Plan d'Épargne d'Entreprise et bénéficier en contrepartie d'une exonération fiscale.

A l'occasion du Centenaire de L'Oréal, un supplément d'intéressement représentant une majoration de 5 % de l'intéressement total a été versé en avril 2010.

Evolution de l'intéressement brut en France pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ^{(1) (2)}	2009 ^{(1) (2)}
Groupe France	89 141	94 986	99 799	103 149
Dont L'Oréal S.A.	48 137	51 766	55 236	57 358

(1) Versé l'exercice suivant.

(2) Montants après forfait social.

Pour un salaire annuel brut de :	L'intéressement 2 009 brut versé en 2010 a représenté :	Supplément Intéressement centenaire	Total
25 000 €	6 694 € soit 3,2 mois	372 €	7 066 € soit 3,4 mois
32 000 €	7 539 € soit 2,8 mois	422 €	7 961 € soit 3,0 mois
45 000 €	9 109 € soit 2,7 mois	514 €	9 623 € soit 2,6 mois
60 000 €	10 919 € soit 2,2 mois	619 €	11 538 € soit 2,3 mois

Participation

La Participation est un dispositif obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice. L'accord de Participation a été renouvelé en juin 2009.

L'Oréal a apporté des aménagements favorables à la formule légale :

- ♦ il s'agit d'un accord de Groupe : tous les salariés des sociétés signataires de cet accord, quels que soient leur secteur d'activité et son résultat, perçoivent la même Participation ;
- ♦ il prévoit d'ajouter au bénéfice fiscal des redevances de concession de brevets, d'inventions et de procédés techniques mis au point en France, ce qui crée une relation directe avec le développement international du Groupe ;
- ♦ des dispositions permettent de limiter les conséquences d'événements exceptionnels sur la détermination de la Participation.

La Participation est disponible immédiatement, mais elle peut être bloquée 5 ans dans le Plan d'Épargne d'Entreprise ou le Compte Courant Bloqué, ou bloquée jusqu'à la retraite dans le Plan Épargne Retraite Collectif, et bénéficiaire ainsi en contrepartie d'une exonération fiscale.

Evolution de la Participation brute en France pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾
Groupe France	31 211	34 872	38 150	34 424
Dont L'Oréal S.A.	17 292	19 489	21 612	19 802

(1) Versé l'exercice suivant

La Participation 2009 versée en 2010 a représenté l'équivalent de 0,8 mois de salaire.

Plan épargne entreprise et fonds L'Oréal

L'Oréal propose une diversité de fonds offrant une grande liberté de choix aux collaborateurs. Il est en effet possible :

- ♦ de placer la participation dans un Compte Courant Bloqué rémunéré par L'Oréal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP) selon l'article D. 3 324-33 du Code du travail ;
- ♦ de placer, depuis 2004, la participation dans un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) et de bénéficier d'un abondement de + 50 % ;

- ♦ de placer la Participation et l'Intéressement dans un Plan Épargne Entreprise (PEE) composé de sept fonds communs de placement présentant un large éventail de possibilités (monétaires, obligations, actions – titres français et internationaux –, etc.) et une grande souplesse d'utilisation.

Un fonds composé à 100 % d'actions L'Oréal et de deux compartiments, l'un peut recevoir l'intéressement, il est abondé de + 25 %, l'autre peut recevoir la Participation et les versements volontaires, il n'est pas abondé.

En 2010, il a été investi par les salariés de L'Oréal en France dans le fonds composé à 100 % d'actions L'Oréal, « L'Oréal Intéressement », le montant net de CSG et CRDS et forfait social suivant : 41 067 035 €, auquel s'ajoute le montant net du supplément Centenaire de 2 130 564 €.

Ces versements ont été respectivement abondés de 9 203 893 € et 475 744 €, ce qui au cours d'ouverture de l'action L'Oréal le jour de chacun de ces abondements, 81,50 € le 23 avril 2010 pour « L'Oréal Intéressement » et le « supplément Centenaire » ont représenté l'équivalent de 118 769 actions de L'Oréal. Comme le montant total net de l'intéressement réparti en 2010 est de 100 246 733 €, ce sont donc près de 300 000 actions que L'Oréal a proposées gratuitement, en France en 2010 à ses salariés, sous la forme de cet abondement.

Plan épargne entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées

En milliers d'euros	2008	2009	2010
PEE et compte courant bloqué + PERCO	496 447	650 968	716 189

Au 31 décembre 2010, 50 % de l'épargne salariale des collaborateurs de L'Oréal est investie en actions L'Oréal, et 9 159 salariés du Groupe en France sont actionnaires de L'Oréal au travers de leur épargne salariale.

Intéressement mondial

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Depuis 2001, L'Oréal a mis en place, hors France, un programme d'intéressement mondial lié aux résultats économiques des filiales (WPS – *Worldwide Profit Sharing program*). Le respect des principes du programme est assuré par un Comité de Coordination Corporate, tandis que sa mise en place est effectuée localement.

Dans le cadre du WPS 2009, L'Oréal a versé, en 2010, 33,7 millions d'euros, ce qui représente, en moyenne, environ 1,81 semaine de salaire pour chaque collaborateur (toutes filiales confondues).

Egalité professionnelle

Engagements en faveur de l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'Oréal conduit depuis de nombreuses années une politique sociale active en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et a développé très tôt des avantages de parentalité permettant d'offrir des conditions favorables pour une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

La situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise est présentée une fois par an au niveau de chaque Comité d'Établissement dans le cadre de la commission « Formation Professionnelle et de l'emploi ».

Elle fait également l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 2323-57 du Code du travail, porte, par catégorie professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

En 2008, toutes les Organisations Syndicales ont signé un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la Direction a réaffirmé la volonté de :

- ◆ respecter le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ;
- ◆ faire de la maternité et de la parentalité des situations ne devant pas être préjudiciables au déroulement de carrière des femmes et des hommes dans l'entreprise.

Ainsi, dans le cadre de la garantie d'évolution de la rémunération, L'Oréal s'assure que les congés de maternité, d'adoption ou parentaux n'aient pas d'impact négatif sur l'évolution de la rémunération des collaboratrices.

Pour les salariés-pères, L'Oréal s'engage à verser une indemnité complémentaire aux indemnités journalières de Sécurité Sociale lors de la prise d'un congé de paternité, ce qui permet le maintien de l'intégralité du salaire de base des collaborateurs pendant les 11 jours calendaires du congé de paternité (18 jours en cas de naissances multiples).

En 2010, 86 salariés ont bénéficié d'un congé de paternité rémunéré.

L'Oréal complète sa politique de parentalité avec l'inauguration de deux nouvelles crèches interentreprises portant ainsi à sept le nombre de structures (dont 4 dédiées à L'Oréal S.A.) proposant ainsi 94 berceaux à ses salariés dans le Groupe dont 64 réservés aux seuls salariés de L'Oréal S.A.

2.7.2.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Relations professionnelles

La qualité du climat social au sein de L'Oréal est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

La structure de représentation est très décentralisée pour être au plus près du terrain.

Composition du Comité Central d'Entreprise par collège

Depuis 2005, faute d'accord unanime entre les organisations syndicales, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a fixé la composition du CCE conformément aux strictes dispositions légales, alors que précédemment elle était 3 fois plus importante.

Nombre de représentants (titulaires) par collège	2010
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens/VRP	1
Employés/Ouvriers	1

Nombre de réunions du CCE et de ses commissions : 7

Bilan des accords collectifs

Emploi des Seniors

L'Oréal est attentif à l'évolution des carrières et des conditions de travail de ses collaborateurs et s'attache à développer une politique de gestion des Ressources Humaines adaptée à chaque période de la vie professionnelle, quel que soit son âge.

Par la signature le 3 décembre 2009 d'un accord d'entreprise relatif à l'emploi des Seniors, L'Oréal entend poursuivre cette démarche.

L'ambition de L'Oréal est de promouvoir une politique de gestion des Ressources Humaines, globale et volontariste favorisant le maintien dans l'emploi de tous ses collaborateurs et tout particulièrement des collaborateurs seniors.

Dans ce cadre, L'Oréal propose notamment la possibilité de bénéficier :

- ◆ d'un bilan d'étape professionnel en collectif (ou individuel si plus approprié) pour les collaborateurs de plus de 15 ans d'expérience professionnelle ;
- ◆ de la faculté pour les collaborateurs reconnus pour leur légitimité dans leur métier, d'assurer, s'ils le souhaitent, une responsabilité de Tuteur auprès de nouveaux entrants ;
- ◆ du télétravail si l'organisation du métier le permet ;
- ◆ d'un aménagement du temps de travail, à partir de 55 ans, sous réserve de la compatibilité avec l'organisation du travail dans laquelle le collaborateur évolue. Cet aménagement pourra être financé par la prise à temps partiel de son Congé de fin de carrière ;

- ◆ de se financer dès 45 ans, un capital temps, en complément de son Congé de Fin de Carrière ou de ses placements en jours dans le Compte Epargne Temps pour aménager sa fin de carrière ou renforcer sa capacité financière lors de son départ en retraite.

Dates de signatures et objets des accords signés dans l'Entreprise

Prévoyance

- ◆ Avenant n° 3 à l'avenant conclu le 17 décembre 2007 applicable aux collaborateurs de L'Oréal Cadres et Assimilés relevant de l'article 4 et 4 bis de la Convention Agirc du 14 mars 1947 (mise à jour des cotisations au 1^{er} octobre 2010).
- ◆ Avenant n° 3 à l'avenant conclu le 17 décembre 2007 applicable aux collaborateurs de L'Oréal relevant de l'article 36 de l'annexe I à la Convention AGIRC du 14 mars 1947 (mise à jour des cotisations au 1^{er} octobre 2010).

2.7.2.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise.

En 2010, il s'est tenu 78 réunions CHSCT, dans les 13 CHSCT que compte L'Oréal.

6 Médecins du travail sont présents sur l'ensemble des sites de la Société et le nombre de visites médicales s'est élevé en 2010 à 6 692 visites (visites d'embauches, de reprise ou visites systématiques).

En 2010, le nombre total d'accidents de travail avec arrêt a été de 30.

Mesures prises en faveur de la Sécurité

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. Elle repose sur la prévention des risques tant au niveau individuel, au travers d'exams de dépistage permettant de délivrer aux collaborateurs un suivi médical individuel approfondi et adapté, qu'au niveau collectif par l'évaluation et la maîtrise des risques professionnels.

La démarche santé/sécurité s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les Médecins du travail, les responsables sécurité et les CHSCT.

2.7.2.6. Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2010

Montant consacré à la formation (en milliers d'euros)	14 119
% de la masse salariale	4 %

Nombre de personnes formées en 2010 : 4 556 soit 76 % de l'effectif au 31.12.2010.

Nombre d'actions de formation en 2010 : 11 881 soit 2,5 actions de formation en moyenne par personne formée.

Nombre d'heures de formation en 2010 : 124 914 heures

Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) : 202

Le site intranet Ressources Humaines de L'Oréal (Profile) met à disposition des collaborateurs, des informations complètes sur leurs possibilités en matière de formation professionnelle et leur droit en matière de DIF.

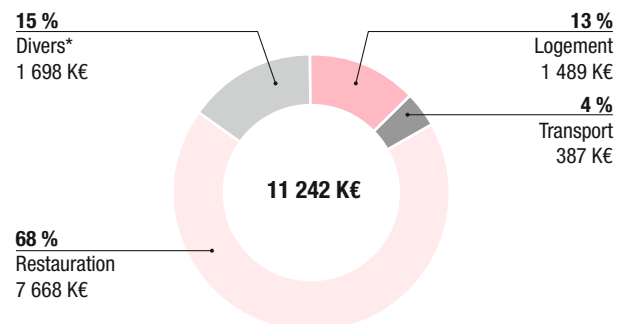
2.7.2.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Le nombre de personnes handicapées au 31.12.2010 était de 162 personnes, contre 145 personnes au 31.12.2009. L'Oréal a recours à de la sous-traitance (Ateliers Protégés) et à des Etablissements de Services d'Aide par le Travail. Depuis 2008, L'Oréal organise les trophées « Initiatives pour le Handicap » qui récompensent les entités opérationnelles pour leurs actions concrètes en faveur du Handicap autour de quatre grands thèmes : le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées, les partenariats avec des entreprises du secteur protégé, les actions de sensibilisation autour du handicap et l'accessibilité des locaux et de l'information.

Ces trophées, remis tous les deux ans en présence de la Direction Générale, permettent de valoriser et partager le formidable travail mené par de nombreuses équipes au sein du Groupe et de contribuer ainsi à modifier les représentations.

2.7.2.8. Œuvres Sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise :



* A périmètre constant par rapport à 2009 et en intégrant les frais de vêtements de travail, ce montant serait de 2 021€.

Versement au Comité Central d'Entreprise et aux 3 CE de L'Oréal S.A. : 1 538 milliers d'euros.



2.7.2.9. Importance de la sous-traitance

En milliers d'euros	2010
Achat de sous-traitance	5 315
Travaux à façon exécutés	270 078

Manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

L'Oréal a signé en juin 2003 la déclaration du Global Compact (Pacte mondial des Nations Unies), s'engageant à soutenir et à mettre en œuvre, dans sa sphère d'influence, les dix principes fondamentaux liés aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le Directeur Général de L'Oréal a confié au Directeur de l'Éthique la mission de veiller au strict respect des droits de l'homme.

L'Oréal se réfère aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui couvrent la liberté d'association, la suppression du travail forcé, l'abolition du travail des enfants et la suppression des discriminations à l'emploi. L'Oréal souhaite contribuer à l'abolition du travail des enfants et du travail forcé et ces sujets font l'objet d'une attention particulière. L'Oréal a choisi de fixer à 16 ans l'âge minimum de tous ses collaborateurs, limite supérieure à celle établie par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. L'Oréal respecte le droit de ses employés à adhérer aux associations de leur choix et encourage un dialogue constructif. La lutte contre les discriminations est l'une des priorités de la politique de diversité de L'Oréal.

L'Oréal souhaite aussi que ses partenaires partagent et mettent en pratique ces valeurs.

C'est pourquoi le Groupe veille à ce que les droits de l'homme soient respectés tout au long de sa chaîne logistique ; il est demandé à l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants de L'Oréal de se conformer aux Conditions Générales d'Achat du Groupe, qui impliquent le respect des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et le respect de la législation locale notamment en matière de salaire minimum, temps de travail et santé et sécurité. Outre le vaste programme d'audits de L'Oréal en matière de normes de travail chez les fournisseurs et sous-traitants, le Groupe a également décidé d'effectuer des audits indépendants dans toutes ses usines et centrales d'expédition.

Les valeurs de L'Oréal sont formalisées dans la Charte Éthique, disponible sur le site : www.loreal.com.

2.7.2.10. Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements de L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy-la-Garenne, St Ouen, Asnières, Aulnay-Sous-Bois, Chevilly-Larue, Marly-la-Ville, Mitry-Mory.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 1 768 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

L'Oréal favorise les partenariats avec les collectivités locales en matière d'emploi.

Ainsi, le 2 avril 2010, le site L'Oréal d'Aulnay Chanteloup a organisé en partenariat avec l'IMS-Entreprendre pour la Cité et 16 autres entreprises, un Forum Emploi&Diversité qui a permis à 157 jeunes de bénéficier d'entretiens de recrutement ayant débouché sur 49 recrutements.

L'Oréal devra s'acquitter de la somme de 18 983 milliers d'euros de CET (Contribution Économique Territoriale) au titre de l'exercice 2010.

2.7.2.11. Relation avec les établissements d'enseignements et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 30 ans L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année des stages dans tous les métiers.

En 2010, L'Oréal a accueilli 640 stagiaires conventionnés. Des conférences, des visites d'usine, des études de cas L'Oréal sont également proposées.

556 jeunes en alternance (313 contrats d'apprentissage et 243 contrats de professionnalisation) étaient présents au 31 décembre 2010 au sein du Groupe en France, dont 273 à L'Oréal S.A.

Plus de 85 % des apprentis préparent un diplôme de niveau bac+2 et au-delà. Le taux de réussite au diplôme est de 80 %.

Une évaluation qualitative des CFA est effectuée chaque année.

L'Oréal devra s'acquitter de la somme de 1 764 milliers d'euros au titre de la taxe d'apprentissage.

Les associations de défense de l'environnement

L'Oréal s'est engagé à réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre, sa consommation d'eau et ses déchets, sur la période 2005-2015. L'Oréal participe activement à la protection de l'environnement au travers de ses engagements dans des associations ou des sociétés au niveau national (par exemple Eco-Emballages), européen (par exemple *Forest Footprint Disclosure project* en R-U) et international (par exemple *World Business Council for Sustainable Development*).

L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échanges d'expertises et de conseils.

2.7.2.12. Développement régional et population locale

Parce que le métier de L'Oréal est au cœur de la vie quotidienne et du bien-être des personnes, le Groupe est étroitement impliqué dans la vie des communautés qui accueillent ses activités.

L'Oréal se doit d'agir, par son comportement, en entreprise citoyenne et souhaite apporter sa contribution à des projets utiles à la collectivité.

D'une manière générale, les établissements de L'Oréal et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

Les concours internes Sécurité Hygiène Environnement-Prix Initiatives Civiques viennent traduire, par la remise d'un prix, l'engagement, la mobilisation et l'implication d'un site (usine, centrale de distribution, site administratif) vis-à-vis de la communauté dans laquelle il exerce. Les meilleures initiatives locales, menées chaque année en partenariat avec les mairies, riverains, écoles en matière de solidarité, d'éducation ou d'environnement, se voient ainsi récompensées.

L'Oréal souhaite manifester par ces initiatives sa citoyenneté et son ancrage territorial.

Pour plus de détails sur la stratégie du Groupe en matière de Développement Durable, ainsi que nos engagements, nos résultats et nos challenges, veuillez visiter notre site dédié www.developpementdurable.loreal.com (en français) ou www.sustainabledevelopment.loreal.com (en anglais).

2.7.3. Présentation des plans d'options d'achat et de souscription d'actions et d'Attribution Conditionnelle d'Actions aux Salariés (ACAS)

Politique

L'Oréal émet depuis des années des plans de stock-options en faveur de ses salariés et de ses dirigeants mandataires sociaux dans un cadre international.

L'objectif est double :

- ♦ motiver et associer les grands contributeurs à l'évolution future des résultats du Groupe ;
- ♦ renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance de ses managers en cherchant ainsi à les fidéliser dans la durée.

En 2009, L'Oréal a élargi sa politique en introduisant un mécanisme d'Attribution Conditionnelle d'Actions aux Salariés (ACAS).

L'objectif était :

- ♦ d'apporter un intéressement à long terme plus motivant à celles et ceux qui recevaient des stock-options occasionnellement ou en quantité limitée ;
- ♦ de toucher une population plus large de bénéficiaires potentiels, notamment à l'international, dans un contexte de concurrence accrue sur les talents.

En 2010, cette politique est demeurée inchangée, en étant appliquée à un nombre encore plus large de bénéficiaires.

Selon des critères d'éligibilité liés à la fonction occupée par le bénéficiaire et à la taille de l'entité ou du pays de rattachement, dans un souci d'équité au niveau international ces attributions sont effectuées tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans.

Les principaux dirigeants de L'Oréal dans le monde sont exclusivement animés au moyen de stock-options afin d'encourager leur esprit entrepreneurial. Les autres collaborateurs éligibles sont animés soit par un mix de stock-options et d'ACAS, soit uniquement par des ACAS selon leur position dans l'organisation. La décision d'attribution individuelle est, dans tous les cas, conditionnée à la qualité de la performance rendue au moment de la mise en place du plan.

Les plans sont désormais proposés, depuis 2009, par la Direction Générale au Conseil d'Administration après la publication des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation AFEP-MEDEF.

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée ainsi au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et d'ACAS et les intérêts des actionnaires eux-mêmes.

Les salariés et les mandataires sociaux bénéficiaires partagent avec les actionnaires la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise avec une vision moyen et long terme. C'est pourquoi les stock-options sont consenties pour une durée de 10 ans incluant 5 ans de période d'indisponibilité, et les ACAS pour une durée de 4 ans à laquelle se rajoute, pour la France, un délai de conservation de 2 ans pendant lequel ces actions sont incessibles.

Ce sont, au total, près de 2 600 collaborateurs (soit environ 13 % des cadres dans le monde) qui bénéficient d'au moins un plan de stock-options ou d'ACAS en cours.

Le Conseil d'Administration attire l'attention des bénéficiaires d'options et d'ACAS sur la réglementation en vigueur concernant les personnes en possession d'informations « privilégiées ». Les bénéficiaires d'options et d'ACAS s'engagent à prendre connaissance du Code de déontologie boursière qui est joint au règlement des plans de stock-options ou d'ACAS dont ils bénéficient et à en respecter les dispositions.

2.7.4. Plans d'options d'achat ou de souscription d'actions de L'Oréal S.A.

2.7.4.1. Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2009 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de consentir, au bénéfice des membres du personnel salarié et de certains mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société ou à la souscription d'actions nouvelles.

Cette autorisation a été donnée pour une période de vingt-six mois.

Le nombre total des options qui peuvent être consenties ne peut donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Le prix de souscription des actions est fixé par le Conseil d'Administration, sans décote, le jour où les options sont consenties.

Les options devront être levées dans un délai maximum de dix ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 :

- ◆ les éventuelles attributions aux dirigeants mandataires sociaux seront décidées par le Conseil d'Administration après évaluation de leur performance ;
- ◆ le nombre d'options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas représenter plus de 10 % du total des attributions effectuées par le Conseil pendant cette période de 26 mois ;
- ◆ l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux de la totalité des options sera lié à des conditions de performance à satisfaire fixées par le Conseil ;
- ◆ les dirigeants mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Cette quantité a été fixée par le Conseil d'Administration à un nombre d'actions correspondant à 50 % du solde des actions issues de la levée. Les modalités de calcul de ce solde sont détaillées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration ;
- ◆ un dirigeant mandataire social ne pourra se voir attribuer des options d'actions au moment de son départ.

2.7.4.2. Options attribuées en 2010 (Plan d'options de souscription d'actions du 27 avril 2010)

Le capital social au jour du 27 avril 2010 était de 599 217 810 actions, ce qui ouvrait la possibilité de distribuer 11 984 356 options dans le cadre de l'autorisation du 16 avril 2009.

Le Conseil d'Administration a consenti, dans sa séance du 27 avril 2010, 4 200 000 options au prix unitaire de 80,03 €, soit un prix égal à 100 % de la moyenne des premiers cours constatés aux 20 séances de Bourse précédant leur attribution à 815 bénéficiaires. La juste valeur unitaire de ces options s'élevant à 17,17 €.

Il a été décidé de soumettre l'exercice des options accordées au Directeur Général et aux autres membres du Comité Exécutif à l'atteinte de conditions de performance prenant en compte :

- ◆ pour moitié la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable par rapport au marché ;
- ◆ et pour moitié le ratio entre le disponible stratégique (résultat d'exploitation + frais publi-promotionnels) et le chiffre d'affaires cosmétique publié,

calculées au terme de la période d'indisponibilité sur la moyenne des quatre exercices pleins de 2011 à 2014.

Du niveau de performance atteint dépendra le nombre d'options pouvant être exercées. Pour des raisons de confidentialité, les différents niveaux de performance requis ont été communiqués de manière précise aux bénéficiaires mais ne peuvent être rendus public.

2.7.4.3. Plans d'options d'achat et de souscriptions d'actions de L'Oréal S.A. en cours ⁽¹⁾

Les principales caractéristiques des plans en cours au 31 décembre 2010 sont reprises dans les tableaux suivants :

Date d'autorisation par l'Assemblée	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	01.06.1999	22.05.2003	22.05.2003	22.05.2003
Date du Conseil d'Administration	28.03.2001	18.09.2001	08.10.2001	26.03.2002	04.09.2002	03.12.2003 ⁽²⁾	24.03.2004	01.12.2004
Nombre total de bénéficiaires	521	441	109	410	394	693	257	274
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	2 500 000	2 500 000	225 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les Mandataires Sociaux⁽³⁾ :</i>								
Sir Lindsay Owen-Jones	200 000	300 000	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000
M. Jean-Paul Agon								
Point de départ d'exercice des options	29.03.2006	19.09.2006	09.10.2006	27.03.2007	05.09.2007	04.12.2008	25.03.2009	02.12.2009
Date d'expiration	28.03.2011	18.09.2011	08.10.2011	26.03.2012	04.09.2012	03.12.2013	24.03.2014	01.12.2014
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	79,60 (A)	77,60 (A)	76,50 (A)	81,65 (A)	76,88 (A)	63,02 (S) 71,90 (A)	64,69 (S)	55,54 (S)
Nombre d'options exercées au 31.12.2010	899 200	678 500	56 700	543 450	771 500	981 950	758 000	1 364 350
<i>Dont souscrites</i>	0	0	0	0	0	619 450	758 000	1 364 350
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	401 500	443 000	48 250	358 500	272 000	588 500	135 500	153 500
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 199 300	1 378 500	120 050	1 598 050	1 456 500	3 429 550	1 106 500	2 482 150

Date d'autorisation par l'Assemblée	22.05.2003	22.05.2003	25.04.2006	25.04.2006	24.04.2007	24.04.2007	16.04.2009	
Date du Conseil d'Administration	29.06.2005	30.11.2005 ⁽⁴⁾	25.04.2006	01.12.2006	30.11.2007	25.03.2009	27.04.2010	
Nombre total de bénéficiaires		3	771	1	788	839	634	815
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,		400 000	6 000 000	2 000 000	5 500 000	4 000 000	3 650 000	4 200 000
<i>Dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par les Mandataires Sociaux⁽³⁾ :</i>								
Sir Lindsay Owen-Jones		0	1 000 000	2 000 000				
M. Jean-Paul Agon					500 000	350 000	0	400 000
Point de départ d'exercice des options	30.06.2010	01.12.2010	26.04.2011	02.12.2011	01.12.2012	26.03.2014	28.04.2015	
Date d'expiration	29.06.2015	30.11.2015	25.04.2016	01.12.2016	30.11.2017	25.03.2019	27.04.2020	
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	60,17 (S)	61,37 (S) 62,94 (A)	72,60 (S)	78,06 (S)	91,66 (S)	50,11 (S)	80,03 (S)	
Nombre d'options exercées au 31.12.2010		0	637 946	0	47 000	0	0	0
<i>Dont souscrites</i>		0	454 725	0	47 000	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		0	233 000	0	202 750	103 400	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		400 000	5 129 054	2 000 000	5 250 250	3 896 600	3 650 000	4 200 000

(1) Il n'y a chez L'Oréal aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Le plan d'options du 3 décembre 2003 est composé, pour moitié, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 63,02 € (S) et, pour moitié, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 71,90 € (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, à parts égales, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions.

(3) Il s'agit du nombre d'options attribuées aux mandataires sociaux pendant leur mandat dans le cadre de chacun des plans susvisés.

(4) Le plan d'options du 30 novembre 2005 est composé, pour 70 %, d'une offre d'options de souscription d'actions au prix de 61,37 € (S) et, pour 30 %, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 62,94 € (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, dans cette proportion, d'options de souscription et d'options d'achat d'actions. Il n'y a eu aucun rompu.

Ces attributions d'options n'ont pas d'impact en matière de dilution, dans la mesure où le Conseil d'Administration a autorisé la Société à racheter ses propres actions pour les annuler.

L'encours des options attribuées par le Conseil d'Administration dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées Générales et non encore levées était de 37 296 504 options au 31 décembre 2010 au prix moyen de

71,55 €, soit 6,21 % des actions composant le capital social à cette date dont 6 750 000 options, au prix moyen de 69,98 €, attribuées pendant leur mandat aux mandataires sociaux.

2.7.4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à des salariés non-mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux durant l'exercice 2010

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du	Plan du
			28.09.2000 (A)	04.09.2002 (A)	03.12.2003 (A)	03.12.2003 (S)	24.03.2004 (S)	01.12.2004 (S)	30.11.2005 (A)	30.11.2005 (S)	27.04.2010 (S)
Options consenties par L'Oréal S.A. aux dix salariés (*) dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	940 000	80,03 €	-	-	-	-	-	-	-	-	940 000
Options détenues sur L'Oréal S.A., levées par les dix salariés (*) dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	497 500	63,85 €	55 000	60 000	12 500	55 000	35 000	215 000	19 500	45 500	-

(*) salariés non mandataires sociaux de L'Oréal S.A. ou salariés des sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options.

2.7.5. Plan d'Attribution Conditionnelle d'Actions aux Salariés (ACAS)

sociaux et les membres du Comité Exécutif ne bénéficient pas de ces attributions.

L'attribution gratuite d'actions est liée à la performance.

2.7.5.1. Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 16 avril 2009 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de procéder, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes et/ou à émettre.

Cette autorisation a été donnée pour une période de vingt-six mois.

Le nombre total des actions qui peuvent être consenties ne peut donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 0,2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Conformément au Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolution soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2009, les dirigeants mandataires

2.7.5.2. Attributions Conditionnelles d'Actions aux Salariés en 2010 (Plan d'ACAS du 27 avril 2010)

Dans le cadre de l'autorisation du 16 avril 2009, le nombre d'ACAS pouvant être consenties s'élevait le 27 avril 2010 à 1 198 435 actions.

Le Conseil d'Administration a utilisé cette autorisation dans sa séance du 27 avril 2010 en octroyant 450 000 ACAS à 1 418 bénéficiaires, la juste valeur unitaire de ces actions s'élevant à 66,78 € pour les résidents français et 73,73 € pour les non-résidents français.

L'acquisition des actions est assortie d'une double condition :

- ♦ de présence : les actions attribuées ne seront définitivement acquises qu'après une période de 4 ans au terme de laquelle le bénéficiaire doit être resté salarié du Groupe (sauf exceptions légales ou prévues par le règlement du Plan) ;

◆ de performance :

- l'acquisition de tout ou partie de 25 % des actions attribuées dépendra de la croissance du chiffre d'affaires comparable des exercices 2011, 2012, 2013 par rapport à la progression du marché cosmétique,
- l'acquisition de tout ou partie de 75 % des actions attribuées dépendra du ratio, sur la même période, du résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires cosmétique publié.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012 et 2013. Pour des raisons de confidentialité, les différents niveaux de performance requis ont été communiqués de manière précise aux bénéficiaires mais ne peuvent être rendus public.

Au terme de la période d'acquisition, les bénéficiaires résidents français à la date d'attribution des actions sont tenus de conserver les actions acquises pendant une période supplémentaire de 2 ans durant laquelle ces actions sont incessibles.

2.7.5.3. Attributions Conditionnelles d'Actions aux Salariés en cours

Date d'autorisation par l'AGE	24.04.2007	16.04.2009
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	25.03.2009	27.04.2010
Nombre total d'actions conditionnelles attribuées	270 000	450 000
Dont dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	5 000	6 000
Nombre de bénéficiaires	752	1 418
Conditions de performance :	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 50 % croissance du chiffre d'affaires comparable par rapport à la progression du marché cosmétique ; ◆ 50 % du ratio résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires cosmétique publié. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 25 % croissance du chiffre d'affaires comparable par rapport à la progression du marché cosmétique ; ◆ 75 % du ratio résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires cosmétique publié.
Date d'attribution définitive pour les résidents français à la date d'attribution	25/03/2013	27/04/2014
Date d'attribution définitive pour les résidents hors France à la date d'attribution	25/03/2013	27/04/2014
Fin de la période de conservation pour les résidents français à la date d'attribution	25/03/2015	27/04/2016

2.7.5.4. Actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions est le plus élevé

Le nombre le plus élevé d'actions attribuées est de 600 ACAS. Il y a 23 bénéficiaires qui ont reçu 600 ACAS.

En conséquence, le nombre total des actions attribuées, en 2010, aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'actions se monte à 6 000 actions.

2.7.6. Engagements en matière de régime de retraite et avantages complémentaires

L'Oréal participe, dans l'ensemble du monde, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Régimes de retraite en France

En France, L'Oréal a complété son système de retraite en créant le 1^{er} janvier 2001 un régime à prestations définies à droits aléatoires, conditionné à l'achèvement de la carrière

dans l'entreprise, puis le 1^{er} septembre 2003, un régime à cotisations définies à droits acquis.

Régime à prestations définies

Afin de compléter éventuellement les régimes de retraite obligatoires relevant de l'Assurance Vieillesse de la Sécurité Sociale, de l'ARRCO ou de l'AGIRC, L'Oréal a mis en place, le 1^{er} janvier 2001, un régime de retraite à prestations définies à droits aléatoires, la « Garantie de Ressources des Retraités Anciens Cadres Dirigeants ». L'Oréal avait fermé précédemment, le 31 décembre 2000, un autre régime de retraite à prestations définies, également à droits aléatoires, la « Garantie de Retraite des Membres du Comité de Conjoncture ».

L'accès à la « Garantie de Ressources des Retraités Anciens Cadres Dirigeants », créée le 1^{er} janvier 2001, est ouvert aux anciens Cadres Dirigeants de L'Oréal qui remplissent, outre la condition d'avoir achevé leur carrière dans l'entreprise, celle, notamment, d'y avoir eu le statut de Dirigeant au sens de l'article L. 212-15-1 du Code du travail durant au moins dix ans au terme de leur carrière.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire d'une Rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une Rente de Réversion et, aux enfants, d'une Rente d'Orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul

de la Garantie de Ressources est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La Garantie de Ressources est calculée en fonction du nombre d'années d'activité professionnelle du bénéficiaire dans l'entreprise apprécié à la date d'achèvement de la carrière à L'Oréal, dans la limite de 25 ans. A cette échéance, la Garantie de Ressources brute ne peut excéder 50 % de la base de calcul de la Garantie de Ressources, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Une rente brute et un capital constitutif brut sont ensuite calculés, en prenant en compte la somme des pensions annuelles acquises à la date de la liquidation par le retraité du fait de son activité professionnelle, et en prenant pour âge du bénéficiaire l'âge de 65 ans. La Rente viagère est issue de la conversion en rente à l'âge du bénéficiaire à la date de la liquidation du capital constitutif brut diminué du montant de toutes les indemnités dues en raison de la cessation du contrat de travail, hors préavis et congés payés, et de l'ensemble des salaires versés à l'occasion d'un congé de fin de carrière, si un tel capital résulte de ces opérations. Environ 450 Dirigeants sont éligibles à ce régime, sous réserve qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

L'accès à la « Garantie de Retraite de Membres du Comité de Conjoncture » est fermé depuis le 31 décembre 2000.

Cet ancien régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il a achevé sa carrière dans l'entreprise, d'une Rente viagère ainsi que, après son décès, au versement au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s) d'une Rente de Réversion et, aux enfants, d'une Rente d'Orphelin, sous réserve que ceux-ci remplissent certaines conditions. La base de calcul de la Garantie de Retraite est la moyenne des salaires des trois meilleures années parmi les sept années civiles précédant l'achèvement de la carrière au sein de L'Oréal. La Garantie de Retraite est calculée en fonction de l'ancienneté du bénéficiaire, dans la limite de 40 ans, sachant qu'à la date de fermeture du régime, le 31 décembre 2000, l'ancienneté minimum requise était de 10 ans. La Garantie de Retraite ne peut excéder 40 % de la base de calcul de la Garantie de Retraite, majorés de ½ % par année pendant les vingt premières années puis de 1 % par année pendant les vingt suivantes, ni excéder la moyenne de la partie fixe des salaires des trois années prises en compte dans cette base. Environ 120 dirigeants actifs ou retraités sont concernés par ce régime sous réserve, pour les actifs, qu'ils en remplissent toutes les conditions après avoir achevé leur carrière dans l'entreprise.

Régime à cotisations définies

L'Oréal a mis en place en septembre 2003 un « régime de Retraite à Cotisations Définies ».

Un nouvel accord a été signé en décembre 2007, pour application au 1^{er} janvier 2008, ainsi qu'un avenant au 1^{er} janvier 2009.

Sont bénéficiaires du régime l'ensemble des Cadres et les VRP affiliés à l'IRPVRP.

L'assiette de cotisations, inchangée, est comprise entre 1 et 6 plafonds de Sécurité Sociale, avec une cotisation, depuis le 1^{er} janvier 2008, de 4 % partagée entre l'entreprise et le collaborateur.

Ce régime ouvre droit au versement au retraité bénéficiaire, après qu'il ait liquidé ses droits à pension auprès du régime Vieillesse de la Sécurité Sociale, d'une Rente viagère ainsi que, après son décès d'une Rente de Réversion au conjoint et/ou au(x) ex-conjoint(s). La Rente viagère est calculée en fonction du capital constitué par les cotisations versées et leurs produits financiers au terme de la carrière du collaborateur. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues.

	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
Nombre d'adhérents	11 157	11 806	11 967
Total des cotisations nettes	6 949 480 €	7 497 479 €	8 027 527 €

Aménagements de fin de carrière

L'Oréal porte une grande attention aux conditions de départ à la retraite de ses collaborateurs et les aménagements de fin de carrière en vigueur depuis de nombreuses années à L'Oréal ont été confirmés et améliorés dans le cadre de l'accord sur l'emploi des Seniors, signé le 3 décembre 2009, qui prévoit notamment l'instauration d'un Compte Epargne Temps Senior.

- ◆ Le congé de fin de carrière (CFC) : cet aménagement de fin de carrière consiste à les dispenser d'activité ; mais pendant cette période, ils restent salariés de L'Oréal, bénéficient du maintien de leur rémunération (dans la limite de 9 097 €/mois) ainsi que de la Participation, de l'Intéressement et des congés payés.
- ◆ Le « talon » : ce dispositif, lié à l'accord sur les 35 heures et au Compte Epargne Temps (CET), permet à un collaborateur qui a épargné chaque année depuis 2001, 3 jours de congé par an dans le CET, de bénéficier d'une cessation anticipée d'activité de 3 mois minimum (6 mois pour les VRP) qui peut se cumuler avec le CFC.
- ◆ L'indemnité de départ à la retraite (IDR) : le barème le plus favorable est appliqué, entre le barème L'Oréal et celui de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques.

Ainsi, un collaborateur peut bénéficier, au moment de son départ à la retraite, d'une IDR allant de 1 mois de salaire pour 5 ans d'ancienneté à 7,5 mois de salaire pour 40 ans d'ancienneté.

Afin d'augmenter sa dispense d'activité, il peut opter pour la conversion de son IDR en temps, ou choisir le paiement de son IDR, qui interviendra au moment de son départ.

	31.12.2008			31.12.2009			31.12.2010		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Congés de Fin de Carrière	60	117	177	77	109	186	49	102	151
Mises à la retraite			27			37			25
Départs volontaires à la retraite			247			187			234

(Source : Statistiques RH France 2008, 2009 et 2010.)

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées à des organismes externes.

Les engagements nets de fonds investis et d'écarts actuariels font l'objet d'une provision au passif du bilan consolidé.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements de retraite et d'aménagement de fin de carrière est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements tiennent compte de la participation de l'employeur aux régimes des frais de santé en faveur des retraités.

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
Provision au passif du bilan consolidé des engagements de retraite	448,6	585,9	687,8

(Source : Statistiques RH France 2008, 2009 et 2010.)

Régimes de prévoyance en France

Outre le Capital Décès obligatoire pour les Cadres relevant des art. 4 et 4 bis de la Convention Collective Nationale de 1947 (1,50 % en tranche A) et les garanties prévues par la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques, L'Oréal a mis en place, en France, par voie d'accord, un Régime de Prévoyance offrant des garanties collectives complémentaires à ses collaborateurs.

L'ensemble de ces garanties est fondé sur les rémunérations brutes jusqu'à 8 plafonds de Sécurité Sociale, sauf la Rente Education jusqu'à 4 plafonds. Elles sont généralement financées sur les tranches A, B et C, sauf la Rente Education qui l'est sur A et B et la Rente de Conjoint qui l'est sur B et C.

En euros	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010
Cotisations de Prévoyance nettes de l'exercice	8 718 317	9 340 489	9 530 000 ⁽¹⁾

(1) Estimé.

Capital Décès Minimum Garanti

Depuis le 1^{er} décembre 2004, puis le 1^{er} janvier 2005 pour les VRP, L'Oréal a mis en place une garantie Décès supplémentaire qui complète, le cas échéant, pour tous les collaborateurs, le capital décès à concurrence de trois années de rémunération moyenne. Cette garantie est plafonnée.

Ce régime de Prévoyance garantit :

- ◆ en cas d'Incapacité, à tous les collaborateurs, 90 % de leur rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité Sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges, ceci au-delà des 90 premiers jours d'arrêt ;
- ◆ en cas d'Invalidité, à tous les collaborateurs, une fraction, fonction du taux d'invalidité, allant jusqu'à 90 % de leur rémunération brute limitée à huit plafonds de la Sécurité Sociale, à concurrence de celle-ci nette de charges ;
- ◆ en cas de Décès :
 - a) pour tous les collaborateurs, le versement d'un Capital Décès, majoré en fonction de sa situation familiale. Son montant est doublé en cas de décès accidentel,
 - b) pour les Cadres et Assimilés Cadres, le versement d'une Rente de Conjoint au conjoint survivant. Elle assure à celui-ci des ressources voisines de la pension de réversion qu'aurait versée l'AGIRC si le décès était survenu à 65 ans,
 - c) pour les Cadres, Assimilés Cadres et les VRP, le versement d'une Rente Education à chaque enfant à charge, selon un barème fonction de son âge. Pour les autres collaborateurs, cette garantie est optionnelle en substitution d'une partie du Capital Décès.

Le montant total des capitaux constitutifs de ces garanties ne peut excéder 2,3 millions d'euros par événement.

Les capitaux constitutifs de la Rente de Conjoint sont constitués en priorité ; ceux de la Rente Education sont ensuite calculés ; le reliquat du régime de base sert enfin à constituer le Capital Décès, éventuellement complété par le Capital Décès Minimum Garanti.

Le montant total des capitaux sous risque constitutifs des Rentes de Conjoint et d'Education, du Capital Décès et du Capital Décès Minimum Garanti est également plafonné.

Frais de Santé

Les collaborateurs de L'Oréal S.A. et de ses filiales françaises bénéficient des régimes de couverture complémentaire de frais de santé.

Ces régimes sont en général individuels et financés, généralement à parts égales, par la Société et les collaborateurs.

Ceux-ci ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille.

Le régime des frais de santé est obligatoire pour l'ensemble des salariés de L'Oréal et de ses filiales françaises.

Les retraités peuvent continuer à bénéficier du régime des frais de santé, avec une participation de L'Oréal, sous condition de durée d'adhésion.

Le régime des retraités de L'Oréal S.A. a été précisé dans un règlement de retraite à prestations définies additionnelles applicable au 1^{er} janvier 2008.

Régimes de Retraite et de Prévoyance à l'étranger

En 2002, L'Oréal a mis en place un Comité de Surveillance des régimes de Retraite et de Prévoyance offerts par ses filiales. Ce Comité veille à la mise en œuvre et au suivi de la politique de L'Oréal en matière de Retraite et de Prévoyance, telle qu'elle est définie par le Comité Exécutif de L'Oréal.

Cette politique exprime des principes généraux dans les domaines suivants : conception et mise en place des régimes, relations avec les salariés, financement et coût des régimes, gestion des régimes. Toute mise en place d'un nouveau régime, ou modification d'un régime existant, doit obtenir au préalable l'approbation du Comité de Surveillance. Le Comité de Surveillance travaille en collaboration avec les Directions Opérationnelles des Divisions et des zones.

Les caractéristiques des régimes de Retraite et des autres avantages de fin de carrière offerts par les filiales à l'extérieur de la France varient en fonction des lois et des réglementations applicables ainsi que les pratiques des sociétés dans chaque pays.

Dans de nombreux pays, L'Oréal participe à la constitution de compléments de retraite pour ses collaborateurs par l'entremise d'un ensemble de régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies (exemples, Etats-Unis, Pays-Bas, Belgique, Canada, pays d'Amérique du Sud). Dans quelques cas, les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs qui se voient offrir des régimes à cotisations définies (Allemagne, Belgique, Royaume-Uni). Cet ensemble de régimes à prestations définies et à cotisations définies permet un partage des risques financiers et une meilleure stabilité des coûts. Dans les régimes à cotisations définies, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année au plan de pension un pourcentage du salaire annuel du collaborateur.

Les régimes à prestations définies sont financés par des versements à des fonds spécialisés ou par la constitution de provisions, en accord avec les normes comptables adoptées par L'Oréal. La performance des gestionnaires des principaux fonds constitués, de même que la notation de la stabilité financière des dépositaires, fait l'objet d'un suivi régulier du Comité de Surveillance.

2.7.7. Informations environnementales

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le présent Rapport des informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences environnementales de son activité. La Société L'Oréal S.A. faisant partie du Groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du Groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expédition.

L'incidence des activités de la Société L'Oréal S.A. sur l'environnement est très limitée ; elle est essentiellement constituée en 2010 des éléments suivants (en données annuelles) :

2010	Total
Déchets transportables (t)	2 837
Total valorisé (t)	2 797
Indice valorisation (%)	98,6
CO ² direct (t)	5 904
SO ² (t)	0,095
Rejets vers le sol	0
Consommation eau (m ³)	126 490
Electricité (MWh)	54 449
Gaz (MWh)	35 394
Fuel (MWh)	288
Consommation énergie (MWh)	93 674

Note : Le périmètre de « reporting » inclut 5 sites administratifs et 1 centrale de distribution.

Les données Groupe figurent dans le chapitre « Engagements » du tome 1 pages 18 à 19. Concernant l'ensemble des usines et centrales d'expédition du Groupe (hors acquisitions récentes), les principaux indicateurs sont les suivants :

2010	Total
Déchets transportables (t)	135 228
Total valorisé (t)	129 912
Indice valorisation (%)	96,1
CO ² direct (t)	79 938
SO ² (t)	7,1
Rejets vers le sol	0
Consommation eau (m ³)	2 955 554
Electricité (MWh)	373 801
Gaz (MWh)	373 592
Fuel (MWh)	17 887
Consommation énergie (MWh)	798 726

Les déchets transportables sont directement liés à l'activité du site. Pour une usine, ce seront par exemple les déchets d'emballage des matières premières ou d'articles de conditionnement, les huiles usagées, les boues de station de traitement des effluents.

Les déchets transportables n'incluent pas les déchets exceptionnels qui sont ceux liés aux travaux d'ampleur exceptionnelle dans les sites et dont le tonnage perturberait complètement le suivi en routine des déchets sur les sites.

Ces informations environnementales s'inscrivent dans une démarche plus large de développement durable, à laquelle L'Oréal participe. Cette démarche passe par la réaffirmation des valeurs d'intégrité, de responsabilité et de respect des hommes et de l'environnement. Des actions concrètes et mesurables sont menées par L'Oréal dans cette démarche qui s'est fixé notamment des objectifs environnementaux

majeurs pour ses usines et ses centrales d'expédition. L'Oréal cherche également à progresser dans cette démarche en renforçant et en faisant partager ses principes de responsabilité sociale de l'entreprise.

Toutes les informations relatives à ces actions sont relatées dans le Rapport de Développement Durable du Groupe en ligne sur www.loreal.com.

Le Conseil d'Administration

2.8. Annexe : Filiales et participations

Titres de participation (principales variations et franchissement de seuil)

Libellés <i>En milliers d'euros</i>	Situation au 31/12/2009		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31/12/2010	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Beauté Créateurs France	25 385,1	100,00	5 474,7	100,00					30 859,8	100,00
Beautytech International	131 239,0	100,00					131 239,0	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
Boucheron Parfums	0,0	0,01					0,0	100,00	0,0	0,00
Cosmetique Active Belgilux	3 423,5	86,71					3 423,5	86,71 ⁽³⁾	0,0	0,00
L'Oréal Belgilux	18 303,8	99,99			41 567,1	100,00 ⁽³⁾			59 870,9	98,93
L'Oréal China	214 494,2	100,00			131 239,0	100,00 ⁽²⁾			345 733,2	100,00
L'Oréal Cosmetics Industry S.A.E. (Egypte)	0,0	0,00			853,8	99,99			853,8	99,99
L'Oréal Hellas	18 228,8	83,49			4 857,9	2,24 ⁽²⁾			23 086,7	85,73
L'Oréal Italia	161 803,8	100,00			64 665,0	100,00 ⁽²⁾			226 468,8	100,00
L'Oréal kazakhstan	500,0	100,00			(78,2)	100,00			421,8	100,00
L'Oréal Nederland	3 686,0	100,00			15 182,7	100,00			18 868,7	100,00
L'Oréal New Zealand	623,9	100,00			5 486,0	100,00 ⁽²⁾			6 109,9	100,00
L'Oréal Pakistan	116,1	99,99			3 882,1	99,99			3 998,2	99,99
L'Oréal Polska	38 210,4	100,00					37 502,9	100,00	707,5	100,00
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	2 885,3	99,97			35 258,3	99,97	38 143,6	99,97 ⁽³⁾	(0,0)	0,00
L'Oréal Taiwan	40 942,5	100,00					23 061,0	100,00	17 881,5	100,00
L'Oréal Turkye Kozmetik Sanayi	22 206,9	99,99			21 758,1	99,99			43 965,0	99,99
L'Oréal UK Ltd	41 149,4	99,99			98 201,4	99,99			139 350,8	99,99
Par-Bleue	1,5	99,00	0,0	1,00			1,5	100,00 ⁽¹⁾	(0,0)	0,00
P.T. Yasulor Indonesia	40 854,1	99,98			16 138,0	99,98			56 992,1	99,98
YSL Beauté Aebe Grèce	4 857,9	100,00					4 857,9	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
YSL Beauté Benelux	50 441,0	100,00					50 441,0	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
YSL Beauté Italia	64 665,0	100,00					64 665,0	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
YSL Beauté Limited	98 203,0	100,00					98 203,0	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
YSL Beauté Middle East	8 638,7	83,38	8 457,0	16,62					17 095,7	100,00
YSL Beauté (NZ) Limited	5 486,0	100,00					5 486,0	100,00 ⁽²⁾	0,0	0,00
Total	996 345,9		13 931,7		439 011,1		457 024,4		992 264,4	

(1) Transmission universelle de patrimoine.

(2) Fusion / Absorption.

(3) Mutualisation.

2.9. Annexe : Résultats financiers sur cinq ans

Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)

En millions d'Euros (sauf pour le résultat par action qui est en Euros)	2006	2007	2008	2009	2010
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	127,9	123,6	120,5	119,8	120,2
b) Nombre d'actions	639 616 410	617 975 610	602 415 810	598 972 410	600 992 585 ⁽¹⁾
c) Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 003,4	2 073,8	2 115,2	2 051,1	2 231,0
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	1 484,4	2 841,7	1 713,4	1 766,3	2 048,4
c) Impôts sur les bénéfices	- 54,5	- 68,7	- 143,4	- 114,9	- 104,6
d) Bénéfice net	1 690,3	2 822,4	1 552,1	1 841,8	1 995,3
e) Montant des bénéfices distribués	738,8	842,9	861,8	898,9	1 082,5 ⁽²⁾
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,38	4,68	3,05	3,11	3,55
b) Résultat net	2,64	4,57	2,58	3,07	3,32
c) Dividende versé à chaque action (non compris l'avoir fiscal)	1,18	1,38	1,44	1,50	1,80 ⁽²⁾
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	5 793	5 862	5 848	5 855	5 957
b) Montant de la masse salariale	345,4	370,3	381,1	403,8	426,7
c) Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	142,3	158,7	159,3	172,8	182,5

(1) Le capital correspond à 600 992 585 actions de 0,2 euro, suite à l'annulation de 500 000 actions auto-détenues en date du 27 avril 2010 et à la souscription de 2 520 175 actions par levées d'options.

(2) Le dividende sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 avril 2011.

3

Rapport 2010 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal

	Page		Page
3.1. Rappel des principes	110	3.4.5. Des Comités du Conseil d'Administration actifs pour préparer ses réunions et ses décisions	124
3.1.1. Le Code de commerce	110	3.4.6. Rémunérations des mandataires sociaux	126
3.1.2. Le Code AFEP-MEDEF	110	3.4.7. Notation financière	127
3.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	110	3.4.8. L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires	127
3.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale	110	3.5. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne	127
3.2.2. Indépendance des administrateurs	111	3.5.1. Définition et objectifs du Contrôle Interne	127
3.2.3. Membres du Conseil d'Administration	111	3.5.2. Composantes du dispositif	127
3.3. Mandataires sociaux*	114	3.5.3. Acteurs	130
3.4. Informations générales sur les séances du Conseil d'Administration	122	3.5.4. Dispositif de Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	131
3.4.1. Evaluation du Conseil d'Administration : un conseil qui examine périodiquement son mode de fonctionnement et évalue son organisation et la qualité de ses travaux	123	3.6. Annexe : texte intégral du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	134
3.4.2. Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres L'Oréal par les mandataires sociaux	124	3.6.1. Missions et compétence du Conseil d'Administration	134
3.4.3. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	124	3.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration	135
3.4.4. Information du Conseil sur la situation financière, la situation de trésorerie et les engagements de la Société	124	3.6.3. Comités d'Etudes	136
		3.6.4. Droits et obligations des administrateurs	139
		3.6.5. Rémunération des administrateurs	140
		3.6.6. Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil	140
		3.6.7. Modification du Règlement intérieur	140

* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

3.1. Rappel des principes

3.1.1. Le Code de commerce

L'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 6, fait obligation au Président de présenter un Rapport complémentaire, joint au Rapport de Gestion :

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de Contrôle Interne et de gestion des risques mises en place par la Société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56, le Rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

Ce même article du Code de commerce précise que :

« Lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, le Rapport [...] précise également les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été. »

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 9, il est précisé que les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiées dans le Rapport de Gestion.

En application de ce même article, le Conseil d'Administration de L'Oréal a approuvé le présent Rapport dans sa séance du 10 février 2011.

3.1.2. Le Code AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration considère que les recommandations du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. En conséquence, le Code est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent Rapport du Président, approuvé par le Conseil dans sa réunion du jeudi 10 février 2011.

Le présent Rapport, dans sa partie sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (gouvernement d'entreprise), identifie les quelques dispositions du Code AFEP-MEDEF qui n'ont pas été retenues et explique les raisons de ce choix conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

La composition du Conseil de L'Oréal, les règles qu'il s'impose, son mode de fonctionnement et les travaux qu'il a menés dans l'année, évalués tous les ans par les administrateurs, ainsi que les décisions prises, sont traités dans ce Rapport. Le Conseil tient à rappeler qu'il mène avant tout ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations.

3.2.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Sir Lindsay Owen-Jones a fait part au Comité des Nominations et de la Gouvernance réuni le 9 février 2011 puis au Conseil d'Administration réuni le 10 février 2011 de sa volonté d'achever le transfert de responsabilités à son successeur avant l'âge de 65 ans, à savoir le 17 mars 2011, comme prévu dès l'origine et annoncé à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2005.

Le Conseil d'Administration en a pris acte et a considéré que l'environnement était effectivement à nouveau propice pour réunifier les fonctions de Président du Conseil

d'Administration et de Directeur Général. Sur proposition du Comité des Nominations et de la Gouvernance, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité, et avec acclamations, la nomination de M. Jean-Paul Agon en tant que Président-Directeur Général de L'Oréal.

3.2.2. Indépendance des administrateurs

Fin 2010, le Conseil d'Administration a examiné au cas par cas la situation de chacun de ses membres, notamment au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Un membre du Conseil est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui guident le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant sont les critères spécifiés par le Code AFEP-MEDEF suivants :

- ◆ ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ◆ ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ◆ ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ◆ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ◆ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Le Conseil n'a pas retenu un des critères spécifiés par le Code AFEP-MEDEF en estimant que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans ne fait pas perdre sa qualité d'indépendant au membre concerné. En effet, la qualité de l'administrateur se mesure également à son expérience, sa compétence, son autorité et sa bonne connaissance de la Société, autant d'atouts qui permettent une conduite à long terme de la stratégie.

Les administrateurs de L'Oréal sont d'origines diverses, ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles et de leurs compétences, ils ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont présents, actifs et impliqués. Ce sont autant d'atouts pour la

qualité des délibérations du Conseil et la préparation de ses décisions. Les administrateurs sont indépendants d'esprit, ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et de ses Comités d'Etudes.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal comprend 14 membres, dont 3 femmes : le Président et le Directeur Général, six administrateurs issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé (parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil) et six administrateurs indépendants : Mme Annette Roux, MM. Charles-Henri Filippi, Xavier Fontanet, Bernard Kasriel, Marc Ladreit de Lacharrière et Louis Schweitzer. M. Ladreit de Lacharrière est administrateur de L'Oréal depuis plus de 12 ans mais son expérience professionnelle et sa liberté de jugement, alliées à une bonne connaissance de l'entreprise, apportent beaucoup aux débats et décisions du Conseil.

La part des administrateurs indépendants est ainsi d'au moins un tiers et conforme aux prescriptions du Code AFEP-MEDEF. Dans ces conditions, les missions du Conseil sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires. Tous les administrateurs tiennent compte des intérêts de tous les actionnaires.

3.2.3. Membres du Conseil d'Administration

3.2.3.1. Echelonnement des mandats

L'Assemblée Générale d'avril 2010 a renouvelé le mandat de six administrateurs pour une durée de un an, deux ans ou quatre ans. Ces durées sont conformes aux statuts de la Société. En effet, le Conseil d'Administration a souhaité appliquer le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 qui prévoit que : « *L'échelonnement des mandats doit être organisé de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs* ». Afin d'éviter de renouveler le mandat d'un trop grand nombre d'administrateurs au cours d'une même Assemblée de L'Oréal, il a ainsi été décidé de moduler les durées de mandat pour permettre leur renouvellement selon un rythme harmonieux. Cette faculté de prévoir des durées de mandat inférieures ou égales à quatre ans est prévue dans les statuts de la Société, modifiés à cet effet dans une résolution votée par l'Assemblée Générale en avril 2009. Deux administrateurs, M. Francisco Castañer Basco et M. Charles-Henri Filippi, qui s'étaient proposés, ont été renouvelés en 2010, respectivement pour une période de deux ans et de un an. En 2011, le mandat de M. Filippi est proposé au renouvellement pour une période de quatre ans.

3.2.3.2. Renouveau en 2010 du mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones

Sir Lindsay Owen-Jones est de nationalité britannique et a rejoint le Groupe L'Oréal en 1969. Il a débuté sa carrière en France puis a successivement occupé les fonctions de Directeur Général de L'Oréal en Italie de 1978 à 1981 et de Président (CEO) de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Il a été nommé administrateur et Directeur Général de L'Oréal en 1984 puis Président-Directeur général en 1988. Depuis le 25 avril 2006, il est Président non exécutif du Groupe.

Sir Lindsay Owen-Jones est également Président de la Fondation d'Entreprise L'Oréal, administrateur de Sanofi-Aventis et de Ferrari (Italie).

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Sir Lindsay Owen-Jones. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.3. Renouveau en 2010 du mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Agon

Jean-Paul Agon est entré dans le Groupe L'Oréal en 1978. A la suite d'une carrière internationale comme Directeur Général Produits Public en Grèce, de L'Oréal Paris en France, Directeur International de Biotherm, Directeur Général de L'Oréal Allemagne, Directeur Général de la Zone Asie, Président et CEO de L'Oréal USA, Jean-Paul Agon a été nommé Directeur Général Adjoint de L'Oréal en 2005 puis Directeur Général en avril 2006. Administrateur de L'Oréal depuis 2006, il est également administrateur de la Fondation d'Entreprise L'Oréal. Il a été nommé administrateur de Air Liquide en 2010.

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Jean-Paul Agon. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.4. Renouveau en 2010 du mandat d'administrateur de M. Francisco Castañer Basco

Francisco Castañer Basco est de nationalité espagnole. Dans le groupe Nestlé de 1964 à 2009, il a été nommé Directeur Général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Il a été administrateur et Vice-Président d'Alcon (Suisse) jusqu'en août 2010. Ses compétences sont très larges et, en sa qualité de membre du Comité d'Audit depuis 1999, ses conseils sont toujours très utiles ; c'est un administrateur très présent.

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de deux ans, le mandat d'administrateur de Francisco Castañer Basco. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.5. Renouveau en 2010 du mandat d'administrateur de M. Charles-Henri Filippi

Charles-Henri Filippi a été de 1979 à 1987 au service de l'Etat, puis de 1987 à 2008 au CCF, devenu HSBC France en 2000. Il a été nommé Directeur Général du CCF en 1995, membre du Comité Exécutif du groupe HSBC de 2001 à 2004, Président-Directeur Général de HSBC France de 2004 à 2007 et Président du Conseil d'Administration en 2007 et 2008. Président d'Octagones, d'Alfina et de Citigroup pour la France (depuis janvier 2011), Charles-Henri Filippi est administrateur de L'Oréal depuis 2007 et également administrateur de France Telecom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et censeur de Nexity. C'est un administrateur indépendant, libre d'intérêt, disponible et compétent. Président du Comité d'Audit de L'Oréal, il complète harmonieusement l'expertise du Conseil dans le domaine financier.

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de un an, le mandat d'administrateur de Charles-Henri Filippi. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.6. Renouvellement en 2010 du mandat d'administrateur de M. Xavier Fontanet

Xavier Fontanet a été nommé Directeur Général d'Essilor en 1991, puis Vice-Président-Directeur Général en 1995 et Président-Directeur Général en 1996 ; il est Président du Conseil d'Administration depuis le 1^{er} janvier 2010. Essilor est un succès remarquable, dans des pays où le Groupe L'Oréal est également présent et ce sont des occasions d'échanges très utiles pour le Conseil de L'Oréal. Xavier Fontanet est administrateur de L'Oréal depuis 2002, son mandat ayant été renouvelé en 2006, et également administrateur de Crédit Agricole S.A. et du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Xavier Fontanet. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.7. Renouvellement en 2010 du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière

Marc Ladreit de Lacharrière est membre de l'Institut de France. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Vice-Président-Directeur Général Adjoint du Groupe de 1984 à 1991. Il est Président-Directeur Général de Fimalac, Chairman de Fitch (Etats-Unis) et administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2006. Marc Ladreit de Lacharrière est également administrateur de la Fondation d'Entreprise L'Oréal, de Renault et de Casino. Au-delà de ses réussites dans de nombreux domaines, c'est un esprit libre qui apporte beaucoup dans les débats du Conseil, avec un regard indépendant sur L'Oréal.

L'Assemblée Générale a en 2010 renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Marc Ladreit de Lacharrière. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

3.2.3.8. Présentation de tous les administrateurs

La liste détaillée des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2010 et au cours des cinq dernières années, par chacun des mandataires sociaux, figure ci-après :

3.3. Mandataires sociaux

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Sir Lindsay Owen-Jones	Echéance du mandat
Administrateur depuis 1984 Président du Conseil d'Administration Président du Comité Stratégie et Développement Durable Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex Détient 3 029 005 actions L'Oréal	2014

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Alban Plus SASU	Président
Sanofi-Aventis S.A.	Administrateur

Sociétés étrangères

Ferrari S.p.A. (Italie)	Administrateur (Amministratore)
L'Oréal U.K. Ltd (Royaume-Uni)	Chairman & Director
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Chairman & Director

Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal	Président du Conseil d'Administration Administrateur
--------------------------------	---

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Sociétés françaises		Echéance du mandat
L'Air Liquide S.A.	Vice-Président du Conseil de Surveillance Vice-Président du Conseil d'Administration	Mai 2006 Mai 2009
L'Oréal S.A.	Directeur Général	Avril 2006
Société étrangère		
Galderma Pharma (Suisse)	Administrateur	Mai 2006

Jean-Paul Agon	Echéance du mandat
Administrateur depuis 2006 Directeur Général Adresse professionnelle : L'Oréal – 41 rue Martre – 92117 Clichy cedex Détient 11 500 actions L'Oréal	2014

Autres mandats et fonctions en cours

Société française

L'Air Liquide S.A.	Administrateur (depuis le 5 mai 2010)
--------------------	---------------------------------------

Sociétés étrangères

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration (depuis le 9 avril 2010) Administrateur
L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Director
The Body Shop International PLC (Royaume-Uni)	Vice-Chairman and Director

Autre

Fondation d'Entreprise L'Oréal	Administrateur
--------------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Société française		Echéance du mandat
L'Oréal S.A.	Directeur Général Adjoint	Avril 2006
Société étrangère		
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Mai 2008

Jean-Pierre Meyers	Echéance du mandat
Administrateur depuis 1987 Vice-Président du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit Membre du Comité Stratégie et Développement Durable Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly sur Seine Détient 15 332 actions L'Oréal	2012

Autres mandats et fonctions en cours

Société française	
Téthys SAS	Directeur Général Membre du Conseil de Surveillance
Société étrangère	
Nestlé S.A.	Administrateur
Autre	
Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat**

Société française	
Gespral S.A.	Administrateur Juillet 2007
Autre	
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur Octobre 2007

Peter Brabeck-Letmathe	Echéance du mandat
Administrateur depuis 1997 Vice-Président du Conseil d'Administration Membre du Comité Stratégie et Développement Durable Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations Détient 27 500 actions L'Oréal	2013

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé S.A. (Suisse) Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 CH 1800 Vevey – Suisse	Président du Conseil d'Administration
---	---------------------------------------

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés étrangères	
Credit Suisse Group (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur
Delta Topco Limited (Jersey)	Administrateur
Uprona (Canada) Ltd (Canada)	Administrateur et Président
Exxon Mobil (USA)	Administrateur (depuis le 26 mai 2010)
Nestlé Health Science S.A. à Lutry (Suisse)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration (depuis le 2 décembre 2010)
Autres	
Forum Economique Mondial (Suisse)	Membre du Conseil de Fondation
Table Ronde des Industriels Européens (Belgique)	Membre du Comité Exécutif Président du Groupe de travail Relations Economiques Extérieures

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat**

Sociétés étrangères	
Alcon, Inc. (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration Mai 2006
Dreyer's Grand Ice Cream Holdings, Inc. (Etats-Unis)	Vice-Président du Conseil d'Administration Mars 2006
Roche Holding S.A. (Suisse)	Administrateur Mars 2010
Autres	
Cereal Partners Worldwide (Suisse)	Coprésident du <i>Supervisory Board</i> Avril 2008
ECR Europe (Belgique)	Coprésident du <i>Executive Board</i> Mai 2008
Forum Economique Mondial (Suisse)	Président du IBC Internat. Business Council Novembre 2010



Liliane Bettencourt	Echéance du mandat
Administrateur depuis 1995	2011
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable	
Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly sur Seine	
5 633 actions L'Oréal détenues en pleine propriété et 185 654 833 actions L'Oréal détenues en pleine propriété ou en usufruit par Téthys, société dont Madame Bettencourt est Présidente et dont elle détient en usufruit la quasi-totalité des actions et des droits de vote attachés	

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés françaises**

Clymene SAS	Présidente
Eugène Schueller SARL	Gérante
Téthys SAS	Présidente Présidente du Conseil de Surveillance Présidente du Comité Stratégique

Autre

Fondation Bettencourt Schueller	Présidente
---------------------------------	------------

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat****Société française**

Gespral S.A.	Présidente du Conseil d'Administration	Juillet 2007
--------------	--	--------------

Françoise Bettencourt Meyers	Echéance du mandat
Administrateur depuis 1997	2013

Adresse professionnelle : Téthys – 27-29 rue des Poissonniers – 92200 Neuilly sur Seine
Détient 283 actions L'Oréal en pleine propriété et 76 441 389 actions en nue-propriété

Autres mandats et fonctions en cours**Sociétés françaises**

Société Immobilière Sebor SAS	Présidente
Téthys SAS	Membre du Conseil de Surveillance

Autre

Fondation Bettencourt Schueller	Administrateur
---------------------------------	----------------

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat****Société française**

Gespral S.A.	Administrateur	Juillet 2007
--------------	----------------	--------------

Werner J. Bauer **Echéance du mandat**
2012
Administrateur depuis 2005
Détient 2 165 actions L'Oréal

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé S.A. (Suisse) Directeur Général
Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800
Vevey – Suisse

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés étrangères

Life Ventures S.A. (Suisse)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
Nestlé Deutschland AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance Président du Conseil de Surveillance
Nutrition-Wellness Venture AG (Suisse)	Administrateur Président du Conseil d'Administration
Sofinol S.A. (Suisse)	Administrateur Président
Uprona Ltd (Canada)	Administrateur
Nestlé Institute of Health Sciences S.A. (Ecublens, Suisse)	Administrateur et Président du Conseil d'Administration (depuis le 1 ^{er} décembre 2010)
Nestlé Health Science S.A. (Lutry, Suisse)	Administrateur (depuis le 2 décembre 2010)

Autres

Cereal Partners Worldwide (Suisse)	<i>Membre du Supervisory Board</i>
Bertelsmann Foundation (Allemagne)	<i>Membre du Conseil de Fondation (Member of the Board of Trustees)</i>
Bertelsmann Verwaltungs-Gesellschaft (BVG)	Membre
Société Suisse des Industries Chimiques (Suisse)	Membre du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés étrangères

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur	Août 2010
Hans Rychiger AG (Suisse)	Administrateur	Février 2007
Life Ventures S.A. (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Août 2009
Nestlé Nespresso S.A. (Suisse)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration	Mars 2009
Nutrition-Wellness Venture AG (Suisse)	Vice-Président du Conseil d'Administration	Août 2009

Francisco Castañer Basco

Echéance du mandat

Administrateur depuis 1998
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable
Détient 3 500 actions L'Oréal 2012

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Mandats de représentation pour Nestlé S.A.
Adresse professionnelle : Avenue Nestlé, 55 – CH 1800
Vevey – Suisse

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés étrangères

Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Administrateur
Nestlé España	Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Uprona Ltd (Canada)	Administrateur

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés

Echéance du mandat

Sociétés étrangères

Alcon, Inc. (Suisse)	Administrateur et Vice-Président	Août 2010
Nestlé S.A. (Suisse)	Directeur Général	Décembre 2009
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	Président du Conseil d'Administration	Avril 2010

Charles-Henri Filippi		Echéance du mandat
Président du Comité d'Audit Administrateur depuis 2007 Détient 1 000 actions L'Oréal		2011
Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal		
Octagones (Société Mère) et Alfina (Filiale) Adresse professionnelle : 20, rue Quentin-Bauchart 75008 Paris	Président	
Autres mandats et fonctions en cours		
Sociétés françaises		
Euris	Membre du Conseil de Surveillance	
France Telecom	Administrateur	
Nexity	Censeur	
Piasa S.A	Administrateur	
Citigroup pour la France	Président (depuis le 1 ^{er} janvier 2011)	
Autres		
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	Administrateur (depuis le 23 mars 2010)	
Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou	Administrateur	
Association des Amis de l'Opéra-Comique	Président	
Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés		Echéance du mandat
Sociétés françaises		
Altadis	Administrateur Membre de la Commission Exécutive	Février 2008
HSBC Asset Management Holding	Administrateur	Juin 2006
HSBC France	Directeur Général (CEO) Président du Conseil d'Administration	Septembre 2007 Décembre 2008
HSBC Private Bank France	Président du Conseil de Surveillance	Juin 2007
CVC Capital Partners (« CVC »)	<i>Senior Advisor</i>	Décembre 2010
Sociétés étrangères		
HSBC Bank plc (Royaume-Uni)	Administrateur	Décembre 2008
HSBC Private Banking Holdings (Suisse) S.A.	Administrateur	
HSBC Holdings plc (Royaume-Uni)	<i>Group Managing Director</i> Membre du <i>Group Management Board</i>	Septembre 2007
HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (Allemagne)	Membre du Conseil de Surveillance	Septembre 2007
Autre		
Association des Amis du Festival d'Automne à Paris	Administrateur	Septembre 2009

Xavier Fontanet **Echéance du mandat**
2014
Administrateur depuis 2002
Détient 1 050 actions L'Oréal

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Essilor International S.A. Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle : 147, rue de Paris
94227 Charenton Cedex

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Crédit Agricole S.A. Administrateur
Fonds Stratégiques d'Investissement S.A. Administrateur

Sociétés étrangères

Essilor Amico (L.L.C) (Emirats Arabes Unis) Administrateur
Nikon Essilor Co. Ltd (Japon) Administrateur
Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd Président et administrateur
(depuis le 9 février 2009)

Autre

Association Nationale des Sociétés par Actions Représentant permanent d'Essilor
International et administrateur au Conseil
d'Administration (depuis le 18 juin 2010)

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat**

Société française

Essilor International S.A. Président-Directeur Général Janvier 2010

Sociétés étrangères

Essilor of America Inc. (Etats-Unis) Administrateur Mars 2010
Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Administrateur Mai 2010
EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Président-Administrateur Octobre 2010
Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Administrateur Avril 2010
Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Administrateur Mai 2010
Essilor Manufacturing India PVT Ltd (Inde) Administrateur Juin 2010
Essilor India PVT Ltd (Inde) Administrateur Juin 2010

Bernard Kasriel **Echéance du mandat**
2012
Administrateur depuis 2004
Membre du Comité Stratégie et Développement Durable
Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance et du Comité des Ressources Humaines
et des Rémunérations
Détient 1 525 actions L'Oréal

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

LBO France Associé
Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université
75007 Paris

Autres mandats et fonctions en cours

Société française

Arkema S.A. Administrateur

Société étrangère

Nucor (Etats-Unis) Director

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat**

Sociétés françaises

Lafarge S.A. Administrateur Mai 2010
LBO France Membre du Directoire Janvier 2010

Sociétés étrangères

Blue Circle North America (Etats-Unis) Director Décembre 2006
Lafarge North America (Etats-Unis) Director Novembre 2006
Lafarge Roofing GmbH (Allemagne) Aufsichtsratsvorsitzender (Membre du
Conseil de Surveillance) Juillet 2006
Sabelfi (Belgique) Director Mai 2006
Sonoco Products Company (Etats-Unis) Director Février 2007

Marc Ladreit de Lacharrière **Echéance du mandat**
2014
Administrateur depuis 1984
Détient 40 040 actions L'Oréal

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

F. Marc de Lacharrière (Fimalac) Président-Directeur Général
Adresse professionnelle : 97, rue de Lille – 75007 Paris

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Agence France Museums	Président du Conseil d'Administration
Casino	Administrateur
Fimalac Participations	Gérant
Gilbert Coullier Productions SAS	Administrateur
Groupe Marc de Lacharrière	Président du Directoire
Renault S.A.	Administrateur
Renault SAS	Administrateur

Sociétés étrangères

Fitch Group (Etats-Unis)	<i>Chairman</i>
Fitch (Etats-Unis) Ratings	<i>Chairman</i>

Autres

Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	Président d'Honneur
Conseil Artistique des Musées Nationaux	Membre
Fondation d'Entreprise Culture et Diversité	Membre
Fondation Bettencourt Schueller	Membre
Fondation d'Entreprise L'Oréal	Administrateur
Fondation des Sciences Politiques	Membre
Institut de France	Membre
Musée des Arts Décoratifs	Membre

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés **Echéance du mandat**

Société française

Groupe Marc de Lacharrière	Gérant	Décembre 2006
----------------------------	--------	---------------

Sociétés étrangères

Algorithmics (Canada)	Administrateur	2009
Fitch Group Holdings (Etats-Unis)	<i>Chairman</i>	2006

Autre

Banque de France	Membre du Conseil Consultatif	2008
------------------	-------------------------------	------

Annette Roux **Echéance du mandat**
2011
Administrateur depuis 2007
Détient 1 000 actions L'Oréal

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Bénéteau S.A. ^{(1) (3)} Vice-Président du Conseil de Surveillance
Adresse professionnelle : Les Embruns – 16, boulevard de la Mer – 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises

Beri 21 S.A.	Président du Conseil de Surveillance
Construction Navale Bordeaux S.A.S (depuis le 12 mai 2010 – ex-S.A.) ⁽³⁾	Administrateur
O'Hara S.A. ⁽³⁾	Administrateur
SPBI S.A. (depuis le 19 janvier 2010 – ex S.A.S.) ^{(2) (3)}	Administrateur

Société étrangère

Bénéteau España ⁽³⁾	Administrateur
--------------------------------	----------------

Autres		
Fondation d'Entreprise Bénétteau	Président	
Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés		Echéance du mandat
Sociétés françaises		
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Vendée « La Vendéenne » SC	Administrateur	Décembre 2006
Beri 3000 S.A.	Président-Directeur Général	Août 2010
Autre		
Fédération des Industries Nautiques	Président	Mars 2009

(1) Société cotée sur l'Eurolist, compartiment B.

(2) SPBI S.A. a absorbé le 31 janvier 2009 les sociétés Chantiers Bénétteau S.A. et Chantiers Jeanneau S.A.

(3) Sociétés contrôlées par Beri 21 S.A.

Louis Schweitzer	Echéance du mandat
Administrateur depuis 2005 Adresse professionnelle : Renault - Bât. Pierre Dreyfus – 8-10 avenue Emile Zola 92109 Boulogne-Billancourt Cedex Détient 2000 actions L'Oréal	2013

Autres mandats et fonctions en cours

Sociétés françaises		
BNP Paribas	Administrateur	
Veolia Environnement	Administrateur Vice-Président du Conseil (depuis le 27 novembre 2009)	
Sociétés étrangères		
AB Volvo (Suède)	Président du Conseil d'Administration (depuis le 15 janvier 2010)	
Allianz AG (Allemagne)	Membre du Conseil Consultatif	
AstraZeneca (Royaume-Uni)	Administrateur Président du Conseil d'Administration	
Autres		
Comité des Salons	Président	
Festival d'Avignon	Président	
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil	
Institut Français des Relations Internationales	Membre du Conseil	
Musée du Quai Branly	Administrateur	
Société des Amis du Musée du Quai Branly	Président	
Maison de la Culture MC93	Président (depuis le 25 février 2008)	
Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés		Echéance du mandat
Sociétés françaises		
Electricité de France	Administrateur	Avril 2008
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité	Président	Mars 2010
Renault	Président du Conseil d'Administration	Avril 2009
Le Monde (IMPA, IMSA, SEM)	Président du Conseil de Surveillance	Décembre 2010
Société étrangère		
Philips (Pays-Bas)	Vice-Président du Conseil de Surveillance	Avril 2008
Autres		
Banque de France	Membre du Conseil Consultatif	
Le Cercle de l'Orchestre de Paris	Président du Conseil d'Administration	Juin 2008
Musée du Louvre	Membre du Conseil	Mai 2008

Autres informations visées à l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004

Liens familiaux existants entre les mandataires sociaux (article 14.1 de l'Annexe)

Mme Françoise Bettencourt Meyers est la fille de Mme Liliane Bettencourt et l'épouse de M. Jean-Pierre Meyers.

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux (article 14.1 de l'Annexe)

Les mandataires sociaux n'ont pas, à la connaissance de la Société, fait l'objet au cours des cinq dernières années de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris les organismes professionnels désignés), de décision d'un tribunal les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des mandataires sociaux, à l'égard de L'Oréal, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs (articles 14.2 et 18.3 de l'Annexe)

Le point 3.2.2 du Rapport du Président (page 111 du présent tome 2) examine la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF. Le mode d'organisation et de fonctionnement adopté par le Conseil lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence de 6 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Voir également le point 2.6.8 du Rapport de Gestion (page 90 du présent tome 2) qui traite des accords portant sur les titres composant le capital de la Société.

Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration (article 16.2 de l'Annexe)

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à L'Oréal ou à l'une quelconque de ses filiales par un contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.4. Informations générales sur les séances du Conseil d'Administration

Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise. Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du Groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Un Comité Stratégie et Développement Durable et un Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

L'importance des missions confiées aux Comités du Conseil l'a conduit fin 2010 à en préciser l'étendue en complétant la dénomination de deux d'entre eux et le règlement Intérieur a été mis à jour en conséquence. Les travaux du Comité sont détaillés ci-dessous et page 124 et suivantes.

Le Comité Stratégie et Développement Durable

Dans le cadre des orientations stratégiques qu'il étudie et valide, le Conseil complète sa mission en s'assurant que les engagements de l'entreprise en matière de Développement Durable, au regard des enjeux propres à l'activité du Groupe et à ses objectifs, sont bien pris en compte. Dans ce cadre, le Comité examine les moyens et les ressources mis en œuvre

et en rend compte au Conseil. Les travaux du Comité sont détaillés ci-dessous.

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Le Comité élargit sa mission à la politique des Ressources Humaines dans tous ses éléments comme par exemple les relations sociales, le recrutement, la diversité, la gestion des talents et la fidélisation des collaborateurs.

Le Comité s'assure également que les règles de bonne conduite en matière d'Éthique, telles que rappelées dans un Code, et les valeurs fortes du Groupe, comme le respect et l'intégrité, sont largement diffusées, connues et pratiquées.

Un Conseil d'Administration responsable

Le Conseil a pris connaissance des dernières règles à appliquer en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur le titre. Il a décidé de modifier en conséquence son Règlement Intérieur et a émis des recommandations auprès de la Direction Générale afin de mettre à jour le Code de déontologie boursière et les Fondamentaux du Contrôle Interne de L'Oréal.

Par ailleurs, le Conseil a constaté que les dispositions légales et réglementaires en matière de prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans les décisions qu'il prend, sont correctement respectées et appliquées. Aucun conflit d'intérêt potentiel n'a été identifié et, conformément au Règlement Européen, un chapitre est consacré à cette question dans le présent Rapport, après la présentation des administrateurs, page 122.

Des administrateurs assidus

En 2010, le Conseil s'est réuni 5 fois, avec un taux d'assiduité de 98,5 % en moyenne.

La répartition des jetons de présence, établie selon l'assiduité aux réunions du Conseil et la présence dans ses différents Comités, est détaillée au chapitre du Rapport de Gestion sur les rémunérations des mandataires sociaux, page 81 et suivantes.

Des travaux axés sur l'activité et la stratégie

En 2010, le Conseil d'Administration a consacré une grande partie de ses travaux à l'analyse d'éléments constitutifs de la stratégie et au suivi de l'activité, en présence de plusieurs dirigeants.

Des Comités du Conseil engagés

Par ailleurs, le Conseil a jugé que le fonctionnement des Comités du Conseil est satisfaisant, et les travaux préparatoires de plus en plus conséquents et approfondis.

De nouveaux sujets y ont été examinés, en particulier dans le domaine de la gestion et de la maîtrise des risques pour le Comité d'Audit. La description des principaux travaux conduits par chaque Comité se trouve ci-dessous ; elle permet d'identifier les principaux thèmes traités par la suite en réunion du Conseil.

3.4.1. Evaluation du Conseil d'Administration : un conseil qui examine périodiquement son mode de fonctionnement et évalue son organisation et la qualité de ses travaux

Le Conseil procède chaque année à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement.

A partir de la synthèse des entretiens individuels préalables entre l'administrateur et le Secrétaire du Conseil, le Conseil envisage les voies de progrès toujours possibles et, à l'issue du débat qui a lieu, prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Cette évaluation s'effectue dans le cadre du Code AFEP-MEDEF, auquel le Conseil se réfère.

Les administrateurs ont à nouveau exercé en 2010 leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur a permis de participer, en toute indépendance, aux travaux puis aux décisions collégiales du Conseil et, le cas échéant, aux travaux préparatoires puis aux propositions des Comités du Conseil. Le Conseil a estimé que la qualité de ses réunions continue de s'améliorer. Le regard sur la stratégie s'est approfondi conformément aux souhaits des administrateurs qui estiment avoir une meilleure connaissance des métiers, des marchés et de la concurrence. Le Conseil mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Pour participer aux débats et prendre des décisions en connaissance de cause, l'administrateur doit disposer des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et au bon déroulement collégial des travaux du Conseil.

En 2010, le Conseil a jugé qu'il a disposé d'une information régulière sur l'activité du Groupe ; à l'issue de l'année, les administrateurs ont émis de nouveaux souhaits dans ce domaine et ont fait des propositions de thèmes à inscrire à l'ordre du jour des réunions en 2011.

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place dans le Groupe d'un Code de déontologie boursière. Sur la base des textes de loi, règlements et recommandations, ce Code rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et utilisée qu'à des fins professionnelles. Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnée.

Le Code de déontologie boursière incite à la plus grande prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales. Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il est demandé tout spécialement à l'administrateur, qui a le statut d'initié permanent, de ne pas effectuer d'opérations sur les titres L'Oréal précisément pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées.

Enfin, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers chaque transaction réalisée par eux ou leurs proches sur les titres L'Oréal. Cette obligation leur est périodiquement rappelée par la Société.

3.4.2. Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres L'Oréal par les mandataires sociaux

Voir le Rapport de Gestion, page 86.

3.4.3. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil s'organisent autour d'un Règlement Intérieur (publié en section 3.6. page 134 et suivantes) qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil dans son ensemble et les administrateurs en particulier s'astreignent naturellement. Le Règlement Intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil, dans l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires, et celui de ses Comités dont les membres sont des administrateurs auxquels il confie des missions préparatoires à ses travaux.

Ce Règlement Intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil compte tenu de l'évolution des lois et règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement. Dans ce cas, le nouveau Règlement Intérieur est rendu public dans les meilleurs délais, dans un premier temps sur le site Internet.

Ce Règlement a été dans un premier temps mis à jour en 2006, au moment où le Conseil a décidé de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général et où il est apparu opportun de préciser la mission et le rôle de chacun.

Une autre mise à jour du Règlement a été réalisée en 2008, après notamment la scission du Comité Management et Rémunérations avec la création par le Conseil de deux nouveaux Comités d'Etudes : le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.

Le Règlement a également été modifié fin 2009 pour intégrer les nouvelles recommandations du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, particulièrement sur le fonctionnement des Comités du Conseil, avec également les dispositions de la 8^{ème} Directive européenne sur le contrôle légal des comptes et sur le Comité d'Audit.

Début 2011, le Conseil a décidé de mettre à jour son Règlement Intérieur afin de compléter les missions de deux de ses Comités, rappeler le strict respect de la confidentialité des informations qu'il est amené à traiter et préciser que les membres du Conseil ont l'interdiction de réaliser des opérations sur le titre dans des périodes précises.

Voir le Règlement Intérieur dans son intégralité, en annexe à ce Rapport, page 134 et suivantes.

3.4.4. Information du Conseil sur la situation financière, la situation de trésorerie et les engagements de la Société

La situation financière et la situation de la trésorerie sont revues deux fois par an en séance du Conseil, au moment de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes semestriels.

Les engagements de la Société sont examinés au moment du renouvellement annuel des autorisations données au Directeur Général et des délégations qu'il consent.

3.4.5. Des Comités du Conseil d'Administration actifs pour préparer ses réunions et ses décisions

Les débats et les décisions du Conseil sont facilités par les travaux préparatoires de ses Comités d'Etudes, qui lui en rendent compte après chacune de leurs réunions. Les Comités ont été à nouveau chargés par le Conseil en 2010 de préparer ses délibérations. La composition de ces Comités est donnée en introduction au Document de Référence (tome 1, page 11) ; leurs missions sont précisées dans le Règlement Intérieur du Conseil et leurs travaux en 2010 sont détaillés dans le présent Rapport.

Les Comités du Conseil d'Administration agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, sont force de proposition, mais n'ont aucun pouvoir de décision.

3.4.5.1. Le Comité Stratégie et Développement Durable

Ce Comité éclaire par ses analyses les orientations stratégiques soumises au Conseil et suit la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours. Il veille au maintien des grands équilibres financiers. Dans ce cadre, le Comité examine les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences économiques et financières, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Le Comité s'assure également que les engagements de l'entreprise en matière de Développement Durable, au regard des enjeux propres à l'activité du Groupe et à ses objectifs, sont bien pris en compte. Dans ce cadre, le Comité examine les moyens et les ressources mis en œuvre et en rend compte au Conseil.

Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal, dont deux membres appartenant à la famille Bettencourt (Mme Liliane Bettencourt et M. Jean-Pierre Meyers) et deux membres émanant de Nestlé (M. Peter Brabeck Letmathe et M. Francisco Castañer Basco). Il est présidé par le Président du Conseil (Sir Lindsay Owen-Jones) et un administrateur

indépendant en fait également partie (M. Bernard Kasriel). Ces administrateurs participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

Le Comité s'est réuni 4 fois en 2010. Outre l'examen permanent et attentif de l'activité de L'Oréal et l'analyse du contexte des marchés et de la concurrence, le Comité a suivi l'évolution des conditions économiques de sortie de crise après avoir en 2009 pris acte des décisions stratégiques prises très tôt par la Direction Générale pour faire face à une conjoncture difficile. Il a aussi noté les incertitudes économiques qui subsistaient dans le monde. Par ailleurs, le Comité a été amené à étudier des projets d'acquisitions.

De tous ses travaux, le Comité a rendu compte au Conseil.

3.4.5.2. Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour missions principales d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes et enfin de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information financière.

Les administrateurs membres du Comité sont au nombre de trois : M. Charles-Henri Filippi, administrateur indépendant qui dispose d'une compétence financière reconnue, Président du Comité depuis avril 2008, M. Jean-Pierre Meyers et M. Francisco Castañer Basco, tous les deux membres du Comité depuis sa création en 1999. Ces derniers ont acquis, en onze ans de pratique, une bonne connaissance des procédures comptables et financières du Groupe. Ces trois administrateurs participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

La disposition du Code AFEP-MEDEF qui préconise deux tiers d'administrateurs indépendants n'a pas été retenue dans la mesure où la Société est contrôlée par deux actionnaires de référence.

En 2010, le Comité s'est réuni 5 fois. Les documents comptables et financiers, nécessaires, notamment dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes semestriels, lui ont été communiqués préalablement aux séances concernées.

En 2010, le Comité a auditionné le Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, le Vice-Président Directeur Général Recherche & Innovation, le Directeur Général des Opérations, le Directeur des Affaires Economiques, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle Interne, le Directeur de l'Audit Interne et le Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information.

Les Commissaires aux Comptes assistent aux réunions du Comité.

Le Comité a jugé que les travaux de l'Audit Interne et le processus de Contrôle Interne en place, qu'il a examinés à plusieurs reprises notamment sous l'aspect des risques, progressent en qualité.

A l'occasion de la clôture des comptes annuels et des comptes semestriels, il a examiné l'évolution des principaux postes du compte de résultat et du bilan.

Ayant pris connaissance du Rapport de l'AMF sur le fonctionnement des Comités d'Audit dans le cadre de l'application de la 8^e Directive sur le contrôle légal des comptes, le Comité a noté que ses travaux sont réalisés en conformité avec les recommandations de l'AMF.

En 2010, le Comité a pour la première fois examiné les conditions de la maîtrise des risques industriels et environnementaux et de ceux liés à la qualité et à la sécurité dans la conception des produits. Il a noté que les systèmes et processus en place, qui reposent sur une méthodologie solide, sont complets et satisfaisants.

Enfin, le Comité est régulièrement informé des risques juridiques et des éventuels contentieux et faits majeurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine de L'Oréal. Aucun fait majeur susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine de L'Oréal n'a été relevé par le Comité.

En fin d'année, le Comité a rencontré les Commissaires aux Comptes en dehors de la présence du management. En début d'année, le Comité avait finalisé, selon un processus d'évaluation formalisé, l'audition des Commissaires aux Comptes entamée en 2009 dans le cadre du renouvellement de leur mandat par l'Assemblée Générale des actionnaires en 2010.

De tous ses travaux, le Comité a rendu compte au Conseil.

3.4.5.3. Le Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a pour missions principales d'éclairer la décision du Conseil d'Administration sur les modalités d'exercice de la Direction Générale et sur le statut des dirigeants mandataires sociaux, de faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs, de débattre de la qualification d'administrateur indépendant qui est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Rapport Annuel, d'émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'Administration pour la nomination du Directeur Général, de s'assurer de l'application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, de veiller à la mise en place d'une procédure de préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, de conduire la réflexion sur les Comités chargés de préparer le travail du Conseil et de préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement Intérieur.

Les administrateurs membres du Comité sont au nombre de trois : M. Bernard Kasriel, administrateur indépendant et Président du Comité, M. Jean-Pierre Meyers et M. Peter Brabeck Letmathe. Ces administrateurs participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

La disposition du Code AFEP-MEDEF qui préconise une majorité d'administrateurs indépendants n'a pas été retenue dans la mesure où la Société est contrôlée par deux actionnaires de référence.

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2010. Au moment où leur mandat d'administrateur était soumis à renouvellement, le Comité a examiné les conditions de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Considérant que le dispositif donne satisfaction compte tenu de l'environnement économique, le Comité a proposé au Conseil, qui en a débattu, de prolonger cette dissociation.

Par ailleurs, le Comité a proposé au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF. Dans le Document de Référence 2010, les administrateurs indépendants sont clairement qualifiés, compte tenu des critères retenus par le Conseil.

Le Comité a également confirmé son souhait de procéder à un renouvellement harmonieux des mandats d'administrateur et a fait des propositions au Conseil dans le cadre de l'Assemblée Générale d'avril 2010.

Enfin, le Comité a examiné l'évolution du Comité Exécutif, de la pépinière des talents pour l'avenir et il s'est prononcé sur un éventuel plan de succession.

De tous ses travaux, le Comité a rendu compte au Conseil.

3.4.5.4. Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations a pour missions principales d'établir des propositions relatives notamment à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et à celle du Directeur Général, au montant de l'enveloppe des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée Générale ainsi qu'à leur mode de distribution, à la mise en place de plans incitatifs à long terme, comme, par exemple, ceux qui pourraient prévoir des attributions d'options sur actions ou des attributions gratuites d'actions. Le Comité élargit sa mission à la politique des Ressources Humaines dans tous ses éléments comme par exemple les relations sociales, le recrutement, la diversité, la gestion des talents et la fidélisation des collaborateurs. Le Comité s'assure également que les règles de bonne conduite en matière d'Éthique, telles que rappelées dans un Code, et les valeurs fortes du Groupe, comme le respect et l'intégrité, sont largement diffusées, connues et pratiquées.

Les administrateurs membres du Comité sont au nombre de trois : M. Bernard Kasriel, administrateur indépendant et Président du Comité, M. Jean-Pierre Meyers et M. Peter Brabeck Letmathe. Ces administrateurs

participent de manière active aux réunions du Comité, en toute liberté de jugement et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

La disposition du Code AFEP-MEDEF qui préconise une majorité d'administrateurs indépendants n'a pas été retenue dans la mesure où la Société est contrôlée par deux actionnaires de référence.

Le Comité s'est réuni 4 fois en 2010. Dans le cadre de la proposition qui était faite de renouveler le mandat du Directeur Général, le Comité a proposé au Conseil d'Administration, qui l'a acceptée, de maintenir son contrat de travail suspendu et les conséquences qui s'y attachent.

Après la clôture des comptes, le Comité a fait au Conseil des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux et sur la mise en place d'un plan de stock-options et d'attribution conditionnelle d'actions aux salariés pour un nombre large de personnes. Le Conseil a retenu les propositions du Comité, notamment pour ce qui concerne les conditions de performance à respecter pour le Directeur Général (qui doit par ailleurs conserver une partie des options qu'il lève) et les membres du Comité Exécutif.

Le Comité s'est également penché sur la répartition des jetons de présence et l'opportunité d'en faire évoluer la politique d'attribution.

De tous ses travaux, le Comité a rendu compte au Conseil.

3.4.6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont intégralement traités dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, page 81 et suivantes :

- ◆ les rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;
- ◆ les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :
 - rémunération du Président,
 - rémunération du Directeur Général.
- ◆ le contrat de travail et le mandat social :
 - engagements pris à l'égard du Président,
 - engagements pris à l'égard du Directeur Général.

Les options d'actions et l'attribution gratuite d'actions sont traitées dans leur ensemble dans le Rapport de Gestion, page 84 et suivantes.

- ◆ Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2009 de consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société.
- ◆ Plans d'options d'achat et de souscription d'actions de L'Oréal S.A. en cours.

- ◆ Options consenties à des salariés non mandataires sociaux de L'Oréal ou levées par eux.
- ◆ Options levées par les mandataires sociaux nommés par le Conseil.
- ◆ Options attribuées aux mandataires sociaux nommés par le Conseil.
- ◆ Autorisation donnée au Conseil d'Administration en 2009 de procéder à l'attribution gratuite d'actions.
- ◆ Attribution gratuite d'actions à des salariés.

3.4.7. Notation financière

Le Groupe L'Oréal est noté par les agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings, qui lui ont respectivement attribué les notes à court terme A1+ (Standard & Poor's – novembre 2010), Prime1 (Moody's – juillet 2010) et F1+ (Fitch ratings – juillet 2010). Ces notes sont sans changement par rapport à celles obtenues en 2009.

3.4.8. L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Il est rappelé, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, que les modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont celles prévues par la réglementation en vigueur, et que tout actionnaire pourra, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

3.5. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne

A la demande du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, la Direction Générale Administration et Finances a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés par les services en charge des domaines du Contrôle Interne du Groupe.

Pour l'élaboration et la rédaction du présent Rapport ainsi que la définition du Contrôle Interne, nous nous sommes appuyés sur le Cadre de Référence recommandé par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010.

- ◆ les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques auxquels est exposé le Groupe, le dispositif de Contrôle Interne doit permettre à la dynamique du développement industriel et économique du Groupe de se réaliser de manière régulière et durable dans un environnement de contrôle adapté à ses métiers. Toutefois une garantie absolue que ces objectifs soient atteints ne peut être fournie.

3.5.1. Définition et objectifs du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est, chez L'Oréal, un dispositif qui s'applique à la Société et à ses filiales consolidées (« le Groupe ») et vise à assurer que :

- ◆ la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- ◆ les orientations fixées par la Direction Générale sont mises en œuvre ;
- ◆ le patrimoine de la Société est valorisé et ses actifs protégés ;

3.5.2. Composantes du dispositif

3.5.2.1. Organisation et environnement du Contrôle Interne

L'environnement de contrôle, essentiel au dispositif de Contrôle Interne, à la bonne gestion des risques et à l'application des procédures, s'appuie sur les comportements, l'organisation et les hommes. Chez L'Oréal, il s'inscrit dans une culture d'engagement et de rigueur transmise par les dirigeants et également dans la continuité des choix stratégiques du Groupe.

Les valeurs du Groupe

L'Oréal s'est construit sur des valeurs fortes qui ont guidé son développement et contribué à établir sa réputation : l'intégrité, la loyauté, la confiance, la transparence ainsi que le respect de la personne humaine et de la diversité.

La Charte Ethique de L'Oréal existe en 43 langues. Distribuée à l'ensemble des collaborateurs dans le monde, elle permet de comprendre comment ces valeurs doivent se traduire dans leur comportement et leurs actions au moyen de règles simples et de présentation de situations concrètes auxquelles ils peuvent être exposés. Le respect de ces valeurs est pris en compte par le système d'évaluation de l'ensemble des collaborateurs où ont été intégrées deux compétences éthiques : « Agit/Dirige avec générosité » et « Obtient des résultats avec intégrité ».

Le Directeur de l'Ethique du Groupe, rattaché directement au Directeur Général, est chargé de s'assurer du respect de la Charte Ethique. Les collaborateurs disposent d'un site intranet dédié qui apporte des informations complémentaires sur l'éthique. Un événement annuel, l'*Ethics day*, leur permet d'interroger directement le Directeur Général sur des questions éthiques. Ils ont par ailleurs la possibilité de contacter le Directeur de l'Ethique au moyen du site L'Oréal *Ethics Open Talk* qui offre un mécanisme sécurisé de remontée d'information.

Le réseau des Correspondants Ethiques, dont le rôle est notamment d'aider les Patrons de Pays à assurer le respect de la Charte Ethique, continue de s'étoffer et atteint dorénavant 93 % des collaborateurs dans le monde avec 17 nouvelles nominations en 2010.

La campagne de formation en matière d'éthique se poursuit. Un module de formation sur l'éthique est à présent intégré au séminaire que suivent tous les cadres nouvellement embauchés. Des modules sur l'éthique ont été intégrés dans 9 formations existantes visant les Patrons de pays, les Patrons d'usines, les acheteurs, les recruteurs et d'autres catégories de cadres.

Un outil pratique d'évaluation et d'analyse des risques éthiques a été mis à la disposition des différentes entités du Groupe. Il est diffusé auprès des Patrons des Pays.

Les responsabilités

Le Groupe est organisé en Divisions mondiales et zones géographiques qui sont pleinement responsables, avec chaque Direction de pays, d'affaire ou d'entité industrielle, de la réalisation des objectifs définis par la Direction Générale en matière de Contrôle Interne. Les Directions Fonctionnelles apportent leurs expertises aux opérationnels.

Des responsabilités mondiales de Contrôle Interne des activités relevant de leur direction ou de leur division sont confiées à chacun des membres du Comité de Direction. Un dispositif de délégation de pouvoirs est en place et continue de se renforcer. Les pouvoirs des représentants légaux des sociétés du Groupe et de leurs délégués sont limités et encadrés conformément aux dispositions de la Charte Juridique.

Des spécialistes de gestion, de systèmes d'information, de relations humaines ou de technique logistique et industrielle agissent en support des opérationnels à tous les niveaux de l'organisation, ce qui facilite la diffusion des bonnes pratiques de Contrôle Interne.

La Direction de la « *Supply Chain* », au sein de la Direction Générale des Opérations, a poursuivi la mise en place des organisations et des processus visant à la maîtrise des flux de produits et des flux d'information. La mise en place d'outils, de tableaux de bords et l'animation ont été renforcées dans chaque zone géographique.

La réorganisation et la mutualisation de l'ensemble des catégories d'achats au sein de la Direction Générale des Opérations depuis l'année 2008 répondent à une volonté forte de renforcer nos relations avec les fournisseurs et le respect de nos conditions d'achats, afin de mieux maîtriser l'ensemble des processus achats.

La politique de Ressources Humaines

La qualité et la compétence des hommes et des femmes sont des éléments importants du dispositif de Contrôle Interne. La politique des Ressources Humaines chez L'Oréal se définit par la recherche constante de l'excellence dans les recrutements et le développement des talents au sein du Groupe, de façon à assurer le niveau de compétence requis dans tous les domaines. Ces activités s'inscrivent aussi dans la politique de diversité du Groupe, cherchant à valoriser et respecter la différence partout dans l'organisation. Les centres de l'Education Permanente proposent des programmes techniques de formation et de développement personnel, y compris d'aide à l'intégration ou au management, adaptés aux différents profils de postes et visant à la maîtrise des métiers, dans tous les domaines d'activité.

Les systèmes d'information

Les orientations stratégiques en termes de systèmes sont déterminées par la Direction Générale Administration et Finances, qui veille notamment à la mise en œuvre d'un « ERP » (*Enterprise Resource Planning*), logiciel de gestion commun à la grande majorité des filiales commerciales et émet les directives en matière de sécurité des systèmes. Le déploiement mondial de ce progiciel intégré contribue également à renforcer la fiabilité et la sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières. Avec le même objectif, l'implantation du logiciel de production et de gestion intégré se poursuit dans les entités industrielles.

Les procédures et normes encadrant les activités

Chaque Direction Fonctionnelle dans son domaine propre a la mission de définir les principes et normes applicables à l'ensemble des entités. Afin d'en faciliter l'appropriation par les collaborateurs, les principes clefs ont été résumés dans les « Fondamentaux du Contrôle Interne ».

Ce guide constitue pour le Groupe un cadre de référence dans lequel s'inscrivent les activités opérationnelles, sous forme d'une fiche par domaine d'activité. Chaque fiche renvoie aux chartes, codes et normes détaillées du Groupe. Les fiches sont régulièrement actualisées, enrichies, validées

par les experts métiers et présentées au Comité de Direction Groupe. Un questionnaire par fonction opérationnelle est proposé aux filiales afin qu'elles puissent faire un bilan de leur entité, effectuer leur propre diagnostic en matière de Contrôle Interne et déterminer les axes d'amélioration pour leur périmètre d'activité.

Un référentiel de séparations des tâches a été diffusé en 2010 à l'ensemble des entités. Il définit les principales règles à observer dans les domaines ventes, achats, logistiques, finance, ressources humaines et gestion des systèmes d'information. L'application de ce référentiel a pour but de mieux prévenir les risques de fraudes et diminuer la probabilité que des erreurs (intentionnelles ou non) ne soient pas détectées.

3.5.2.2. Diffusion en interne des informations

Le partage des informations

La brochure des Fondamentaux du Contrôle Interne a été diffusée individuellement aux Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de l'ensemble des filiales consolidées y compris les entités industrielles. De plus, les Fondamentaux, les questionnaires d'auto-diagnostic, les chartes et normes, ainsi que les informations relatives à l'organisation, aux évolutions et aux directives des Directions Fonctionnelles sont mis à disposition des filiales de façon permanente sur les sites Intranet du Groupe.

Les autres moyens de communication interne

Des réunions sont organisées régulièrement afin de relayer auprès de la Direction des filiales, les orientations émanant de la Direction Générale. Les Directions Fonctionnelles animent également leurs réseaux d'experts à travers des séminaires et des formations.

3.5.2.3. Gestion des risques

Pour assurer la pérennité de son développement et la réalisation de ses objectifs, le Groupe veille à anticiper et gérer les risques auxquels il est exposé dans ses différents domaines d'activité. Ces risques sont identifiés dans le chapitre Facteurs de risques page 75 et suivantes du Rapport de Gestion et les dispositifs pour améliorer leur anticipation et leur traitement y sont mentionnés. Par ailleurs le règlement du Conseil d'Administration précise le rôle du Comité d'Audit qui « doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le Groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles ».

L'analyse des risques comptables et financiers majeurs portant sur les processus des filiales a permis d'identifier les améliorations nécessaires en termes de Contrôle Interne. Ces sujets ont été confiés à un groupe de travail qui a réalisé la mise à jour des normes du Groupe relatives à ces domaines (cf. les normes de gestion au paragraphe 3.5.4.2 ci après).

Cartographie des risques

Un projet de cartographie des risques portant sur l'ensemble des activités de L'Oréal a été initié en 2010. Cette démarche d'identification et d'analyse des risques significatifs et des processus permettra de renforcer la connaissance des risques du Groupe en formalisant et consolidant les travaux déjà réalisés à ce jour.

3.5.2.4. Activités de contrôle

Les mesures préconisées par le Groupe

Dans chaque domaine d'activité, les mesures préconisées relatives aux points clefs de contrôle sont déterminées par les Directions Fonctionnelles.

- ◆ Dans le domaine des Ressources Humaines, les obligations liées à la gestion du personnel précisent les documents à remettre aux collaborateurs, le traitement des effectifs et charges du personnel, les procédures de recrutement, de formation et d'évaluation ainsi que les règles à observer dans le domaine de la gestion de la paie.
- ◆ Dans le domaine Juridique, la Charte Juridique réaffirme l'obligation du respect des législations locales et fixe notamment les principes internes de signature, les règles générales et particulières en matière de contrats, de droit des marques, de la propriété intellectuelle, du droit des sociétés et du droit de la concurrence. La Charte Assurances rappelle que le Groupe a recours principalement à des programmes mondiaux intégrés pour couvrir notamment la responsabilité civile de toutes ses entités, ainsi que les dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti.
- ◆ En matière d'Assurances, le choix du Groupe est de ne recourir qu'à des assureurs de premier rang. Concernant l'assurance de son risque client, une couverture est mise en place dans la mesure où les conditions locales le permettent. Les résultats des audits conduits par les compagnies d'assurance dans les usines et les centrales de distribution sont utilisés pour améliorer le Contrôle Interne dans ces entités.
- ◆ Dans le domaine de la sécurité et de la qualité, les procédures liées à la protection des personnes, des biens et des données fixent les principes de couverture des risques industriels et logistiques en matière d'organisation et de sécurité. Les normes de qualité de la production définissent les règles qui encadrent la qualité des produits, de la conception à la production jusqu'à la distribution. La quasi-totalité des usines sont certifiées ISO 9001 pour leur production, ISO 14001 pour leur politique environnementale et OHSAS 1800 pour leur politique sécurité.
- ◆ Dans le domaine des Achats, le Code de déontologie achats édicte les comportements à respecter dans la gestion des fournisseurs. La norme « Gestion des fournisseurs » et les procédures d'appel d'offres précisent les conditions de mise en concurrence et de référencement des principaux fournisseurs. Les conditions générales d'achat forment le cadre des transactions avec

ceux-ci. La norme « Engagements d'achat et gestion de commande », qui requiert un circuit de validation préalable, a pour objectif de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses et des investissements des entités du Groupe.

- ◆ Dans le domaine de la « Supply Chain », les principales missions consistent à définir et appliquer les processus de planification des ventes, de gestion de la demande, et de contrôle du service au client notamment à travers la gestion de l'exécution physique des commandes, l'application des conditions générales de ventes, le suivi des commandes, la gestion des retours et litiges clients ainsi que les procédures de recouvrement. Des mesures sont aussi préconisées pour la gestion des centrales de distribution et des stocks, la sous-traitance, la traçabilité des produits, le plan de continuité d'activité et les transports.
- ◆ Dans le domaine de la Finance et de la Trésorerie, la Charte Financière et la norme de gestion du risque de change précisent notamment les principes à retenir par les entités du Groupe afin d'assurer une gestion prudente et centralisée des risques de change. La norme sur les pouvoirs bancaires définit le processus de désignation des personnes habilitées à signer des paiements et les règles de mise en œuvre de ces pouvoirs. Par ailleurs, le Code de déontologie boursière, détaillé page 123 dans les conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration, est applicable à l'ensemble des collaborateurs.
- ◆ En matière de Consolidation, de Gestion et de Systèmes d'Information, les activités de contrôle sont décrites au paragraphe relatif au Contrôle Interne comptable et financier (voir page 132).

3.5.2.5. Surveillance permanente du dispositif de Contrôle Interne

La surveillance exercée par les Directions Fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles procèdent, par leur réseau de spécialistes ou par des audits réguliers, à l'examen du fonctionnement de leurs domaines respectifs : ainsi, les Directions des Achats au niveau des fournisseurs et de leurs conditions de travail, la Direction Environnement, Hygiène et Sécurité, pour des vérifications liées à la sécurité des sites et au respect de l'environnement, la Direction de la Qualité pour mesurer la performance et la progression des entités industrielles en matière de qualité de la production, la Direction des Systèmes d'Information pour évaluer le respect de la Politique de Sécurité. Des indicateurs et des procédures de reporting permettent d'assurer un suivi régulier de l'activité locale de la majorité de ces Directions Fonctionnelles.

Le rôle de l'Audit Interne

L'Audit Interne est assuré par une équipe centrale rattachée au Vice-Président Directeur Général Administration et Finances. Ce département effectue des missions régulières de vérification des processus majeurs et d'application des principes et normes du Groupe.

Les missions de l'Audit Interne sont soumises à la Direction Générale et au Comité d'Audit et donnent lieu avec leur accord, à l'établissement d'un plan d'audit annuel. Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques identifiés.

Le poids, la contribution aux principaux indicateurs économiques, l'historique des entités et le rythme de leur développement sont des paramètres qui sont également pris en considération dans l'élaboration du plan d'audit annuel.

L'Audit Interne a réalisé en 2010, 44 missions dont 29 ont porté sur des Affaires commerciales représentant environ 31 % du chiffre d'affaires du Groupe et 5 sur des usines ; les usines auditées représentent environ 18 % de la production mondiale en unités. Par ailleurs, 10 autres missions ont été menées sur des thèmes spécifiques. Les missions d'audit donnent systématiquement lieu à l'établissement d'un rapport comportant l'exposé des constats et des risques liés et formulant des recommandations dans le cadre d'un plan d'action à mettre en œuvre par l'entité auditée.

L'Audit Interne s'appuie sur le logiciel « ERP » intégré du Groupe dans la réalisation de ses travaux et a développé un certain nombre de transactions spécifiques contribuant à augmenter l'efficacité de ses interventions. Depuis 2007, des missions complémentaires visant à vérifier certains points clefs de Contrôle Interne dans les paramétrages du logiciel « ERP » sont exécutées avec la participation d'un expert système. L'Audit Interne a réalisé 5 missions de ce type en 2010.

Les plans d'action décidés suite aux audits font l'objet d'un suivi régulier par la Direction de l'Audit Interne, qui mesure le taux d'avancement de la mise en place des recommandations, pondéré par les niveaux de risques attribués. La synthèse sur l'accomplissement et le résultat des missions ainsi que l'avancement des plans d'action sont présentés au Comité d'Audit.

La Direction de l'Audit Interne partage les résultats de ses audits avec les Commissaires aux Comptes du Groupe. Les remarques des auditeurs externes formulées dans le cadre de leur mission annuelle, sont également prises en considération par l'Audit Interne lors de ses missions.

3.5.3. Acteurs

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du Contrôle Interne sont :

- ◆ la Direction Générale et son Comité de Direction ;
- ◆ le Comité d'Audit ;
- ◆ les Directions Fonctionnelles dont la Direction du Contrôle Interne et la Direction de l'Audit Interne.

La Direction Générale et son Comité de Direction

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de Contrôle Interne et de s'assurer de leur mise en place correcte.

Dans le cadre de leurs responsabilités mondiales de Contrôle Interne, les membres du Comité de Direction s'appuient sur des dirigeants opérationnels et fonctionnels, selon leurs champs de compétences respectifs. Les dirigeants doivent veiller à l'application de ces principes généraux et s'assurer du bon fonctionnement des procédures permettant d'atteindre le niveau de Contrôle Interne requis par la Direction Générale.

Le Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration a toujours affirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au Contrôle Interne et à ses principaux domaines d'application. Depuis sa création, le Comité d'Audit est chargé du suivi des actions engagées en matière de Contrôle Interne, et il en rend compte au Conseil d'Administration. Ses missions sont définies dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration au paragraphe 3.6.3.1 page 136 du présent document.

Chaque année, le Comité procède à un examen du programme et des objectifs ainsi que des conclusions générales des missions de l'Audit Interne. Les initiatives et projets structurants de Contrôle Interne lui sont également présentés. Le Comité fait ensuite un compte rendu de ses propres réflexions au Conseil d'Administration.

Les travaux du Comité d'Audit en matière d'information comptable et financière sont précisés au paragraphe 3.5.4.2 *Comité d'Audit* du présent Rapport.

Les Directions Fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles définissent, chacune dans son domaine, les orientations et les procédures qu'elles communiquent aux pays et aux entités.

La Direction Générale Administration et Finances

Elle a pour mission principale d'assister et de contrôler les opérationnels dans leurs activités administratives, financières et juridiques. Pour ce faire, elle fixe les règles de fonctionnement qui s'imposent à toutes les entités, assure la définition et le déploiement d'outils, de procédures et de bonnes pratiques, notamment dans les domaines suivants : gestion, comptabilité et consolidation, financements et trésorerie, fiscalité, juridique, communication financière, systèmes d'information, assurances. Un Comité de Contrôle Interne a été créé en 2008 avec pour objectif de prendre toute disposition favorisant la bonne compréhension et la bonne application des règles de Contrôle Interne du Groupe et également de suivre l'avancement de projets structurants de Contrôle Interne.

La Direction du Contrôle Interne

Cette Direction, distincte de l'Audit Interne, assure la diffusion et la mise à jour du guide « Les Fondamentaux du Contrôle Interne ». Des interventions fréquentes dans les séminaires et les cycles de formation contribuent à renforcer la connaissance de cet outil et à améliorer son appropriation par les opérationnels.

Cette Direction a pour mission de coordonner avec les experts métiers les travaux décidés par le Comité de Contrôle Interne. La mise à jour des normes mentionnées au chapitre 3.5.2.3. *Gestion des risques* et au chapitre 3.5.4.2. *Normes de gestion* constitue un exemple de ces travaux.

Par ailleurs, la Direction du Contrôle Interne effectue également une veille des obligations réglementaires relatives au Contrôle Interne.

La Direction de l'Audit Interne

Outre son rôle de surveillance de l'application du dispositif de Contrôle Interne (cf. paragraphe 3.5.2.5 ci-dessus), l'Audit Interne effectue des analyses transversales sur les éventuelles faiblesses de Contrôle Interne à partir des constats relevés durant ses missions. Ces analyses permettent d'orienter les travaux du Comité de Contrôle Interne et d'identifier les axes prioritaires d'amélioration et de renforcement des procédures.

La Direction Générale des Opérations

Elle regroupe les départements Qualité, EHS (Environnement, Hygiène, Sécurité), Achats, Systèmes d'information (production), Ressources Humaines (production), *Supply Chain*, Organisation de la production, Gestion industrielle, Immobilier. Elle définit les normes et les méthodes dans les domaines de la qualité des productions, de la sécurité et de l'environnement. Elle assiste les opérationnels dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques industrielles et logistiques.

Les autres Directions Fonctionnelles

Sont également impliquées dans le Contrôle Interne, la Direction des Relations Humaines, la Direction de la Recherche et du Développement, responsable en particulier de la cosméto-vigilance et de la qualité des formules rentrant dans la composition des produits, la Direction de la Communication et des Relations Extérieures qui coordonne les opérations de communication, établit les principes de gestion de crise et veille à leur application. Cette Direction est également responsable de la coordination des actions de développement durable.

3.5.4. Dispositif de Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Pour la rédaction du présent Rapport, nous nous sommes appuyés sur le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs » du Cadre de Référence publié par l'AMF le 22 juillet 2010. Cette approche s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et d'amélioration du dispositif de Contrôle Interne déjà en place.

3.5.4.1. Définition, objectifs et périmètre

Le Contrôle Interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables : processus de production de l'information financière, processus d'arrêté des comptes et actions de communication.

Le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- ◆ le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis ;
- ◆ l'application des orientations fixées par la Direction Générale au titre des informations financières ;
- ◆ la préservation des actifs ;
- ◆ la qualité des remontées des informations qui concourent à l'élaboration des comptes publiés et la fiabilité de leur traitement centralisé pour le Groupe en vue de leur diffusion et de leur utilisation à des fins de pilotage ;
- ◆ le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion incluant la prévention des fraudes.

Le périmètre d'application des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

3.5.4.2. Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

L'organisation des Directions Financières

Des équipes dédiées de spécialistes assurent la mise en œuvre du pilotage comptable et financier, sous la supervision de la Direction Générale, dans les domaines suivants : comptabilité, consolidation, gestion, services financiers, trésorerie.

Au sein de la Direction Générale Administration et Finances, l'élaboration des résultats consolidés du Groupe est la responsabilité de la Direction des Affaires Economiques. La présence à chacun des niveaux de l'organisation d'un contrôleur de gestion participe au renforcement du dispositif du Contrôle Interne. Ce réseau des contrôleurs de gestion des filiales est animé par la Direction des Affaires Economiques.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie ainsi que la couverture des risques de change et de taux sont assurés par la Direction des Services Financiers, qui effectue le recensement des engagements et permet leur comptabilisation.

Les normes comptables

Le Groupe s'est doté d'un corps de règles et méthodes comptables, dont l'application est obligatoire par toutes les filiales consolidées afin de fournir une information financière fiable.

Ces règles comptables sont mises à jour régulièrement en tenant compte de l'évolution des réglementations et des normes comptables.

- ◆ Les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations. Elles précisent notamment les modalités d'enregistrement des éléments de bilan ainsi que le recensement et la valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes aux normes IFRS, référentiel des comptes consolidés. La Direction Comptable du Groupe effectue de façon permanente un travail de veille sur les nouvelles normes comptables en préparation afin d'alerter la Direction Générale et d'anticiper leurs incidences sur les comptes du Groupe.
- ◆ Le plan de comptes fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes.

Les normes de gestion

Les normes de gestion précisent non seulement les règles applicables à la valorisation de certains comptes significatifs du Bilan et du Compte de Résultat mais également les contrôles et validations applicables aux processus clefs.

L'initiative majeure depuis 2008 est l'examen et l'amélioration des normes de gestion et procédures de Contrôle Interne y afférentes. Ce travail a pour objectif à la fois de répondre aux constats de l'Audit Interne et de couvrir les domaines correspondant aux risques comptables et financiers des filiales mentionnés au paragraphe 3.5.2.3. *Gestion des risques* ci-dessus. Ce travail s'inscrit dans une perspective de rapprochement avec le « Guide d'application relatif au Contrôle Interne de l'information comptable et financière » du Cadre de Référence de l'AMF, et participe au processus d'amélioration continue.

L'organisation et la sécurité des systèmes d'information

Les décisions concernant les choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières du Groupe sont prises conjointement entre la Direction des Affaires Economiques et la Direction des Systèmes d'Information.

Au niveau des systèmes d'information, les équipes travaillent au renforcement des dispositifs de séparation des tâches et d'amélioration du contrôle des droits d'accès.

La Politique de Sécurité Cadre, alignée sur le standard ISO 27002, est formalisée et diffusée à toutes les entités du Groupe ainsi qu'un guide méthodologique et un outil d'auto-diagnostic. Cette politique est complétée par une charte contenant les règles de bonne utilisation du poste de travail.

Les outils de pilotage

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des filiales et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs qui leur ont été fixés.

L'outil de reporting et de consolidation, utilisé par toutes les entités, assure la cohérence et la fiabilité des données de chaque filiale grâce à des contrôles bloquants, avant remontée au Groupe. A cet effet, le compte d'exploitation par destination, commun à la gestion et à la comptabilité contribue à renforcer la maîtrise des rubriques des états financiers par l'utilisation d'un référentiel unique.

Par ailleurs, l'organisation du Groupe, qui repose sur un reporting émanant de chaque filiale et adressé par les pays directement à la société mère, sans agrégat intermédiaire, permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information, et en particulier de contrôler l'exactitude des taux de conversion.

Le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières qu'ils ont préparées et transmises à la Direction des Affaires Economiques du Groupe, ceci au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Le Comité d'Audit

Le rôle et les missions du Comité d'Audit sont décrits plus haut dans le paragraphe 3.4.5. intitulé *des Comités du Conseil d'Administration actifs pour préparer ses réunions et ses décisions* page 124 du présent Rapport. Ces missions sont conformes à l'ordonnance de décembre 2008 sur les conditions d'application de la 8^{ème} directive européenne sur le contrôle légal des comptes et s'appuient sur le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

3.5.4.3. Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

Les processus opérationnels d'alimentation des comptes

L'ensemble des processus alimentant les comptes, notamment les ventes, les achats, la gestion des stocks et des immobilisations, font l'objet de procédures spécifiques, de suivis, de règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation.

Les plans d'investissement sont avalisés par le Comité de Direction au moment de l'établissement des plans stratégiques et tout changement par rapport aux montants acceptés intervenant au moment du budget ou au cours d'un exercice fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique par la Direction Générale Administration et Finances.

La clôture des comptes, la consolidation et les informations de gestion

Le processus de clôture des comptes est encadré par des instructions précises et repose sur un calendrier détaillé et diffusé à toutes les filiales de façon à assurer le respect des délais et la cohérence de la préparation des états

financiers. Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet de vérifier notamment :

- ♦ le correct ajustement et l'élimination des transactions internes (remontées mensuellement) ;
- ♦ la vérification des opérations de consolidation ;
- ♦ la bonne application des normes, et notamment des règles de provisionnement des passifs ;
- ♦ la qualité et l'homogénéité des données comptables et financières consolidées et publiées, et la cohérence entre les données comptables et les données de gestion utilisées pour l'élaboration des informations financières.

La Communication Financière

Les responsables de la Communication Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est en adéquation avec les exigences des autorités de marché. Les responsables vérifient, avec le concours de la Direction Juridique, que la communication est effectuée dans les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, dont ils assurent une veille permanente. Leur rôle est également de publier, avec précision et exactitude, l'information fournie par la Direction des Affaires Economiques et la Direction Juridique. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe, et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

Les Commissaires aux Comptes

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les filiales consolidées font l'objet, au minimum d'un examen limité lors des clôtures semestrielles, et d'un audit complet lors des clôtures annuelles, par les auditeurs externes. Deux fois par an, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale consolidée s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées quasi intégralement aux membres des réseaux des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés du Groupe. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'Audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Le Président du Conseil d'Administration

3.6. Annexe : texte intégral du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Préambule

Le présent Règlement est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités d'Etudes, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal se réfère aux principes du gouvernement d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF.

3.6.1. Missions et compétence du Conseil d'Administration

3.6.1.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet, pour avis, à leur examen.

Les administrateurs de la Société :

- ◆ apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle ;
- ◆ ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'Etudes.

En principe, il est admis par les membres du Conseil que tout administrateur présente sa démission au Conseil avant l'Assemblée Générale qui suit son 73^e anniversaire et qu'il ne se présente plus au renouvellement de son mandat si cette règle ne lui permet pas d'accomplir au moins deux années de mandat.

En tout état de cause, conformément à la loi et aux statuts, le nombre total des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra excéder le tiers des administrateurs en fonction.

L'échelonnement des mandats est organisé de façon à éviter un renouvellement d'un trop grand nombre d'administrateurs au même moment et à favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs.

3.6.1.2. Le Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il apporte une contribution active à la définition de la stratégie de développement de la Société et veille, par ailleurs, à favoriser et renforcer les liens de celle-ci avec les principaux acteurs de l'économie.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'Administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Président du Conseil d'Administration consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société. Il s'exprime en qualité.

Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

3.6.1.3. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration détermine la modalité d'exercice de la Direction Générale.

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale lors de la nomination, ou du renouvellement du mandat, du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a la volonté constante de s'assurer de la permanence et de la continuité de la mise en œuvre par la Direction Générale des orientations qu'il a définies.

A cette fin, il confie à son Président le soin de développer et d'entretenir une relation confiante et régulière entre le Conseil d'Administration et le Directeur Général.

3.6.1.4. Pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Toutefois, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la Société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la Société, sont soumises au Conseil. Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3.6.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

3.6.2.1. Convocation du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

3.6.2.2. Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'Etudes. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Société fournit à ses administrateurs l'information utile à tout moment de la vie de la Société entre les séances du Conseil, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent. Cette information permanente comprend également toute information pertinente, y compris critique, concernant la Société, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Le Conseil a régulièrement l'opportunité de rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise.

3.6.2.3. Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard au début de l'été, sauf réunion extraordinaire.

3.6.2.4. Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 9 §2 des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant ces modes de participation sont exclus lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur les points suivants :

- ◆ l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société ;
- ◆ l'établissement du Rapport de Gestion incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;
- ◆ les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats ;
- ◆ avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

3.6.2.5. Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Le procès-verbal de délibération mentionne également la participation d'administrateurs par visioconférence ou télécommunication. Il fait aussi état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une réunion par visioconférence ou télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, l'administrateur participant par visioconférence ou télécommunication à la réunion du Conseil émerge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour l'administrateur qu'il représente. Le Secrétaire du Conseil annexera cette feuille de présence volante au registre de présence et recueillera, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la réunion par moyens de visioconférence ou de télécommunication.

3.6.3. Comités d'Etudes

Lorsque le Conseil d'Administration crée des Comités d'Etudes, il en fixe la composition et les attributions.

Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

Le Conseil peut confier à leur Président, ou à un ou plusieurs de leurs membres, toute mission ou mandat exceptionnel afin de mener des travaux spécifiques d'étude ou de prospective.

Le mandataire rend compte de ces travaux au Comité concerné afin qu'il en délibère et en rende compte, à son tour, au Conseil d'Administration.

Les Comités d'Etudes peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

En aucun cas, les Comités ne peuvent se substituer aux pouvoirs de la Direction Générale tels que rappelés au chapitre 3.6.1.4 du présent règlement.

3.6.3.1. Comité d'Audit

3.6.3.1.1. Missions

Le Comité d'Audit, agissant sous la responsabilité des membres du Conseil d'Administration, assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le Groupe, en France et à l'étranger, est

confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Sans préjudice des compétences du Conseil d'Administration, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- d) de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Ce suivi permet au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des processus existants, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale juge utile de lui soumettre.

3.6.3.1.2. Organisation des travaux

Le Comité d'Audit est composé au moins de trois membres, administrateurs de la Société non dirigeants.

Le Président du Comité d'Audit oriente chaque année ses travaux, en fonction de l'appréciation qu'il se fait de l'importance de tel ou tel type de risques encourus, en accord avec la Direction Générale et le Conseil.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend, s'il le juge utile, les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la Société responsables notamment de l'établissement des comptes et du Contrôle Interne, hors la présence de la Direction Générale.

Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle opérationnel de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux Comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit :

- 1) leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- 2) les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- 3) les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- 4) les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Les Commissaires aux Comptes examinent en outre avec le Comité d'Audit les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques.

Ils portent à la connaissance du Comité les faiblesses significatives du Contrôle Interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et lui communiquent chaque année les documents requis par la loi.

Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

3.6.3.1.3. Rapport d'Activité

Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et recueille ses observations.

Le Comité informe sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'Audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- ◆ sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;
- ◆ sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

3.6.3.2. Comité des Nominations et de la Gouvernance

3.6.3.2.1. Missions

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, de :

- ◆ éclairer la décision du Conseil sur les modalités d'exercice de la Direction Générale et sur le statut des dirigeants mandataires sociaux ;
- ◆ faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs ;
- ◆ débattre de la qualification d'administrateur indépendant qui est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Rapport Annuel ;
- ◆ émettre un avis sur les propositions du Président du Conseil d'Administration pour la nomination du Directeur Général ;
- ◆ s'assurer de l'application du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- ◆ veiller à la mise en place d'une procédure de préparation des plans de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- ◆ conduire la réflexion sur les Comités chargés de préparer le travail du Conseil ;
- ◆ préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement Intérieur.

3.6.3.2.2. Organisation des travaux

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance est composé au moins de trois membres, administrateurs de la Société non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la Société.

Le Président du Conseil est associé à ces travaux à l'exception de tous les sujets qui le concernent personnellement.

3.6.3.2.3. Rapport d'Activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

3.6.3.3. Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations

3.6.3.3.1. Missions

Le Conseil d'Administration fixe librement les rémunérations du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Dans ce cadre, le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, d'établir des propositions relatives, notamment :

- ◆ à la rémunération fixe et variable du Président du Conseil ainsi que tout autre avantage perçu ;
- ◆ à la rémunération fixe et variable du Directeur Général ainsi que tout autre avantage perçu (retraite, indemnités de départ...);
- ◆ au montant de l'enveloppe des jetons de présence à soumettre à l'Assemblée Générale ainsi que de leur mode de distribution ;
- ◆ à la mise en place de plans incitatifs à long terme, comme, par exemple, ceux qui pourraient prévoir des distributions de stock-options ou d'actions gratuites.

Le Comité examine par ailleurs :

- ◆ la politique des Ressources Humaines dans tous ses autres éléments, comme, par exemple, les relations sociales, le recrutement, la diversité, la gestion des talents et la fidélisation des collaborateurs ;
- ◆ les règles de bonne conduite en matière d'Ethique, telles que rappelées dans un Code, et les valeurs fortes du Groupe, comme le respect et l'intégrité, qui doivent être largement diffusées, connues et pratiquées.

3.6.3.3.2. Organisation des travaux

Le Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations est composé au moins de trois membres, administrateurs de la Société non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins trois fois par an. L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la Société.

Le Président du Conseil est associé à ces travaux à l'exception de tous les sujets qui le concernent personnellement.

3.6.3.3.3. Rapport d'Activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

3.6.3.4. Comité Stratégie et Développement Durable

3.6.3.4.1. Missions

Le Comité Stratégie et Développement Durable a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du Groupe soumises au Conseil d'Administration et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine :

- ◆ les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale, ainsi que leurs conséquences en matière économique et financière ;
- ◆ les opportunités d'acquisitions ou de prises de participation d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles du Groupe, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ;
- ◆ les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan ;
- ◆ les engagements de l'entreprise en matière de Développement Durable, au regard des enjeux propres à l'activité du Groupe et à ses objectifs, et les moyens et les ressources mis en œuvre.

Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du Groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

3.6.3.4.2. Organisation des travaux

Le Comité Stratégie et Développement Durable est composé de six administrateurs de la Société. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il se réunit sur convocation du Président du Comité chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile et au moins six fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil d'Administration lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

3.6.3.4.3. Rapport d'Activité

Le Comité Stratégie et Développement Durable rend compte au Conseil de ses travaux aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

3.6.4. Droits et obligations des administrateurs

3.6.4.1. Connaissance et respect des textes réglementaires

Chacun des membres du Conseil déclare avoir connaissance :

- ◆ des statuts de la Société ;
- ◆ des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à Conseil d'Administration françaises, spécialement : les règles limitant le cumul de mandats, celles relatives aux conventions et opérations conclues entre l'administrateur et la Société ;
- ◆ la définition des pouvoirs du Conseil d'Administration ;
- ◆ ainsi que des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées, ci-après développées au 3.6.4.6.

3.6.4.2. Respect de l'intérêt de la Société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la Société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

3.6.4.3. Obligation de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu :

- ◆ en assistant, le cas échéant même par des moyens de visioconférence ou de télécommunication à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement majeur ;
- ◆ en assistant dans la mesure du possible à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires ;
- ◆ en assistant aux réunions des Comités d'Etudes dont il serait membre.

3.6.4.4. Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

3.6.4.5. Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil sur des questions évoquées en Conseil.

A l'extérieur de la Société, seule une expression collégiale est possible, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information des marchés.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce. L'obligation de discrétion s'impose à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil. Au-delà de cette obligation légale et pour assurer la qualité des débats du Conseil d'Administration, celui-ci se fixe comme règle que toutes les informations données aux membres du Conseil et les opinions qu'ils expriment doivent rester strictement confidentielles.

3.6.4.6. Déontologie boursière

3.6.4.6.1. Principes

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit être en aucun cas communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, et à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Tout administrateur a le devoir de s'abstenir d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à autrui d'effectuer sur la base de cette information, des opérations sur les titres de la Société, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres de la Société.

3.6.4.6.2. Périodes d'abstention

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'Administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la Société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la Société pendant les périodes suivantes :

- ◆ 30 jours calendaires minimums avant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels ;
- ◆ 15 jours calendaires minimums avant la date du communiqué de l'information trimestrielle.

3.6.4.6.3. Délit d'initié

L'administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

3.6.4.6.4. Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la Société

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5 000 euros pour l'année civile en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique (declaratindirigeants@amf-france.org), dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au Secrétaire du Conseil d'Administration de la Société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un état récapitulatif annuel dans le Rapport de Gestion de la Société.

3.6.4.7. Détention d'un nombre minimum d'actions

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins 1 000 actions de la Société.

La décision de mettre ou non les actions détenues par l'administrateur au nominatif, en toute ou partie, lui revient.

3.6.5. Rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- ♦ une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions ;
- ♦ une part supplémentaire pour les membres des Comités d'Etudes, cette part étant doublée pour leur Président.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats spéciaux confiés à des administrateurs.

3.6.6. Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport Annuel.

3.6.7. Modification du Règlement intérieur

Le présent Règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

4

Comptes sociaux 2010*

	Page		Page
4.1. Comptes de résultat comparés	142	Note 14 Immobilisations financières	154
4.2. Bilans comparés	143	Note 15 Opérations avec les entreprises et les parties liées	154
4.3. Variation des capitaux propres	144	Note 16 Valeurs mobilières de placement	155
4.4. Tableau des flux de trésorerie	145	Note 17 Options de souscription ou d'achat d'actions - Actions gratuites	156
4.5. Notes Annexes	146	Note 18 Etat des échéances des créances	157
Note 1 Principes comptables	146	Note 19 Provisions pour risques et charges	157
Note 2 Chiffre d'affaires	149	Note 20 Emprunts et dettes financières	158
Note 3 Autres produits	149	Note 21 Etat des échéances des dettes	159
Note 4 Ventilation de l'effectif moyen	149	Note 22 Ecart de conversion	159
Note 5 Dotations aux amortissements et provisions	150	Note 23 Instruments financiers dérivés	160
Note 6 Résultat financier	150	Note 24 Engagements hors bilan	161
Note 7 Résultat exceptionnel	151	Note 25 Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	162
Note 8 Impôts sur les bénéfices	151	Note 26 Variation des autres actifs financiers	162
Note 9 Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts	151	Note 27 Trésorerie à la clôture	162
Note 10 Frais de recherche	152	Note 28 Autres informations	162
Note 11 Immobilisations incorporelles	152	Note 29 Evénements post-clôture	162
Note 12 Immobilisations corporelles	153	4.6. Annexe : Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2010	163
Note 13 Immobilisations détenues en crédit-bail	153	4.6.1. Renseignements détaillés	163
		4.6.2. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	167

* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

4.1. Comptes de résultat comparés

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Produits d'exploitation		2 400,8	2 197,2	2 238,3
Chiffre d'affaires	2	2 231,0	2 051,1	2 115,2
Reprise de provisions et transferts de charges		35,4	24,4	20,9
Autres produits	3	134,4	121,7	102,2
Charges d'exploitation		- 2 293,8	- 2 102,8	- 2 116,5
Achats consommés et variation de stocks		- 185,6	- 187,2	- 218,3
Autres achats et charges externes		- 1 191,3	- 1 085,3	- 1 133,9
Impôts et taxes		- 96,3	- 70,8	- 75,7
Charges de personnel	4	- 609,1	- 576,6	- 540,4
Dotations aux amortissements et provisions	5	- 134,4	- 106,3	- 81,9
Autres charges		- 77,1	- 76,6	- 66,3
Résultat d'exploitation		107,0	94,4	121,8
Produits financiers nets	6	1 913,9	1 597,1	1 511,8
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	6	28,7	106,9	- 225,5
Différences de change		- 58,7	- 8,0	9,2
Résultat financier		1 883,9	1 696,0	1 295,5
Résultat courant avant impôts		1 990,9	1 790,4	1 417,3
Résultat exceptionnel	7	- 79,0	- 42,8	13,0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		- 21,2	- 20,7	- 21,6
Impôts sur les bénéfices	8	104,6	114,9	143,4
Résultat net		1 995,3	1 841,8	1 552,1

4.2. Bilans comparés

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
(en valeurs nettes)				
Immobilisations incorporelles	11	545,4	496,6	450,9
Immobilisations corporelles	12	278,8	251,9	242,3
Immobilisations financières	14	8 814,9	8 872,8	9 197,3
Actif immobilisé		9 639,1	9 621,3	9 890,5
Stocks		34,7	26,7	32,3
Avances et acomptes versés		26,2	19,3	14,7
Clients et comptes rattachés	18	323,9	299,9	335,8
Autres actifs circulants	18	167,9	165,5	171,8
Valeurs mobilières de placement	16	861,0	1 053,0	983,0
Disponibilités		157,9	105,3	213,8
Actif circulant		1 571,6	1 669,7	1 751,4
Comptes de régularisation actifs		25,9	21,0	19,4
Ecart de conversion actif	22	9,8	12,6	8,0
Total de l'actif		11 246,3	11 324,6	11 669,3

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capital		120,2	119,8	120,5
Primes		1 148,3	996,5	965,5
Réserves et report à nouveau		5 632,3	4 706,4	4 261,2
Résultat		1 995,3	1 841,8	1 552,1
Provisions réglementées		66,5	60,2	53,8
Capitaux propres		8 962,6	7 724,7	6 953,1
Provisions pour risques et charges	19	221,1	179,4	130,9
Emprunts et dettes financières	20	1 384,5	2 831,9	3 966,2
Fournisseurs et comptes rattachés	21	379,6	330,9	334,7
Autres passifs circulants	21	292,5	251,7	270,3
Autres dettes		2 056,6	3 414,5	4 571,2
Ecart de conversion passif	22	6,0	6,0	14,1
Total du passif		11 246,3	11 324,6	11 669,3

4.3. Variation des capitaux propres

Le capital social de 120 198 517 euros se compose de 600 992 585 actions de 0,2 euro à la suite des opérations intervenues au cours de l'exercice 2010 :

- ◆ annulation de 500 000 actions auto-détenues ;
- ◆ souscription de 2 520 175 actions suite à des levées d'options.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	123,6	963,2	46,0	3 491,9	2 822,4	51,8	7 498,9
Variations de capital	- 3,1	2,3	- 0,6	- 1 281,4			- 1 282,8
Affectation du résultat 2007				2 005,3	- 2 005,3		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2007					- 817,1		- 817,1
Résultat de l'exercice 2008					1 552,1		1 552,1
Autres variations de la période						2,0	2,0
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	120,5	965,5	45,4	4 215,8	1 552,1	53,8	6 953,1
Variations de capital	- 0,7	31,0		- 267,2			- 236,9
Affectation du résultat 2008				712,4	- 712,4		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2008					- 839,7		- 839,7
Résultat de l'exercice 2009					1 841,8		1 841,8
Autres variations de la période						6,4	6,4
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	119,8	996,5	45,4	4 661,0	1 841,8	60,2	7 724,7
Variations de capital	0,4	151,8		- 37,1			115,1
Affectation du résultat 2009				963,0	- 963,0		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2009					- 878,8		- 878,8
Résultat de l'exercice 2010					1 995,3		1 995,3
Autres variations de la période						6,3	6,3
Solde au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat	120,2	1 148,3	45,4	5 586,9	1 995,3	66,5	8 962,6

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 20,1 millions d'euros en 2010, contre 22,0 millions d'euros en 2009 et 25,8 millions d'euros en 2008.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2010 à 18,4 millions d'euros, contre 16,2 millions au 31 décembre 2009 et 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. En 2010, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 5,7 millions d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2010 (contre 5,3 millions d'euros en 2009 et 3,8 millions d'euros en 2008). Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales dans le cadre d'un accord du Groupe. Parallèlement, la provision constituée en 2005 de 3,5 millions d'euros a été reprise en 2010 (contre 2,8 millions d'euros en 2009 et 5,4 millions d'euros en 2008).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2010 à 47,6 millions d'euros, contre 44,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 40,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Il existe des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites dont le détail est fourni en note 17 et dans le Rapport de Gestion.

4.4. Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Exploitation				
Résultat net		1 995,3	1 841,8	1 552,1
Dotations aux amortissements		93,4	84,7	60,4
Dotations aux provisions (nettes des reprises)		43,0	- 75,0	204,2
Plus ou moins – values de cessions d'immobilisations		13,6	- 0,2	0,0
Marge brute d'autofinancement		2 145,3	1 851,3	1 816,7
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	25	41,5	30,1	- 48,7
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 186,8	1 881,4	1 768,0
Investissements				
Acquisition d'immobilisations		- 211,3	- 90,1	- 2 191,7
Variation des autres actifs financiers	26	194,7	- 19,9	9,2
Cession d'immobilisations		51,6	3,8	0,4
Flux de trésorerie affectés aux investissements		35,0	- 106,2	- 2 182,1
Financement				
Augmentation de capital		152,2	31,1	2,3
Dividendes versés		- 878,8	- 839,7	- 817,1
Variation des dettes financières		- 1 452,0	- 1 122,8	710,7
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		- 2 178,6	- 1 931,4	- 104,1
Trésorerie acquise ou cédée dans la période (TUP)		1,9	48,4	
Variation de trésorerie		45,1	- 107,8	- 518,2
Trésorerie à l'ouverture		104,7	212,5	730,7
Trésorerie à la clôture	27	149,8	104,7	212,5

4.5. Notes Annexes

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf le tableau liste des filiales et participations exprimé en milliers d'euros.

Sommaire détaillé des notes annexes		Page			Page
Note 1	Principes comptables	146	Note 16	Valeurs mobilières de placement	155
Note 2	Chiffre d'affaires	149	Note 17	Options de souscription ou d'achat d'actions - Actions gratuites	156
Note 3	Autres produits	149	Note 18	Etat des échéances des créances	157
Note 4	Ventilation de l'effectif moyen	149	Note 19	Provisions pour risques et charges	157
Note 5	Dotations aux amortissements et provisions	150	Note 20	Emprunts et dettes financières	158
Note 6	Résultat financier	150	Note 21	Etat des échéances des dettes	159
Note 7	Résultat exceptionnel	151	Note 22	Ecart de conversion	159
Note 8	Impôts sur les bénéfices	151	Note 23	Instruments financiers dérivés	160
Note 9	Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts	151	Note 24	Engagements hors bilan	161
Note 10	Frais de recherche	152	Note 25	Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	162
Note 11	Immobilisations incorporelles	152	Note 26	Variation des autres actifs financiers	162
Note 12	Immobilisations corporelles	153	Note 27	Trésorerie à la clôture	162
Note 13	Immobilisations détenues en crédit-bail	153	Note 28	Autres informations	162
Note 14	Immobilisations financières	154	Note 29	Evénements post-clôture	162
Note 15	Opérations avec les entreprises et les parties liées	154			

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises (Plan Comptable Général 1999) et aux principes comptables généralement admis.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

L'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2008-17 du 6 novembre 2008 « relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions » a été appliqué aux comptes 2008. Son application a conduit au reclassement des actions propres affectées au plan d'options d'achat du 30 novembre 2005 du poste *immobilisations financières* au poste *valeurs mobilières de placement* pour leur valeur nette comptable au 17 novembre 2008 soit 99,8 millions d'euros.

1.1. Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises, nettes de remises et ristournes accordées, ainsi que des prestations de services y compris les redevances de technologie.

1.2. Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

1.3. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

1.4. Impôts sur les bénéfices

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

1.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritères tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

L'application du règlement n° 2004-06 sur les actifs a conduit à identifier certaines marques comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition ; ce qui peut conduire à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les frais de premier dépôt de marque sont comptabilisés en charges depuis 2005.

Les brevets sont amortis sur une période de 2 à 10 ans.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet de dépréciation dès lors que les *cash flows* futurs actualisés ne permettent pas de supporter leur valeur comptable.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 5 et 7 ans, et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas 20 ans.

1.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat, y compris frais d'acquisition.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20 - 50 ans
Installations, Agencements	5 - 10 ans
Installations techniques, Matériel, Outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Par exception, pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de 10 ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

1.7. Immobilisations financières

1.7.1. Titres de Participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

1.7.2. Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

1.8. Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction de leur valeur nette de réalisation probable évaluée sur la base de données historiques et prévisionnelles.

1.9. Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

1.10. Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

1.11. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la Société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits...) ainsi que des risques fiscaux et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

1.12. Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

1.13. Comptabilisation des Instruments de Taux

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les *swaps* et les *caps* de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *pro rata temporis*.

1.14. Engagements en matière de régimes de retraite et Avantages assimilés

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par

catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors bilan.

Depuis 2004, les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

NOTE 2 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Marchandises	834,2	781,5	878,6
Matières premières, articles de conditionnement	0,0	8,0	23,2
Prestations de services ⁽¹⁾	1 185,1	1 053,0	1 026,2
Locations	41,6	39,0	37,7
Autres produits des activités annexes	170,1	169,6	149,5
Total	2 231,0	2 051,1	2 115,2

(1) Concernent principalement la facturation des redevances de technologie.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 272,0 millions d'euros en 2010 contre 1 214,7 millions d'euros en 2009 et 1 300,5 millions d'euros en 2008.

NOTE 3 Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

NOTE 4 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2010	2009	2008
Cadres	3 046	2 853	2 744
Agents de maîtrise	2 031	2 062	2 114
Employés	323	356	386
Ouvriers	272	275	291
VRP	285	309	313
Total	5 957	5 855	5 848
dont apprentis	170	148	152
Travailleurs extérieurs temporaires	184	146	160

NOTE 5 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements des immobilisations	59,3	60,4	60,4
Dépréciation de l'actif immobilisé ⁽¹⁾	48,5	21,6	-
Dépréciation de l'actif circulant	1,9	3,6	3,3
Provisions pour risques et charges	24,7	20,7	18,2
Total	134,4	106,3	81,9

(1) Dont Sanoflore 22,1 millions d'euros, Yue Sai 11,9 millions d'euros et SoftSheen Carson 14,5 millions d'euros en 2010.

NOTE 6 Résultat financier

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à 1 913,9 millions d'euros contre 1 597,1 millions au 31 décembre 2009 et 1 511,8 millions au 31 décembre 2008, comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dividendes encaissés	1 951,3	1 655,4	1 604,9
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	1,1	1,6	20,3
Charges d'intérêts sur emprunts	- 23,8	- 59,1	- 176,4
Résultats déficitaires réglés aux SNC	- 9,8	- 2,6	- 3,0
Rachat du prêt à durée indéterminée	-	-	71,8
Autres éléments non détaillés	- 4,9	1,8	- 5,8
Total	1 913,9	1 597,1	1 511,8

Au cours de l'exercice 2008, L'Oréal a procédé au rachat du prêt à durée indéterminée souscrit en 1992 et arrivé à échéance en 2007.

Les reprises de provisions et transferts de charges, nettes des dotations, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 28,7 millions d'euros contre des reprises nettes de provisions de 106,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 et des dotations nettes aux provisions de - 225,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles concernent principalement :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dotations(-)/Reprises(+) nettes de provisions pour dépréciation des immobilisations financières hors actions propres	4,6	- 29,9	- 6,2
Dotations(-)/Reprises(+) nettes de provisions pour dépréciation des actions propres	22,1	179,4	- 205,3
Dotations(-)/Reprises(+) nettes des provisions pour risques et charges à caractère financier	10,6	- 23,3	- 4,1
Dotations(-)/Reprises(+) pour dépréciation des autres immobilisations financières	- 8,5	- 18,0	- 9,9
Autres variations non détaillées	- 0,1	- 1,3	-
Total	28,7	106,9	- 225,5

NOTE 7 **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel 2008, 2009 et 2010 inclut notamment des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges.

NOTE 8 **Impôts sur les bénéfices**

Le produit d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Impôt sur le résultat courant	90,0	95,2	118,2
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	14,6	11,3	6,7
Divers	-	8,4	18,5
Impôt sur les bénéfices	104,6	114,9	143,4

Le produit d'impôt comptabilisé par L'Oréal S.A. en 2010 tient compte d'un boni d'intégration fiscale de 117,9 millions d'euros contre 128,5 millions d'euros en 2009 et de 136,6 millions d'euros en 2008 : ce produit résulte principalement de l'utilisation des déficits des sociétés membres.

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une augmentation du résultat net de l'exercice 2010 de 50,2 millions d'euros, en raison principalement de la dotation nette aux provisions réglementées et des crédits d'impôt notamment recherche, mécénat et intéressement.

NOTE 9 **Accroissement ou allègement de la dette future d'impôts**

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008		31.12.2009		Variations		31.12.2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages temporaires								
Provisions réglementées	-	15,1	-	17,0	7,0	8,4	-	18,4
Charges non déductibles temporairement	101,4	-	58,6	-	26,4	40,5	44,4	-
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	2,1	-	-	2,3	6,4	5,4	-	1,3
Produits non taxables temporairement								
Eléments à imputer								
Déficits, amortissements différés								
Eléments de taxation éventuelle								
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	176,8	-	176,8	-	-	-	176,8

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et réduit.

NOTE 10 Frais de recherche

L'ensemble des frais investis en 2010, dans le cadre de l'activité Recherche s'élève à 596,0 millions d'euros contre 537,5 millions d'euros en 2009 et 515,8 millions d'euros en 2008.

NOTE 11 Immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2010
Brevets et marques	346,9	348,7	30,7	-	-	379,4
Fonds commerciaux	47,7	113,3	-	-	-	113,3
Logiciels	133,2	152,4	21,2	- 7,9	9,7	175,4
Autres	78,9	78,9	49,4	-	-	128,3
Immobilisations en cours	12,8	16,1	20,9	- 0,6	- 9,7	26,7
Valeur brute	619,5	709,4	122,2	- 8,5	0,0	823,1
Brevets et marques	35,1	37,5	2,7	-	-	40,2
Fonds commerciaux	0,3	0,3	-	-	-	0,3
Logiciels	84,0	101,7	18,1	- 7,0	-	112,8
Autres	29,9	32,4	2,6	-	-	35,0
Amortissements	149,3	171,9	23,4	- 7,0	-	188,3
Brevets et marques	15,8	22,7	11,9	-	-	34,6
Autres	3,5	18,2	36,6	-	-	54,8
Provisions	19,3	40,9	48,5	-	-	89,4
Valeur nette comptable	450,9	496,6	50,3	- 1,5	0,0	545,4

En 2010, l'augmentation des postes Brevets et Marques et Autres immobilisations incorporelles est principalement liée à l'acquisition ESSIE.

En 2009, l'augmentation des fonds commerciaux résultait de l'affectation du mali généré par l'opération de transmission universelle du patrimoine de la société YSL Beauté Holding à L'Oréal S.A. intervenue en date du 29 mai 2009. Ce mali est intégralement imputable au portefeuille des titres antérieurement détenus par la société YSL Beauté Holding.

NOTE 12 Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2009	Acquisition/ Dotation	Cession/ Reprise	Autres mouvements	31.12.2010
Terrains	62,5	62,8	-	-2,3	-	60,5
Constructions	387,9	393,5	5,0	-9,9	4,4	393,0
Instal. Techn. Mat. Outillage	172,3	176,5	7,8	-3,4	1,1	182,0
Autres immob. Corporelles	85,2	84,5	6,7	-3,5	1,6	89,3
Immobilisations en cours	12,8	41,8	44,5	-	-7,1	79,2
Avances et acomptes	0,9	0,3	1,6	-	-	1,9
Valeur brute	721,6	759,4	65,6	-19,1	0,0	805,9
Constructions	278,9	296,5	18,2	-9,6	-	305,1
Instal. Techn. Mat. Outillage	137,6	145,1	10,5	-2,7	-	152,9
Autres immob. Corporelles	62,8	65,3	7,2	-3,4	-	69,1
Amortissements	479,3	506,9	35,9	-15,7	-	527,1
Terrains	-	0,6	-	-0,6	-	-
Provisions	-	0,6	-	-0,6	-	-
Valeur nette comptable	242,3	251,9	29,7	-2,8	0,0	278,8

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles la dotation annuelle 2010 s'élève :

- ◆ en linéaire à 45,4 millions d'euros ;
- ◆ en dégressif à 13,9 millions d'euros ;
- ◆ en exceptionnel n/s.

NOTE 13 Immobilisations détenues en crédit-bail

<i>En millions d'euros</i>	Immobilisations en Crédit-Bail au 31.12.2010				Bilan incluant les immobilisations en Crédit-Bail		
	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾ De l'exercice	Cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions et terrains	43,5	-1,7	-19,3	24,2	497,0	-324,4	172,6
Installations techniques, matériel et outillage					182,0	-152,9	29,1
Total au 31.12.2010	43,5	-1,7	-19,3	24,2	679,0	-477,3	201,7
Total au 31.12.2009	43,1	-1,3	-17,6	25,5	675,9	-459,2	216,7
Total au 31.12.2008	34,2	-1,2	-16,3	17,9	656,9	-432,8	224,1

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis – Mode d'amortissement retenu : Linéaire 5 % à 2 %.

En millions d'euros

Postes du bilan	Engagements de crédit-bail						Prix d'achat résiduel selon contrat
	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	
	de l'exercice	cumulées	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans		
Constructions et terrains	4,8	57,1	5,3	19,7	8,0	33,0	90,1
Installations techniques, matériel et outillage	-	-	-	-	-	-	-
Total au 31.12.2010	4,8	57,1	5,3	19,7	8,0	33,0	90,1
Total au 31.12.2009	4,3	52,2	5,1	20,0	12,6	37,7	1,4
Total au 31.12.2008	4,0	58,6	3,9	16,6	11,4	31,9	1,4

NOTE 14 Immobilisations financières

En millions d'euros

	31.12.2008	31.12.2009	Acquisition/ Souscription	Cession/ Réduction	Autres mouvements	31.12.2010
Titres de participation	9 107,0	9 030,9	-	- 38,2	34,3	9 027,0
Prêts et créances rattachés	107,8	170,7	44,3	- 55,4	- 34,3	125,3
Actions propres	259,4	-	-	-	-	-
Autres	8,4	8,4	0,3	- 0,3	- 4,6	3,8
Valeur brute	9 482,6	9 210,0	44,6	- 93,9	- 4,6	9 156,1
Titres de participation	270,0	302,7	25,8	- 30,3	-	298,2
Prêts et créances rattachés	10,6	29,8	13,1	- 4,6	-	38,3
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Autres	4,7	4,7	-	-	-	4,7
Provision pour dépréciation	285,3	337,2	38,9	- 34,9	-	341,2
Valeur nette comptable	9 197,3	8 872,8	5,7	- 59,0	- 4,6	8 814,9

En 2008, conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 (note 1), il a été procédé au reclassement en valeurs mobilières de placement des 1 766 250 actions propres précédemment inscrites en immobilisations financières pour une valeur nette comptable de 99,8 millions d'euros.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

NOTE 15 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les éléments concernant les entreprises liées se déclinent ainsi :

En millions d'euros

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations financières	8 799,3	8 857,9	8 924,2
Clients	233,0	203,9	199,6
Autres créances	6,0	4,3	3,2
Disponibilités	152,4	102,1	190,8
Emprunts	17,1	9,3	9,5
Fournisseurs	78,5	64,0	71,7
Autres dettes	0,3	5,7	19,7
Charges financières	10,2	2,6	9,4
Produits financiers	1 951,9	1 655,5	1 605,3

Par ailleurs, il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

NOTE 16 Valeurs mobilières de placement

Ce poste se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actions L'Oréal	850,9	1 071,6	1 151,0
Instruments financiers	2,9	4,1	23,0
Primes versées sur options	7,2	0,2	15,3
Valeur brute	861,0	1 075,9	1 189,3
Actions L'Oréal	n/s	- 22,9	- 206,3
Instruments financiers	-	-	-
Primes versées sur options	-	-	-
Provision pour dépréciation	n/s	- 22,9	- 206,3
Valeur nette comptable	861,0	1 053,0	983,0

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 850,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 pour 11 336 682 actions (après prise en compte d'une reprise nette à la provision pour dépréciation de 22,1 millions d'euros par résultat et d'une reprise de 0,1 million d'euros par capitaux propres correspondant aux titres annulés) contre 1 048,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 944,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au cours de l'année 2010, il a été procédé à des levées d'options ayant porté sur 2 400 068 titres ainsi qu'à l'annulation de 500 000 titres.

Les options d'achat devenues caduques au 31 décembre 2010 représentent 2 199 403 actions, pour une valeur brute comme une valeur nette de 177,4 millions d'euros.

Pour 2010, la valeur boursière globale des actions propres s'élève à 968,2 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 941,9 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2009, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 1 087,2 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 110,5 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2008, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 956,8 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 963,6 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

En 2008, conformément à l'avis du CNC n° 2008-17 (note 1), il a été procédé au reclassement en *valeurs mobilières de placement* des 1 766 250 actions propres précédemment inscrites en *immobilisations financières* pour une valeur nette comptable de 99,8 millions d'euros.

Options de souscription ou d'achat d'actions Actions gratuites

NOTE 17

17.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2010 :

Date d'attribution	Nombre d'options	Nombre d'options non exercées	Période d'exercice		Prix d'exercice
			De	A	
28.03.2001	2 500 000	1 199 300	29.03.2006	28.03.2011	79,60
18.09.2001	2 500 000	1 378 500	19.09.2006	18.09.2011	77,60
08.10.2001	225 000	120 050	09.10.2006	08.10.2011	76,50
26.03.2002	2 500 000	1 598 050	27.03.2007	26.03.2012	81,65
04.09.2002	2 500 000	1 456 500	05.09.2007	04.09.2012	76,88
03.12.2003	2 500 000	1 591 550	04.12.2008	03.12.2013	63,02
03.12.2003	2 500 000	1 838 000	04.12.2008	03.12.2013	71,90
24.03.2004	2 000 000	1 106 500	25.03.2009	24.03.2014	64,69
01.12.2004	4 000 000	2 482 150	02.12.2009	01.12.2014	55,54
29.06.2005	400 000	400 000	30.06.2010	29.06.2015	60,17
30.11.2005	4 200 000	3 582 175	01.12.2010	30.11.2015	61,37
30.11.2005	1 800 000	1 546 879	01.12.2010	30.11.2015	62,94
25.04.2006	2 000 000	2 000 000	26.04.2011	25.04.2016	72,60
01.12.2006	5 500 000	5 250 250	02.12.2011	01.12.2016	78,06
30.11.2007	4 000 000	3 896 600	01.12.2012	30.11.2017	91,66
25.03.2009	3 650 000	3 650 000	26.03.2014	25.03.2019	50,11
27.04.2010	4 200 000	4 200 000	28.04.2015	27.04.2020	80,03

Tous ces plans ont une période d'exercice de 5 ans et ne comportent pas de conditions de performance, à l'exception des plans du 27 avril 2010 et du 25 mars 2009 pour les membres du Comité Exécutif. Dans leur cas, les conditions de performance concernent :

- ♦ à hauteur de 50 % des options attribuées, la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2011, 2012, 2013, et 2014 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2009, par rapport à la progression du marché cosmétique ;
- ♦ à hauteur de 50 % des options attribuées, le pourcentage atteint sur la même période par le ratio du disponible stratégique – somme du résultat d'exploitation et des frais publi-promotionnels – sur le chiffre d'affaires cosmétique publié.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2009 et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint.

La valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % pour le plan du 27 avril 2010 est de 17,17 euros.

17.2. Actions gratuites

Les Conseils d'Administration du 27 avril 2010 et du 25 mars 2009 ont procédé à l'attribution conditionnelle respectivement de 450 000 et 270 000 actions gratuites.

S'agissant de l'attribution conditionnelle d'actions, les plans prévoient une période d'acquisition de 4 ans au terme de laquelle l'acquisition est effective et définitive, sous réserve du respect des conditions du plan. Au terme de cette période d'acquisition, s'ajoute une période de conservation de 2 ans pour les résidents français, pendant laquelle les actions sont incessibles.

Les conditions de performance concernent :

- ♦ à hauteur de 25 % des actions attribuées pour le plan 2010 et 50 % pour le plan 2009, la croissance du chiffre d'affaires cosmétique comparable des exercices 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011 et 2012 pour le plan 2009 par rapport à la progression du marché cosmétique ;

- ♦ à hauteur de 75 % des actions attribuées pour le plan 2010 et 50 % pour le plan 2009, le pourcentage atteint sur la même période par le ratio du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires cosmétique publié.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne arithmétique des performances des exercices 2011, 2012 et 2013 pour le plan de 2010 et des exercices 2010, 2011 et 2012 pour le plan 2009 et l'utilisation d'un barème d'attribution prédéfini en fonction du pourcentage de performance atteint.

La valeur de l'action retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % pour le plan du 27 avril 2010 est de 66,78 euros pour les actions gratuites attribuées.

NOTE 18 Etat des échéances des créances

En millions d'euros	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances rattachées	49,4	75,9	125,3	- 43,0	82,3
Autres immobilisations financières	-	3,7	3,7	-	3,7
Créances clients et comptes rattachés	326,5	-	326,5	- 2,6	323,9
Autres actifs circulants dont	167,9	-	167,9	-	167,9
Créances fiscales & sociales	120,7	-	120,7	-	120,7
Groupe & associés	4,4	-	4,4	-	4,4
Débiteurs divers	42,8	-	42,8	-	42,8
Charges constatées d'avance	25,9	-	25,9	-	25,9

Les produits à recevoir rattachés aux postes de l'actif s'élèvent à 15,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 19 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2008	31.12.2009	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2010
Provisions pour litiges	16,1	5,8	1,2	0,1	0,1	6,8
Provisions pour pertes de change	-	6,6	3,7	6,6	-	3,7
Provisions pour charges	29,5	42,2	26,3	28,0	1,9	38,6
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	85,3	124,8	81,0	33,0	0,8	172,0
Total	130,9	179,4	112,2	67,7	2,8	221,1

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprises de produits) et à des risques liés au personnel.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté en 2010 les différents niveaux de résultat comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	24,7	18,1	2,2
Résultat financier	29,0	39,6	-
Résultat exceptionnel	58,5	10,0	0,6
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Total	112,2	67,7	2,8

NOTE 20 Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 2 600 millions d'euros. Aucune de ces dettes ne comporte de clause de remboursement anticipé lié au respect de ratios financiers.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 2 350,0 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 387,5 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 2 425,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le total des emprunts et dettes financières est dans la devise EURO et s'analyse de la façon suivante :

Analyse par nature

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts obligataires	n/s	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	1 314,8	2 767,4	2 498,0
Prêt à durée indéterminée	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	1 406,0
Autres emprunts et dettes financières divers	61,7	63,8	61,6
Concours bancaires	8,0	0,7	0,6
Total	1 384,5	2 831,9	3 966,2

Analyse par échéance

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Inférieure à 1 an	591,8	125,4	1 510,8
De 1 à 5 ans	791,4	2 705,2	2 454,1
Supérieure à 5 ans	1,3	1,3	1,3
Total	1 384,5	2 831,9	3 966,2

Dans le courant de l'exercice 2010, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

En millions d'euros	
Emprunts souscrits	265,1
Emprunts remboursés	1 714,6

Taux d'intérêt effectif et taux moyen de la dette

Le taux d'intérêt effectif de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élève respectivement à 1,15 % en 2010, 1,02 % en 2009 et 4,29 % en 2008.

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 0,97 % en 2010, 1,62 % en 2009 et 4,74 % en 2008.

NOTE 21 Etat des échéances des dettes

<i>En millions d'euros</i>	A un an au plus	A plus d'un an	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	379,6	-	379,6
Autres passifs circulants dont	281,5	11,0	292,5
Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	219,4	-	219,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23,6	11,0	34,6
Groupe et associés	n/s	-	n/s
Autres dettes	38,5	-	38,5

Les charges à payer relatives aux dettes fournisseurs et autres passifs circulants s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs	202,3	182,3	164,5
Dettes sur immobilisations ⁽¹⁾	25,9	5,6	4,1
Dettes fiscales et sociales dont	138,3	128,0	117,4
Provision pour participation des salariés	21,7	20,5	21,6
Provision pour intéressement	62,3	57,8	54,0
Autres dettes	29,1	27,1	35,5
Total	395,6	343,0	321,5

(1) Concerne notamment Essie en 2010

NOTE 22 Ecarts de conversion

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre et la prise en compte des instruments financiers afférents a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Actif			Passif		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Créances financières	5,9	5,3	0,1	-	-	0,9
Clients	0,6	0,6	3,8	0,8	1,2	1,6
Dettes financières	-	0,2	0,4	0,2	-	-
Fournisseurs	0,4	1,4	0,6	1,0	0,2	5,0
Autres dettes	-	-	-	1,1	0,4	0,6
Instruments financiers dérivés	2,9	5,1	3,1	2,9	4,2	6,0
Total	9,8	12,6	8,0	6,0	6,0	14,1

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, fait ressortir au 31 décembre 2010, une perte latente de 3,8 millions d'euros portant essentiellement sur le bolivar vénézuélien et partiellement compensée par le dollar américain. Cette perte a été comptabilisée en résultat. Au 31 décembre 2009, la position globale de change faisait ressortir une perte latente de 6,6 millions d'euros comptabilisée en résultat contre un gain latent de 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 23 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal			Valeur de marché		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Changes à terme						
Achat EURO contre devises						
EUR/RUB	288,6	0,4	2,1	-6,2	0,0	0,3
EUR/CNY	85,7	109,0	87,9	-2,9	1,3	-2,7
EUR/BRL	77,3	84,7	32,8	-5,5	-6,9	7,4
EUR/IDR	25,0	14,2	-	-0,9	-0,9	-
EUR/UAH	18,0	0,0	4,5	0,1	0,0	2,4
EUR/GBP	16,6	14,3	8,9	0,3	-	2,1
EUR/AUD	13,2	9,6	8,7	-1,1	-0,6	1,3
EUR/CAD	12,4	14,5	13,9	-0,4	-0,5	1,8
EUR/KZT	11,8	8,0	-	-0,1	-0,2	-
EUR/ZAR	9,3	4,0	0,0	-1,7	-0,5	0,0
EUR/MXN	5,8	5,5	3,9	-0,1	-0,1	0,8
EUR/CHF	5,8	4,3	3,7	-0,5	-0,1	-0,3
EUR/CLP	5,7	3,5	0,6	-0,4	0,0	0,1
EUR/ARS	5,4	0,0	0,8	-0,1	0,0	0,0
EUR/PLN	4,7	6,8	6,3	-0,1	-0,1	1,3
EUR/USD	-	29,6	-	-	-1,3	-
EUR/Autres devises	32,1	25,5	27,1	-1,0	-0,5	1,8
Vente EURO contre devises						
EUR/JPY	18,4	10,5	11,1	0,1	-0,4	1,9
EUR/USD	11,8	-	37,7	-1,0	-	2,1
EUR/Autres devises	2,0	0,9	2,6	0,0	-	0,1
Achats USD contre devises						
USD/BRL	55,6	43,6	25,8	-3,1	-3,3	5,4
USD/ARS	30,9	-	20,2	0,1	-	3,6
USD/RUB	11,3	-	-	-0,3	-	-
USD/Autres devises	4,4	-	2,6	-0,1	-	1,5
Ventes USD contre devises						
USD/CNY	32,6	16,0	24,3	0,0	-0,3	-0,5
USD/IDR	18,5	12,7	-	0,1	0,3	-
Autres couples de devises						
ARS/BRL	35,6	-	11,5	0,9	0,0	-0,1
JPY/CNY	8,7	4,4	6,8	0,3	0,0	0,8
Autres	4,8	3,2	0,4	0,0	-0,1	0,1
Total changes à terme	852,0	425,2	344,2	- 23,6	- 14,2	31,2
Options de change						
USD/EUR	45,3	-	72,4	3,0	-	1,6
GBP/EUR	5,5	5,1	9,5	0,3	0,2	1,8
EUR/CNY	36,0	-	35,6	1,6	-	0,5
EUR/BRL	26,4	4,0	24,9	1,8	-	5,6
Autres devises/EUR	11,8	1,5	5,5	0,4	-	1,1
BRL/USD	-	-	3,5	-	-	0,7
Total options de change dont	125,0	10,6	151,4	7,1	0,2	11,3
options achetées	125,0	10,6	218,9	7,1	0,2	15,3
options vendues	-	-	-67,5	-	-	-4,0
Total instruments	977,0	435,8	495,6	- 16,5	- 14,0	42,5

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les instruments financiers dérivés de couverture du risque de taux d'intérêt se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel			Valeur de marché		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dérives de taux						
Swaps de taux emprunteur taux variable						
EUR Euribor/taux fixe	-	-	69,8	-	-	2,2
Swaps de taux emprunteur taux fixe						
EUR Euribor/taux fixe	-	-	2,5	-	-	n/s
Total	-	-	72,3	-	-	2,2

NOTE 24 Engagements hors bilan

24.1. Engagements en matière de location

Les engagements en matière de location simple s'élèvent à 67,7 millions d'euros à moins d'un an, à 177,3 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 62,8 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 13.

24.2. Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 20.

Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	536,6	441,7	395,6
Engagements de rachats de minoritaires	6,4	8,5	83,0
Garanties données ⁽²⁾	657,5	614,3	674,6
Garanties reçues	10,1	9,4	7,6
Commandes d'investissement	44,8	70,5	100,3
Crédits documentaires	3,9	3,5	5,0

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2010 pour l'évaluation des engagements est de 4,25 % pour les régimes allouant un capital, et de 4,50 % pour les régimes allouant une rente, comparé respectivement à 5,00 % et 5,25 % en 2009 et 5,75 % et 6,00 % en 2008.

Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du Groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés sont solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 641,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 593,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 666,8 millions d'euros au 31 décembre 2008. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

24.3. Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La Société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la Société.

NOTE 25 Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à 41,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 30,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 et - 48,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elle se ventile de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Stocks	- 7,9	5,2	1,4
Créances	- 49,5	50,3	- 53,7
Dettes	98,9	- 25,4	3,6
Total	41,5	30,1	- 48,7

NOTE 26 Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classées en valeurs mobilières de placement.

NOTE 27 Trésorerie à la clôture

La trésorerie à la clôture s'élève à 149,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 104,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 212,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, et s'analyse de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	157,9	105,3	213,8
Intérêts courus actifs	- 0,1	-	- 0,9
Concours bancaires courants (note 20)	- 8,0	- 0,7	- 0,6
Intérêts courus passifs	-	0,1	0,2
Total	149,8	104,7	212,5

NOTE 28 Autres informations

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2010 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations figurent dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

NOTE 29 Événements post-clôture

Aucun événement n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

4.6. Annexe : Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2010

4.6.1. Renseignements détaillés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales françaises (Plus de 50 % du capital détenu)							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	113	316
Banque de Réalisations de Gestion et de Financement (Regefi)	19 250	62 391	100	75 670	75 670	14 280	12 507
Beauté Créateurs	612	- 4 703	100	30 860	30 860	11 467	*
Beauté, Recherche et Industries	22 900	- 12 115	100	20 311	20 311	4 312	*
Centrex	1 800	29	100	3 532	3 532	709	497
Chimex	1 958	33 576	100	21 501	21 501	4 300	2 156
Cosmétique Active France	24	19 301	61,97	130	130	13 853	6 353
Cosmétique Active International	19	19 014	80,43	15	15	11 744	*
Cosmétique Active Production	186	21 806	80,14	5 081	5 081	6 602	*
Episkin	9 402	0	100	9 402	9 402	260	173
Exclusive Signatures International	10	0	99,00	10	10	554	143
Fapagau & Cie	15	5 697	79,00	12	12	9 358	1 954
Faprogi	15	4 226	59,90	9	9	3 741	1 517
Finval	2	0	99,00	2	2	2 838	4 226
Gemey Maybelline Garnier	50	656	66,61	34	34	41 506	26 411
Gemey Paris-Maybelline New York	35	5 274	99,96	46	46	15 676	12 138
Goldys International	15	0	99,90	15	15	- 3	*
Hélène Rubinstein	30	1	99,95	46 661	46 661	4 014	4 440
Holdial	1	0	98,00	1	1	335	1 935
L & J Ré	1 500	11 126	100	1 500	1 500	- 1 881	*
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	380	2 735	99,98	27 579	27 579	7 958	*
Laboratoire Bioexigence	37	- 12	100	37	29	0	*
Laboratoire Garnier & Cie	580	2	99,97	5 784	5 784	18 317	23 163
Laboratoires Innéov	325	- 5 598	50,00	18 800	0	- 1 587	*
Laboratoire Sanoflore	1 122	- 2 340	100	5 197	0	622	*
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	0	100	3 235	3 235	40 824	44 685
LaScad	18	0	99,17	18	18	45 999	41 021
Lehoux et Jacque	39	56	100	263	263	319	35
L'Oréal France	37	1	100	37	37	- 8	*
L'Oréal Produits de Luxe France	84	56 209	68,55	1 457	1 457	11 817	6 205
L'Oréal Produits de Luxe International	98	75 253	77,36	76	76	40 916	23 507
Parfums Cacharel & Cie	1	- 251	99,00	2	0	- 321	*
Parfums Guy Laroche	332	5 416	100	1 656	1 656	106	51
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99,00	2	2	30	9
Parfums Ralph Lauren	2	- 461	99,00	2	0	- 83	*

* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
				Prestige & Collections International	32		
Roger & Gallet	3 034	10 390	100	109 693	109 693	479	586
Sicôs & Cie	375	7 447	80,00	999	999	9 010	*
Société de Développement Artistique	2	0	99,00	2	2	- 63	*
Soprococ	8 250	9 757	100	11 904	11 904	4 815	3 180
Soproréal	15	5 995	99,90	15	15	4 489	2 448
Sparlys	750	1 198	100	3 826	3 826	1 503	2 190
Viktor & Rolf Parfums	2	- 57	99,00	1	1	73	*
YSL Beauté	130 786	- 50 538	89,80	299 622	299 622	24 921	*
B. Principales participations françaises (Moins de 50 % du capital détenu)							
Galderma International	466	42 692	26,67	2	2	22 619	3 466
Innéov France	80	- 4 061	n/s	n/s	n/s	- 798	*
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	2	0	1	0	0	0	*
Sanofi-Aventis	2 621 491	**	9,02	423 887	423 887	**	283 746

* Les SNC, GIE et Sociétés Civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats

** Sanofi-Aventis : - données non communiquées ;

- L'Oréal détient à la clôture 118 227 307 actions, leur valeur boursière globale s'élève à 5 657 176 milliers d'euros au cours du 31/12/2010.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
				A. Principales filiales étrangères (Plus de 50 % du capital détenu)			
Avenamite S.A. (Espagne)	242	48	100	6 216	6 216	92	88
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	52 482	30 227	73,46	46 195	46 195	9 016	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Chine	5 629	- 3 083	100	16 871	16 871	675	
Biotherm (Monaco)	152	16	99,80	3 545	3 545	5 846	2 816
Canan Kozmetik Sanayi Ve Ticaret A.S.	6 173	6 968	100	28 439	28 439	3 676	
Canan Tuketim Urunleri Pazarlama A.S.	1 149	- 2 708	100	11 128	6 652	- 418	
Cosmelor Ltd (Japon)	3 554	29 986	100	35 810	35 810	3 428	3 980
Cosmephil Holdings Corporation (Philippines)	171	- 140	100	400	14	0	
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	450	100	732	732	1 306	568
Cosmétique Active Suisse S.A. *****	32	17	100	4 645	4 645	-	4 064
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	806	46 713	100	61 123	46 783	5 263	5 313
Egypteloc LLC	6	- 2	99,80	7	7	66	
Erwiton S.A. (Uruguay)	739	2 243	100	17	17	7 025	5 670
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	15 694	50 640	50,00	10 124	10 124	39 719	70 849
Kosmepol Sp. z.o.o. (Pologne)	38 844	32 917	99,73	48 965	48 965	1 807	
Lai Mei Cosmetics Int. Trading Shanghai Co. Ltd (Chine)	9 500	6 363	100	11 197	11 197	214	240
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	81	- 44	100	3 821	36	- 34	

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

***** Activité donnée en location-gérance à L'Oréal Suisse en 2010.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
				Le Club des Créateurs de Beauté Co. Ltd (Taiwan)	467		
L'Oréal Adria d.o.o. (Croatie)	131	1 420	100	1 503	1 503	4 451	2 887
L'Oréal Argentina S.A.	13 081	4 630	100	81 068	35 154	11 641	4 489
L'Oréal Australia Pty Ltd	2 711	23 477	100	33 867	33 867	34 363	36 044
L'Oréal Balkan d.o.o. (Serbie)	1 241	- 433	100	1 285	1 285	182	
L'Oréal Baltic SIA (Lettonie)	387	2 528	100	529	529	578	
L'Oréal Belgilux S.A. (Belgique)	16 124	18 311	98,93	77 150	77 150	29 693	36 509
L'Oréal Bulgaria EOOD	102	2 109	100	102	102	2 174	2 024
L'Oréal Canada Inc.	3 979	17 517	100	146 517	146 517	70 349	41 352
L'Oréal Ceska Republika s.r.o (République tchèque)	5 939	3 434	100	8 678	8 678	7 211	3 943
L'Oréal Chilie S.A. (Chili)	20 888	13 075	100	43 784	43 784	22 462	10 766
L'Oréal China Co. Ltd (Chine)	44 232	78 175	100	345 733	345 733	74 238	113 930
L'Oréal Colombia S.A. (Colombie)	1 931	2 996	94,00	6 395	6 395	2 227	1 915
L'Oréal Cosmetics Industry S.A.E	871	- 32	99,99	854	854	- 44	
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	270	5 604	100	8 336	8 336	8 971	8 676
L'Oréal Deutschland GmbH (Allemagne)	12 647	282 472	100	76 855	76 855	176 615	138 900
L'Oréal Espana S.A. (Espagne)	59 911	93 723	63,86	299 154	299 154	31 026	20 815
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	15	100	1 280	1 280	11 284	10 403
L'Oréal Guatemala S.A.	1 044	390	100	2 162	2 162	536	565
L'Oréal Hellas S.A. (Grèce)	5 736	7 772	85,73	23 573	23 573	11 394	14 152
L'Oréal Hong-Kong Ltd	3	70	99,97	604	604	86 708	47 888
L'Oréal India Private Ltd	49 919	- 18 607	100	68 467	40 623	7 248	
L'Oréal Investments B.V. (Pays-Bas)	18	0	100	18	18	0	
L'Oréal Israel Ltd	4 137	10 746	92,97	38 497	33 597	4 136	3 040
L'Oréal Italia Spa	1 680	69 865	100	226 469	226 469	63 333	70 478
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	370	- 693	100	275	0	- 109	
L'Oréal Kazakhstan Llp	379	321	100	422	422	5 397	1 483
L'Oréal Korea Ltd (Corée du Sud)	1 991	976	100	20 794	20 794	23 154	7 455
L'Oréal Liban SAL	3 139	771	99,88	7 698	7 698	6 916	4 589
L'Oréal Magyarorszag Kosmetikai Kft (Hongrie)	4 249	378	100	7 815	7 815	1 167	22
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	4 749	546	96,53	6 762	6 762	8 380	9 319
L'Oréal Mexico S.A. de C.V.	2 349	31 091	100	8 443	8 443	35 849	37 847
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes Unis)	2 752	334	100	37 284	37 284	17 715	19 474
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	1 178	37	100	22 014	22 014	20 368	43 996
L'Oréal New Zealand Ltd	44	2 172	100	6 110	6 110	4 638	7 419
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1 384	4 034	100	4 050	4 050	14 888	15 952
L'Oréal Osterreich GmbH (Autriche)	2 915	854	100	3 818	3 818	12 314	12 830
L'Oréal Pakistan private Ltd	3 907	- 1 235	100	3 998	3 998	- 3 081	
L'Oréal Panama S.A.	159	1 474	100	168	168	5 412	7 564
L'Oréal Peru S.A. (Pérou)	2 096	831	100	3 739	3 739	1 474	983

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Philippines Inc.	2 062	- 504	95,38	12 478	107	- 825	
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	405	792	100	707	707	27 280	21 054
L'Oréal Portugal Lda	495	- 1 175	100	6 459	6 459	21 346	19 136
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A. ****	257	135	100	556	556	-	5 168
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	2 187	539	100	5 883	5 883	3 551	4 065
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1 165	159	100	18 991	18 991	4 560	4 738
L'Oréal Slovenija kosmetika d.o.o. (Slovenie)	465	1 982	100	856	856	2 060	1 146
L'Oréal Slovensko s.r.o. (Slovaquie)	1 598	1 016	100	1 673	1 673	4 525	4 446
L'Oréal Suisse S.A.	193	101	100	116 776	116 776	23 492	18 965
L'Oréal Sverige AB (Suède)	2 038	937	100	2 247	2 247	14 644	12 050
L'Oréal Taiwan Co. Ltd (Taiwan)	187	2 970	100	17 881	17 881	14 085	6 397
L'Oréal Thailand Ltd	3 992	1 813	100	5 238	5 238	7 615	5 870
L'Oréal Turkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	38 242	- 14 866	100	43 965	13 837	- 13 314	
L'Oréal UK Ltd	121 150	- 40 942	100	145 573	145 573	93 166	63 886
L'Oréal Ukraine	3 802	2 623	100	2 990	2 990	13 970	15 179
L'Oréal Uruguay S.A.	593	605	100	5 435	677	- 128	
L'Oréal USA Inc.****	4 402	2 262 969	100	3 569 657	3 569 657	275 201	284 427
L'Oréal Venezuela C.A.	1 733	1 230	100	12 502	3 961	339	
L'Oréal Vietnam Co. Ltd	2 963	- 3 265	100	3 074	0	- 1 385	
Masrelor LLC (Egypte)	1 945	- 9	100	1 831	1 831	2	
Maybelline Suzhou Cosmetics Ltd (Chine)	53 652	- 16 110	66,75	49 601	24 515	567	
Nihon L'Oréal KK (Japon)	138 845	71 029	100	415 182	359 812	18 752	
Parbel of Florida Inc. (USA)	40	- 2 147	100	100 317	100 317	19 277	12 907
Procosa Productos de Beleza Ltda (Brésil)	102 462	105 491	100	170 243	170 243	77 987	73 206
P.T. L'Oréal Indonesia	1 510	1 443	99,00	2 305	2 305	1 270	
P.T. Yasulor Indonesia	20 021	10 617	99,98	56 992	32 188	543	
Scental Limited (Hong-Kong)	5	165	100	8	8	0	
Seda Plastik Ve Boya San. Ith. Tic. Ltd. Sti	1 206	1 394	99,00	1 843	1 843	- 22	
Sofamo (Monaco)	160	- 40 044	99,97	1 851	0	- 912	
The Body Shop International PLC***	13 155	828 786	100	992 445	992 445	50 218	25 692
Venprobel (Venezuela)	20	- 71	100	2 722	0	0	
YSL Beauté Hong Kong Ltd	0	1 386	100	6 405	6 405	0	
YSL Beauté Middle East fzco	5 717	7 072	100	17 096	17 096	7 135	1 075
YSL Beauté Vostok o.o.o.Russie	2 707	- 4 015	99,48	2 802	0	- 546	
YSL Beauté Singapore Pte Ltd	280	1 461	100	336	336	0	
YSL Beauté Suisse S.A. *****	934	202	100	38 334	38 334	-	5 128
B. Principales participations étrangères (Moins de 50 % du capital détenu)	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s	n/s

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

*** The Body Shop : Données consolidées du sous groupe.

**** Données de la sous-consolidation de la filiale L'Oréal USA Inc.

***** Activité donnée en location-gérance à L'Oréal Suisse en 2010.

4.6.2. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
♦ Brute réévaluée	709 692	7 893 398	423 889	1
♦ Nette	685 257	7 619 641	423 889	1
Montant des prêts et avances accordés	67 066	45 634		
Montant des cautions et avals donnés	18 165	639 043		
Montant des dividendes comptabilisés	236 539	1 427 592	287 212	2

5

Assemblée Générale Mixte 2011

	Page		Page
5.1. Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions	170	5.2. Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011	175
5.1.1. Partie ordinaire	170	5.2.1. Partie ordinaire	175
5.1.2. Partie extraordinaire	172	5.2.2. Partie extraordinaire	176

5.1. Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions

5.1.1. Partie ordinaire

5.1.1.1. Approbation des comptes annuels, affectation du bénéfice de l'exercice 2010 et fixation du dividende (première, deuxième et troisième résolutions)

Au vu des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- ◆ les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2010 un bénéfice net de 1 995 329 601,31 euros, contre 1 841 772 283,85 euros au 31 décembre 2009 ;
- ◆ les comptes consolidés de l'exercice 2010 ;

dont le détail figure dans le Rapport Annuel 2010 et les principaux éléments dans le dossier de convocation à l'Assemblée Générale du 22 avril 2011.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 1,80 euro, soit une croissance de 20 % par rapport au dividende de 2009.

Le dividende de l'exercice 2010 serait payé aux actionnaires le mercredi 4 mai 2011.

5.1.1.2. Renouvellement de mandats d'administrateur (quatrième à sixième résolution)

Trois mandats d'administrateurs arrivent à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale, ils sont proposés au renouvellement.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal

Les administrateurs de L'Oréal sont d'origines diverses. Ils sont complémentaires du fait de leurs différentes expériences professionnelles et de leurs compétences, ils ont une bonne connaissance de l'entreprise. Les administrateurs sont présents, actifs et impliqués. Ce sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil et la préparation de ses décisions d'ordre stratégique.

Le Comité des Nominations et de la Gouvernance a proposé au Conseil d'Administration d'examiner au cas par cas la situation de chacun des administrateurs au regard de leur indépendance selon les critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Les administrateurs sont indépendants d'esprit. Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou

travaux du Conseil et de ses Comités d'Etudes dont les missions se sont élargies.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal est équilibré, il comprend 14 membres au 10 février 2011 : le Président et le Directeur Général, six administrateurs issus des actionnaires majoritaires dont trois du groupe familial de Madame Bettencourt et trois de Nestlé (parmi eux sont choisis les deux Vice-Présidents du Conseil) et six administrateurs indépendants : Mme Annette Roux, MM. Charles-Henri Filippi, Xavier Fontanet, Bernard Kasriel, Marc Ladreit de Lacharrière et Louis Schweitzer.

Il est proposé de maintenir en l'état un équilibre estimé satisfaisant en proposant à l'Assemblée Générale de renouveler les trois mandats d'administrateurs venant à expiration cette année 2011.

Il est ainsi demandé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de quatre ans les mandats d'administrateurs de Madame Liliane Bettencourt, Madame Annette Roux et Monsieur Charles-Henri Filippi.

Présentation des administrateurs dont le mandat est proposé au renouvellement :

Liliane Bettencourt (88 ans), fille d'Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal, a en 1987 créé la Fondation Bettencourt Schueller dont elle est Présidente. Liliane Bettencourt est membre du Conseil d'Administration de L'Oréal depuis 1995. Chacun connaît son attachement à L'Oréal depuis toujours, dans le respect des hommes et des femmes de l'entreprise et de tous les actionnaires. Sa présence dans le Conseil est un encouragement à poursuivre la mission de faire grandir L'Oréal.

Annette Roux (68 ans) a pris la tête de l'entreprise familiale Bénéteau en 1964, et a su bâtir un groupe international, leader dans son secteur. Elle a été Présidente-Directrice Générale de 1976 à 2005, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis. Incarnant un des plus beaux succès industriels français, Annette Roux a, comme membre du Conseil d'Administration de L'Oréal depuis 2007, renforcé et enrichi le Conseil par sa compétence, son expérience et son indépendance. Elle est également Présidente de la Fondation d'entreprise Bénéteau.

Charles-Henri Filippi (58 ans), au service de l'Etat de 1979 à 1987, puis de 1987 à 2008 au CCF, devenu HSBC France en 2000, il a été nommé Directeur Général du CCF en 1995, membre du Comité Exécutif du Groupe HSBC de 2001 à 2004, Président Directeur Général de HSBC France de 2004 à 2007 et Président du Conseil d'Administration en 2007 et 2008. Président d'Octagones et d'Alfina, Charles-Henri Filippi est administrateur de L'Oréal depuis 2007 et également administrateur de France Telecom, membre du Conseil de Surveillance d'Euris et censeur de Nexity. Il a été nommé Président non exécutif de Citigroup pour la France au 1^{er} janvier 2011. Il est noté que Citigroup n'a pas de position significative, présente ou ancienne, dans le

cadre des opérations bancaires de L'Oréal. Néanmoins, Charles-Henri Filippi connaît l'obligation de faire part au Conseil d'Administration de L'Oréal de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et le devoir de ne pas participer aux décisions correspondantes ⁽¹⁾. De plus, il ne participera pas, au sein de Citigroup, aux travaux

susceptibles de concerner L'Oréal. Charles-Henri Filippi est un administrateur indépendant, libre d'intérêt, disponible et compétent. Président du Comité d'Audit de L'Oréal, il complète harmonieusement et efficacement l'expertise du Conseil dans le domaine financier.

A titre indicatif, si l'Assemblée Générale vote en 2011 les renouvellements qui lui sont proposés, les échéances des mandats des 14 administrateurs de L'Oréal seraient les suivantes :

Administrateurs	Echéances des mandats			
	2012	2013	2014	2015
Sir Lindsay Owen-Jones			X	
M. Jean-Paul Agon			X	
M. Jean-Pierre Meyers	X			
M. Peter Brabeck-Letmathe		X		
Madame Liliane Bettencourt				X
Madame Françoise Bettencourt-Meyers		X		
M. Werner J. Bauer	X			
M. Francisco Castañer Basco	X			
M. Charles-Henri Filippi				X
M. Xavier Fontanet			X	
M. Bernard Kasriel	X			
M. Marc Ladreit de Lacharrière			X	
Madame Annette Roux				X
M. Louis Schweitzer		X		
Nombre de renouvellements par an	4	3	4	3

5.1.1.3. Fixation du montant des jetons de présence (septième résolution)

La préparation et la tenue des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités requièrent une disponibilité et un investissement croissants des administrateurs et conduisent le Conseil d'Administration à proposer une augmentation de l'enveloppe maximale des jetons de présence qui sera répartie entre les administrateurs dans le strict respect des règles fixées par le Règlement Intérieur du Conseil.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'arrêter à 1 300 000 euros le montant maximum des jetons de présence annuels alloués au Conseil d'Administration, et ce jusqu'à nouvelle décision de sa part. Cette autorisation se substituerait à celle donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2005 et non réévaluée depuis, qui plafonnait le montant maximum annuel des jetons de présence à 1 100 000 euros.

5.1.1.4. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (huitième résolution)

Il vous est proposé de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation de rachat d'actions de la Société.

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'au 10 février 2011, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à des rachats d'actions.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2011, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de reprendre le cas échéant sa politique de rachat, en fonction des opportunités, et à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figure au chapitre « Rachat par la Société de ses propres actions » du Rapport de Gestion 2010.

La durée de l'autorisation serait de 18 mois, et le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 130 euros. L'autorisation porterait sur un maximum de 10 % du capital, soit à titre indicatif, 60 137 723 actions pour un montant maximal de 7,8 milliards d'euros au 10 février 2011, étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

(1) Voir le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, chapitre 3. « Droits et obligations des administrateurs », 3.6.4.2. « Respect de l'intérêt de la Société », page 139



5.1.2. Partie extraordinaire

5.1.2.1. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (neuvième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'Administration une autorisation d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourrait pas avoir pour effet de porter le capital social, qui est actuellement de 120 275 447 euros, à un montant supérieur à 180 000 000 euros, ce qui correspond à une augmentation maximum de 59 724 553 euros par rapport au capital actuel, soit une augmentation de 49,65 % du capital actuel.

Aucune option de sur-allocation n'est prévue.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

5.1.2.2. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et aux mandataires sociaux des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société L'Oréal (dixième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'Administration une autorisation d'attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions (stock-options).

Les stock-options rapprochent les intérêts de leurs bénéficiaires de ceux des actionnaires eux-mêmes en leur faisant partager la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Il s'agit de donner au Conseil d'Administration les moyens d'associer, de motiver et de fidéliser plus particulièrement les dirigeants mandataires sociaux et les salariés exerçant des responsabilités clés dont notamment les membres du Comité Exécutif qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du Groupe.

Le nombre total des options qui pourraient être consenties dans le cadre de cette autorisation ne pourrait donner droit à souscrire ou acheter un nombre total d'actions représentant plus de 0,6 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Le prix d'exercice serait calculé comme suit :

- ♦ le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des derniers cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce ;
- ♦ le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé sans décote, le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Les options seront consenties, sauf circonstance particulière, chaque année, postérieurement à la publication des comptes de l'exercice précédent.

Les éventuelles attributions aux mandataires sociaux seront décidées par le Conseil d'Administration, sur la base des propositions du Comité des « Ressources Humaines et Rémunérations », après évaluation de leur performance ;

Les quantités d'options pouvant être exercées dépendront de la réalisation de conditions de performance.

Ces conditions prendront en compte :

- ♦ pour partie l'évolution du chiffre d'affaires de L'Oréal par rapport à un panel de concurrent ; et
- ♦ pour partie l'évolution du résultat d'exploitation de L'Oréal.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne des exercices entiers de la période d'indisponibilité.

La valeur des options consenties aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice donné au titre de la dixième résolution ajoutée à la valeur des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours de cet exercice au titre de la onzième résolution, ne pourra pas représenter plus de 10 % de la valeur totale de l'ensemble des options consenties et des actions attribuées gratuitement au cours de cet exercice au titre de ces deux résolutions. On entend par valeur des options et valeur des actions la juste valeur estimée pour l'établissement des comptes consolidés de la Société en application des normes IFRS.

Les dirigeants mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues de levées d'options. Cette quantité a été fixée par le Conseil d'Administration à un nombre d'actions correspondant à 50 % du « solde des actions issues de la levée ». Les modalités de calcul de ce solde sont détaillées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ne doivent pas recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Un dirigeant mandataire social ne pourra se voir attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions au moment de son départ.

Ce dispositif est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 auquel la Société L'Oréal a choisi de se référer.

Si l'Assemblée Générale vote cette dixième résolution, les éventuelles attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité des « Ressources Humaines et Rémunérations ».

Cette autorisation serait consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale.

5.1.2.3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre (onzième résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés, françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux.

Jusqu'à présent, au titre de l'intéressement à long terme, les dirigeants mandataires sociaux et les salariés exerçant des responsabilités clés dont notamment les membres du Comité Exécutif, étaient exclusivement animés au moyen de stock-options. Afin de développer une politique plus équilibrée entre différents instruments de motivation et de fidélisation, il est proposé de substituer, à l'avenir, une partie de ces stock-options par des attributions gratuites d'actions.

Pour accompagner l'évolution de cette politique d'intéressement à long terme, le nombre d'actions qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre de cette autorisation ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires devienne définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, pour tout ou partie des actions attribuées :

1. soit, au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale ;
2. soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver ces actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive.

Le Conseil d'Administration aura dans tous les cas la faculté de fixer une période d'acquisition ou de conservation plus longue que ces périodes minimales, y compris dans l'hypothèse où la période de conservation minimale est supprimée, ce qui permettra notamment de s'adapter aux différentes contraintes locales.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et les conditions de performance à satisfaire pour l'acquisition définitive de tout ou partie des actions.

Ces conditions prendront en compte :

- ◆ pour partie l'évolution du chiffre d'affaires de L'Oréal par rapport à un panel de concurrents ; et
- ◆ pour partie l'évolution du résultat d'exploitation de L'Oréal.

Le calcul s'effectuera à partir de la moyenne des exercices entiers de la période d'acquisition.

Ces conditions de performance s'appliqueront sur toutes les attributions individuelles supérieures à 200 actions gratuites par plan, à l'exception de celles des mandataires sociaux et du Comité Exécutif, sur lesquelles elles porteront en totalité.

L'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée sans condition de performance dans le cadre d'une attribution effectuée (i) au profit de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-14 du Code du travail ou de l'article 217 *quinquies* du Code général des impôts, ou (ii) au profit de salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères souscrivant à une augmentation de capital réalisée en application de la douzième résolution de la présente Assemblée Générale ou participant à une opération d'actionariat salariés par cession d'actions existantes ou (iii) au profit de salariés non membres du Comité Exécutif pour au maximum 200 des actions qui leur sont attribuées gratuitement dans le cadre de chacun des plans décidés par le Conseil d'Administration.

Les actions seront attribuées gratuitement, sauf circonstance particulière, chaque année, postérieurement à la publication des comptes de l'exercice précédent.

Les éventuelles attributions aux mandataires sociaux seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions du Comité des « Ressources Humaines et Rémunérations » après évaluation de leur performance.

La valeur des options consenties aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice donné au titre de la dixième résolution ajoutée à la valeur des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours de cet exercice au titre de la onzième résolution, ne pourra pas représenter plus de 10 % de la valeur totale de l'ensemble des options consenties et des actions attribuées gratuitement au cours de cet exercice au titre de ces deux résolutions. On entend par valeur des options et valeur des actions la juste valeur estimée pour l'établissement des comptes consolidés de la Société en application des normes IFRS.

Les dirigeants mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions 50 % des actions qui leur seront définitivement attribuées gratuitement au terme de la période d'acquisition.

Un dirigeant mandataire social ne pourra se voir attribuer, gratuitement des actions au moment de son départ.

Ce dispositif est conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 auquel la Société L'Oréal a choisi de se référer.

Si l'Assemblée Générale vote cette onzième résolution, les éventuelles attributions gratuites d'actions seront décidées par le Conseil d'Administration sur la base des propositions de la Direction Générale examinées par le Comité des « Ressources Humaines et Rémunérations ».

L'autorisation demandée à l'Assemblée Générale serait consentie pour une durée limitée à 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée Générale. Cette échéance coïnciderait avec la fin de l'autorisation d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions également soumise au vote de l'Assemblée.

5.1.2.4. Autorisation corrélative d'augmentation de capital réservée aux salariés (douzième résolution)

La délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, ainsi que les autorisations de procéder à des attributions d'options de souscription d'actions et à des attributions gratuites d'actions à émettre, emportent l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code de travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à une moyenne des cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, étant précisé que le Conseil d'Administration, ou son délégué, s'il le juge opportun, est expressément autorisé à réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques et fiscaux applicables dans les pays de résidence des bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital pour une période de 26 mois et dans la limite de 1 % du capital social, soit à titre indicatif au 10 février 2011, une augmentation du capital social d'un montant maximal de 1 202 754 euros par l'émission de 6 013 772 actions nouvelles ; il est précisé que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la douzième résolution s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la neuvième résolution présentée à la présente Assemblée.

5.1.2.5. Pouvoirs pour formalités (treizième résolution)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

5.2. Projet de résolutions Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011

5.2.1. Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le Rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2010 faisant ressortir un bénéfice net de 1 995 329 601,31 euros, contre 1 841 772 283,85 euros au titre de l'exercice 2009.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010.

Troisième résolution

Affectation du bénéfice de l'exercice 2010 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2010 s'élevant à 1 995 329 601,31 euros :

Aucune dotation à la réserve légale, celle-ci s'élevant déjà à plus du dixième du capital social	-
Un montant de sera attribué aux actionnaires à titre de dividende ⁽¹⁾	1 082 479 023,00 €
Le solde soit sera affecté au compte « Autres réserves »	912 850 578,31 €

(1) En ce compris un premier dividende égal à 5 % des sommes dont les titres sont libérés, soit la totalité du capital.

Ce montant est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital au 10 février 2011 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises entre cette date et la date de paiement de ce dividende suite à des levées d'options et ayant droit audit dividende.

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,80 euro par action.

Le dividende sera détaché de l'action le vendredi 29 avril 2011 et sera payé aux actionnaires le mercredi 4 mai 2011.

La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto-détenues sera affectée au compte « Autres Réserves ».

Il est rappelé qu'en l'état actuel du droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou sur des revenus perçus au cours de la même année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2007	2008	2009
Dividende par action	1,38 €	1,44 €	1,50 €

Quatrième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Madame Liliane Bettencourt.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annette Roux

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Madame Annette Roux.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution**Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Henri Filippi**

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Henri Filippi.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution**Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence annuels, une somme globale maximum de 1 300 000 euros, et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Huitième résolution**Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, à acheter des actions de la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- ◆ le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 130 euros ;
- ◆ le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces rachats, soit à titre indicatif au 10 février 2011, 60 137 723 actions, pour un montant maximal de 7,8 milliards d'euros, étant entendu que la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

Les montants indiqués précédemment seront ajustés le cas échéant en cas d'opération sur le capital le justifiant.

La Société pourra acheter ses propres actions en vue de :

- ◆ leur annulation à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital ;
- ◆ leur attribution ou cession aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi française ou étrangère, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, de tous plans d'actionnariat des salariés ainsi que de réaliser toute opération de couverture afférente aux plans d'actionnariat des salariés précités ;

- ◆ l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement ;
- ◆ leur conservation et remise ultérieure en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prendra fin à l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la présente Assemblée et prive d'effet à compter de ce jour toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration aura la faculté d'affecter à l'un ou l'autre de ces objectifs la totalité des actions actuellement auto-détenues par la Société aux conditions prévues dans le présent programme de rachat. Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

5.2.2. Partie extraordinaire**Neuvième résolution****Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, de réserves, bénéfiques ou autres**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et conformément aux articles L. 225-109 et suivants du Code de commerce, notamment à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital :
 - a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société,
 - b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attributions d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée ;

2. Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées ne pourra pas avoir pour effet de porter le capital social qui est à la date du 10 février 2011 de 120 275 447 euros à un montant supérieur à 180 000 000 euros ;
 3. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des émissions visées au 1.a décide que :
 - a) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution ;
 - b) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions, le Conseil d'Administration pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
 4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres visées au 1b, décide, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ;
 5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.
- ◆ décide que le nombre total d'options qui seront ainsi consenties ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions représentant plus de 0,6 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce nombre maximal d'actions, à émettre ou existantes, ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être émises en raison d'un ajustement des options dans les conditions prévues par le Code de commerce ;
 - ◆ décide que la valeur des options consenties aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice donné au titre de cette dixième résolution ajoutée à la valeur des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours de cet exercice au titre de la onzième résolution, ne pourra pas représenter plus de 10 % de la valeur totale de l'ensemble des options consenties et des actions attribuées gratuitement au cours de cet exercice au titre de ces deux résolutions. On entend par valeur des options et valeur des actions la juste valeur estimée pour l'établissement des comptes consolidés de la Société en application des normes IFRS ;
 - ◆ décide que l'exercice des options sera lié à des conditions de performance à satisfaire fixées par le Conseil d'Administration ;
 - ◆ décide que :
 - le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé sans décote le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à la moyenne des derniers cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni au cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce,
 - le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé sans décote le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours constatés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour où les options seront consenties ;
 - ◆ décide que les options devront être exercées dans un délai maximum de 10 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties ;
 - ◆ décide que si la Société réalise, après l'attribution des options, des opérations financières notamment sur le capital, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions légales et réglementaires ;
 - ◆ prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires d'options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

Dixième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir aux salariés et aux mandataires sociaux des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société L'Oréal

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- ◆ autorise le Conseil d'Administration à consentir des options d'achat d'actions existantes et/ou des options de souscription d'actions nouvelles de la Société L'Oréal, au bénéfice de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux tant de la Société L'Oréal que des sociétés françaises et étrangères, ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- ◆ fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois ;

- ◆ délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de sous-déléguer au Directeur Général, pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour :
 - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,
 - imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- ◆ délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour constater les augmentations du capital social résultant des levées d'options, procéder aux modifications corrélatives des statuts, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- ◆ prend acte que la présente autorisation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite aux salariés et mandataires sociaux d'actions existantes et/ou à émettre

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- ◆ autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés, françaises et étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société L'Oréal ;
- ◆ fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui pourra être utilisée en une ou plusieurs fois ;
- ◆ décide que le nombre d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,6 % du capital social constaté au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé que ce nombre maximal d'actions, à émettre ou existantes, ne tient pas compte du nombre d'actions supplémentaires qui pourraient être attribuées en raison d'un ajustement du nombre d'actions attribuées initialement à la suite d'une opération sur le capital de la Société ;
- ◆ décide que la valeur des options consenties aux dirigeants mandataires sociaux au cours d'un exercice donné au titre de la dixième résolution ajoutée à la valeur des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux au cours de cet exercice au titre de cette onzième résolution, ne pourra pas représenter plus de 10 % de la valeur totale de l'ensemble des options consenties et des actions attribuées gratuitement au cours de cet exercice au titre de ces deux résolutions. On entend par valeur des options et valeur des actions la juste valeur estimée pour l'établissement des comptes consolidés de la Société en application des normes IFRS ;
- ◆ décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions et le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun ainsi que les conditions à satisfaire pour que l'attribution devienne définitive, notamment les conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée sans condition de performance dans le cadre d'une attribution effectuée (i) au profit de l'ensemble des salariés et mandataires sociaux de la Société L'Oréal et, le cas échéant, de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-14 du Code du travail ou de l'article 217 *quinquies* du Code général des impôts, ou (ii) au profit de salariés et mandataires sociaux de sociétés étrangères souscrivant à une augmentation de capital réalisée en application de la douzième résolution de la présente Assemblée Générale ou participant à une opération d'actionnariat salariés par cession d'actions existantes ou (iii) au profit de salariés non membres du Comité Exécutif pour au maximum 200 des actions qui leur sont attribuées gratuitement dans le cadre de chacun des plans décidés par le Conseil d'Administration ;
- ◆ décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de la satisfaction des autres conditions fixées lors de l'attribution, pour tout ou partie des actions attribuées :
 - soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale,
 - ou au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, étant précisé que les bénéficiaires devront alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;
- ◆ décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration des périodes d'acquisition susvisées en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième catégorie prévue à l'article L. 341-1 du Code de la sécurité sociale et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale ;

- ◆ autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions, liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société au sens de l'article L. 225-181 du Code de commerce, de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- ◆ prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires d'actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- ◆ délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, étant rappelé que le Conseil d'Administration pourra prévoir des durées de période d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus.
- ◆ décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée, (soit à titre indicatif au 10 février 2011, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximum de 1 202 754 euros par l'émission de 6 013 772 actions nouvelles) ;
- ◆ décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente résolution s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital prévu à la neuvième résolution présentée à la présente Assemblée ;
- ◆ décide que le prix de souscription pourra comporter une décote par rapport à une moyenne des cours cotés sur le marché NYSE-Euronext Paris aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, laquelle décote ne pourra excéder 20 % de cette moyenne, étant précisé que le Conseil d'Administration, ou son délégataire, s'il le juge opportun, est expressément autorisé à réduire ou supprimer la décote, notamment pour tenir compte des régimes juridiques et fiscaux applicables dans les pays de résidence des bénéficiaires de l'augmentation de capital ;

Douzième résolution

Délégation de compétence accordée au Conseil d'Administration en vue de permettre la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Extraordinaires et dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- ◆ délègue au Conseil d'Administration la compétence pour procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservée aux salariés, et anciens salariés éligibles, de la Société et des sociétés, françaises et étrangères, qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;
- ◆ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, étant précisé que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises sur le fondement de la présente résolution pourra être effectuée par l'intermédiaire de fonds commun de placement d'entreprise ou tout autre organisme collectif autorisé par la réglementation ;
- ◆ fixe à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, pour sa partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- ◆ décide, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises, au titre de l'abondement qui pourrait être versé en application du ou des règlement(s) de plan d'épargne d'entreprise, et/ou au titre de la décote, sous réserve que la prise en compte de leur contre-valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pour effet de dépasser les limites prévues aux articles L. 3332-11 et L. 3332-19 du Code du travail ;
- ◆ décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet, notamment, de :
 - fixer les conditions que devront remplir les salariés et anciens salariés éligibles pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux titres émis en vertu de la présente délégation,
 - arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - décider le montant à émettre, les caractéristiques, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le prix d'émission, les dates de la période de souscription et les modalités de chaque émission,
 - fixer le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leurs titres et les modalités de paiement,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,

- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Treizième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

6

Informations complémentaires

	Page		Page
6.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	182	6.3. Marchés des titres	185
6.1.1. Capital social	182	6.3.1. Volumes des transactions et évolution du cours de l'action de la Société	185
6.1.2. Forme juridique	182	6.3.2. Rentabilité totale pour l'actionnaire	186
6.1.3. Législation de l'émetteur	182	6.3.3. Dividendes	189
6.1.4. Activité	182	6.4. Politique d'investissements	189
6.1.5. Date de constitution et durée de vie de la Société (article 5 des statuts)	182	6.5. Politique d'information	189
6.1.6. Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)	182	6.6. Evénements récents et perspectives	191
6.1.7. Immatriculation de la Société	183	6.7. Responsables du contrôle des comptes	192
6.1.8. Consultation des documents relatifs à la Société	183	6.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	192
6.1.9. Direction Générale (article 11 des statuts)	183	6.9. Informations financières historiques incluses par référence	192
6.1.10. Exercice social (article 14 des statuts)	183		
6.1.11. Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)	183		
6.1.12. Assemblées Générales	184		
6.1.13. Seuils de détention du capital	184		
6.2. L'action L'Oréal	184		
6.2.1. Fiche signalétique de l'action L'Oréal	184		
6.2.2. Données boursières	184		

6.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

6.1.1. Capital social

Voir informations pages 87 à 92 du présent document.

6.1.2. Forme juridique

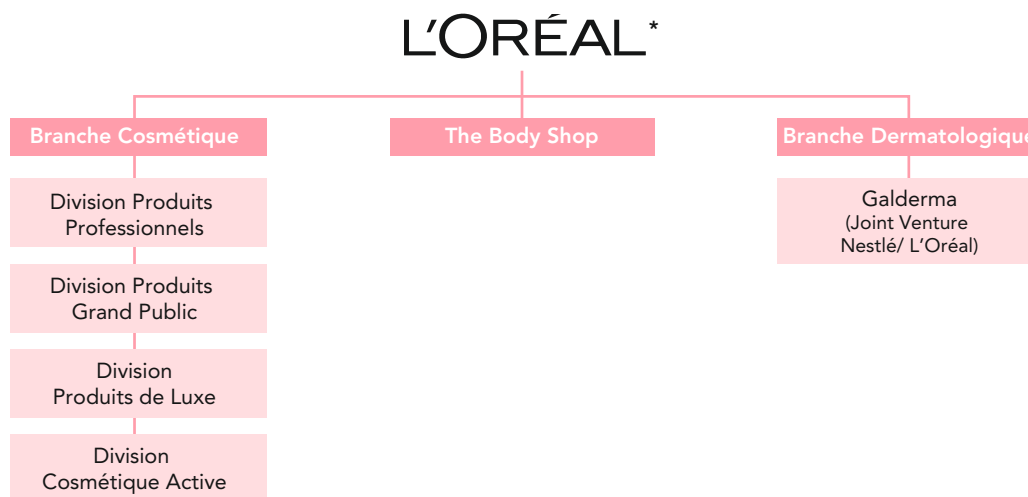
L'Oréal est une société anonyme.

6.1.3. Législation de l'émetteur

Française.

6.1.4. Activité

La Société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du Groupe dans le monde, exerce une fonction de holding ainsi qu'une activité commerciale spécifique à la France. L'essentiel des filiales a un rôle de développement et de commercialisation des produits fabriqués dans les usines du Groupe. La Société L'Oréal possède la totalité du capital de la très grande majorité de ses filiales (voir schéma ci-dessous). Dans les autres, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs. Par ailleurs, elle détient des participations importantes dont le détail figure aux pages 58 à 63 et pages 163 à 167.



* La quasi-totalité des filiales sont rattachées à L'Oréal SA avec un pourcentage de détention ou de contrôle de 100 % ou avoisinant. Leur liste détaillée figure en annexe des comptes consolidés et sociaux pages 58 à 63 et pages 163 à 167.

6.1.5. Date de constitution et durée de vie de la Société (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1^{er} janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

6.1.6. Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La Société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- ◆ la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement ;

- ◆ la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- ◆ toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la Société et sous quelque forme que ce soit ;
- ◆ la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de sociétés, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles. »

6.1.7. Immatriculation de la Société

632 012 100 RCS Paris.

6.1.8. Consultation des documents relatifs à la Société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible. Voir également le site www.loreal-finance.com.

6.1.9. Direction Générale (article 11 des statuts)

1. « Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration, lors de chaque nomination ou renouvellement, du mandat du Président du Conseil d'Administration ou du mandat du Directeur Général. Le Conseil d'Administration doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas modification des statuts.

2. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du §1 ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

3. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

4. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués. »

6.1.10. Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

6.1.11. Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

- A. « Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

1. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que – si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement – les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.

2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux. Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions.

3. S'il en existe un, le solde est réparti entre les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit aux mêmes revenus.

Toutefois, tout actionnaire qui justifie à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux actions ainsi inscrites, égale à 10 % du dividende (premier dividende et dividende) versé aux autres actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en actions nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur.

De même, tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une telle inscription depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par distribution d'actions gratuites, bénéficie d'une majoration du nombre d'actions gratuites à lui distribuer, égale à 10 %, ce nombre étant arrondi à l'unité inférieure en cas de rompu.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assimilées, pour le calcul des droits au dividende majoré et aux attributions majorées, aux actions anciennes dont elles sont issues.

Le nombre d'actions éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice écoulé.

- B. Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

6.1.12. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales et réglementaires édictées à ce sujet.

Depuis l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, il n'existe plus de droits de vote double.

6.1.13. Seuils de détention du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la Société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la Société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils » (article 7, alinéa 2 des statuts). Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote (article L. 233-7 du Code de commerce).

« A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

Voir également l'intégralité des statuts de la Société sur le site www.loreal-finance.com.

6.2. L'action L'Oréal

6.2.1. Fiche signalétique de l'action L'Oréal

Code Isin : FR0000120321.

Code prime de fidélité :

♦ dividende + 10 % en 2012 : FR0010833269

♦ dividende + 10 % en 2013 : FR0010970285

Quotité : 1 action.

Valeur nominale : 0,2 euro.

Négociation au comptant à Paris.

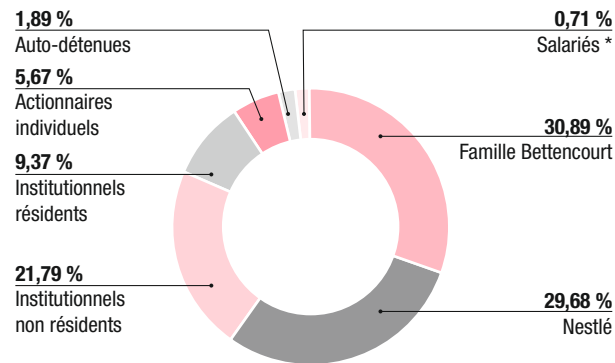
Valeur éligible au Service à Règlement Différé (SRD).

Des *American Depositary Receipts* circulent librement aux Etats-Unis à l'initiative de quelques banques opérant aux Etats-Unis.

6.2.2. Données boursières

Cours au 31 décembre 2010	83,08 euros
Cours le plus haut	88,00 euros le 21 octobre 2010
Cours le plus bas	70,90 euros le 7 mai 2010
Progression annuelle au 31 décembre 2010	
♦ L'Oréal	6,51 %
♦ CAC 40	- 3,34 %
♦ Euronext 100	1,03 %
♦ DJ Euro Stoxx 50	- 5,81 %
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	49,93 milliards d'euros
Au 31 décembre 2010, le poids de l'action L'Oréal est de :	
♦ dans le CAC 40	2,86 %
♦ dans Euronext 100	3,06 %
♦ dans le DJ Euro Stoxx 50	1,26 %

Structure de l'actionnariat au 31.12.2010



* Au sein du Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) de L'Oréal.

6.3. Marchés des titres

6.3.1. Volumes des transactions et évolution du cours de l'action de la Société

Selon données NYSE - Euronext, seule place de négociation pour laquelle des statistiques rétrospectives fiables ont pu être collectées.

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions
	Plus haut	Plus bas	Moyen	En millions d'euros
2008				
Janvier	99,26	74,25	86,62	205,43
Février	87,89	77,87	81,85	135,27
Mars	82,73	75,56	78,72	137,87
Avril	85,19	72,47	77,70	154,00
Mai	79,65	76,26	77,81	102,11
Juin	78,70	66,00	73,06	110,42
Juillet	70,38	60,62	66,51	118,92
Août	75,10	66,27	69,99	95,28
Septembre	78,50	67,24	71,84	149,52
Octobre	70,80	53,32	63,39	183,47
Novembre	67,90	57,78	62,10	109,40
Décembre	64,80	58,26	61,86	81,26

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions
	Plus haut	Plus bas	Moyen	En millions d'euros
2009				
Janvier	65,40	50,00	56,95	83,78
Février	56,00	50,00	52,66	72,18
Mars	52,50	46,00	50,30	75,75
Avril	55,61	49,29	52,62	83,90
Mai	58,50	54,48	56,45	61,83
Juin	57,05	51,85	54,10	54,33
Juillet	62,68	50,72	54,44	50,99
Août	71,00	58,51	61,48	67,78
Septembre	69,05	65,01	67,52	71,02
Octobre	71,46	64,50	68,28	58,35
Novembre	74,75	68,69	72,19	61,16
Décembre	79,32	72,64	76,37	60,77

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions
	Plus haut	Plus bas	Moyen	En millions d'euros
2010				
Janvier	80,22	75,60	77,92	61,59
Février	77,97	71,90	75,53	84,15
Mars	80,51	76,62	78,68	66,52
Avril	83,76	76,82	80,25	97,75
Mai	79,50	70,90	75,18	126,83
Juin	84,28	74,50	79,78	97,77
Juillet	85,00	77,49	81,64	85,50
Août	83,38	75,03	78,48	81,90
Septembre	84,89	78,53	82,62	82,97
Octobre	88,00	80,10	83,91	74,16
Novembre	87,91	81,66	85,34	54,33
Décembre	86,93	81,90	85,40	57,26

Date	Cours en euros			Moyenne quotidienne des transactions
	Plus haut	Plus bas	Moyen	En millions d'euros
2011				
Janvier	86,95	82,27	84,30	70,07
Février	90,00	82,14	86,14	93,47

Evolution du cours de l'action L'Oréal par rapport à l'indice CAC 40 du 1^{er} janvier 2007 au 28 février 2011



6.3.2. Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir

la « rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

6.3.2.1. Evolution sur 5 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses En euros	Recettes En euros	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2005	Achat de 239 actions, à 62,80 €	15 009,20		239
10.05.2006	Dividende : 1,00 € par action		239,00	239
	Ré-investissement : achat de 4 actions à 72,65 €	290,60		243
03.05.2007	Dividende : 1,18 € par action		286,74	243
	Ré-investissement : achat de 4 actions à 86,67 €	346,68		247
30.04.2008	Dividende : 1,38 € par action		340,86	247
	Ré-investissement : achat de 5 actions à 76,21 €	381,05		252
24.04.2009	Dividende : 1,44 € par action		362,88	252
	Ré-investissement : achat de 7 actions à 52,015 €	364,11		259
05.05.2010	Dividende : 1,50 € par action		388,50	259
	Ré-investissement : achat de 6 actions à 76,77 €	460,62		265
Total		16 852,26	1 617,98	
Montant net total investi		15 234,28		

Valeur du portefeuille au 31.12.2010 (265 titres à 83,08 euros) : 22 016,20 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 1,47 en 5 ans (inflation cumulée sur 5 ans = 7,8 % – Source INSEE) et le capital final représente 1,45 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 7,76 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2010, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA : Il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

6.3.2.2. Evolution sur 10 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses En euros	Recettes En euros	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2000	Achat de 164 actions, à 91,30 €	14 973,20		164
08.06.2001	Dividende : 0,44 € par action, avoir fiscal non compris		72,16	164
	Ré-investissement : achat de 1 action à 78,15 €	78,15		165
04.06.2002	Dividende : 0,54 € par action, avoir fiscal non compris		89,10	165
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 74,95 €	149,90		167
27.05.2003	Dividende : 0,64 € par action, avoir fiscal non compris		106,88	167
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 61,10 €	122,20		169
14.05.2004	Dividende : 0,73 € par action, avoir fiscal non compris		123,37	169
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 63,65 €	127,30		171
11.05.2005	Dividende : 0,82 € par action		140,22	171
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 56,50 €	169,50		174
10.05.2006	Dividende : 1,00 € par action		174,00	174
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 72,65 €	217,95		177
03.05.2007	Dividende : 1,18 € par action		208,86	177
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 86,67 €	260,01		180
30.04.2008	Dividende : 1,38 € par action		248,40	180
	Ré-investissement : achat de 4 actions à 76,21 €	304,84		184
24.04.2009	Dividende : 1,44 € par action		264,96	184
	Ré-investissement : achat de 6 actions à 52,015 €	312,09		190
05.05.2010	Dividende : 1,50 € par action		285,00	190
	Ré-investissement : achat de 4 actions à 76,77 €	307,08		194
Total		17 022,22	1 712,95	
Montant net total investi		15 309,27		

Valeur du portefeuille au 31.12.2010 (194 titres à 83,08 euros) : 16 117,52 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 1,08 en 10 ans (inflation cumulée sur 10 ans = 18,8 % – Source INSEE) et le capital final représente 1,05 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 0,52 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2010, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA : Il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

6.3.2.3. Evolution sur 20 ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons et rompus de droits d'attribution

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses En euros	Recettes En euros	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1990	Achat de 209 actions, à 71,80 €	15 006,20		209
28.06.1991	Dividende : 1,06714 € par action, avoir fiscal non compris		223,03	209
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 87,20 €	261,60		212
26.06.1992	Dividende : 1,28057 € par action, avoir fiscal non compris		271,48	212
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 140,255 €	280,51		214
25.06.1993	Dividende : 1,46351 € par action, avoir fiscal non compris		313,19	214
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 167,69 €	335,38		216
28.06.1994	Dividende : 1,64645 € par action, avoir fiscal non compris		355,63	216
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 167,69 €	503,07		219
28.06.1995	Dividende : 1,85988 € par action, avoir fiscal non compris		407,31	219
	Ré-investissement : achat de 3 actions à 185,84 €	557,52		222
28.06.1996	Dividende : 2,02757 € par action, avoir fiscal non compris		450,12	222
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 260,54 €	521,08		224
01.07.1996	Attribution gratuite (1 pour 10)			246
31.07.1996	Indemnisation de 4 droits à 22,85668 € par droit		91,43	246
	Ré-investissement : achat de 1 action à 236,91 €	236,91		247
01.07.1997	Dividende : 2,13429 € par action, avoir fiscal non compris		527,17	247
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 393,93 €	787,86		249
12.06.1998	Dividende : 2,43918 € par action, avoir fiscal non compris		607,36	249
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 473,05 €	946,10		251
15.06.1999	Dividende : 2,82031 € par action, avoir fiscal non compris		707,90	251
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 586,50 €	1 173,00		253
15.06.2000	Dividende : 3,40 € par action, avoir fiscal non compris		860,20	253
	Ré-investissement : achat de 2 actions à 825,00 €	1 650,00		255
03.07.2000	Division du nominal par dix (échange 10 pour 1)			2 550
08.06.2001	Dividende : 0,44 € par action, avoir fiscal non compris		1 122,00	2 550
	Ré-investissement : achat de 15 actions à 78,15 €	1 172,25		2 565
04.06.2002	Dividende : 0,54 € par action, avoir fiscal non compris		1 385,10	2 565
	Ré-investissement : achat de 19 actions à 74,95 €	1 424,05		2 584
27.05.2003	Dividende : 0,64 € par action, avoir fiscal non compris		1 653,76	2 584
	Ré-investissement : achat de 28 actions à 61,10 €	1 710,80		2 612
14.05.2004	Dividende : 0,73 € par action, avoir fiscal non compris		1 906,76	2 612
	Ré-investissement : achat de 30 actions à 63,65 €	1 909,50		2 642
11.05.2005	Dividende : 0,82 € par action		2 166,44	2 642
	Ré-investissement : achat de 39 actions à 56,50 €	2 203,50		2 681
10.05.2006	Dividende : 1,00 € par action		2 681,00	2 681
	Ré-investissement : achat de 37 actions à 72,65 €	2 688,05		2 718
03.05.2007	Dividende : 1,18 € par action		3 207,24	2 718
	Ré-investissement : achat de 38 actions à 86,67 €	3 293,46		2 756
30.04.2008	Dividende : 1,38 € par action		3 803,28	2 756
	Ré-investissement : achat de 50 actions à 76,21 €	3 810,50		2 806
24.04.2009	Dividende : 1,44 € par action		4 040,64	2 806
	Ré-investissement : achat de 78 actions à 52,015 €	4 057,17		2 884
05.05.2010	Dividende : 1,50 € par action		4 326,00	2 884
	Ré-investissement : achat de 57 actions à 76,77 €	4 375,89		2 941
Total		48 904,40	31 107,04	
Montant net total investi		17 797,36		

Valeur du portefeuille au 31.12.2010 (2 941 titres à 83,08 euros) : 244 338,28 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 16,28 en 20 ans (inflation cumulée sur 20 ans = 38,7 % – Source INSEE) et le capital final représente 13,73 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 14,61 % par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2010, hors impôt sur la plus-value de cession).

NOTA : Il n'est pas tenu compte de l'éventuel impôt sur le revenu payé par l'investisseur au titre des dividendes successifs.

6.3.3. Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

6.4. Politique d'investissements

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à trois types d'investissements :

1. des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel (voir notamment le tome 1, pages 74 et 84) ;
2. des investissements marketing qui sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du Groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle ;

3. des investissements financiers qui sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme.

Pour des raisons stratégiques et concurrentielles, L'Oréal ne peut donc donner aucune information systématique sur les investissements futurs.

Les investissements, de l'ordre de 680 millions d'euros en 2010, concernent la production et la distribution physique pour environ un tiers des investissements, les investissements marketing, intégrant les moules, la PLV et les boutiques pour 45 %. Le solde concerne la Recherche et les différents sièges dans les pays. Les investissements informatiques répartis dans chacune de ces catégories ont représenté 15 % des investissements totaux (voir note 12 page 31 et note 14 page 34 du présent document).

6.5. Politique d'information

L'Oréal poursuit une politique d'amélioration permanente de la qualité de son information financière et du dialogue avec ses actionnaires et avec les investisseurs français et internationaux.

En 2010, la Direction de la Communication Financière de L'Oréal s'est attachée à renforcer et enrichir l'information diffusée aux actionnaires et a multiplié les occasions de rencontres et d'échanges avec la communauté financière.

Des outils toujours plus performants de communication financière :

Rapport Annuel, Document de Référence, Lettres aux actionnaires ont été régulièrement améliorés par un enrichissement de leur contenu et une extension de leur diffusion, notamment avec le développement de l'actionnariat nominatif. Un Guide de l'actionnaire, réédité à l'automne 2010 est proposé à tous ceux qui souhaitent découvrir le titre et participer à l'Aventure L'Oréal.

Des rencontres très nombreuses pour un dialogue régulier et approfondi :

- ◆ comme chaque année, la Direction de la Communication Financière organise deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs, et auxquelles les journalistes qui suivent l'industrie cosmétique sont invités. Les présentations des résultats financiers du Groupe et de l'activité des divisions opérationnelles sont retransmises en direct sur le site financier www.loreal-finance.com, et les informations présentées sont mises à disposition le jour même sur ce site, tant pour les résultats annuels que pour les résultats semestriels ;
- ◆ 10 réunions d'actionnaires dans plusieurs capitales régionales ainsi qu'à l'étranger, en collaboration avec la Fédération Française des Clubs d'Investissement (FFCI), le Cercle de Liaison des Informateurs Financiers en France (CLIFF), des associations d'actionnaires et des journaux financiers ont réuni plus de 2 000 participants ;
- ◆ la participation au Salon Actionaria pour la septième année consécutive a été l'occasion pour de nombreux actionnaires d'assister à une présentation de M. Christian Mulliez, Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances. Ils ont pu également rencontrer directement des représentants du Groupe L'Oréal et se renseigner sur les modalités d'inscription de leurs titres au nominatif ;
- ◆ pour la deuxième année, L'Oréal s'est vu décerner le Prix Spécial de Responsabilité Sociale et Actionariale par le magazine Mieux Vivre Votre Argent qui récompense une vision d'ensemble de la politique actionariale, sociale et environnementale ;
- ◆ l'inscription de leurs actions au nominatif intéresse un nombre toujours plus grand d'actionnaires. Ce mode de détention et le dividende majoré auquel il donne droit ont fait l'objet d'une campagne de communication ciblée à l'automne 2010 ;
- ◆ créé au début de l'année 2010, le « Comité Consultatif des Actionnaires Individuels » regroupe 18 actionnaires (nominatifs et au porteur) qui participent activement, par leur réflexion et leurs travaux au développement et à l'enrichissement de la communication financière du Groupe sur des thèmes tels que : l'Assemblée Générale, la communication Digitale, la communication extra-financière ou le développement du marché cosmétique ;
- ◆ la Direction des Relations Investisseurs organise tout au long de l'année de très nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels des principales places boursières mondiales ;
- ◆ le site financier www.loreal-finance.com, créé dès 1997 à l'intention des professionnels de la finance internationale et de tous les actionnaires de L'Oréal a été revu et enrichi en 2010 avec notamment une présentation totalement interactive du Rapport d'Activité des divisions opérationnelles.

Enfin, un numéro vert pour la France (0 800 66 66 66) et l'étranger (+ 33 1 40 14 80 50) est à la disposition des actionnaires de L'Oréal. Un serveur vocal interactif permet, 24 heures sur 24, d'accéder aux informations sur le cours de Bourse, le calendrier de l'actionnaire ou un résumé du dernier communiqué. Le Service actionnaires est également disponible sur ce numéro pendant les horaires d'ouverture (voir également les pages de l'actionnaire dans le tome 1, pages 80 et 81).

6.6. Evénements récents et perspectives

Voir événements post-clôture à l'exercice dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés page 57 et perspectives page 72.

10 février 2011

Publication résultats annuels 2010 : forte croissance du chiffre d'affaires et des résultats.

Le texte intégral de ce communiqué a été mis en ligne et est consultable sur le site www.loreal-finance.com.

Sir Lindsay Owen-Jones a fait part au Comité des Nominations et de la Gouvernance réuni le 9 février 2011 puis au Conseil d'Administration réuni le 10 février 2011 de sa volonté d'achever le transfert de responsabilités à son successeur avant l'âge de 65 ans, à savoir le 17 mars 2011, comme prévu dès l'origine et annoncé à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2005. Le Conseil a voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Jean-Paul Agon en tant que Président-Directeur Général de L'Oréal.

25 février 2011

Galderma déclare inconditionnelle son offre sur Q-Med et acquerra toutes les actions proposées.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, au 28 février 2011, d'éléments susceptibles de représenter un changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2010.

6.7. Responsables du contrôle des comptes

2008, 2009 et 2010	Date de 1 ^{re} nomination	Date de nomination	Mandat en cours	
			Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires				
PricewaterhouseCoopers Audit Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par Etienne Boris 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	27 avril 2010	6 exercices	
Deloitte & Associés Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représenté par David Dupont Noel 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	27 avril 2010	6 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015 à tenir en 2016
Suppléants				
M. Yves Nicolas 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	27 avril 2010	6 exercices	
Société BEAS sise 7, Villa Houssay 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	27 avril 2010	27 avril 2010	6 exercices	

6.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés page 57 du présent document.

6.9. Informations financières historiques incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence 2010 :

- ◆ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 établis en application des normes IFRS, et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 4 à 61 et page 190 du tome 2 du Document de Référence 2009, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2010 sous le numéro D. 10-0131, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2009 figurant en pages 64 à 70 du tome 2 du Document de Référence ;
- ◆ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 établis en application des normes IFRS, et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 4 à 57 et page 188 du tome 2 du Document de Référence 2008, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mars 2009 sous le numéro D. 09-0141, ainsi que les informations extraites du Rapport de Gestion 2008 figurant en pages 60 à 67 du tome 2 du Document de Référence.

7 Rapports des Commissaires aux Comptes et Attestation

	Page		Page
7.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels*	194	7.6 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	198
7.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés*	195	7.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	199
7.3 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	196	7.8 Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	200
7.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	197	7.9 Attestation du Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	200
7.5 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux	198		

* Ces informations font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

7.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ◆ le contrôle des comptes annuels de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note 1.7.1 « Principes comptables - Immobilisations financières - Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ◆ le contrôle des comptes consolidés de la Société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ◆ la justification de nos appréciations ;
- ◆ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ L'Oréal procède à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an, selon les modalités décrites dans les notes 1.15 et 13 des états financiers. Nous avons revu les modalités de mises en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les hypothèses retenues ;
- ◆ les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits dans les notes 1.23 et 21 des états financiers. Nous avons revu la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les données utilisées et les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le Rapport de Gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.3 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société L'Oréal et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le Rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ◆ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le Rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et ;
- ◆ d'attester que le Rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations

concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ◆ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le Rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ◆ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ◆ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le Rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le Rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale du 27 avril 2010 et communiquée dans notre rapport spécial du 19 février 2010.

Convention concernant Monsieur Jean-Paul Agon

- ◆ confirmation de la suspension du contrat de travail de Monsieur Jean-Paul Agon concomitamment à son mandat social ;

- ◆ suppression de toute indemnité due au titre du mandat social.

En cas de départ et selon les motifs de celui-ci, il ne serait versé à Monsieur Jean-Paul Agon que les seules indemnités de licenciement, sauf faute grave ou lourde, ou de départ ou mise à la retraite dues au titre du contrat de travail suspendu. Ces indemnités, étant attachées uniquement à la rupture du contrat de travail et en stricte application de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal, sont dues en tout état de cause par application des règles d'ordre public du Droit du travail. Elles ne sont soumises à aucune autre condition que celles prévues par la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ou les accords susvisés. Il en va de même de la clause de non-concurrence et de la contrepartie pécuniaire qui lui est attachée.

En aucun cas, les rémunérations au titre du mandat social ne seront prises en considération pour le calcul des indemnités dues en application de la convention collective et des accords collectifs applicables à l'ensemble des cadres de L'Oréal.

Monsieur Jean-Paul Agon continuera de bénéficier du régime de retraite à prestations définies dont relèvent actuellement les cadres dirigeants du Groupe.

- ◆ Modification de certaines des modalités de la suspension du contrat de travail :

- la rémunération de référence à prendre en compte pour l'ensemble des droits attachés au contrat de travail, et notamment pour le calcul de la retraite à prestations définies, est établie à partir de la rémunération à la date de suspension du contrat en 2006, soit 1 500 000 euros de rémunération fixe et 1 250 000 euros de rémunération variable. Cette rémunération de référence est réévaluée chaque année par application du coefficient de revalorisation des salaires et des cotisations publié par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Elle est au 1er janvier 2011 de 1 584 000 euros de rémunération fixe et 1 320 000 euros de rémunération variable ;
- l'ancienneté retenue prendra en compte l'ensemble de la carrière, y compris les années effectuées en qualité de Directeur Général.

- ◆ Poursuite de l'assimilation de Monsieur Jean-Paul Agon à un cadre dirigeant pendant la durée de son mandat social lui permettant de continuer de bénéficier pendant la durée de son mandat social, des régimes de protection sociale complémentaire et notamment du régime de prévoyance et de frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.5 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux

(Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011 – Dixième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la Société L'Oréal et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner

notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et /ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat d'actions sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les Actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.6 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

(Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011 – Onzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société L'Oréal et des sociétés qui lui sont liées au

sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en une ou plusieurs fois. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

(Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011 – Douzième résolution)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et anciens salariés éligibles de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dès lors que ces salariés sont adhérents à un plan d'épargne entreprise du groupe L'Oréal, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Le nombre total de titres de capital susceptibles d'être émis, en une ou plusieurs fois, en application de cette délégation, est plafonné à 1% du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée Générale.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une période de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque augmentation de capital que le Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre de cette délégation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Deloitte & Associés
David Dupont-Noel

7.8 Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

Monsieur Christian Mulliez, Vice-Président Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Directeur Général de L'Oréal, Monsieur Jean-Paul Agon.

7.9 Attestation du Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de Gestion figurant en chapitre 2 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 190 du Document de Référence 2009 déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le n°D.10-0131, qui contient une observation technique relative aux changements de méthodes comptables et de présentation des états financiers. »

Clichy, le 16 mars 2011

Par délégation du Directeur Général,

Christian Mulliez

Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances

Table des matières

Les deux tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2010 du Groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

TOME 1 : PLAQUETTE GENERALE	PAGE
Message du Président	04
Interview du Directeur Général	06
Conseil d'Administration	09
Gouvernement d'Entreprise	10
Comité Exécutif	12
L'Oréal en chiffres	14
Engagements	16
Mécénat	20
Recherche et Innovation	22
International	28
Activités	34
Produits Professionnels	36
Produits Grand Public	42
Produits de Luxe	50
Cosmétique Active	58
The Body Shop	64
Galderma	66
Expertises	68
Ressources Humaines	70
Opérations	74
Administration et Finances	78
Bourse et Actionnaires	80
En Pratique	86

TOME 2 : COMPTES 2010, RAPPORT DE GESTION ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	PAGE
1. Comptes consolidés 2010	3
1.1. Comptes de résultat consolidés comparés	4
1.2. Etats consolidés du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5
1.3. Bilans consolidés comparés	6
1.4. Tableaux de variations des capitaux propres consolidés	7
1.5. Tableaux des flux de trésorerie consolidés comparés	8
1.6. Notes annexes	9
1.7. Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010	58
2. Rapport de Gestion 2010 du Conseil d'Administration	64
2.1. Activité du Groupe en 2010	66
2.2. Rapport sur les comptes sociaux	73
2.3. Facteurs de risques	75
2.4. Organisation du Conseil d'Administration	81
2.5. Rémunérations des mandataires sociaux	81
2.6. Informations concernant le capital social	87
2.7. Informations sociales et environnementales	93
2.8. Annexe : Filiales et participations	107
2.9. Annexe : Résultats financiers sur cinq ans	108
3. Rapport 2010 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal	109
3.1. Rappel des principes	110

Table de concordance

Table de concordance du Rapport Financier Annuel

3.2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	110
3.3. Mandataires sociaux	114
3.4. Informations générales sur les séances du Conseil d'Administration	122
3.5. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne	127
3.6. Annexe : texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'Administration	134
4. Comptes sociaux 2010	141
4.1. Comptes de résultat comparés	142
4.2. Bilans comparés	143
4.3. Variation des capitaux propres	144
4.4. Tableau des flux de trésorerie	145
4.5. Notes Annexes	146
4.6. Annexe : Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2010	163
5. Assemblée Générale Mixte 2011	169
5.1. Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions	170
5.2. Projet de résolutions - Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2011	175
6. Informations complémentaires	181
6.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	182
6.2. L'action L'Oréal	184
6.3. Marchés des titres	185
6.4. Politique d'investissements	189
6.5. Politique d'information	189
6.6. Événements récents et perspectives	191
6.7. Responsables du contrôle des comptes	192
6.8. Honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	192
6.9. Informations financières historiques incluses par référence	192
7. Rapports des Commissaires aux Comptes et Attestation	193
7.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	194
7.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	195
7.3. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	196
7.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	197
7.5. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux	198
7.6. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou a émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	198
7.7. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	199
7.8. Responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	200
7.9. Attestation du responsable du Document de Référence et du Rapport Financier Annuel	200
Table des matières	201
Table de concordance du Rapport Financier Annuel	202
Table de concordance du Document de Référence	203

Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

RUBRIQUES DE L'ARTICLE L.451-1-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER	TOME	PAGES
1. Comptes Annuels 2010	2	142- 167
2. Comptes Consolidés 2010	2	4 - 63
3. Rapport de Gestion 2010 du Conseil d'Administration de L'Oréal	2	66 - 108, 114 - 122
4. Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2010	2	200
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels 2010	2	194
6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés 2010	2	195

Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809/2004.

RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT EUROPEEN N° 809/2004	TOME	PAGES
1. Personnes responsables		
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	2	200
1.2. Attestation des personnes responsables	2	200
2. Contrôleurs légaux des comptes	2	192
3. Informations financières sélectionnées	1	14 -15, 82- 85
4. Facteurs de risque	2	75 - 81
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société	1	32 - 67, 4 ^{ème} couv
	2	182 - 184
5.2. Investissements	1	74, 84
	2	189
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1	34 - 67
6.2. Principaux marchés	1	30 - 33
6.3. Evénements exceptionnels	N/A	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1	24
	2	76 - 77
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	3 ^o de couverture
7. Organigramme		
7.1. Description sommaire du Groupe	1	34 - 35
	2	182
7.2. Liste des filiales importantes	2	58 - 63, 163- 167
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	1	75
	2	14, 34 - 35, 147, 153
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2	77 - 78
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	2	70 - 72
9.2. Résultat d'exploitation	1	14, 82, 84 - 85
	2	4, 19 - 22, 70 - 72
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux	2	7, 37 - 42
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	1	84
	2	8, 36, 55
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	2	48- 49, 158
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la Société	2	48, 78 - 79, 158
10.5. Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements sur lesquels la direction a pris des engagements fermes et les immobilisations corporelles planifiées	1	84
	2	8, 48- 49
11. Recherche et développement, brevets et licences	1	24 - 27
12. Informations sur les tendances	1	7, 30-31, 38, 44, 52, 60, 64, 66
	2	72, 191

Table de concordance

Table de concordance du Document de Référence

13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	
14. Organes d'Administration et Direction Générale		
14.1. Renseignements relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale	1	9-13
	2	114 - 121, 170 - 171
14.2. Conflits d'intérêts	2	122
15. Rémunérations et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2	81 - 86, 100 - 103
15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	2	42 - 45
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2	114 - 121
16.2. Contrats de service liant les membres du Conseil d'Administration	2	122
16.3. Informations sur les Comités	1	11
	2	124 - 126
16.4. Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	2	110
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	1	70
	2	93
17.2. Participation et stock-options des mandataires sociaux	2	84 - 85, 114
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2	88, 90, 94 - 95
18. Principaux actionnaires		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	2	90, 185
18.2. Existence de droits de vote différents	2	184
18.3. Contrôle de l'émetteur	2	90 - 91, 122
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	N/A	N/A
19. Opérations avec des apparentés	2	56, 122
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1. Informations financières historiques	1	14 - 15, 82 - 85
	2	108, 192
20.2. Informations financières pro forma	1	85
20.3. Etats financiers	2	4 - 63, 142 - 167, 192
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	2	194 - 195
20.5. Date des dernières informations financières	N/A	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7. Politique de distribution du dividende	1	15, 80
	2	108, 170, 175, 183
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	2	77
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	191
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	2	37 - 42, 87 - 93, 144, 182
21.2. Acte constitutif et statuts	2	134 - 140, 182 - 184
22. Contrats importants	N/A	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	2	79
24. Documents accessibles au public	2	183, 189 - 190
25. Informations sur les participations	2	58-63, 163 - 167

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 120 198 517 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif:
41, rue Martre
92117 Clichy Cedex
Tél.: 01 47 56 70 00
Fax: 01 47 56 86 42

Siège social:
14, rue Royale
75008 Paris

www.loreal.com
www.loreal-finance.com